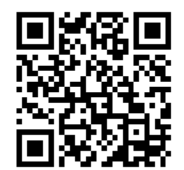
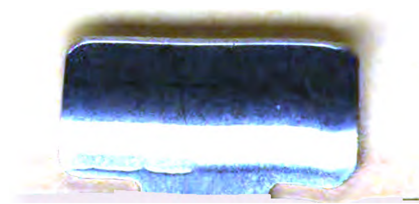








ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU DÉPARTEMENT DES VOSGES

La Société d'Emulation du département des Vosges, fondée à Epinal le 8 janvier 1825, a été reconnue comme établissement d'utilité publique par Ordonnance royale du 28 octobre 1829.

ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU DÉPARTEMENT DES VOSGES

1888

EPINAL

CHEZ M. V. COLLOT, IMPRIMEUR DE LA SOCIÉTÉ

RUE DU BOUDIOU, 13

—

PARIS

CHEZ M. AUG. GOIN, LIBRAIRE, RUE DES ÉCOLES, 82

—

1888

EXTRAITS

DES

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

SÉANCE DU 20 JANVIER 1887

Président : **M. Lebrunt, Président.**

Secrétaire : **M. Haillant, Secrétaire perpétuel.**

Présents : MM. Burel, de Cardo, Claudot, Gazin, Gley (Gérard), Haillant, Huot, Lebrunt, Le Moyne, Mangin, Mottet et Ohmer.

Excusés : MM. Garnier, Retournard et Tourey.

Le procès-verbal de la séance du 16 décembre 1886 est lu et adopté.

M. Gley annonce à la Société que notre collègue, M. Liégeois, membre associé, a obtenu à l'Académie de médecine le prix Portal, de 1600 francs, et le prix Civrieux, mention honorable; M. Gley annonce aussi que M. Gabé, directeur général des forêts, est nommé officier de la légion d'honneur. La Société est heureuse de voter des félicitations à M. Liégeois et à M. Gabé et prie M. le Secrétaire perpétuel de les leur transmettre. La Société décide aussi, sur la proposition de M. Le Moyne, que M. le Président exprimera à M. Boegner, président d'honneur et membre titulaire, nommé préfet du Loiret, les regrets que lui cause son départ et lui demandera de rester attaché à la Société comme membre correspondant.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. le Ministre de l'instruction publique prescrivant, au nom de la Société d'émulation des Vosges, l'ordonnancement d'une somme de trois cents francs destinée aux frais d'impression du *Dictionnaire d'un patois vosgien* de M. Haillant.

M. le Préfet transmet des documents relatifs au concours régional de Melun en 1887. Un exemplaire sera affiché dans la première salle de la bibliothèque publique.

A l'occasion du nouvel an, M. le Président a reçu les cartes de visite de MM. Bouvier, Edme, Gabé, Gérard de Grandprey et Maxe-Werly.

M. d'Arbois de Jubainville envoie son *Rapport de la Commission voyageuse du Comice de Neufchâteau*. La Société vote des remercîments et en ordonne le dépôt aux archives.

M. le docteur Chevreuse, de Charmes, offre à la Société ses souhaits de prospérité et réclame son manuscrit sur l'hygiène rurale.

M. Delorme envoie deux articles publiés dans *Le Naturaliste*: *Le Palaeophoneus nuncius* et des *Variations dans l'époque d'apparitions de lépidoptères*. Remercîments et dépôt aux archives.

M. l'abbé Didierlaurent remercie la Société de l'avoir admis au nombre de ses membres.

M. Gley (Gérard) dépose sur le bureau, au nom de M. Grad: 1° *Notice historique sur Edouard Collomb*; 2° *Notice sur le curé Muller*. La Société vote des remercîments à M. Grad et renvoie ces publications à la Commission scientifique.

M. le Président donne lecture de la lettre annonçant le décès de M. Amédée Hachette, président de la Société historique de Château-Thierry, société correspondante.

M. Liégey envoie : 1° Observations de fièvres apoplectiques, paralytiques ; 2° Cas de fièvre syncopale ; 3° Ressemblance de certains phénomènes critiques avec des symptômes d'une maladie suspecte ; 4° Tuméfaction née d'une métastaste ; 5° Cas remarquable de suette chronique scorbutique ; 6° Exposé des travaux de la Société des sciences médicales de la Moselle. La Société renvoie ces ouvrages au docteur Berher.

M. Louis (Léon) fait hommage de son *Annuaire des Vosges* de 1887. Remercîments et dépôt aux archives.

M. Maxe-Werly envoie : 1° Chaussée romaine, 2e partie ; 2° Extrait des procès-verbaux de la Société des Antiquaires

de France, séance du 3 juin 1885; 3° Note sur diverses antiquités découvertes à Naix (Meuse). Remercîments et renvoi à la Commission d'histoire.

M. Quintard envoie: *Trouvaille de monnaies messines*. Remercîments et renvoi à M. Voulot.

M. Schumann envoie un manuscrit intitulé : *A propos des Vosges poétiques. Observations sur la poésie et la versification.* Renvoi à la Commission littéraire.

La Gesellschaft für nützliche Forschungen (Société de recherches pratiques), à Trèves, propose l'échange de ses publications. Ajourné.

Il est donné lecture de la présentation de M. Bour, avocat, juge suppléant au Tribunal civil, signée par MM. Ganier, Haillant et Mangin. Renvoi à la Commission d'admission.

RAPPORT DES COMMISSIONS. — *Commission administrative.* — La Commission propose l'approbation des comptes présentés par le trésorier pour 1886, et le vote de remercîments à M. Mangin. Adopté. Il est, en outre, décidé que les cotisations des membres associés et des membres correspondants, devront être envoyées par eux au trésorier avant le 1er mars de chaque année, et que, passé ce délai, les quittances seront augmentées de cinquante centimes pour frais de recouvrement. Un avis sera inséré au dos des *Annales*.

La Société attendra la réclamation écrite de M. Frœreisen, avant de statuer sur le paiement de l'abonnement de 1886 à la *Gazette des Beaux-Arts*.

Il est donné lecture du rapport de M. le docteur Berher sur la communication faite par M. le docteur Chervin sur le bégaiement. La Société remercie M. Berher, adopte les conclusions de son rapport, et décide que copie en sera adressée à M. Chervin.

La *Commission d'agriculture* a renouvelé son bureau. Ont été élus: MM. Burel, président; Huot, vice-président; Ména, secrétaire. Elle propose l'impression du voyage agricole en Allemagne de M. Luc avec les observations de M. Figarol. Adopté.

La *Commission littéraire* a également renouvelé son bureau. Ont été élus : MM. Ohmer, président ; Gley (Gérard), vice-président ; Gley (Emile), secrétaire.

La *Commission d'admission* a aussi renouvelé son bureau. Ont été élus : MM. Mottet, président ; Retournard, secrétaire.

M. Mottet donne lecture de l'avis favorable de cette Commission sur les candidatures de MM. Léopold Ferry, agriculteur à Corcieux ; G. de Golbéry, à Epinal ; C. Martin, à Charmes, et il est procédé au vote. Le scrutin ayant donné unanimité de boules blanches, ces candidats sont proclamés membres de la Société.

SÉANCE DU 17 FÉVRIER 1887

Président : **M. Lebrunt, Président.**

Secrétaire : **M. Haillant, Secrétaire perpétuel.**

Présents : MM. Baradez, Burel, Chevreux, Gazin, Gley (Emile), Gley (Gérard), Guyot, Haillant, Lebrunt, Lecomte, Le Moyne, Mangin, Mottet, Ohmer, Noel, Thouvenin et Voulot.

Le procès-verbal de la séance du 20 janvier dernier est lu et adopté.

Correspondance. — M. le Ministre de l'instruction publique envoie une lettre du 9 février 1887 relative à la réunion annuelle des Sociétés des Beaux-Arts en 1887 à la Sorbonne. Renvoi à la Commission artistique avec pleins pouvoirs de la Société pour y répondre.

M. Boegner écrit pour annoncer qu'il sera heureux d'être membre correspondant,

M. le docteur Chervin remercie de l'envoi du rapport de M. le docteur Berher et de l'intérêt que la Société prend à ses recherches.

M. Gabé remercie la Société des félicitations qu'elle lui a adressées pour sa promotion au grade d'officier de la légion d'honneur.

M. le docteur Liégeois remercie la Société des félicitations qu'elle lui a adressées pour les récompenses qu'il a obtenues de l'Académie de médecine.

M. de Golbéry remercie la Société de l'avoir élu.

M. le docteur Liégey envoie dix-sept nouveaux manuscrits et annonce un prochain envoi pour le mois d'avril. La Société vote des remercîments à M. Liégey et ordonne le dépôt de ces pièces dans les cartons de M. Liégey.

M. le Président informe la Société de l'invitation à la fête annuelle et au banquet que lui a adressée la Société de Girecourt. Cette lettre lui étant parvenue trop tard, il n'a pu y répondre et exprime ses regrets.

La Société pour l'instruction élémentaire demande des propositions de candidats aux récompenses décernées cette année. Renvoi à M. l'inspecteur d'académie avec prière d'établir une liste de ces candidats.

M. Petit envoie le n° 2 de la *Gazette de Darney* qui contient un article sur le *Progrès agricole* et qui est renvoyée à la Commission d'agriculture.

M. Haillant présente, au nom de M. Guyot, l'*Histoire d'un domaine rural*, et en esquisse sommairement l'économie. Il pense que ces études doivent figurer au programme des concours et en propose le renvoi à la Commission d'agriculture. Adopté.

M. le Ministre de l'instruction publique a envoyé l'important ouvrage de M. Charmes, *Le Comité*, sur lequel M. Haillant appelle l'attention de la Société et en demande l'examen par la Commission d'histoire. Adopté.

La Société a encore reçu : de la Chambre de commerce des Vosges le rapport de M. Florion : *Les droits sur les maïs ;* de M. Marchal : *Description de la ville et forteresse de la Mothe* ; de M. Merlin, son *Annuaire de l'instruction publique pour* 1887. Des remercîments sont votés aux auteurs.

M. le Président donne lecture de la présentation de M. Gentil, préfet des Vosges, par MM. Lebrunt et Haillant. Renvoi à la Commission d'admission.

M. Mottet, au nom de la Commission d'admission, ayant fait un rapport favorable sur la candidature de M. Bour, il est procédé au vote, et le scrutin ayant donné unanimité de boules blanches, M. Bour est proclamé membre de la Société.

M. le Président fait connaître que, sur sa demande, la Commission administrative a proposé l'envoi à la Commission météorologique d'une médaille d'argent grand module, pour être décernée à un de ses observateurs. La Société adopte cette motion.

M. Burel communique une note de M. d'Arbois de Jubainville sur le prix du blé. Après l'échange de quelques explications, la discussion sera continuée à une prochaine séance sur de nouveaux documents.

La Société décide l'impression des ouvrages de M. Jouve, *Le Général Humbert* ; de M. Puton, *Le Sapin des Vosges* ; de M. Guyot, *Les Communautés d'habitants ;* et de M. Voulot sur *Les Fouilles de Martigny*. Il sera statué ultérieurement sur les autres demandes d'impression.

M. Ohmer, au nom de la Commission littéraire, rend compte de l'examen des œuvres de M. Buffault qu'elle a trouvées fort intéressantes ; elle propose de voter de vifs remercîments à MM. Buffault et Liégey, et de déposer ces publications avec celles de M. Liégey. Adopté.

M. Noël lit son rapport sur l'ouvrage de comptabilité de M. Petit et propose de voter des compliments à l'auteur. La Société remercie M. Noël de son compte-rendu, décide que copie en sera adressée à l'auteur, et vote des félicitations à M. Petit.

M. Voulot demande à être autorisé à se rendre dans une localité voisine, où il annonce qu'une découverte archéologique vient d'être faite. Adopté.

M. le Président donne lecture du *Compte-rendu des Annales de* 1886 dans le premier numéro des *Annales de l'Est.*

Il lit aussi un article de la *Revue scientifique* du 12 février dernier, page 221, sur l'accroissement de la population dans les principaux pays de l'Europe. Quelques membres échangent des observations à ce sujet et pensent que la population ne peut que rester stationnaire si le bien-être ou la richesse du sol font défaut.

SÉANCE DU 17 MARS 1887

Président : **M. Lebrunt, Président.**

Secrétaire : **M. Haillant, Secrétaire perpétuel.**

Présents : MM. Burel, de Cardo, Chevreux, Claudot, Ganier, Garnier, Gazin, Gley (Gérard), Guyot, Haillant, Lebrunt, Le Moyne, Louis, Mangin, Ména, Mottet, Noel, Ohmer, Thomas, Thouvenin et Voulot.

Excusés : MM. Chatel et Huot.

Le procès-verbal de la séance du 17 février est lu et adopté.

Correspondance. — Circulaire de M. le Ministre de l'instruction publique du 28 février 1887 ayant pour objet le Congrès des Sociétés savantes en 1887. La Société désigne pour délégués MM. Chevreux et Haillant.

Une autre circulaire de M. le Ministre de l'instruction publique du 3 mars 1887 a pour objet la onzième réunion des sociétés des beaux-arts des départements en 1887.

M. Bour remercie la Société de son élection.

M. de Boureulle fait hommage de *L'Alsace au siècle de Louis XIV*, et envoie un manuscrit intitulé : *Les Caroccios de l'Italie au Moyen-âge à propos d'un récit de dom Calmet*, en demandant l'impression. M. le Président a répondu que le volume des *Annales* 1887 était arrêté. Renvoi à la Commission d'histoire.

M. Denys, président de la Commission de météorologie du département des Vosges, remercie la Société de la médaille d'argent qu'elle a envoyée pour être décernée à un de ses observateurs.

M. Gremillet, Simon, cultivateur à Lépanges, envoie sa *Comptabilité agricole de l'année* 1886, manuscrite. Renvoi à la Commission agricole, à laquelle M. Noël sera adjoint.

M. Groult, fondateur des musées cantonaux à Lisieux (Calvados), envoie un imprimé intitulé : *Les Collections de la section agricole des musées cantonaux*. Renvoi à la Commission d'agriculture.

M. Liégey envoie une note manuscrite sur une question de police sanitaire à propos de deux accidents dans les fosses d'aisances. Remercîments et dépôt aux archives.

M. Morlot, de La Neuveville-sous-Châtenois, donne sa démission, qui est acceptée.

M. Petit, libraire à Darney, envoie les nouvelles feuilles destinées à compléter sa *Comptabilité*. Elles sont remises à M. Noël.

M. Puton avertit la Société des lenteurs de l'impression de son ouvrage, et craint de voir ainsi décourager les auteurs et les membres de la Société. La Société prie M. le Président d'inviter l'imprimeur à hâter son travail.

La Société souscrit à un exemplaire de l'ouvrage *Le Département des Vosges*, publié sous la direction de M. Louis, membre de la Société, au prix de 46 francs.

Il est donné connaissance des questions proposées au Congrès horticole de Paris de 1887, par la Société nationale d'horticulture de France.

Des prospectus de la *Revue des Patois gallo-romans*, publiée par MM. Gilliéron et Rousselot, sont déposés sur le bureau.

La Société géographique de Berne fait part du décès de M. Gustave-Raymond Le Brun, son secrétaire général.

Rapports des Commissions. — M. Mottet, au nom de la Commission d'admission, fait un rapport favorable sur la candi-

dature de M. Gentil, préfet des Vosges, présenté par MM. Lebrunt et Haillant. La Société procède au vote et M. Gentil est élu à l'unanimité.

La Commission artistique prie la Société de voter des remercîments à ceux de ses membres qui ne font pas partie de la Société. Adopté.

Membres présentés. — Il est donné acte de la présentation de : 1° M. Denys, ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Epinal, par MM. Lebrunt et Le Moyne ;

2° De M. Bourgeois, Alfred, d'Epinal, par MM. Mottet, Gley, Gazin et Chevreux ;

3° De M. Sonrel, fils, d'Epinal, par MM. Chevreux, Ganier et Haillant. Renvoi à la Commission d'admission.

M. Claudot lit une analyse de la publication de M. Fliche : « Notes pour servir à l'étude de la nervation. » La Société vote des remercîments à M. Claudot.

M. Le Moyne lit un rapport sur les deux ouvrages de M. Grad : *Le Curé Muller* et *Edouard Collomb ;* ce dernier surtout intéresse plus particulièrement les Vosges. La Société remercie M. Le Moyne et décide que M. Grad sera informé de cette analyse.

M. Le Moyne lit un rapport sur l'ouvrage manuscrit de M. le docteur Chevreuse, intitulé : *Hygiène des familles rurales*, et émet l'avis de publier d'année en année quelques chapitres ou articles dont le choix serait laissé à l'auteur et présentés de nouveau à la Société, qui statuerait définitivement. Adopté.

Le programme des concours de 1887 ne comportera pas de remaniements cette année.

M. Thomas lit un rapport sur la publication de M. Bouvier *Les Animaux de la France vertébrés*, en présente l'analyse et expose que la partie pratique laissant encore bien des lacunes, l'auteur sollicite les renseignements qui lui permettront de les combler. En attendant, M. Thomas propose le dépôt de cet ouvrage à la bibliothèque.

M. le docteur Daviller lit son manuscrit intitulé : *Quelques*

réflexions sur l'alcool et l'alcoolisme. La Société écoute cette lecture avec le plus vif intérêt, adresse de très sincères remerciments à l'auteur et en renvoie l'examen à la Commission scientifique, en témoignant le désir d'en voir voter l'impression au plus tôt. Puis, sur la proposition de M. Haillant, elle demande à M. Daviller d'en faire une conférence sous le patronage de la Société. Adopté.

SÉANCE DU 21 AVRIL 1887

Président : **M. Lebrunt, Président.**

Secrétaire : **M. Châtel, Secrétaire-adjoint.**

Présents : MM. Ballande, Baradez, Bour, Burel, Chatel, Chevreux, Claudot, Garnier, Gazin, G. Gley, E. Gley, Guyot, Huot, Lebrunt, Lecomte, Lapicque, Le Moyne, Mangin, Ména, Mottet, Ohmer et Thomas.

Excusés : MM. Ganier et Haillant.

Le procès-verbal de la séance du 17 mars est lu et adopté.

Correspondance.— M. Benoît, par sa lettre du 18 mars 1887, a adressé à la Société un manuscrit intitulé : *Un Procès criminel à l'abbaye de Poussay*. Remercîments et renvoi à la Commission d'histoire.

M. l'abbé Rance adresse deux brochures : *Séance de réception à l'Académie* et *L'ancien clergé d'Arles*. Remercîments et renvoi à la Commission d'histoire.

M. le docteur Liégey annonce l'envoi de sept notes manuscrites. Il en est remercié et leur dépôt aux archives en est ordonné.

M. le Président fait circuler parmi les membres présents la médaille de bronze frappée à l'occasion du centenaire de M. Chevreul.

M. Gentil, préfet des Vosges, remercie la Société de son admission.

M. le Président donne lecture d'une circulaire ministérielle fixant du 31 mai au 4 juin la réunion des Sociétés savantes à la Sorbonne.

M. Haillant est inscrit pour y lire : *Notes sur la Bibliographie vosgienne*, et : *Les Cartes géographiques des Vosges.*

La Société délègue aussi aux réunions de la Sorbonne MM. Ballande, Bouvier, Gabé et Gley, Antoine.

La famille de M. Natalis de Wailly fait part de sa mort.

Une lettre de M. Léopold Ferry est renvoyée à la Commission d'agriculture.

M. Gérard, cultivateur à Sapois, adresse un manuscrit : *Etude sur les abeilles dans la partie montagneuse.* Renvoi à la Commission d'agriculture.

La lettre de M, Masson, de Hautmougey, demandant un prix pour ses travaux de reboisements, est renvoyée à la même Commission.

La *Géographie-Atlas des Vosges*, de M. E. Pierre, instituteur à Trougemont, est renvoyée à l'examen de M. Noël, inspecteur primaire.

La *Revue d'Alsace* annonce qu'elle va reprendre sa publication, momentanément interrompue.

M. de Boureulle adresse une publication : *L'Alsace au siècle de Louis XIV.* Il en est remercié et dépôt en est fait à la bibliothèque.

M. le docteur Daviller envoie sa *Notice sur les Étuves romaines de Plombières.* Remerciments et renvoi à la Commission d'histoire.

L'ouvrage de M. A. Puton : *Tarif des douanes et les produits forestiers,* est renvoyé à l'examen de MM. Burel et de Cardo.

Le volume de M. Louis Jouve : *Intima-Ultima*, est renvoyé à la Commission littéraire, et l'auteur en est remercié.

Le rapport de M. le Préfet au Conseil général, session d'avril 1887, sera déposé à la bibliothèque.

M. le Président cite dans le *Bulletin du Comité des travaux*

historiques : une note de notre membre correspondant, M. Boucher de Molandon, sur le procès de Jeanne d'Arc, et une autre note de M. Maggiolo sur diverses pièces de théâtre représentées dans les collèges de Lorraine aux XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles.

M. Denys, ingénieur en chef, fait don de la photographie d'un casquo trouvé à Breuvannes le 11 mai 1882 et de notes sur l'établissement d'un réservoir dans la vallée de Presle. Il en est remercié.

Élections. — Sur le rapport favorable de sa Commission d'admission, la Société élit successivement au nombre de ses membres :

1° M. Denys, ingénieur en chef; 2° M. Bourgeois, élève de l'École des Chartes, et 3° M. Sonrel, propriétaire à Épinal.

La Société donne son entière approbation aux propositions de M. l'Inspecteur d'Académie pour les récompenses à accorder aux instituteurs du département par la Société pour l'instruction élémentaire.

M. Ohmer, au nom de la Commission littéraire, lit un intéressant et spirituel rapport sur un opuscule de M. Schuman, intitulé : *Observations sur la poésie et la versification*. La réunion applaudit le travail de M. Ohmer, et M. le Président l'en félicite au nom de la Société.

M. Chevreux rappelle que trois travaux manuscrits qu'il désigne : *Le général Humbert*, par M. Jouve ; *Chez les Orientaux*, par M. des Godins de Souhesmes; *Notice sur Martigny*, par M. Dubois, ont été désignés pour l'impression aux *Annales* et prie de leur laisser leur rang de priorité.

Le même rapporteur rend compte du travail de M. de Boureulle : *Les Caroccios de l'Italie au moyen-âge*, et demande que la publication de ces notes très intéressantes soit ajournée à l'an prochain.

Le même rapporteur signale encore : une brochure de l'abbé Rance : *Jacques-Marie de Condorcet*; *Une description de la ville et forteresse de la Mothe*. Les auteurs en sont remerciés.

M. Gl… une lecture d'une note de M. l'abbé Didierlaurent … la corne de Cornimont. Ce manuscrit sera classé pour l'année prochaine.

Le Moyne lit un rapport sur une note de M. Besson (du D…s), concernant le travail de M. Lallemand : *Histoire des en…ts abandonnés et délaissés.*

La Société renvoie à l'examen de la Commission d'his…re : *Le Mouvement commercial ; Philippe-le-Bel et les villes de …urgeoisie ; Étude sur la commune de Laon* (manuscrits de M. Alfred Bourgeois).

Acte est donné de la candidature de M. Daniel Geistodt, industriel Epinal, ancien élève de l'École polytechnique, présenté par MM. Ballande, Baradez, Chevreux et Châtel.

SÉANCE DU 26 MAI 1887

Président : **M. Lebrunt, Président.**

Secrétaire : **M. Haillant, Secrétaire perpétuel.**

Présents : MM. Baradez, Bourgeois, Chatel, Chevreux, Claudot, Ganier, Gazin, Gley (Gérard), Haillant, Huot, Lebrunt, Mangin, Mottet, Noel, Thomas, Thouvenin et Voulot.

Excusés : MM. Ballande, Bour, Burel, Ména et Ohmer.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Correspondance. — La Société décide de ne pas accorder de secours ni d'ouvrir de souscription en faveur de M. Elie Bourgeois, fils, 34, boulevard Jourdan, à Paris.

Elle ne peut non plus s'abonner à la *Revue française,* publiée à Constantinople, et les prochains fascicules seront refusés.

Il sera répondu au ministère que la Société ne possède aucun manuscrit à signaler ; toutefois on indiquera celui que le docteur Liégey a envoyé, qui a pour titre : *Recueil des*

receptes pour prévenir et guérir toutes maladies.... par Louis *Prévost, sieur de Beaulieu.*

M. Sonrel remercie la Société de son admission.

Les demandes de concours agricole de MM. Hayott, de Domèvre-sur-Avière, et de M. André, François, Jules, garde-forestier à Thaon, sont renvoyées à la Commission agricole.

Celles de Jacquot, Joséphine, de Bruyères, d'André, Jules, de Bruyères, et de Gérardin, de Rasey, seront instruites, à par les candidats et par M. le maire de ces communes, qui sera prié de donner son avis personnel.

Celle de MM. Germain frères, à Ventron, faite en faveur de Colin, Victor, leur ouvrier, est renvoyée à la Commission scientifique.

M. Lescuyer père, envoie au nom de son fils défunt, les publications suivantes : 1° Etang de Baudonvilliers ; 2° Trous d'arbres habités par des animaux ; 3° Régime alimentaire des oiseaux ; 4° Rapport de la Commission des publications de la Société des lettres, sciences et arts de Saint-Dizier. La Société remercie sincèrement la famille de M. Lescuyer de cet envoi.

M. le docteur Liégey envoie six nouveaux manuscrits publiés précédemment dans *l'Union médicale.*

La Chambre de commerce des Vosges envoie le premier numéro de son *Bulletin mensuel.* La Société remercie la Chambre et décide l'envoi de ses *Annales* en échange de cette publication.

M. Frébillot, instituteur à Baudricourt, envoie au concours d'histoire les biographies vosgiennes et les bons points scolaires dont il est l'auteur ; il joint une notice explicative. Renvoi à la Commission d'histoire.

M. Gley, Gérard, dépose sur le bureau l'hommage de l'ouvrage de M. Charles Grad : *Le Sundgau, Mulhouse et Belfort,* extrait du *Tour du Monde.* La Société vote des remercîments à l'auteur.

La Commission d'admission émet un avis favorable à l'élection de M. Daniel Geistodt ; il est procédé au vote, et le candidat est élu à l'unanimité.

Il est donné lecture de la candidature de M. Ballon, pharmacien de première classe à Epinal, membre du Conseil d'hygiène et de salubrité publique, présenté par MM. Ancel, Chevreux, Ganier et Gley (Gérard). Renvoi à la Commission d'admission.

La Commission d'agriculture n'a pas désigné de délégué au concours de Melun. Elle attendra le mois de juin prochain pour désigner un ou deux de ses membres chargés de rendre compte des résultats obtenus par M. Ferry, directeur du champ d'expériences.

La parole est donnée à M. Bourgeois, qui lit l'enquête faite en 1475 (1476 n. s.) sur les excès commis à Epinal par les bandes de mercenaires au service de Charles-le-Téméraire. Cette lecture, précédée d'une notice sommaire et suivie de l'indication des principaux faits qu'on peut en tirer pour l'histoire de la ville d'Epinal, a été écoutée avec le plus vif intérêt, et M. le Président, au nom de la Société tout entière, prie M. Bourgeois de recevoir ses plus sincères remercîments. M. Bourgeois, ajoute-t-il, a payé sa bienvenue dès la première séance, et il sera une précieuse recrue pour la Commission d'histoire et la Société. La Société vote le renvoi de l'ouvrage de M. Bourgeois à la Commission d'histoire pour donner son avis sur l'impression.

M. Voulot indique les découvertes faites à Escles, à Serécourt et à Bleurville, et promet sur l'invitation de la Société d'en rédiger un compte-rendu qui sera inséré dans les *Annales*.

M. Noël sera inscrit à l'ordre du jour de la prochaine séance pour la lecture de son compte-rendu sur la *Comptabilité agricole* de M. Gremillet.

Le numéro de la *Revue archéologique* contenant le compte-rendu du 11 février dernier, à l'Académie des inscriptions, sur les découvertes faites à Grand, est renvoyé à la Commission d'histoire.

SÉANCE DU 16 JUIN 1887

Président : **M. Lebrunt, Président.**

Secrétaire : **M. Haillant, Secrétaire perpétuel.**

Présents : MM. Bour, G. Gley, Haillant, Lebrunt, Mangin, Mottet et Voulot.

Excusé : M. Ohmer.

Le procès-verbal de la séance du 26 mai dernier est lu et adopté.

Correspondance : 1° Lettre de M. le Préfet annonçant une subvention de 1300 fr. applicable à l'agriculture.

2° Lettre de M. Figarol proposant d'exposer au concours régional les progrès réalisés par l'agriculture dans les Vosges; renvoi à la Commission d'agriculture.

3° Lettre de M. Liégey, accompagnant 1° deux pièces de vers inédites de son ami M. Buffault; remerciments et dépôt au carton de M. Buffault ; 2° gravures extraites d'œuvres de Rousseau ; remerciments et dépôt au carton de M. Liégey ; 3° manuscrit intitulé : Un mot à propos de l'incendie de l'Opéra Comique du 25 mai 1887.

4° Envoi de M. Courtonne : 1° Manuel de langue néo-latine ; 2° Langue internationale néo-latine ; 3° Lettre du 25 mai 1887 ; 4° Lettre manuscrite de l'auteur, du 31 mai 1887. Renvoi à M. Le Moyne, qui sera prié d'indiquer s'il n'a rien à changer à son rapport.

5° M. le docteur Chevreuse envoie un nouveau spécimen de la matière colorante extraite des hannetons.

6° L'Institut égyptien demande un certain nombre de nos *Annales*. Renvoi à M. le Bibliothécaire, qui fera droit à cette demande dans les conditions d'usage.

7° La publication de M. Durand, « Tombe de Guy, abbé de Chaumousey », est renvoyée à la Commission d'histoire.

8° Dépôt sur le bureau du programme des prix proposés

par la Société d'encouragement pour l'industrie nationale, année 1888.

9° Dépôt sur le bureau du programme des concours de 1887.

La candidature de M. Gazin (Auguste), inspecteur adjoint des forêts, 7, rue du Pont à Epinal, présenté par MM. Burel, Edg. Gazin, Haillant et Voulot, est renvoyée à la Commission d'admission.

M. Voulot demande l'impression de son mémoire sur les fouilles de Martigny-les-Gerbonvaux et d'Autigny-la-Tour. Renvoi à la commission d'histoire pour avis. Le manuscrit est entre les mains de M. Voulot.

SÉANCE DU 20 JUILLET 1887

Président : **M Lebrunt, Président.**

Secrétaire : **M. Haillant, Secrétaire perpétuel.**

Présents : MM. Baradez, Bour, Claudot, Gazin, Gley (G.), Guyot, Haillant, Lebrunt, Le Comte, Le Moyne, Mangin, Mottet, Ohmer, Noel et Voulot.

MM. Ballon et Chatel se sont excusés.

M. Ballon envoie sa photographie.

M. Gley propose de voter des félicitations à MM. Jouve, nommé officier de l'Instruction publique, Chevreux et Gazin, nommés officiers d'académie, et Burger nommé chevalier du mérite agricole. Adopté. M. Gazin prie ses collègues de recevoir ses remerciements.

M. Garnier fait hommage de la *Troisième année d'observations météorologiques faites dans les Vosges.*

Remerciements et renvoi à la Commission scientifique.

M. Liégey envoie une lettre relatant sa visite aux ruines de l'Opéra-Comique, et une note sur un cas de mort subite

d'un enfant à la mamelle. — Remerciements et dépôt au carton de M. Liégey.

M. le Président a reçu avis du décès de M. O. Terquem et de M. Turck, membres correspondants. La Société décide que l'expression de ses plus profonds regrets sera consignée au procès-verbal.

La Société d'histoire naturelle de Metz envoie un bon pour retirer son dernier Bulletin. M. le secrétaire perpétuel est chargé de faire le nécessaire.

La Société d'histoire naturelle d'Autun sollicite l'échange de ses publications avec celles de la Société. Adopté.

La Société délègue M. Marqfoy aux séances de l'Association française qui se tient à Toulouse cette année.

M. Dietz fait hommage de deux publications : 1° Observations météorologiques de l'année 1886 ; 2° Le climat du Ban-de-la-Roche. Remerciements et renvoi à la Commission scientifique.

Dans les publications reçues par la Société, M. le Président signale les études sur les champignons par M. le docteur Vuillemin d'Epinal.

M. Camille Martin envoie ses dernières compositions musicales : Le dernier adieu, souvenir de garnison ; Près d'un berceau, dernière chanson ; La Galette lorraine, et neuf chœurs à deux voix ; il annonce qu'il sera heureux de pouvoir prendre part aux travaux de la Société lorsqu'elle lui en manifestera le désir. La Société prie M. Martin de recevoir ses remercîments.

Il est donné lecture des demandes de concours suivantes :

1° M. Pelingre : *Monographie la commune de Senones.*

2° M. Thévenot : *Monographie de la commune et de l'abbaye de Chaumouzey ;* — ces deux ouvrages sont renvoyés à la Commission d'histoire.

3° M. Conraux, de Mirecourt, Trois poésies. Renvoi à la Commission littéraire.

4° M. Didier, Jules, cultivateur à Ménil-Rambervillers. Renvoi à la Commission industrielle.

5° M. Bojoly : *Les arbres à cidre.* Renvoi à la Commission d'agriculture.

Commissions. — M. Mottet au nom de la commission d'admission propose aux suffráges de la Société M. Gazin, Auguste, inspecteur adjoint des forêts à Epinal. Il est procédé au vote, et M. Gazin est élu.

La Sociéte, consultée, décide que M. Mangin, trésorier, sera inscrit au nombre des membres titulaires.

Commission d'Agriculture : M. Noël rend compte de la *Comptabilité agricole* de M. Gremillet : il propose des éloges avec mention honorable.

La Société remercie M. Noël et renvoie son rapport à la Commission d'agriculture, qui sera priée de joindre cette proposition aux autres pour le concours de 1887.

Commission d'histoire. Elle propose l'impression de l'appendice à la *Notice sur le général Humbert* par M. Jouve. Adopté.

La Société décide ensuite l'impression aux *Annales* 1887, des ouvrages de MM. Guyot, Voulot et Benoit.

Commission artistique. La Société autorise la Commission des Beaux-arts à verser 200 francs à la Société philomathique vosgienne, à condition que cette somme ne sera pas prise dans la caisse de la Société d'émulation, mais tirée des économies que la Commission à faites sur son exposition. Elle ajourne à plus ample informé le chiffre et l'importance des médailles qui pourraient être offertes au nom de la Société d'émulation.

M. Le Moyne lit un rapport sur le *Manuel de la langue néolatine* de M. Courtonne, M. Le Moyne n'a rien à changer à son rapport précédent et recommande en conséquence de préférer l'étude d'une langue vivante à celle d'une langue artificielle en voie de formation. — Sur la communication de M. Liégey, relative à l'incendie de l'opéra-comique, M. Le Moyne pense qu'il suffit de prendre les précautions nécessaires pour rendre ces graves accidents aussi rares et aussi peu désastreux que possible.

SÉANCE DU 18 AOUT 1887

Président : **M. Gley (Gérard), Vice-Président.**

Secrétaire : **M. Haillant, Secrétaire perpétuel.**

Présents : MM. BARADEZ, BUREL, CLAUDOT, GLEY (Gérard), HAILLANT, LE COMTE, LE MOYNE, OHMER et THOMAS.

Excusés : MM. BOUR, BOURGEOIS, CHATEL, LEBRUNT et MOTTET.

Le procès-verbal de la séance du 21 juillet est lu et adopté.

M. Gley, président, est heureux d'annoncer à la Société que M. Haillant, secrétaire perpétuel, vient d'obtenir une mention honorable de l'Institut, (Académie des inscriptions et belles-lettres), pour son *Essai sur un Patois vosgien* ; il propose à la Société de voter des félicitations à M. Haillant, pour cette haute récompense. Adopté. M. Haillant remercie la Société, qui a voté généreusement l'impression de cet ouvrage, et tout particulièrement M. Gley, qui a le premier appelé l'attention de ses collègues sur ses travaux.

M. Burger et M. Jouve remercient la Société de ses félicitations, à l'occasion des distinctions dont ils ont été honorés.

M. Gazin, Auguste, remercie la Société de son élection et envoie sa notice biographique.

La Société vote dix francs comme souscription à un médaillon de M. Meaume.

M. Haillant présente de la part de M. Labourasse son *Glossaire du Patois meusien* et en fait connaître sommairement l'économie et ressortir l'importance. La Société le renvoie à M. Haillant pour rapport plus détaillé, et vote des remerciements à l'auteur.

M. Guyot fait hommage de sa brochure sur les *Assemblées de communautés des habitants en Lorraine*. Remerciements, et dépôt aux Archives.

M. Haillant présente, de la part de MM. Fliche et Bleicher,

une publication sur *La Flore pliocène du Monte Mario*, et de la part de M. Boucher de Molandon, une publication sur le *Tumulus de Reuilly et son vase funéraire*, dont il fait ressortir l'intérêt. Remerciements et dépôt à la bibliothèque.

M. le Ministre de l'Instruction publique envoie le *Discours* qu'il a prononcé récemment à la Sorbonne et le *Programme du congrès de* 1888.

M. le Ministre de l'Agriculture envoie des affiches et brochures du concours d'animaux gras du 23 janvier prochain.

M. Lebrunt signale au *Bulletin* de ce ministère, page 189 (6e année n° 3), un rapport sur les méthodes à suivre dans l'analyse des matières fertilisantes.

La Société désigne pour la représenter à la fête du Comice de Remiremont, MM. Burel, Claudot, Figarol et Mangin. M. Figarol sera indiqué à ce comice comme membre du jury des récompenses.

COMMISSIONS. — *Agriculture.* — M. Ferry, Léopold, rend compte de sa visite au champ de démonstration de Docelles. La Société prie M. Ferry de compléter son rapport d'après les indications qui seront demandées à M. Figarol, avec lequel M. Ferry est prié de s'entendre.

Belles-lettres. — M. Ohmer rend compte de l'examen des poésies envoyées par M. Conraux, Auguste, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Mirecourt. La Société, sur la proposition de M. Berher et de M. Ohmer, vote des félicitations et des encouragements à M. Conraux.

Il est donné lecture de la candidature de M. de Ravinel, président du Comice agricole de Rambervillers, présenté par MM. Figarol, Lebrunt et Perdrix. Renvoi à la Commission d'admission.

La Société désigne M. Claudot pour prononcer le discours d'usage à la séance solennelle de cette année.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

SÉANCE DU 20 OCTOBRE 1887

Président : **M. Lebrunt, Président.**

Secrétaire : **M. Haillant, Secrétaire perpétuel.**

Présents : MM. Ballande, Bourgeois, Chatel, Chevreux, Claudot, Ganier, Gley (Gérard), Guyot, Haillant, Lebrunt, Le Comte, Le Moyne, Ména, Mottet, Thomas et Voulot, membres titulaires ou libres, et M. Dubois, membre associé.

Excusés : MM. Burel, Huot, Mangin, Ohmer et Retournard.

Le procès-verbal de la séance du 18 août est lu et adopté.

La Société a reçu du ministère la *Bibliographie des sociétés savantes* par M. Lefèvre-Pontalis. Des remerciements sont votés et le dépôt à la bibliothèque en est ordonné.

La Société pour l'instruction élémentaire ayant envoyé à la Société d'Emulation les diplômes et les médailles qu'elle décerne cette année dans les Vosges, la distribution de ces récompenses aura lieu à la séance solennelle et les noms des lauréats seront joints au Palmarès de cette année.

M. Léon Louis, président de la musique civile municipale d'Epinal, sollicite un prix destiné aux membres actifs de cette Société. La Société d'Emulation vote une somme de vingt francs pour ce prix, qui sera décerné en son nom.

M. Liégey envoie la copie de quatorze articles publiés par lui, de 1851 à 1876. La Société vote des remerciements à son infatigable correspondant et ordonne le dépôt de ces pièces au carton de M. Liégey.

M. Gebhart envoie le Bulletin des *Travaux du Conseil d'hygiène de l'année* 1888. Remerciements et dépôt à la bibliothèque.

M. des Robert envoie son discours de réception à l'Académie de Stanislas, intitulé : *Madame Tastu*. Remerciements et renvoi à M. Claudot.

M. Lallemand, François, de Nomexy, bibliothécaire de

l'Assistance publique à Paris, envoie la copie de trois plans de l'ancien Châtel-sur-Moselle, dont les originaux sont à la Bibliothèque nationale, fonds de Lorraine. Remerciements et renvoi à la Commission d'histoire.

La famille du docteur Saucerotte envoie une publication intitulée : *Les Médecins pendant la Révolution.* Remerciements et renvoi à M. Chevreux.

M. Maxe-Werly fait hommage de sa publication : *Reconstitution au moyen du cadastre de l'Etat ancien du Barrois.* Remerciements et renvoi à M. Bourgeois.

M. Charles Grad fait hommage de 1° *Forêts pétrifiées d'Egypte ;* 2° *Météorologie forestière d'Alsace-Lorraine ;* 3° *Les améliorations agricoles.* Remerciements et renvoi à Commission scientifique.

M. de Golbéry fait hommage d'une publication : *Le Col de Saales.* Des remerciements sont votés à l'auteur, et le dépôt à la bibliothèque en est décidé.

M. Haillant a fait hommage des ouvrages suivants : 1° *Bibliographie des cartes et plans géographiques des Vosges, imprimés et manuscrits ;* 2° *Nouvelles notes pour le plan d'une Bibliographie Vosgienne, suivies d'un tableau d'ensemble.* Ces deux ouvrages ont été lus par l'auteur au congrès des sociétés savantes à la Sorbonne, comme délégué de la Société d'Emulation des Vosges et de la Section vosgienne de la Société de Géographie de l'Est ; 3° *Extrait du rapport de M. Schlumberger, concernant le Dictionnaire phonétique et étymologique d'un patois vosgien* par M. Haillant, dont il est donné lecture par M. le président. Des remerciements sont votés à l'auteur et le dépôt à la Bibliothèque en est ordonné.

La famille de M. Lescuyer envoie un ouvrage intitulé : *Vie et travaux de M. J.-F. Lescuyer ornithologiste,* par Monseigneur Fèvre. M. Haillant signale l'importance de cette pnblication, concernant un de nos plus fidèles correspondants, dont les sociétés savantes de la France déplorent la perte, et en recommande l'étude. Renvoi à la Commission scientifique, qui est priée de s'adjoindre M. Claudot.

Rapports des Commissions. — *Commission d'admission.* — M. Mottet, président, fait connaître l'avis favorable donné à la candidature de M. de Ravinel. La Société procède au scrutin ; M. de Ravinel est élu et proclamé membre associé.

Commission d'agriculture. — La Société décide qu'un champ d'expériences sera créé à Epinal ; M. Claudot s'entendra à cet effet avec le fermier de Mme Ollivier. M. Jules Dubois offre également un terrain à Martigny pour la même affectation.

M. Ména donne ensuite lecture des propositions suivantes : 1° Champ d'expériences : M. Figarol propose de laisser les champs d'expérience sous la direction de M. Ferry. La Commission est d'avis de faire une démarche auprès des propriétaires, pour obtenir la cession aux environs d'Epinal, d'un champ dans lequel seront faites les expériences. 2° M. Figarol propose d'établir des tableaux destinés à faire connaître les progrès agricoles réalisés par la moyenne et la petite culture depuis le dernier concours régional (1881). La Commission propose de confier à M. Figarol la rédaction du questionnaire qui serait adressé aux présidents des comices agricoles, des syndicats et correspondants de la Société ; 3° MM. Chevrel et Guitaut, marchands d'engrais chimiques et désinfectants, adressent une circulaire prix courant. La Commission, considérant que la Société ne peut faire des essais, propose de donner communication des circulaires à toutes les personnes qui peuvent faire l'emploi de ces désinfectants. 4° Le Comice agricole d'Épinal demande à la Société de vouloir bien appuyer un vœu pour le relèvement des droits d'entrée sur le maïs. La Commission est d'avis de s'associer au vœu. La Société, consultée, adopte ces propositions. La Commission propose ensuite, et la Société arrête les récompenses agricoles à décerner cette année.

Commission d'histoire et d'archéologie. — M. Chevreux, président, propose à la Société d'arrêter les récompenses à décerner cette année. Elle décide, en outre, l'impression aux *Annales* de : 1° M. J. Dubois, *Notice sur Martigny-les-Bains ;*

2° M. Des Godins de Souhesmes, *Chez les Orientaux ;* 3° M. Didier-Laurent, *La Corne de Cornimont ;* 4° M. Thévenot, *Notice sur Chaumouzey.*

La Commission scientifique et industrielle propose et la Société arrête la liste des récompenses du concours de cette année.

M. Dubois offre la copie de vingt-cinq années d'observations météorologiques. M. Garnier sera informé de cette offre généreuse.

La Société reçoit un exemplaire de *La Lorraine au Salon de* 1887, dont elle a voté l'acquisition.

M. Chevreux propose la réunion des deux budgets de la Commission d'Histoire et de la Commission des Beaux-Arts et l'affectation du reliquat de l'exercice 1887 à la continuation des fouilles de Chaumouzey, sur lesquelles MM. Voulot et Gauier donnent déjà quelques détails. Adopté.

M. Le Moyne lit un rapport sur les travaux et les publications de la Commission météorologique ; il demande, sur la proposition de M. Haillant, qu'une mention très honorable soit décernée à M. Garnier, en émettant le vœu que le Gouvernement lui accorde bientôt une plus haute distinction pour ses longs et éminents services. Adopté.

M. Le Moyne lit aussi le rapport fait par M. Burel sur l'ouvrage de M. Denys, intitulé : *Note sur l'établissement d'un réservoir dans le vallon de Presle, près de Saint-Maurice-sur-Moselle.* Cette analyse, vu son importance, sera insérée comme annexe au procès-verbal de cette séance et M. Denys en sera informé. Des remerciements sont votés à M. Denys et à M. Burel.

L'heure avancée ne permettant pas la lecture de plusieurs rapports, ces lectures sont renvoyées à la réunion prochaine, et la séance est levée.

SÉANCE DU 17 NOVEMBRE 1887

Président : **M. Lebrunt, Président.**

Secrétaire : **M. Haillant, Secrétaire perpétuel.**

Présents : MM. Burel, Chatel, Gazin (Auguste), Gley (Gérard), Haillant, Lebrunt, Lecomte, Louis, Mangin, Ména, Mottet, Retournard et Tourey.

Excusés : MM. Chevreux, Le Moyne et Ohmer.

Le procès-verbal de la séance du 18 octobre dernier est lu et adopté.

Correspondance. M. Louis, président de la musique civile municipale d'Epinal, remercie la Société d'avoir voté une somme de vingt francs pour prix à décerner aux membres de cette société.

M. de Ravinel remercie la Société de son élection et envoie sa photographie et sa notice biographique.

M. Baradez, membre titulaire, nommé procureur de la République, donne sa démission de membre titulaire et désire rester attaché à la Société comme membre associé. La Société sera heureuse de conserver M. Baradez au nombre de ses membres, et le remercie du concours dévoué qu'il lui a déjà apporté.

M. Bour, nommé juge à Saint-Dié, remercie aussi la Société de son accueil bienveillant et désire rester inscrit sur la liste des membres associés. Adopté.

M. Gley, Emile, manifeste l'intention de résigner ses fonctions de bibliothécaire, demande à rester membre libre et à ne plus faire partie de la Commission littéraire. La Société remercie M. Gley de son concours dévoué et décide d'attendre le renouvellement du Bureau.

M. le docteur Liégey envoie le numéro d'un journal intitulé *L'Avenir de la Sarthe*, qui relate l'inauguration du buste de Pierre Belon, artiste du XVIe siècle, né au Mans, exécuté

par Mademoiselle Loriot, et inauguré récemment. Remerciements et dépôt aux archives.

Les hommages suivants ont été offerts à la Société :

1° Album Caranda, fouilles de la ville d'Aucy 1886 ; 2° Baltet : la coulure des raisins ; 3° de Villiers : Rapports annuels de la Commission de l'hygiène de l'enfance, années 1878 à 1885 inclus (n°s 7 à 14 inclus) ; et Rapports présentés à M. le Ministre du commerce par l'Académie de médecine sur les vaccinations, années 1877 à 1881 inclus ; 4° Druhen : De l'alcoolisme au point de vue social ; 5° Gazin (Auguste) : La culture forestière du Chablais, étude couronnée par la Société des Agriculteurs de France ; 6° A. Benoît : Notes sur quelques collectionneurs vosgiens et monuments en bronze à partir du XIVe siècle ; 7° Guyot : La Chasse en Alsace-Lorraine; et Monsieur Edouard Meaume. Des remerciements sont votés et les ouvrages seront déposés à la bibliothèque de la Société.

M. Claudot lit le discours qu'il doit prononcer à la séance solennelle sur la vie et les œuvres de Pellet. M. le Président remercie l'orateur d'avoir su si bien faire revivre cette noble figure, l'une des plus belles de notre pays, et la Société lui adresse ses plus chaleureuses félicitations.

RAPPORTS DES COMMISSIONS. — *Commission d'agriculture.* — M. Haillant donne lecture du rapport de M. Perdrix, qui sera prié de le compléter et d'en condenser quelques parties, de façon à ce qu'il puisse être prêt pour l'impression.

Commission scientifique. — M. Retournard lit le rapport de cette Commission, dont les conclusions sont adoptées.

Les diverses Commissions qui n'ont pas encore terminé leurs rapports seront convoquées à cet effet.

Il est donné lecture des présentations suivantes : 1° M. Derazey, avocat à Epinal, présenté par MM. Claudot, Gazin et Haillant; 3° M. Peltier, professeur d'histoire au Collège d'Epinal, présenté par MM. Le Comte, Noël et Haillant ; 3° M. Emile Mathieu, juge au tribunal de commerce, agriculteur à

Thaon, et secrétaire du syndicat agricole de Châtel, présenté par MM. Berher, Figarol et Haillant. Ces candidatures sont renvoyées à la Commission d'admission.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 1887

Président : **M. Lebrunt, Président.**

Secrétaire : **M. Haillant, Secrétaire perpétuel.**

Présents : MM. Berher, Bourgeois, Burel, Chatel, Chevreux, Claudot, Ganier, Gazin (Auguste), Gazin (Edgard), Gley (Gérard), Guyot, Haillant, Lebrunt, Le Comte, Le Moyne, Louis, Ména, Mottet, Noel, Ohmer et Retournard.

Excusé : M. Huot.

Le Procès-verbal de la séance du 17 novembre dernier est lu et adopté.

La séance publique annuelle est fixée au jeudi 22 décembre prochain, à une heure et demie dans le grand salon de l'Hôtel-de-ville d'Epinal.

M. le Président et M. le Secrétaire perpétuel feront une démarche près de M. le Préfet pour l'inviter à accepter la présidence de cette solennité.

Correspondance. — M. Bardy offre à la Société son *Etude historique et scientifique sur les eaux minérales de Saint-Dié*, et M. Fliche sa *Notice sur la vie et les travaux de M. Godron.* Des remerciements sont votés aux auteurs et ces ouvrages sont renvoyés à la Commission scientifique

Les rapports présentés au nom des diverses commissions pour la séance publique sont adoptés.

M. Mottet, au nom de la Commission d'admission, donne un avis favorable sur les candidatures de MM. Derazey, avocat à Epinal, M. Mathieu, Emile, agriculteur à Thaon, et M.

Peltier, professeur, chargé de cours au lycée de Bar-le-Duc. Il est procédé au scrutin, et les candidats ayant obtenu le nombre des suffrages exigé par le règlement ont été proclamés membres de la Société.

La Société nomme membres titulaires, MM. Noël et Claudot.

Réélection du bureau : M. Ohmer est élu président.

M. Ohmer remercie la Société de l'honneur qu'elle lui fait en l'appelant à de si importantes fonctions ; il craint de ne pouvoir, à raison de ses occupations nombreuses, remplir les devoirs multiples que lui impose cette nomination et demande qu'on veuille bien faire un autre choix. M. Lebrunt et la Société toute entière insistent près de M. Ohmer pour le prier de conserver ces fonctions.

M. Le Moyne est élu premier vice-président.

M. Le Moyne remercie la Société et il est heureux d'annoncer qu'il fera tout son possible pour aider M. Ohmer à remplir ses fonctions de président.

M. Burel est nommé second vice-président.

M. Chatel, secrétaire adjoint.

M. Mangin, trésorier.

M. Le Comte, bibliothécaire.

M. Claudot, bibliothécaire-adjoint.

M. Lebrunt remercie la Société de la sympathie que lui ont toujours témoignée tous ses collègues et souhaite la bienvenue au nouveau bureau.

Renouvellement des Commissions. — *Commission d'Agriculture.* — MM. Burel, Huot, Ména, Gazin, Guyot, Lapique, et Le Comte, membres titulaires ; MM. Claudot, Figarol et Gazin (Auguste), membres adjoints.

Commission d'histoire et d'archéologie. — MM. Bourgeois, Chevreux, Gazin, Ganier, Gley (Gérard), Mangin et Voulot, membres titulaires ; M. Ballande, membre adjoint.

Commission littéraire. — MM. Chatel, Claudot, Gley (Gérard), Le Moyne, Bourgeois, Noel et Lebrunt.

Commission scientifique. — MM. LE MOYNE, CHATEL, BUREL, HUOT, KAMPMANN, MÉNA et RETOURNARD, membres titulaires ; MM. LEBRUNT et THOMAS, membres adjoints.

Commission artistique. — MM. GANIER, CHEVREUX, BALLANDE, CLASQUIN, KAMPMANN, PELLERIN et TOUREY, membres titulaires : MM. CHATEL et Léon LOUIS, membres adjoints.

Ils est donné lecture de la candidature de M. le Dr Marcelin, Auguste, médecin aide-major au 5e régiment de chasseurs à cheval à Epinal, présenté par MM. Doley, Noël et Haillant, et de M. Morel, archéologue et receveur particulier des finances à Mirecourt, présenté par MM. Chatel, Chevreux, Ganier et Mangin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

BUDGET DE LA SOCIÉTÉ D'EMULATION

pour l'année 1888

ADOPTÉ A LA SÉANCE DU 19 JANVIER 1888.

En caisse au 1er janvier 1888.	2,147 35
Dû par M. Ferry, de Corcieux, sur la somme qui lui a été remise pour le champ d'expériences de 1887	99 80
Avoir total.	2,247 15
dont il faut déduire :	
Réserve de 1887 pour le prix Castel à décerner en 1888.	43 »
Réserve de 1887 pour le prix Masson à décerner en 1891.	51 »
Réserve pour le champ d'expériences de 1888 . . .	260 »
Abonnement de la Gazette des Beaux-Arts en 1885, restant à payer	50 »
Total à déduire. . .	404 »
Avoir net	1,843 15

Recettes spéciales de l'année 1888

1. Produit des cotisations : 125 à 12 fr. et 20 à 5 fr.	1,600	»
2. Intérêts des fonds déposés à la caisse d'épargne en 1887	82	24
3. Subvention du Ministère de l'Agriculture. . . .	1,300	»
4. Subvention du Ministère de l'Instruction publique	»	»
5. Subvention du Département	1,800	»
6. Revenu du legs Masson	51	»
7. Revenu du legs Claudel.	21	95
8. Revenu du don Castel, réduit par la conversion à	35	»
9. Recettes accidentelles : récolte du champ d'expérience de 1887, non encore liquidée, pour mémoire	»	»
Total des recettes.	4,890	19

Dépenses de l'année 1888

1. Impression des *Annales*, environ 25 feuilles formant un volume de 400 pages	1,050	»
2. Tirages à part de 50 exemplaires dus aux auteurs qui les demandent..	100	»
3. Impressions diverses : lettres, convocations, bandes, affiches, etc.	150	»
4. Frais de bureau alloués au secrétaire perpétuel. .	500	»
5. Gages du garçon de salle..	120	»
6. Gage du commissionnaire	120	»
7. Indemnité au copiste des procès-verbaux . . .	60	»
8. Frais de recouvrement des cotisations	50	»
9. Frais de la séance publique.	15	»
10. Dépenses de la bibliothèque et reliures	100	»
11. Concours agricole. Primes du Gouvernement, primes de la Société, prix Claudel, et visite des fermes (arrondissement de Neufchâteau) . . .	1,500	»
12. Concours d'histoire et d'archéologie. Primes, fouilles, médailles, etc.	200	»
A reporter . .	3,965	»

Report... .	3,965	»
13. Prix du concours littéraire . . , ...	100	»
14. Prix du concours artistique : crédit doublé en raison de l'exposition projetée à l'occasion du concours régional	200	»
15. Prix du concours scientifique et industriel . . .	250	»
16. Abonnements de 1888 déjà votés :		
Journal d'Agriculture pratique	20	»
Revue politique et Revue scientifique	50	»
Revue archéologique	20	»
Revue d'Alsace	14	»
Annales de l'Est	12	»
Journal du Ciel	10	»
Annuaire du Département des Vosges.	3	»
Gazette des Beaux-Arts	50	»
17. Réserve du prix Castel à décerner en 1888. . . .	43	»
18. Réserve du prix Masson à décerner en 1891 . . .	51	»
19. Menues dépenses imprévues.	100	»
TOTAL des dépenses	4,888	»
Excédent des recettes sur les dépenses.	2	19
qui, ajoutées à notre avoir net de	1,843	15
le maintiendront à la somme de.	1,845	34

si aucune circonstance extraordinaire ne nous oblige à imputer une dépense imprévue sur ce fonds de réserve.

Le Sécrétaire perpétuel,
N. HAILLANT.

Le premier Vice-Président,
C. LE MOYNE.

Dons du Ministère de l'Instruction publique

Comité des travaux historiques et scientifiques.
Journal des Savants.
Romania.
Le Cabinet historique.
Répertoire des travaux historiques.

Dons du Ministère de l'Agriculture

Bulletin du Ministère de l'Agriculture. — Documents officiels, statistique, rapports, comptes-rendus de sessions en France et à l'étranger.

Statistique agricole annuelle 1886. Paris, imprimerie nationale 1887, in-8°.

Dons de la Préfecture

Publications du Conseil Général du département des Vosges.

Ouvrages périodiques offerts à la Société d'Emulation (1)

Le Bon Cultivateur, publié à Nancy.
Le Cultivateur agenais.
Maitre Jacques.
HAMET. — *L'Apiculteur.*
La Feuille des jeunes naturalistes.

MERLIN. — *Annuaire de l'Instruction publique dans les Vosges pour 1887,* 24e année. Durand, Epinal, 1887. (Hommage de l'auteur, membre titulaire).

ROUMEGUÈRE. — *Revue mycologique,* recueil trimestriel illustré, consacré à l'étude des champignons et des lichens. (Hommage de l'auteur, membre correspondant).

(1) Liste arrêtée le 24 janvier 1888.

L'Industriel Vosgien, journal de Remiremont.
La Presse Vosgienne, journal de Mirecourt.
Et les publications des Sociétés savantes correspondantes.

(Voir la liste aux *Annales* de l'année 1887), pages XLVIII et suivantes, à laquelle il faut ajouter :

BASSE-PYRÉNÉES

Société des sciences, lettres et arts de Pau, à Pau.

Ouvrages non périodiques (1)

BALTET (Ch.) — *La coulure des raisins*, 1887.

BARDY (Henri). — *Les eaux minérales de Saint-Dié*, étude historique et documents scientifiques, 1887.

BENOIT (Arthur). — 1. *Note sur quelques collectionneurs vosgiens au siècle dernier. L'histoire naturelle*, 1887. — 2. *Recherches sur les monuments en bronze à partir du XIVe siècle.*

Dr BERHER. — *Catalogue des plantes du département des Vosges*, 1887.

BLEICHER et FLICHE. — *Note sur la flore pliocène du Monte-Mario*, in-8°.

BOUCHER DE MOLANDON. — *Le tumulus de Reuilly et son vase funéraire*, 1887.

DE BOUREULLE. — 1. *L'Alsace du siècle de Louis XIV*, 1887. — 2. *La démonologie de Dom Calmet.*

COURTONNE. — 1. *Manuel de langue néo-latine.* — 2. *Langue internationale néo-latine.*

Dr DAVILLER. — *Notice sur les étuves romaines de Plombières.*

DENYS (R.) — *Note sur l'établissement d'un réservoir dans le vallon de Presle, près de Saint-Maurice-sur-Moselle.*

DIETZ. — *Le climat du Ban-de-la-Roche..... au siècle dernier.....* suivi d'une notice sur *L'introduction de la pomme de terre dans cette contrée*, 1887.

(1) Liste arrêtée le 24 janvier 1888.

DRUHEN (le Dr). — *De l'alcoolisme au point de vue social*, 1887.

DURAND (G.) — *Eglise de Doullens (Somme)*, 1887.

FERRY (CH.) — *Inventaire historique des archives anciennes de la ville d'Epinal*, série c c, tome III, 2e partie, in-8°. Epinal, 1887, in-8°, 525 — 1459.

FÈVRE (Mgr). — *Vie et travaux de M. J.-F. Lescuyer, ornithologiste*, 1883.

FICY (Pierre). — *Le mariage du Ségare*, in-18.

FLICHE. — 1. *Notice sur D. A. Godron, sa vie et ses travaux.* — 2. *Etude sur le pin pinier (P. Pinea L.).*

GARNIER (Ad.) — *Commission météorologique du département des Vosges*. Compte-rendu des observations faites en 1886-1887, 3e année.

GAZIN (A.) — *La culture forestière dans la région du Chablais.* Etude couronnée par la Société des Agriculteurs de France, 1887.

GEBHART (G.) — *Travaux des conseils d'hygiène publique et de salubrité du département des Vosges en 1886*. Epinal, 1887.

GERMAIN (Léon). — 1. *Dun-sur-Meuse.* — 2. *Une épitaphe lorraine à Dunkerque.* — 3. *La cloche de Lacrouzette (Tarn).* — 4. *Les armoiries du comte de Serre et des différentes branches de sa famille.*

DE GOLBÉRY. — *Le col de Saales.*

GRAD (Ch.) — 1. *Le Sundgau ; Mulhouse et Belfort.* — 2. *Les améliorations agricoles et le pain à bon marché.* — 3. *Météorologie forestière en Alsace-Lorraine.* — 4. *Forêts pétrifiées de l'Egypte.*

GUYOT — 1. *Histoire d'un domaine rural en Lorraine.* — 2. *Assemblées de communautés d'habitants en Lorraine.* — 3. *M. Edouard Meaume. sa vie et ses œuvres*, 1886. — 4. *La chasse en Alsace-Lorraine.*

HAILLANT (N.) — 1. *Bibliograghie vosgienne de l'année 1884.* — 2. *Bibliographie des cartes et plans géographiques des Vosges*, imprimés et manuscrits. — 3. *Nouvelles notes pour le plan d'une bibliographie vosgienne, suivies d'un tableau d'ensemble.* —

4. *Institut de France, Académie des inscriptions et belles-lettres.* Rapport fait au nom de la Commission des antiquités de la France sur les ouvrages envoyés au concours de l'année 1886, par M. Gustave Schlumberger. Extrait concernant l'ouvrage de M. Haillant, *Essai sur un patois vosgien ;* dictionnaire phonétique et étymologique, couronné par l'Institut.

LABOURASSE (H.) — *Glossaire abrégé du patois de la Meuse,* notamment de celui des Vouthons, 1887, in-8°.

LESCUYER (F.) 1. *Mélanges d'ornithologie, 2e partie, Etangs de Baudonvilliers.* — 2. *Trous d'arbres habités par des animaux sauvages.* — 3. *Régime alimentaire des oiseaux.* — 4. *Jeannin.* Rapport sur les nouveaux travaux de M. Lescuyer. —

GOUTIÈRE-VERNOLLE (E.) — *La Lorraine au salon,* 1re année 1887. Publication de *Nancy-Artiste,* in-4°.

MARTIN (C.) — Chants à deux voix égales : 1. *Adieu tambours.* — 2. *Aimez la France.* — 3. *C'est mon pays.* — 4. *Ce qu'ils n'aiment pas.* — 5. *Chasseurs d'Afrique.* — 6. *Grand père à ses petits enfants.* — 7. *Le vieux képi.* — 8. *Morts pour la patrie.* — 9. *Souvenez-vous.* — Fantaisies pour fanfare ou harmonie : 10. *Sur la plage.* — 11. *Souvenir de garnison.* — 12. *Marche funèbre, dernier adieu.* — 13. *Berceuse* pour violon et piano, *Près d'un berceau.* — 14. Romance, *Dernière chanson.* — 15. Chansonnette, *La galette lorraine.*

MAXE-WERLY. — *Reconstitution au moyen du cadastre de l'Etat ancien du Barrois,* 1887.

MÉLINE. — *Carte en relief des Vosges.*

MOREAU (Frédéric). — *Album Caranda. Fouilles de la ville d'Ancy,* 1886.

PAPIER. — 1. *Sur cinq inscriptions nouvelles, découvertes dans les environs de Béja (Tnnisie).* — 2. *Essai de lecture et d'interprétation, 1° d'un petit cylindre en terre cuite..., 2° d'un petit disque en argent ; 3° d'un médaillon en bronze.* — 3. *Inscriptions nouvelles de la Tunisie et de la province de Constantine.*

PETIT (Th.) — *Comptabilité à portée de tous, avec économie de travail,* 2e édition, 1887.

RANCE (A.-J.) — 1. *L'ancien clergé d'Arles, Gaspard de Saint-Andiol et Gilles du Port.* Paris, 1886. — 2. *Une séance de réception à l'Académie française* (27 mars 1681), récit d'un témoin oculaire (M. Jacques de Grille de Robras d'Estoublon). Paris 1887.

RICHARD (A.) — *De la nature des fonctions notariales*, in-8°, 8 p.

RISTON (Victor). — *Contribution à l'étude du droit coutumier lorrain, des différentes formes de la propriété.* Fiefs, censives, servitudes réelles. Paris, Rousseau, 1887.

F. DES ROBERT. *Mme Tastu* (Sabine-Casimir-Amable), 1795-1885, *Discours de réception à l'Académie de Stanislas.* Nancy, 1887.

SALMON (C. A.) — *M. Lionnet, ancien professeur de mathématiques au lycée Louis-le-Grand*, 1886.

Dr SAUCEROTTE. — *Les médecins pendant la Révolution.*

DE VILLIERS. — 1. *Rapports de la commission de l'hygiène de l'enfance*, année 1878 à 1885 inclus. — 2. *Rapports présentés à M. le Ministre du commerce par l'Académie de médecine, sur les vaccinations*, année 1877 à 1881 inclus.

MANUSCRITS (1)

BENOIT (A). — *Un procès criminel à l'abbaye de Poussay en 1678*, in-4° 19 pages.

BOJOLY (Aug.) — *Les arbres à cidre, leur introduction et leur culture dans le département des Vosges.*

DE BOUREULLE. — *Les Caroccios de l'Italie au moyen-âge.*

BOURGEOIS. — 1. *Le mouvement commercial.* — 2. *Philippe-le-Bel et les villes de bourgeoisie.* — 3. *Etude sur la commune de Laon.*

BUFFAULT. — Deux pièces de vers inédites. — 1. *Le joli rêve.* — 2. *Compliment fait pour une demoiselle devant l'offrir à sa tante.*

CONRAUX (Augute). — Trois poésies : 1. *Les buissons.* — 2. *Pour les pauvres.* — 3. *Pro patria.*

(1) Liste arrêtée le 24 janvier 1888.

Didier-Laurent (M. l'abbé) — *La Corne de Cornimont.*

Gérard (J.-B.) — *Etude sur les abeilles dans la partie montagneuse des Vosges,*

Dr Liégey. — 1. *Importante question de police sanitaire ; accidents dans les fosses d'aisances.* — 2. *Bons effets des anti-périodiques et principalement du sulfate de quinine dans certains cas de zona.* — 3. *Note principalement relative à la grande nocuité des logements humides.* — 4. *Deux petits faits pathologiques.* — 5. *Phénomènes remarquables chez un homme amputé depuis un certain nombre d'années.* — 6. *Eclampsie des femmes en couche.* — 7. Rapport sur le travail, intitulé : *De l'influence du déboisement des forêts sur l'état psychique des populations dans les différents pays.* — 8. *Quelques mots à l'occasion de l'hypnotisme et du magnétisme.* — 9. *Un mot à propos de l'incendie de l'Opéra-comique,* Paris, le 25 mai 1887. — 10. *De l'emploi du sulfate de quinine et du calomel dans certaines formes du rhumatisme articulaire.* — 11. *Encore un mot sur les fièvres pernicieuses à forme cholérique.* — 12. *Le choléra actuel et la méningite encéphalo-rachidienne épidémique.* — 13. *Nouvelles réflexions sur l'identité de la fièvre cholérique et du choléra.* — 14. *Pulsations abdominales idiopathiques.* — 15. *Affection fébrile intermittente ayant succédé à une chute chez un vieillard.* — 16. *Un mot sur la fièvre intermittente éclamptique ou épileptique.* 17. — *Encore un cas de fièvre éclamptique ou épileptique chez un jeune enfant.* — 18. *Contribution à la question de surmenage intellectuel chez les jeunes filles.* — 19. *Un cas insidieux de mort subite d'un enfant à la mamelle.* — 20. *Quelques cas de fièvre sudorale.* — 21. *Un mot sur le régime familial des aliénés dans les Vosges.* — 22. *Un cas de fièvre érysthématheuse.* — 23. *Névralgie du testicule compliquant une orchite.* — 24. *Tumeurs utérines évacuées spontanément.* — 25. *Un rapport de la commission hygiénique de Rambervillers.* — 26. *Rapport fait à Rambervillers au point de vue hygiénique sur un séchoir de peaux et sur des tanneries.* — 27. *Note relative à un cas de fièvre apoplectique paralytique.* – 28 à 31. *Névroses*

fébriles, cinq lettres à la Gazette médicale de Strasbourg. — 32. *Un mot sur le sommeil morbide.* — 33. *Le Bébé de Stanislas Leczinski, roi de Pologne et duc de Lorraine.*

MATHIEU (Emile). — *Quelques notes sur l'ensilage des fourrages verts et son application dans les Vosges.*

PELINGRE (A.) — *Monographie générale de la commune de Senones.*

THÉVENOT (A.) — *Topographie, statistique et histoire de la commune et de l'abbaye de Choumousey.*

SÉANCE
PUBLIQUE ET SOLENNELLE
DU JEUDI 22 DÉCEMBRE 1887

Président d'honneur : **M. GENTIL, Préfet des Vosges.**

Président : **M. LEBRUNT, Président.**

Secrétaire : **M. HAILLANT, Secrétaire perpétuel.**

Présents : MM. BERHER, BOURGEOIS, BUREL, DE CARDO, CHEVREUX, CLAUDOT, DALSACE, DENYS, DERAZEY, DOLEY, FERRY (Léopold), FIGAROL, GANIER, GARNIER, GAZIN (Auguste), GAZIN (Edgard), GENTIL, GLEY (Gérard), GUYOT, HAILLANT, HUOT, LEBRUNT, LECOMTE, LOUIS (Léon), LE MOYNE, MANGIN, MARTIN (Camille), MATHIEU (Emile), MAUD'HEUX, MÉNA, NOEL, MOTTET, OHMER, PERDRIX, RETOURNARD, THÉVENOT, THOMAS, THOUVENIN et VOULOT, membres de la Société.

Excusé : M. CHATEL.

Un grand nombre de personnes notables de la ville sont venues honorer de leur présence cette solennité. On remarquait notamment M. SPIRE, procureur de la République, M. STAINVILLE, substitut, M. BOUCHER, président de la Chambre de commerce, M. GUILGOT, syndic des féculiers des Vosges, et presque tous les lauréats des concours ouverts cette année par la Société d'Emulation.

La séance s'est ouverte à deux heures, et M. le Préfet, président d'honneur, a donné la parole à M. Claudot, membre titulaire, qui a prononcé le discours d'ouverture. L'orateur a choisi comme sujet *Jean-François Pellet*, et

a été fréquemment applaudi de l'assemblée tout entière. La parole a été donnée ensuite à M. Perdrix, membre associé, qui a lu son rapport sur le concours agricole ouvert cette année dans l'arrondissement d'Epinal. M. Chevreux, président de la Commission d'histoire, a présenté le compte-rendu rédigé par M. Garnier et par lui des travaux historiques, archéologiques et artistiques de l'année écoulée ; il a signalé tout particulièrement les ouvrages couronnés au concours historique ouvert par la Société ; et M. Haillant, secrétaire perpétuel, a lu le compte-rendu spécial d'un ouvrage sur *Le patois de La Bresse,* par M. J. Hingre, chanoine à Saint-Dié, que la Société a aussi récompensé. Puis M. Olmer, président de la Commission littéraire, a lu le rapport présenté au nom de cette Commission, et énuméré les récompenses décernées à la suite de ce concours. Eufin M. Retournard, membre titulaire, a clos la série des rapports en faisant ressortir les mérites des lauréats du concours scientifique et industriel, et tout particulièrement ceux de M. Garnier, dont le zèle et le dévouement bien connus font espérer une récompense plus élevée que celles que lui ont déjà décernées ses collègues.

M. le Préfet est heureux de remercier publiquement la Société de l'honneur qu'elle lui a fait en l'invitant à présider cette belle solennité. Il fait ressortir le rôle important de la Société dans le département, les travaux féconds qu'elle suscite et encourage, les progrès qu'elle a fait faire depuis sa fondation à l'agriculture, aux sciences, aux lettres et aux arts. Il loue tout particulièrement les orateurs qui, dit-il, montrent un égal talent dans l'art de bien dire et de bien faire. Il rend un juste hommage au dévouement sans bornes et à l'activité de M. le Prési-

dent Lebrunt, qui dirige d'une façon si compétente et si assidue les recherches et les travaux de ses collègues.

M. Lebrunt s'empresse de remercier M. le Préfet de la sympathie qu'il veut bien témoigner aux membres de la Société d'Emulation, au Président sortant et aux travaux de tous. Il adresse également ses remerciments à tous ceux qui secondent la Société dans son action et son influence, et tout particulièrement à ses collègues et au Bureau de la Société.

M. Haillant proclame ensuite les noms des lauréats de cette année.

L'ordre du jour étant dès lors épuisé, la séance est levée à quatre heures.

DISCOURS

PRONONCÉ

A LA SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE

DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DES VOSGES

LE 22 DÉCEMBRE 1887

Par M. CLAUDOT

Membre titulaire de la Société

JEAN-FRANÇOIS PELLET

1781–1830

—

MESSIEURS,

Je suis heureux de saisir l'occasion de vous exprimer publiquement ma reconnaissance pour votre généreuse hospitalité, malgré l'embarras où me jette le rôle d'orateur académique que je dois remplir aujourd'hui. Si, en effet, j'apprécie vivement l'honneur que vous m'avez fait en me chargeant du discours d'usage, dans cette séance solennelle, je comprends mieux que jamais la difficulté de ma tâche, en présence de cet auditoire d'élite que mes prédécesseurs ont su charmer par un délicieux langage qu'il ne m'est pas donné de parler. Maintenant encore je compte sur votre indulgence qui pardonnera à l'insuffisance de mon talent oratoire en faveur du sujet dont je me propose de vous entretenir.

Je voudrais essayer aujourd'hui de faire revivre un instant devant vous la figure bien attachante de l'un de ces trente et un Spinaliens qui se réunissaient, il y aura bientôt soixante-trois ans, pour fonder votre Société et créer ses statuts, de celui que l'estime de ses collègues appelait pendant cette réunion aux fonctions importantes de secrétaire de la section des *Sciences et Belles-Lettres*.

Jean-François Pellet (1) naquit à Epinal le 2 novembre 1781. Ce qu'il fit durant ses premières années nous échappe et ne présenterait du reste que peu d'intérêt. Nous savons seulement qu'il se révéla de bonne heure comme poète, car il nous apprend lui-même qu'il n'avait pas encore seize ans lorsqu'il composa une épitre : *Le Complimenteur*, que nous retrouvons dans son recueil de poésies.

Après avoir terminé à Strasbourg ses études de droit, Pellet, à peine âgé de 25 ans, vint embrasser dans sa ville natale la carrière du barreau, qu'il ne devait plus quitter qu'à sa mort et où il obtint de très grands succès. « Avec quelle facilité, dit un de ses contemporains (2), quelle abondance, quelle effusion entrainante il improvisait une cause ! Comme il

(1) *Extrait du registre des actes de baptême de l'église d'Epinal :* « Jean-François, fils légitime du sieur Jean-Joseph Pellet, marchand en cette ville, et de demoiselle Barbe Lemarquis, son épouse, est né à dix heures du soir, le 2 novembre 1781, et a été baptisé le lendemain. Il a eu pour parrain Melchior-Jean-François Georgel, prêtre, docteur en théologie, prieur et seigneur de Ségur, vicaire général de la grande aumônerie de France, et cy-devant chargé des affaires du roy à la cour de Vienne, résidant à Paris, représenté par le sieur Jean-François-Benoît-Joseph-Antoine Georgel, étudiant au collège de Colmar, résidant actuellement à Bruyères, son neveu, et pour mareine, dame Jeanne-Marguerite Guiot, épouse à M. Georgel, conseiller secrétaire du roy, maire royal, chef de police de la ville de Bruyères, subdélégué à Monseigneur l'intendant audit lieu, qui ont signé avec le père de l'enfant. » Ont signé : Guyot, Georgel, Georgel, Pellet, Pierrot, curé d'Épinal.

(2) M. Briguel, aîné, professeur de rhétorique au collège d'Épinal. (*Journal de la Société d'Emulation des Vosges*. Année 1830.)

savait, de son regard perçant, lire dans le cœur des juges, deviner leurs sentiments, leurs émotions, et presser ou ralentir, à son gré, selon l'intérêt du moment, ses moyens d'attaque ou de défense ! » Entraîné par son penchant à la bienfaisance, Pellet se vouait plus particulièrement à la défense des criminels qui comparaissaient devant la cour d'assises. « Il les assistait de son éloquence entraînante et chaleureuse ; souvent il les aidait de sa bourse », ne se contentant pas seulement d'exercer une profession honorable, mais se dévouant tout entier à l'humanité, le plus souvent sans autre fruit de ses travaux que le témoignage d'une bonne action.

Ses collègues surent reconnaître les brillantes qualités de cet homme de bien en lui donnant de bonne heure et en lui conservant jusqu'à sa mort le titre de bâtonnier de leur Ordre. De son côté, l'administration ne croyait pouvoir placer sous une meilleure direction le dépôt de mendicité que l'on venait de créer à Epinal.

Je ne vous étonnerai pas, Messieurs, en vous disant que, comme homme privé, Pellet fut le modèle des fils et des époux. Bienfaisant envers les malheureux, ami sûr et dévoué, il avait aussi pour les siens un attachement sans bornes.

> Il est un coin dont je rends grâce aux dieux ;
> C'est le rivage où vit encor ma mère,
> Où dans la tombe, hélas ! mon pauvre père,
> Un soir d'automne, a reçu nos adieux !

Le 25 mai 1812, il avait épousé la fille d'un ancien juge au tribunal civil d'Epinal, Magdeleine-Julie Philippe (1), qui lui

(1) *Extrait de l'acte de mariage du 25 mai* 1812 : Epoux : Jean-François Pellet, avocat et directeur du dépôt de mendicité du département des Vosges, résidant à Epinal, né audit lieu le 2 novembre 1781, fils de Jean-Joseph Pellet, négociant à Epinal, et de dame Barbe Lemarquis, son épouse, — Demoiselle Magdeleine-Julie-Philippe, résidant à Epinal, née audit lieu, le 9 février 1786, fille de feu le sieur Nicolas-Léopold-Philippe, de son vivant juge au tribunal civil d'Épinal, décédé audit lieu le 22 février 1810, et de dame Marie-Thérèse Bombard, son épouse, résidant à Epinal,

fut toujours unie par la plus tendre affection et que plusieurs d'entre vous ont encore connue.

Pellet utilisait les loisirs que lui laissaient ses occupations d'avocat en se livrant à son goût favori pour la poésie: « Amant passionné de son pays, enfant des Vosges par dessus tout, jamais il ne fut mieux inspiré que quand il a chanté les lieux qui l'ont vu naître ; ses accents devenaient alors tendres et pathétiques. » Vous vous rappelez encore cette exquise sensibilité qui s'échappe des deux pièces intitulées : *L'Aspect du sol natal, Paris et les Vosges*, et nous sentions tous une vive émotion nous gagner lorsqu'il y a deux ans notre collègue, M. Gazin, nous en disait quelques vers. C'est surtout cette couleur à la fois patriotique et locale qui rendait chères aux Vosgiens les compositions de Pellet et qui lui a fait décerner par ses contemporains ce titre, si mérité et si justement confirmé par la postérité, de *Barde des Vosges* (1). Mais, vous le savez, il ne s'est pas borné à chanter les sites de nos montagnes ; son talent souple, flexible et varié se prêtait à tous les tons, essayait tous les genres. Nous avons de lui des épîtres, des satires, des élégies et surtout des odes dont la plupart ont été très remarquées, de gracieuses poésies fugitives et même une tragédie, *Constantin le Grand,* qui fut jouée plusieurs fois à Nancy, en 1821, avec quelque succès.

Ce qui caractérise la poésie de Pellet, c'est une richesse de rimes vraiment remarquable, un jet facile, une diction qui ne

Témoins : Pour l'époux, Jean-Joseph Pellet père, âgé de 62 ans, et Antoine-Léopold Bresson, âgé de 73 ans, juge au tribunal civil — pour l'épouse. Louis-Xavier Bastien, âgé de 30 ans, receveur du dépôt de mendicité du département, cousin germain maternel de l'épouse, et François-Alexis Maud'heux, greffier en chef au tribunal civil, âgé de 49 ans, oncle maternel de l'épouse à cause de dame Jeanne-Marguerite Bombard, son épouse.

(1) La plupart des morceaux publiés par Pellet ont paru sous ce titre : *Le Barde des Vosges* (Paris — Amable Costes, 1827). La seconde édition de ce recueil (Paris — 1829), contient en outre la tragédie de *Constantin le Grand*, des *Fragments de Sénèque* et le poëme *Les Classiques et les Romantiques*.

manque point, quand il faut, de richesse et de verve, et par dessus tout cette vive émotion qui dénote le véritable poète. On lui a reproché avec raison d'avoir abusé parfois des souvenirs de l'antiquité et des fictions mythologiques. Ah! Messieurs, c'est que son ardente imagination avait été frappée de la poésie, de la grâce et de la vie que l'on rencontre dans les récits comme dans les métamorphoses de la mythologie! C'est qu'il comprenait tout ce que ces fictions répandaient de vie et de charme dans la nature, ne s'apercevant pas qu'à l'époque où il écrivait ces images étaient vieilles et déjà bien usées! Noublions pas, toutefois, què ce défaut n'est chez Pellet qu'une exception et ne se remarque guère que dans ses premières compositions. Nous trouvons dans le *Barde des Vosges* tant de chefs-d'œuvre dignes de fixer notre attention! Permettez-moi de vous citer quelques vers d'une épître, intitulée : *Doutes philosophiques*, que je considère comme une des plus belles de son recueil et où vous trouverez les rares qualités que je vous énumérais tout à l'heure. Après y avoir passé en revue avec beaucoup d'esprit les différents systèmes philosophiques de l'antiquité, il vient à traiter la question de l'immortalité de l'âme.

L'être qui vit en nous, mystérieux ressort,
De son étui d'argile éprouve-t-il le sort?
Tantôt nuage obscur, quelquefois clarté vive,
N'a-t-il, comme les corps, rien en soi qui survive,
Et, sitôt que pour l'un le dernier jour a lui,
L'autre, dans le tombeau, s'éteint-il avec lui?
Ah! si du genre humain telle est la destinée,
Si la course de l'homme à la vie est bornée,
Si mon plus long espoir n'est que ce court sentier,
Si je dois au tombeau m'engloutir tout entier,
Que m'importe, des vers quand je suis la pâture,
Qu'un Dieu commande en maître à toute la nature!
Qu'il règle, d'un seul mot, les astres, les saisons,
Qu'il ordonne au soleil de mûrir les moissons,

Qu'à sa voix, de respect la mer courbe ses ondes,
Qu'il sème. en se jouant, les soleils et les mondes,
Et que roi de l'espace et de l'immensiié,
L'œil du jour près de lui ne soit qu'obscurité !
A son règne immortel si mon sort ne se lie,
Ami, n'en doutons point, l'adorer c'est folie.
Que me font et sa gloire et son éternité !

Mais tous ces doutes sont vite dissipés au seul souvenir de son père qui n'est plus, et l'épître se termine par cette belle profession de foi :

Au-delà du tombeau, seuil d'un monde à venir,
Il est un jour plus pur qui ne doit point finir,
Ineffable soleil, interminable aurore,
Que la raison devine et que le cœur implore !

Je vous ai dit, Messieurs, avec quelle facilité et quel succès Pellet savait essayer tous les genres et comment sa muse variait à plaisir ses accents. Vous en jugerez à ces quelques strophes d'une charmante pièce qui a pour titre : *Le Regard.*

Oh ! qu'un regard, doux messager de l'âme,
Quand il lui plaît, sait bien nous émouvoir !
C'est là qu'Amour en traits de flamme
Mieux qu'ailleurs grava son pouvoir.
Pour triompher d'un cœur rebelle,
Pour enchaîner un amant à son char,
Vous le savez... que faut-il ?... d'une belle
Rien qu'un regard.

Premier regard qui de nous se rend maître
Fait bien souvent le destin de nos jours.
De la blessure qu'il fit naître
Le cœur se ressouvient toujours.
L'amant, au terme de sa vie,
Voit-il la mort et son lugubre char,
Dernier adieu qu'il fait à son amie,
C'est un regard.

On dit qu'Amour, prêt à prendre l'empire,
Fut incertain entre deux traits vainqueurs,
Et du regard et du sourire
Fit un double essai sur les cœurs.
Tous deux, travaillant pour sa gloire,
Depuis ce temps accompagnent son char.
Mais qui des deux remporta la victoire ?
C'est le regard.

N'ayant qu'une fortune modeste, Pellet ne songea cependant jamais à utiliser son talent en adressant des hommages intéressés à la puissance ou à la richesse. Il y avait dans ses sentiments trop d'élévation et de fierté pour « qu'un vers bassement adulateur ait jamais fait vibrer les cordes de sa lyre.»

Je ne vous citerai pour preuve de l'indépendance de son caractère que ces vers d'une *Ode sur les vicissitudes des Empires* (1) qu'il ne craignit pas de publier au lendemain de la bataille de Wagram.

« Fendez les mers, affrontez la fortune.
« Partez, disait Sidon à ses mille vaisseaux,
« Que tous les rois deviennent mes vassaux,
« Qu'à votre aspect le superbe Neptune
« Abdique le pouvoir qu'il avait sur les eaux ! »
Et cependant l'oubli la couvre de son aile,
Et cependant ses ports sont muets d'abandon,
Et cependant la mort, livide sentinelle,
Est debout pour jamais sur les murs de Sidon !
Voilà, voilà, magnifiques atomes,
Conquérants trop fameux, foudroyants potentats,
Comme le ciel se rit de vos États,
Et fait passer, tels que de vains fantômes,
Vos peuples souvent grands par de grands attentats !

De pleurs, de flots de sang vous inondez la terre.
Votre char roule au bruit des malédictions.

(1) Cette Ode parut le 23 février 1811 dans le *Mercure de France* et y obtint les éloges du chevalier de Boufflers.

Jusques à quand, cruels, le droit du cimeterre
Sera-t-il en vos mains le droit des nations !

Plus loin, il adresse directement à Napoléon cette vive apostrophe :

Insensé conquérant, quel peut être ton but ?
Crois-tu que ton grand peuple, après tant de ravages,
Au néant, à son tour, ne paiera point tribut ?

Il ne pouvait guère prévoir alors que quatre ans plus tard sa terrible prédiction serait si près de s'accomplir. Ebloui par la prospérité et impatient de courir à de nouvelles aventures, celui qui tenait entre ses mains les destinées de la France allait entreprendre cette guerre néfaste qui devait aboutir à la terrible invasion de 1814. Quand Pellet voit les armées étrangères fouler le sol de son pays, son ardent patriotisme ne peut se contenir ; il publie cette ode magnifique *Sur l'Invasion*, où il donne le signal de la résistance :

Rassurez-vous, disait leur voix perfide,
Rassurez-vous, habitants des hameaux,
Rassurez-vous ; mettre un terme à vos maux
Est le seul vœu, le seul but qui nous guide.
Oh ! que changés par nous vos destins seront beaux !
Nous apportons la paix, paix durable et solide.
Oui traîtres, c'est la paix, mais la paix des tombeaux.
Aux armes ! que ce cri soit pareil au tonnerre !
Aux armes ! que ce cri réveille tous les cœurs !
Osons envisager leur ligue mercenaire
Et nous serons vainqueurs.

Celui à qui échappaient de tels accents devait encore prêcher d'exemple. Aussi le voyons-nous, aux environs de Longwy, se mettre à la tête d'une compagnie franche dans laquelle la tradition veut que sa femme ait servi sous les habits d'un soldat. Son dévouement, comme tant d'autres, devait hélas ! rester sans résultat. Paris allait tomber entre

les mains de l'ennemi, et, comme si ce n'était pas assez des horreurs d'une première invasion, notre pauvre pays, notre Lorraine surtout, allaient avoir à en subir une seconde plus terrible que la première et une occupation de trois longues années.

Tant de malheurs accumulés par l'ambition d'un seul homme durent iuspirer à Pellet cette haine profonde du despotisme et cet ardent amour de la liberté dont ses vers se font si souvent l'écho. Soit qu'il chante le *Réveil de la Grèce*, de ce peuple énergique qui

Des débris de sa chaîne immole ses bourreaux,

soit qu'il célèbre *Le second voyage du général La Fayette aux Etats-Unis*, qu'il soumette les Pharaons, dans leurs tombes, au jugement de la postérité, ou qu'il s'adresse à Lamartine, ce sont toujours les mêmes sentiments qui l'animent. Ce qu'il flétrit avec indignation, ce sont les tyrans

Prenant les cris forcés de la foule tremblante
Pour des chants d'allégresse ou des transports d'amour.

ce qu'il défend avec passion, c'est la cause de la liberté dont le souffle puissant passait alors sur le monde entier en suggérant à tous les peuples ce désir d'indépendance qu'un monarque célèbre considérait comme une maladie de l'esprit humain, à laquelle il était urgent de porter remède. (1)

Il est passé cet âge où les peuples serviles,
Dans un lâche sommeil partout ensevelis,
Dégradés dans les champs, abrutis dans les villes,
Rampaient esclaves avilis.
Eclairé du flambeau d'un saint patriotisme,
L'homme, ou plutôt le siècle, autour du despotisme
S'agite en frémissant,

(1) Paroles du Czar Alexandre à M. de Metternich au congrès de Troppau (3 octobre 1820).

Et de la liberté. qu'il exige en ôtage,
S'élève du Vésuve et des rives du Tage
Le cri retentissant.

Non cette liberté, fille de la licence,
Qui, du sang pour tribut, des torches pour flambeaux,
Du massacre des rois cimentant sa puissance,
Se tient debout sur des tombeaux ;
Mais celle qu'ignoraient le Tibre et ses faux Sages
Fille de la raison, héritière des âges,
Notre idole aujourd'hui.

Vous ne serez pas étonnés, Messieurs, que Pellet ait de bonne heure embrassé dans sa ville natale la cause de l'opposition libérale pendant sa lutte avec la Restauration, et il n'est pas douteux qu'après les Ordonnances et les journées de 1830 il aurait été appelé à jouer dans les Vosges un rôle politique important, si un événement singulier n'était venu hâter sa fin.

Ecrivant au moment où la lutte la plus acharnée était engagée en France entre l'Ecole classique et l'Ecole romantique, Pellet avait eu l'idée, vers la fin de 1826, de composer sur ce sujet une satire qu'il intitula *Les Classiques et les Romantiques*. Dans ce petit poème, dont l'auteur était resté fidèle aux vieilles traditions littéraires, un certain nombre d'écrivains de l'époque et plus particulièrement Victor Hugo, le chef de l'Ecole romantique, étaient assez malmenés. Je dois dire en passant que, peu de temps après, Pellet reconnut son erreur dans un avant-propos, publié en tête de son poème, où il manifestait le plus vif regret « d'avoir fait jouer un rôle assez ridicule à l'un des plus beaux et des plus étonnants génies de son époque. » Quoi qu'il en soit, un nommé Massey de Tyrone, ancien procureur du roi à Mauriac, habitant alors Paris, ayant eu par un ami de Pellet communication du manuscrit de cette satire, fut frappé de la verve qu'il y rencontrait et des ressemblances qu'il crut découvrir entre plu-

sieurs personnages connus et certains portraits que l'auteur déclara d'ailleurs plus tard purement fantaisistes et imaginaires. Il songea aussitôt à s'approprier l'œuvre de ce poète de province et à exploiter à son profit les allusions et les personnalités qu'il croyait y rencontrer. Il se contenta donc d'opérer dans le poème quelques substitutions de noms et de l'imprimer sous le sien propre, mais avec un titre différent : *Les deux Ecoles ou Essais satiriques sur quelques illustres modernes.*

Cependant Pellet, informé par hasard de ce plagiat, ne l'envisagea d'abord que de son côté plaisant. « Veuillez donc, ma chère Félicie, écrivait-il le 29 octobre 1829 à sa belle-sœur, dire à l'ami Costes de faire tout son possible pour découvrir le poème des *Deux Ecoles*, afin que s'il est tel qu'on me l'assure, je puisse crier au voleur ! de toutes mes forces..... Si le fait est vrai, il faut convenir que M. De Tyrone a bien mal choisi l'objet de son larcin et que ce n'était guère la peine de se rendre voleur pour si peu de chose. En effet, je m'étais persuadé jusqu'alors que les riches étaient seuls exposés à de pareilles avanies. Mais il paraît qu'aujourd'hui la misère est si grande au Parnasse que les pauvres eux-mêmes n'y sont pas à l'abri d'un coup de main. » Non-seulement l'exactitude du fait fut confirmée, mais Pellet apprit bientôt que le plagiaire lui-même, à la nouvelle de la publication des *Classiques et des Romantiques*, revendiquait effrontément dans l'*Album des Salons* la paternité de cette œuvre et retournait ainsi au véritable auteur la honte du plagiat.

En présence de tant d'impudence, Pellet fit assigner en diffamation son adversaire devant le tribunal correctionnel, et, quoique souffrant déjà de la poitrine, vint plaider sa propre cause à Paris, au mois de janvier 1830. Dans l'audience du 20 janvier il présenta sa défense avec l'éloquence que nous lui connaissons. « Né dans les Vosges, disait-il en terminant, enfant d'un pays où l'honneur est avant tout, avocat au lieu natal, bâtonnier, la démarche que j'ai faite, je la devais à moi, à ma famille, au barreau dont je suis membre,

je dis plus, à tous mes compatriotes, car dans nos belles vallées, il y a solidarité d'honneur entre gens qui s'estiment et qui s'aiment. »

Massey de Tyrone fut condamné à 200 francs d'amende et 300 francs de dommages intérêts. Ce ne fut que plus tard, après la mort de Pellet, que son beau-frère, M. Bresson, conseiller à la cour royale de Nancy, obtint la confirmation de ce jugement par la cour de Paris, à la suite d'un plaidoyer que l'on fut unanime à considérer comme un chef-d'œuvre d'éloquence judiciaire. (1)

Cependant le mal dont souffrait Pellet, à son départ d'Epinal, n'avait fait qu'empirer. Parti par un froid atroce, digne de l'hiver mémorable de 1829, il avait eu à supporter de très grandes fatigues pendant son long voyage. La voiture qui le conduisait avait été arrêtée une nuit entière au milieu des neiges amoncelées dans les mauvaises routes de la Champagne. A son arrivée à Paris, les démarches et les soucis que lui causaient son procès vinrent encore aggraver l'état de sa santé, qui s'altérait de jour en jour ; enfin une maladie inflammatoire finit par se déclarer. « Aussitôt qu'il sentit l'atteinte du mal, dit son éloquent défenseur, il tourna ses regards vers son pays, où il voulait aller mourir. Malgré les représentations de sa femme et de ses amis, il se fit porter dans une voiture publique ; et c'est ainsi que, sans prendre un seul instant de repos, le jour, la nuit, souffrant d'inexprimables douleurs, il fit un trajet de cent lieues pour arriver enfin et exhaler sur la terre natale son dernier soupir. La

(1) La *Gazette des Tribunaux* du 2 avril 1830, rendait compte de ce succès oratoire dans les termes suivants. « Le discours de M. Bresson a duré deux heures et demie et l'attention n'a pas été un seul instant fatiguée. On ne citerait au Palais que bien peu d'exemples d'un pareil effet du talent de la parole et d'un aussi beau triomphe de l'éloquence. »

Le plaidoyer de M. Bresson se trouve reproduit *in extenso* dans un ouvrage de l'abbé Marcel, qui a pour titre *Chefs-d'œuvre de l'éloquence française et de la tribune anglaise* (Paris 1834).

maladie avait fait des progrès rapides ; Pellet expira le quatrième jour de sa rentrée à Epinal, le 13 février 1830 (1).

La mort de cet homme distingué fut un évènement public ; Pellet était adoré dans son pays ; toute la ville fut plongée dans le deuil et dans la consternation. Les témoignages des regrets les plus touchants et les plus universels lui furent prodigués, et c'est au milieu des larmes et des sanglots de tous ses concitoyens que ses amis portèrent sa dépouille mortelle dans sa dernière demeure. » Une souscription publique fut ouverte pour lui ériger au cimetière d'Epinal un monument sur lequel on a gravé ces vers extraits d'une de ses odes :

Il est un asile,
Ombragé d'ifs et de cyprès,
Dont l'aspect lugubre et tranquille,
Loin du tumulte de la ville,
Nous attache par nos regrets.
Cet asile, en qui l'humble espère,
Où l'orgueil se voit confondu,
Est ce champ, là-haut solitaire,
Où repose, près de mon père,
Plus d'un ami que j'ai perdu,
Où comme eux je suis attendu.

De son côté la municipalité donna son nom à l'une des rues d'Epinal et son portrait, dessiné par un de ses amis (2), fut gravé et répandu dans les Vosges.

(1) Extrait de l'acte de décès. « François-Félix Maud'heux, greffier en chef du tribunal, et Pierre Lehec, avocat, déclarent que le 13 février, à dix heures du soir, Jean-François Pellet, avocat, âgé de 48 ans, né à Epinal, est décédé dans cette ville en la maison 55 section A. » Cette maison, qui appartenait à la famille Pellet, porte aujourd'hui le numéro 22 de la place des Vosges

(2) M. Perrin, ancien président du tribunal civil d'Epinal.

On doit également au sculpteur J. Perrin un beau médaillon, en plâtre, de Pellet, qui est placé dans la salle ordinaire des séances de la Société d'émulation.

La Société d'émulation ne pouvait manquer, Messieurs, de s'associer à ce deuil public et de consacrer une de ses séances au souvenir de celui qui avait toujours été un de ses membres les plus actifs et qui lui avait réservé la primeur de toutes ses œuvres. Vous mesurerez vous-mêmes l'étendue de ses regrets à ces paroles prononcées par le président d'alors M. Briguel, dans la séance du 8 avril 1830 : « Quel vide cette mort prématurée ne va-t-elle pas laisser dans nos rangs ! Quelle autre voix en sons mélodieux, en fiers et mâles accents, pourra charmer, embellir de nouveau nos séances ? Où trouver dans une population si restreinte des hommes qui se vouent, comme Pellet, avec ardeur et désintéressement au culte des Muses, à la propagation à l'encouragement de tout ce qui est bon, utile et honorable ? »

J'ai terminé, Messieurs, cette étude, bien imparfaite sans doute, heureux si j'ai pu vous faire partager dans une certaine mesure ma profonde admiration pour cet homme bienfaisant et généreux, pour cet avocat distingué, pour ce poète à l'imagination ardente et féconde, qui fut l'un des fondateurs de notre Société. Gardons toujours son souvenir ! Que son image continue à présider à nos réunions et sa vie à nous servir d'enseignement ! A l'exemple de notre vénéré Pellet, ne marchandons pas notre part de collaboration aux travaux d'une Société comme la nôtre, qui doit aimer le progrès et qui a besoin de toutes les initiatives pour porter en elle cette forte sève des institutions désireuses de marcher avec leur siècle.

Messieurs,

Un touchant usage m'appelle à payer aujourd'hui un légitime tribut de regrets aux membres que la Société d'émulation a perdus dans le cours de cette année et à souhaiter la bienvenue à ceux qui, honorés de vos suffrages, viennent combler les vides faits dans vos rangs. La mort vous a enlevé un membre libre et cinq correspondants.

M. Charles Olivier était à la tête de l'une de ces maisons d'imagerie qui ont porté au loin le nom de la ville d'Epinal. Les améliorations agricoles qu'il avait introduites dans cette ferme de la Justice, que vous connaissez tous, lui ont valu, à défaut d'une récompense que son titre même de membre de la Société lui refusait, les éloges les plus mérités de votre rapporteur sur le concours d'agriculture de 1882.

M. Jean-François Lescuyer, licencié en droit, a consacré sa vie tout entière à l'étude de l'ornithologie. Il a examiné l'oiseau avec l'attention la plus scrupuleuse dans ses organes, sa forme, sa coloration, son chant, ses migrations et toutes ses habitudes, et dans chacune de ces questions il a ouvert à la science de nouvelles voies. Dans son ouvrage le plus important, *Les Oiseaux dans les Harmonies de la Nature*, il soutient que la destruction inintelligente et illimitée des oiseaux rompt l'équilibre, cependant si nécessaire, entre les espèces animales, dont le trop plein doit disparaître par voie d'élimination, en vertu de l'antagonisme des êtres. Au nom de ce principe profondément vrai, il s'élève avec toutes les ressources de la science contre l'aveugle destruction de cette classe si intéressante des oiseaux insectivores, de ces éliminateurs si utiles qui ont surtout pour mission de protéger le règne végétal contre les ravages des insectes. Je voudrais voir, pour ma part, le travail de M. Lescuyer plus répandu. Après l'avoir lu, quel est le tendeur un peu soucieux des intérêts de l'agriculture qui voudrait continuer encore sa chasse meurtrière, sachant que cette bouffée de plumes de trois grammes, qu'on appelle une mésange, détruit chaque année deux cent mille insectes? Les nombreuses récompenses décernées aux œuvres de M. Lescuyer et l'empressement qu'ont mis les diverses sociétés savantes à s'adjoindre ce travailleur infatigable nous sont une preuve que son rare mérite était partout reconnu. Sa perte vous a été tout particulièrement sensible, à vous, Messieurs, qui étiez de longue date en relations avec lui et à qui il se faisait un plaisir d'adresser toutes ses œuvres.

Vous devez encore un souvenir à M. le docteur Turck, ancien représentant du peuple, l'un des derniers témoins de votre fondation,

M. Germain (O. ✻), membre de l'Institut, doyen honoraire de la faculté des lettres de Montpellier,

M. Terquem (O. ✻), ancien admistrateur du musée géologique de Metz,

M. Danis, architecte à Paris,

M. Léon Krantz, industriel et maire de Docelles.

Mais ce n'est pas seulement la mort, Messieurs, qui a fait des vides dans vos rangs. Les exigences de la vie administrative vous ont privés de votre président d'honneur, M. le Préfet Bœgner. Des liens trop anciens et trop étroits vous unissaient à lui pour que les regrets causés par son départ n'aient pas trouvé un écho dans vos rangs. En l'admettant au nombre de vos correspondants, vous avez voulu tempérer l'amertume de cette séparation et lui témoigner votre reconnaissance pour les marques d'intérêt qu'il n'a cessé de donner à votre Société.

La nomination de MM. Baradez et Bour au tribunal de Saint-Dié est venue vous enlever un membre titulaire et un membre libre. Le talent dont ces deux magistrats ont fait preuve, dès le début de leur carrière, trouve une juste récompense dans cet avancement rapide et brillant ; nous leur adressons nos bien sincères félicitations, tout en exprimant le regret de n'avoir pu jouir plus longtemps de relations que nous avons toujours vivement appréciées et dont nous nous promettions pour l'avenir un grand profit.

J'ai achevé, Messieurs, l'énumération toujours trop longue de vos pertes d'une année ; le catalogue de vos conquêtes est, grâce à Dieu, beaucoup plus étendu.

M. Gentil, préfet des Vosges, votre nouveau président d'honneur, a bien voulu relever par sa présence l'éclat de votre séance solennelle et vous donner ainsi une preuve de sa sollicitude pour vos travaux. Une fois de plus, Messieurs, vous

avez à vous félititer de trouver votre plus ferme appui dans le premier administrateur de ce beau département, dont votre Société représente l'esprit studieux et l'intelligence élevée.

La liste de vos membres libres s'est accrue des noms de :

M. Denys (✱), ingénieur en chef des ponts-et-chaussées ;

M. Clasquin, architecte départemental, ancien élève de l'Ecole des Beaux-Arts ;

M. Auguste Gazin, inspecteur adjoint des forêts, lauréat, en 1887, de la Société des Agricultéurs de France ;

M. Alfred Bourgeois, licencié ès-lettres, élève à l'Ecole des Chartes ;

M. Ballon, pharmacien de première classe, membre du Conseil départemental d'hygiène et de salubrité publique et musicien fort distingué ;

M. de Golbéry, avocat et ancien magistrat ;

M. Daniel Geistodt, industriel et ancien élève de l'Ecole polytechnique ;

M. Sonrel fils, musicien de talent ;

M. Derazey, avocat.

Vous avez encore admis, en qualité de membres associés :

M. Léopold Ferry, de Corcieux, propagateur de la culture du blé dans la région montagneuse, à l'aide de semences améliorées et d'engrais chimiques, et M. Camille Martin, organiste et compositeur de musique, à Charmes, qui se recommandaient à vos suffrages par un double succès obtenu dans votre concours de 1886 ; M. de Ravinel, président du Comice agricole de Rambervillers ; enfin M. Emile Mathieu, juge au tribunal de commerce, agriculteur à Thaon et secrétaire du syndicat agricole de Châtel ; et comme membre correspondant M. Peltier, ancien professeur au Collége d'Epinal, et maintenant professeur au Lycée de Bar-le-Duc.

De telles élections, Messieurs, vous préparent une compensation aux coups cruels qui ont si tristement frappé vos anciens. Vous le voyez, vos nouveaux confrères apportent à

votre compagnie, par la diversité même des directions intellectuelles où ils sont engagés, un très utile et très important renfort. C'est en continuant à se renouveler par des choix aussi heureux que la Société d'émulation des Vosges se maintiendra toujours au rang où vos devanciers et vous, Messieurs, l'avez placée.

RAPPORT

DE LA

COMMISSION D'AGRICULTURE

SUR LES CONCOURS OUVERTS EN 1887

DANS L'ARRONDISSEMENT D'EPINAL

par M. J. PERDRIX

Président du Comice de Neufchâteau, membre associé.

MESSIEURS,

Delenda est Carthago ! s'écriait Caton l'ancien, chaque fois qu'il montait à la tribune du sénat romain.

Notre *Carthago* à nous, Messieurs, c'est l'ignorance, c'est la routine ! Le vœu du farouche sénateur, c'était la ruine de l'ennemi ; le nôtre, n'est pas différent. Et pas plus que celui-là, notre vœu ne restera inaccompli.

Il n'est que trop vrai que notre agriculture a beaucoup souffert depuis nombre d'années. Ce serait un beau thème à amplification que de développer les causes de ces souffrances, mais je ne vous apprendrais rien de nouveau. D'ailleurs il est plus consolant de porter ses regards sur les améliorations sensibles qui ont été apportées à la triste situation que tant de circonstances malheureuses avaient faite aux travailleurs de la terre. Et si ces hommes laborieux n'ont pas désespéré, si, au lieu de se contenter de gémir, ils ont lutté avec persévérance contre les difficultés, ils ont été aidés dans cette lutte par le gouvernement de la République, qui a fait les plus louables efforts pour enrayer le mal et nous mettre en état de lutter avec succès contre la concurrence étrangère.

Arrêtons-nous un instant sur ces diverses mesures qui témoignent, de la part du gouvernement, de son désir d'honorer, de relever, de favoriser la profession agricole : c'est d'abord la création d'un ministère spécial à l'agriculture, point de départ de bien des innovations heureuses, de bien des encouragements efficaces, dont on ne peut parler sans évoquer le nom de M. Méline, notre illustre compatriote.

Après avoir relevé moralement la profession agricole, en instituant pour elle une distinction spéciale, *celle du mérite agricole*, si bien accueillie, et si féconde en excellents résultats, il s'est acquis des droits à la reconnaissance de tous les agriculteurs pour cette campagne menée contre les libres-échangistes avec une énergie, une persévérance que le succès, à notre grande joie, a enfin couronnée. Les successeurs de M. Méline ont dignement continué son œuvre par l'institution des champs de démonstrations et d'une station d'essai qui nous permettra d'avoir des semences de première qualité, par l'étude du projet de création du crédit agricole, et par l'introduction, si longtemps réclamée à juste titre, de l'instruction agricole dans les écoles primaires.

Vous voyez, Messieurs, que la sollicitude de nos gouvernants ne fait pas défaut à l'agriculture, que ses plaintes entendues ont appelé sur ses souffrances l'attention des pouvoirs publics qui se préoccupent, au point de vue pratique, des moyens d'y porter remède. Et malgré l'économie sévère que le parlement doit apporter dans nos finances, si les Chambres, comprenant que la plus petite amélioration en agriculture se traduit toujours par de grands avantages, lui conservent ses crédits essentiels, on pourra proclamer bien haut que jamais aucun gouvernement n'a fait autant pour l'agriculture.

Une telle sollicitude nous impose le devoir de travailler, de progresser.

Et d'abord instruisons-nous ; notre profession, plus qu'aucune autre, réclame un ensemble multiple de connaissances

approfondies: puis, et les agriculteurs instruits vous le diront, nous trouverons dans les découvertes que produit la science et que la pratique vient chaque jour sanctionner, des moyens puissants d'encouragement au milieu des difficultés présentes.

Il est vrai que les époques de transition et de transformation sont toujours pénibles pour les générations appelées à les traverser. Changer de méthode, s'imposer des avances onéreuses avec des ressources amoindries est certainement plus difficile pour l'agriculture que pour toute autre profession. Mais nous possédons, par contre, dans cette lutte des avantages sérieux : le travail, l'économie, l'énergie, la persévérance, l'amour du sol qui le nourrit, ont toujours été l'honneur du cultivateur français.

Et si ce sont ces qualités qui nous ont frappé dans les candidats qui briguaient les récompenses de la Société d'Emulation des Vosges, c'est justement à ces qualités qu'est due leur supériorité morale et pécuniaire ; car, Messieurs, quoique nous soyons dans un moment de crise, là où il y a un travailleur intelligent, il y a certainement une juste rénumération à ses labeurs.

Ecoutez, à cet égard, les éloquentes paroles d'un homme qui mieux que personne connait la situation ; je veux parler de M. Tisserand, le savant directeur de l'agriculture, qui, dans un toast au banquet du Concours régional de Grenoble, s'exprime ainsi : « Si l'on peut être surpris d'une chose, c'est de voir notre pays supporter avec autant de facilité toutes ses énormes pertes et présenter, somme toute, une situation meilleure que celle d'aucune autre contrée dans le monde entier. C'est que notre population agricole possède deux grands leviers d'une incomparable puissance : le travail et l'économie, vertus éminemment françaises. Si notre agriculture a pu résister aux effroyables maux qui depuis tant d'années l'assaillent, c'est qu'elle repose sur une base qui a la force du granit : *le paysan français*, ce travailleur sobre, qu'aucune privation n'affaiblit, qu'aucune fatigue ne lasse,

économe de tout, dont la suprême jouissance est d'arriver à la propriété du sol, et dont les bras vaillants et les économies patiemment accumulées ont servi, dans les jours les plus sombres de notre histoire, à la délivrance de la patrie ! — Grâce à lui, les crises les plus intenses sont amorties ; grâce à la puissance de ses épargnes, elles sont toujours passagères ! Avec le paysan français, dont on ne trouve l'égal dans aucun pays, on peut toujours avoir confiance dans l'avenir. Il est le roc contre lequel la tempête est impuissante. »

Nulle part, je crois, Messieurs, mieux qu'ici, ces paroles ne trouveraient leur application. On sent que M. Tisserand, en traçant ce portrait frappant du paysan, avait visité notre beau pays des Vosges, et avait vu à l'œuvre le paysan vosgien. C'est bien lui dont il a fait le portrait ; tel il l'a dépeint, tel je l'ai vu dans cette tournée si intéressante que j'ai faite pour répondre au désir de la Société d'émulation.

Les nombreuses et importantes améliorations que mes collègues et moi avons constatées nous ont rendu bien agréable l'accomplissement du mandat qui nous avait été confié. Je regrette vivement de ne pouvoir m'étendre ici sur des réflexions ayant rapport à tout ce que nous avons vu, cependant permettez-moi de dire combien il est regrettable de voir avec quelle insouciance on perd encore, dans nos campagnes, le purin, cette essence des fumiers dont j'ai toujours été le défenseur, certain que cette perte diminue de plus de moitié la valeur des engrais de la ferme et se traduit en France par un chiffre à peine croyable. On laisse perdre cette richesse et l'on achète fort cher des engrais de commerce pour la remplacer. Aussi je constate avec plaisir l'efficacité de cette mesure chez presque tous nos candidats ; il vous sera facile, du reste, de remarquer dans les rapports divers de ce compte rendu que les résultats obtenus semblent être partout en proportion de l'économie de ce principe fertilisant.

Je remercie la Société de la confiance dont elle a bien voulu m'honorer ; et je ne veux pas laisser passer cette occasion sans exprimer à mes sympathiques compagnons de voyage tout le plaisir que j'ai éprouvé en parcourant en leur compagnie cette partie si belle, si industrieuse, si améliorée, en un mot si intéressante sous tant de rapports de notre laborieux département.

M. JEANPIERRE (Joseph)

Commune de Hadol. — Section de la Houssière.

MENTION HONORABLE

Création de trois hectares de prairie dans un ancien étang de nulle valeur

M. Jeanpierre appartient à l'ancienne et laborieuse race de cultivateurs dont on est toujours heureux de rencontrer des exemples frappants.

Aussi intelligent que travailleur, il a su, d'un ancien étang improductif, tirer un excellent parti par l'extraction d'une grande quantité de tourbe, dans des conditions tellement économiques que la vente de ce produit lui assure un bénéfice bien au-dessus de l'intérêt des fonds engagés.

M. Jeanpierre nous a fait remarquer le but de son travail préliminaire et rémunérateur : transformer en prairie cet étang après l'enlèvement de la tourbe. En effet, nous avons déjà pu en voir un essai dont la composition des herbes laisse à désirer, et un nouveau semis qui, bien que peu réussi à cette époque, présentait un meilleur choix de plantes.

L'an prochain, il sera déjà en possession d'un hectare, lui donnant 5,000 kilos, rendement un peu exagéré, mais en tout cas ne devant son abondance qu'à la croissance d'herbe de qualité inférieure.

M. Jeanpierre aura quelques insuccès qu'il saura réparer et même éviter, mais la réussite qui devra le conduire à un

beau résultat sera due à son travail soutenu, à sa force herculéenne et infatigable et au savoir qu'il a puisé à la ferme-école des Vosges.

Disons en passant que nous voudrions voir les cultivateurs, pères de famille, moins insouciants, ne pas priver leurs fils des bienfaits de ces utiles institutions, car on reconnait vite l'instruction agricole chez les jeunes gens qui les ont fréquentées, au soin et à l'intelligence qu'ils apportent dans leur manière d'exploiter.

Transformer en un sol productif un terrain stérile et malsain, aussi peu utile à celui qui le possède que nuisible à ceux qui l'avoisinent, c'est en réalité rendre un double service dont le mérite ne saurait être contesté.

Votre Commission félicite le postulant de son initiative, tout en regrettant que son travail soit encore trop peu étendu comme prairie pour lui permettre de lui témoigner sa satisfaction autrement que par une mention honorable; elle conserve du moins le ferme espoir qu'un jour peu éloigné ce travailleur recevra sa juste récompense.

M. ANDRÉ (François-Jules)

Garde forestier à Thaon

MÉDAILLE DE BRONZE ET 30 FRANCS.

Amélioration de un hectare de terrain en friche. — Création de 80 ares de prés et de 20 ares jardin et verger

Lorsque M. André a été nommé garde à Thaon, il y a deux ans, il a trouvé, attenant à la maison forestière et résultant du défrichement de la forêt communale, un terrain, d'environ un hectare, inculte, couvert de ronces, rempli de mares, et dans lequel ne végétaient que joncs et des mauvaises herbes. Son prédécesseur, ne voulant pas rester à Thaon, ne s'était nullement préoccupé d'améliorer cette friche, dont le mauvais état ne faisait qu'empirer.

L'administration a donné, il est vrai, une somme de 140 fr. à un entrepreneur pour écrêter les bords des fossés et combler les plus gros trous, mais ce travail était insuffisant.

M. André a dû lui-même en faire une bonne partie, opérer seul le nivellement, le défrichement et entourer le tout d'une palissade.

La culture du sol, sa mise en prairie, la plantation de 60 pieds d'arbres fruitiers et la création d'un jardin ont été l'œuvre des moments de loisir qu'en dehors du service forestier cet homme intelligent occupe d'une manière si digne d'éloge.

Mme André, qui seconde si merveilleusement son mari en faisant venir de beaux et précoces légumes que nous avons vus et dont elle tire grand profit en les vendant à Thaon, nous offre la preuve évidente qu'uni à une compagne qui sait le comprendre, un homme laborieux réussit toujours.

J'ajouterai qu'en outre de tout le travail personnel, la dépense des graines, matériaux et palissades est restée à la charge du garde.

Un certificat de M. le maire de Thaon, tout en faveur de M. André, atteste ce que nous venons d'exposer en ajoutant toutefois que cette opération a augmenté dans une proportion considérable la valeur d'une propriété dont le rendement était complètement insignifiant.

Nous nous permettons de signaler ce fait à l'administration forestière, en la priant de reconnaître par une récompense pécuniaire l'entreprise dispendieuse de ce brave fonctionnaire qui peut être changé d'un jour à l'autre. En améliorant la propriété d'autrui, il a non seulement montré ce que l'on peut obtenir avec l'amour du travail et l'intelligence, mais encore il a donné un exemple de désintéressement bien rare de nos jours.

Nous sommes heureux de reconnaître l'action louable et l'amélioration pratique de M. André par une médaille de bronze et 30 fr.

M. BABEL (Joseph-Dominique)

Cultivateur aux Etangs, section de Géroménil, commune de Hadol

MÉDAILLE D'ARGENT

M. Babel est un cultivateur intelligent qui a su augmenter la valeur de sa propriété par les prairies et le bétail.

Disposant d'une source abondante, il a mis tous ses soins à l'utiliser pour les besoins de sa maison, de sa ferme et de ses prés dont il a augmenté l'étendue par des achats et des échanges.

La plupart de ces terrains, rendus infertiles par l'excès d'humidité, ont été assainis à l'aide de fossés dont les terres ont servi à niveler les bas-fonds, et dont l'eau recueillie a été déversée sur toute la prairie par des canaux d'irrigation ingénieusement établis.

Le fumier est placé près d'un réservoir et l'eau enrichie par le purin va fertiliser les prés, quand le besoin s'en fait sentir.

Les étables, encore peu améliorées sous le rapport de l'aération, contiennent 10 bêtes bovines dont la pureté de race vosgienne laisse à désirer, un cheval, une truie et 3 porcs à l'engrais.

Tous ces animaux bien tenus récompensent le propriétaire des bons soins qu'il leur prodigue.

M. Babel dirige bien son affaire ; il a exécuté les travaux de terrassement à temps perdu, distraction de beaucoup préférable à celle de fréquenter les cafés ; aussi vit-il dans l'aisance en élevant sa famille. Un exemple entre autres vous donnera une idée de ce que le travail joint à l'intelligence peut faire rendre à la terre : M. Babel nous a fait voir un petit coin de terre (36 mètres carrés environ) dans lequel, après avoir récolté des pommes de terre pour 7 fr., il avait planté entre les premières lignes de nouveaux tubercules dont les tiges fleuries à notre passage, le 26 juillet, promettaient une seconde bonne récolte.

Tous ces travaux si bien combinés nous ont paru devoir être récompensés par une médaille d'argent.

M. JOLY (Nicolas)

de Harsault (Bains)

MÉDAILLE D'ARGENT

Création de trois hectares de prairies. — Améliorations diverses.— Défoncement, nivellement, irrigation, utilisation des eaux perdues du village. — Emploi de phosphates fossiles. — Certificat favorable de M. le maire de Charmois-l'Orgueilleux.

A notre arrivée, M. Joly était absent, et c'est sa fille qui nous a fait visiter ses travaux, dont les principaux sont des créations de prairies en plusieurs parcelles. Une surtout, contenant 80 ares, a beaucoup attiré l'attention du jury. M. Joly a fait là un travail vraiment digne d'être montré en exemple. A l'aide de terres élevées prises aux alentours de cette pièce placée en contre-bas des terrains voisins et formant une espèce d'entonnoir, ce cultivateur a pu combler et niveler sa propriété. La pente lui étant favorable, il a su tirer un parti très avantageux de l'eau d'un chemin voisin, de celle venant de terres dominant son terrain et d'une petite source s'écoulant à peine du haut de sa propriété, à laquelle elle nuisait avant d'être dirigée. Cette besogne a demandé un travail de longue haleine, mais M. Joly n'a reculé devant aucun sacrifice.

Il a aussi créé un pré dans un bois défriché, ainsi que quatre hommées et demie de prairie, près du village, dans lesquelles il a utilisé les eaux d'écoulement à l'aide d'aqueducs établis par ses soins. Dans cette dernière parcelle surtout, la puissance de végétation démontre suffisamment que ces eaux qu'on laisse malheureusement trop souvent perdre, transportent avec elles des principes fertilisants qu'elles recueillent dans leur parcours, lorsqu'ils s'écoulent des fumiers non pourvus de fosses à purin.

M. Joly emploie des semences de grenier et du fléole : il

serait plus avantageux, disons-le, surtout dans une nouvelle création, d'acheter des semences répondant à la nature du sol.

Cet intéressant défricheur, niveleur et irrigateur qui sait profiter de l'insouciance des habitants de Harsault, a aussi remarqué l'action des phosphates fossiles sur les prairies; il les utilise depuis longtemps et son exemple, en dépit des préjugés contre les engrais chimiques, commence à ouvrir les yeux des plus routiniers, tant il est vrai que les leçons de choses sont les meilleures.

En attendant qu'il établisse une fosse à purin, amélioration que nous l'engageons à faire au plus tôt, ce cultivateur recueille cette essence de son fumier avec des terres placées autour du tas, prises dans son jardin pour en faciliter l'accès.

Pour récompenser M. Joly de ses efforts et de l'exemple qu'il donne, la Société lui décerne une médaille d'argent.

M. HAYOTTE (Victor-Emile)

adjoint à Domèvre-sur-Avière

MÉDAILLE D'ARGENT GRAND MODULE

Création d'un hectare et demi de prairie à ajouter à un hectare pour lequel il a eu une médaille de bronze en 1882. — *Cultive 9 hectares.*

M. Hayotte cultive pour son compte, et rend encore service aux petits propriétaires qui ne possèdent pas de matériel agricole, en cultivant leurs terres.

La grande division du sol, qui a pour corollaire l'enclave, rendait l'exploitation de notre lauréat difficile et coûteuse.

Aussi agglomérer les surfaces, débarrasser les terrains de l'eau qui leur nuit parfois par suite de la pente des pointières environnantes, et utiliser cette eau au profit d'une production plus rénumératrice que les céréales, *la prairie*, c'est réaliser une triple amélioration dont on doit récompenser tous les

hommes courageux et clairvoyants qui l'entreprennent et la mènent à bonne fin. C'est en s'inspirant de ces idées de progrès que M. Hayotte a entrepris les travaux dont nous avons pu constater avec intérêt les heureux résultats.

Cet actif cultivateur a commencé avec 1000 francs de lui, et 6 hectares de sa femme, au moyen de gains économisés, il a pu se rendre possesseur aujourd'hui de 20 hectares, triplant ainsi son patrimoine en même temps qu'il élevait une famille de six enfants. Ce qui prouve bien, comme l'atteste M. le maire de Domèvre, que l'agriculture amène presque toujours le bien-être lorsqu'elle est entre des mains laborieusement intelligentes.

M. Hayotte, par suite de ses améliorations, fait rendre à chaque hectare

semé en blé.	18	hectolitres
en avoine........................	35	—
et en pommes de terre............	175	—

Il possède	5	chevaux
—	1	poulain
—	3	vaches
—	2	bœufs
—	1	bouvillon
—	1	génisse
—	3	truies.

Les terres qu'il a transformées en prairies avec des semences de grenier lui rendent 3000 kilog. à l'hectare. Il est à présumer que les nouveaux ensemencements qu'il fait maintenant avec des graines achetées chez M. Vilmorin lui rendront un foin plus abondant et meilleur. En somme, ses bénéfices se montent annuellement à 1500 francs, après l'entretien de la famille.

Les chiffres ci-dessus prouvent une fois de plus que trop de propriétaires abandonnent les champs pour aller chercher

fortune ailleurs, quand la terre, judicieusement traitée, leur accorderait des bénéfices plus sûrs. Là au moins ils n'auraient pas les déceptions qui accompagnent presque tous les déserteurs de l'agriculture, et au milieu de leurs travaux rémunérateurs, ils trouveraient le moyen d'être plus heureux qu'au sein du tracas des villes. Espérons que ce conseil, malheureusement trop peu goûté jusqu'alors, sera peut-être, par un effet bienfaisant de la crise, car toute médaille a aussi son beau côté, mieux écouté et plus suivi de nos jours.

Tous les travaux de M. Hayotte témoignant qu'il a réalisé une grande amélioration, nous sommes heureux de les encourager par une médaille d'argent grand module.

M. LHOTE (Dominique)

de Darnieulles

MÉDAILLE D'ARGENT GRAND MODULE ET 75 FRANCS

Conversion en pré d'un hectare et demi. irrigation au moyen des eaux des égouts du village dont la jouissance a été payée 500 fr. à la commune.

Quoique ne s'occupant pas essentiellement de culture, M. Lhôte a eu l'intelligence de remarquer les bons effets du purin et par conséquent la perte immense que tous les cultivateurs font en laissant couler dans le ruisseau voisin, on pourrait presque dire de cœur joie, ce précieux engrais, ce lait des plantes qui formerait, bien recueilli, plus de la moitié de la richesse de leur fumier.

Ne pouvant dans ce rapport poser que quelques bases de cette question si grosse de conséquences, permettez-moi un exemple et pardonnez-moi la comparaison : je demanderai aux cultivateurs si leur ménagère, après avoir préparé du café, leur sert les marcs ou la liqueur obtenue par l'infusion et imprégnée des vertus de la fève torréfiée. C'est la liqueur, n'est-il pas vrai ? pourquoi donc alors, moins intelli-

gent, le cultivateur laisse-t-il perdre de son fumier le liquide qui en contient tous les éléments de richesse, et se donne-t-il beaucoup de mal pour conduire dans ses terres les marcs appauvris.

Imbu de ces idées de progrès qu'il ne pouvait réaliser, mais dans le but d'améliorer ses propriétés situées au bas du village, M. Lhôte a conçu l'ingénieux plan de faire un canal le long de la route nationale recevant presque tous les égouts de la commune pour conduire, en temps de pluie, sur ses prés, cette quantité énorme d'engrais perdus.

Les difficultés ne lui ont pas manqué : jalousie, opposition, mauvais vouloir, sans compter les lenteurs et les obstacles survenus dans le cours d'opérations de ce genre. Mais rien n'abattait le courage de notre intrépide candidat, qui comprenait trop bien les résultats de son entreprise gigantesque.

Enfin aidé de Mme Lhôte, qui s'est faite cantonnier au besoin (elle portait dans la commune le surnom de cantonnier-chef), et de ses filles dont une très intelligente nous a fait voir et expliqué les travaux, M. Lhôte est parvenu à établir un aqueduc d'environ 350 mètres de longueur, dont le prix s'est élevé à 2,500 fr. et 1,500 fr. de journées.

Les résultats de cet excellent travail ne se sont pas fait attendre ; aujourd'hui la prairie créée et améliorée par achats et échanges formant un total de 1 hectare 60 ares, auquel M. Lhôte pense bientôt ajouter 20 ares, rend en foin de bonne qualité plus de 5,000 kilogs à l'hectare.

A son entrée dans la prairie, l'eau dépose dans un petit bassin ménagé *ad hoc*, un riche limon que ce propriétaire réserve pour l'amélioration de ses autres prés, moins bien placés que celui-ci pour l'irrigation.

Le commerce de M. Lhôte ne lui permettant pas de s'occuper de la culture, si bien dirigée du reste par sa famille laborieuse, il a mis une grande partie de ses champs en luzerne et prairie, et vend tout le foin qu'il ne peut faire consommer.

Il est vrai qu'il ne ressentira nullement le besoin d'engrais aussi longtemps que les fumiers des cultivateurs de Darnieulles, privés de fosses à purin, lui rendront si profitable son droit, acquis pour 500 francs, d'en utiliser la partie la plus riche.

Il sait qu'il bonifiera ses terres sans le secours d'un nombreux bétail, et qu'à sa sortie des affaires, il les trouvera dans un état de prospérité tel que les céréales lui rendront pendant longtemps des récoltes admirables.

Un succès aussi remarquable et d'un aussi bon exemple, a valu à M. Lhôte, à l'unanimité du Jury, une médaille d'argent grand module et 75 fr.

MM. DEPARIS (frères)

fermiers de M de Ravinel, à Villé, commune de Nossoncourt.

MÉDAILLE D'ARGENT GRAND MODULE ET 75 FRANCS

Création de prairie, irrigation et assainissement

En arrivant à la ferme de Villé, louée par les frères Deparis, on s'aperçoit de suite de la paternelle intervention du propriétaire dans toutes les grandes opérations de la culture, et ce qui a le plus émerveillé votre Commission, c'est cette union, signe d'accord dans les rapports journaliers et de profit pour les deux parties intéressées, qui semble exister entre locataire et bailleur. Ce témoignage d'estime envers une entente si bien comprise et si rare à rencontrer malheureusement aujourd'hui, nous nous plaisons à l'accorder à M. de Ravinel qui s'est fait un plaisir de nous accompagner dans l'intéressante visite que nous avons faite dans sa propriété.

M. de Ravinel, en homme de progrès, par ses conseils et par son exemple (car il a conservé quelques parcelles qu'il améliore), engage fortement ses fermiers à employer les

méthodes nouvelles d'amélioration — création de prairies, irrigations, semences améliorées, semailles en ligne, importation de taureaux Durham pour le croisement — fosses à purin, diminution du sol arable par l'augmentation des prairies, système qui, en augmentant les engrais, ne diminue pas le rendement des récoltes. mais diminue le prix de revient, vrai but où doivent tendre les efforts de tous les cultivateurs.

Noble exemple des propriétaires ! voilà bien la plus belle distraction de l'homme favorisé de la fortune qui veut passer son temps agréablement et avantageusement ; combien au contraire se contentent de toucher leurs canons sans se préoccuper du dur labeur qui les produit ! Du reste, noblesse oblige, je dirai même exige aujourd'hui, que les propriétaires, qu'ils le veuillent ou non, maintenant surtout, se considérent comme les associés de leurs fermiers. A ces derniers de tirer de leurs fermes le plus qu'ils peuvent, aux propriétaires, par des travaux intelligemment conduits, de les mettre à même d'en tirer davantage chaque année. Car vous savez bien, Messieurs, qu'un fermier ruiné discrédite la ferme et que le propriétaire pâtit toujours de l'insuccès du locataire : il trouve souvent difficilement à remplacer le fermier qui s'est ruiné dans son exploitation.

Dans la trop courte conversation que nous avons eue avec M. de Ravinel, nous avons pu remarquer, par l'étendue approfondie de ses connaissances agricoles, qu'il a étudié toutes les questions de progrès ; il serait à souhaiter qu'il en fût ainsi chez tous les propriétaires qui, de cette manière, en revenant à la terre, s'apercevraient bien qu'elle peut encore donner du profit avec quelque agrément. Car dans ce siècle d'ambition où tout le monde veut être maitre, et où tout le monde est esclave de son ambition, on serait au moins roi dans son domaine et c'est bien quelque chose.

Aussi M. de Ravinel a bien su juger qu'il devait, sans hésitation, pousser ses fermiers à transformer en

prairies et pâturages, tous les terrains de son exploitation qui s'y prêtent par leur nature, leur position et leur agglomération ; que cette transformation s'impose, qu'elle est pratique, économique et de bonne administration.

En effet, Messieurs, dans ces conditions avantageuses, les efforts des animaux, des instruments, des machines, des hommes et les effets de l'engrais se concentrent sur une moins grande surface et tout va mieux. Dans une ferme, les pâtures et les prairies doivent s'étendre comme une tache d'huile.

Dès 1880, époque de leur entrée en jouissance, MM. Deparis frères ont entrepris d'assez grands travaux consistant dans la création d'environ douze hectares de pré et dans l'amélioration du régime de l'irrigation sur une étendue d'environ 70 hectares d'anciens prés.

La description topographique de la ferme, la nature et la dépense des travaux, les résultats obtenus et la justification des frais par les bénéfices produits sont trop bien décrits dans la demande des frères Deparis, pour qu'il soit nécessaire de les reporter ici, on peut y recourir au besoin.

Comme conception et exécution, tous ces travaux méritent les plus grands éloges. Seulement MM. Deparis nous permettront quelques observations à l'égard de la tenue intérieure de la ferme. Nous ne pouvons nous dispenser de constater dans ce rapport que des soins mieux entendus donnés aux écuries et au bétail qu'elles renferment, en rendraient les produits plus lucratifs et plus assurés. Nous en exceptons bien entendu une vacherie modèle, qui cependant réclame un peu plus d'homogénéité dans l'ensemble des femelles, dans le but d'obtenir un croisement plus en rapport avec le beau Durham que nous y avons remarqué. Et, bien que nous ayons vu la bonne utilisation des déjections liquides des écuries et des tas de fumier, grâce à la disposition de l'immense cour naturellement en pente vers une vaste prairie, où elle conduit, pour l'enrichir, tous les égouts qui s'y concentrent, il

n'en est pas moins vrai que nous tenons à dire à ces cultivateurs qu'il reste encore beaucoup à faire de ce côté. Sans doute des occupations, je ne dirai pas plus sérieuses, mais de plus pressantes installations ont, jusqu'alors, empêché MM. Deparis de s'occuper de cette si importante question, s'en rapportant peut-être un peu trop à la rigole d'écoulement pour le transport économique, je le sais, du purin dans leurs prés. Mais la question du soin des engrais, on peut le dire bien haut, prime toutes les autres et cela à tel point qu'un fermier écrivait non sans raison : qu'avec un balai et une pelle il payait son canon. Laissons de côté l'exagération de cet intelligent cultivateur, mais saisissons sa parabole ; si nous ne perdions aucun atome de cette essence des engrais qui nous échappe, soit des écuries par infiltration, du tas par évaporation et de la cour, disons le mot, par négligence, il nous faudrait moins souvent bourse délier pour avoir recours aux engrais chimiques, que je ne blâme nullement lorsqu'on sait les employer.

Je demande pardon à MM. Deparis de cette légère observation, légère surtout à leur égard, mais le devoir d'un jury est de tout signaler ce qu'il a remarqué en mal comme en bien pour éclairer les cultivateurs ; hé! mon Dieu, s'ils ont lu les *Annales de Roville*, ils ont dû voir que le célèbre agriculteur lorrain Mathieu de Dombasle ne cachait rien, pensant très bien par là qu'il rendait plus de services en mettant ses fautes au grand jour qu'en parlant de ses succès.

La ferme de Villé, je le suppose, est appelée un jour à concourir pour la plus haute récompense du département, et les omissions dont je parle, mettant certainement obstacle à son obtention, j'ai cru de mon devoir de les porter à l'attention de ces travailleurs.

Mais leurs grands et utiles travaux d'amélioration sont tellement prisés par votre Commission, qu'à l'unanimité de ses membres, elle vous propose de leur décerner une médaille d'argent grand module et 75 francs.

M. GÉRARDIN (Joseph)

de Razey (Xertigny)

MÉDAILLE D'ARGENT GRAND MODULE ET 200 FRANCS

Travaux divers : irrigations, drainages, défrichements, construction d'un chemin et amélioration générale

Si le grand fabuliste était de ce monde, je croirais qu'il a visité la ferme que dirige si bien M. Gérardin, lorsqu'il a composé la fable « Le Laboureur et ses enfants. »

Cet estimable cultivateur a compris, lui aussi, qu'à Razey c'est le fonds qui manque le moins et qu'un trésor qu'il nous a fait voir avait été caché dedans ; il n'en savait certainement pas l'endroit, mais, avec beaucoup de courage, il a remué son champ, il a creusé, fouillé et n'a laissé nulle place où n'ait passé et repassé sa main laborieuse.

A un point culminant de ses terres toujours humides et par ce fait même peu productives, M. Gérardin a pressenti une source. Il se met aussitôt à l'œuvre pour la capter en drainant les alentours avec des pierres, travail qui a eu le double effet de lui donner l'eau tant enviée et la fertilité du sol. Un méteil splendide attestait, lors de notre passage, le bien fondé de cette double opération qu'il a faite lui-même pendant ses moments de loisir, heureux de les passer à cette besogne intéressante plutôt qu'au cabaret, où, certes, il n'eût trouvé ni source, ni pré, encore bien moins satisfaction morale.

M. Gérardin, maître de son eau, a eu le bon esprit de la faire passer près de son fumier pour en recueillir le purin, et de la réunir à celle d'un chemin créé par lui pour les besoins de la ferme et s'écoulant de terres riches qui le dominaient. Le tout a été dirigé par des rigoles bien établies sur les deux versants d'une combe longue et étroite qui, par suite de cet ingénieux système et de soins bien entendus, s'est transformée en une fertile prairie rendant de 4 à 5,000 kilos à l'hectare. Le candidat fait un choix de bonnes graines qu'il

achète dans des maisons recommandables et en destine la semence bien mûre à de nouvelles et plus grandes créations.

Comme preuve de l'énergie, du courage et de la ténacité à la besogne de ce cultivateur, je signalerai un travail qu'il continuait encore à notre arrivée : dans un champ près de la maison, d'énormes roches dépassaient la terre et s'opposaient à la marche régulière des instruments de culture ; lui seul passe ses moments laissés libres par les travaux des champs à casser ces blocs de pierres, les enlève pour les utiliser comme pierres de taille, et enfin rend plus facile à cultiver cette pièce qu'il fertilise.

M. Gérardin avait emblavé en 1887 :

	hect.	ares
En blé et méteil.	1	60
En avoine.	2	»
En pommes de terre rendant de 150 à 200 hectolitres à l'hectare.	1	»
En betteraves.	»	20

Il possède :

En prairies naturelles irriguées.	2	»
En prairie artificielle (trèfle).	2	»
En pâturage	1	»
En jachère 0 h. 60 ares, et bois 5 hectares. . .	5	60

Son bétail se compose de :

3 vaches.

2 bœufs de travail.

2 bœufs jeunes pour remplacer les deux vieux qu'il va engraisser pendant l'hiver.

Cet intelligent cultivateur ne sème que ce qu'il peut bien fumer et élève tout son bétail qu'il engraisse toujours avant de le vendre.

Il a deux fils, dont un, se destinant au commerce, soigne le bétail en attendant que l'autre, sur lequel il fonde tout son

espoir, revienne du service militaire seconder son vieux père dans la continuation de ses travaux d'amélioration.

Notre brave candidat est le fils de ses œuvres et homme de progrès ; il a vendu son bien et celui de sa femme, terres éparses, pour réunir cette belle propriété qui entoure sa maison et qu'il dirige avec tant d'intelligence, de soin et d'amour. Les belles récoltes qu'il nous a fait voir attestent une fois de plus que l'homme qui aime la terre y trouve toujours son compte ; que serait-ce alors si ce puissant levier pouvait s'appuyer sur les capitaux et la science ?

Par malheur, un incendie a dévoré ses bâtiments non assurés ; son courage n'a pas été abattu, il a fait reconstruire une assez belle ferme dont la dépense lui a demandé dix années d'un travail soutenu pour se remettre à flot. A quel homme pourrait-on mieux appliquer ces belles paroles du poète : *Labor improbus omnia vincit.*

Votre Commission, à l'unanimité, et avec le plaisir de donner une récompense bien méritée, accorde à M. Gérardin une médaille d'argent grand module et une somme de 200 francs.

M. THOMAS (Jean-Baptiste)

Agriculteur et éleveur à Gigney

MÉDAILLE DE VERMEIL ET UNE MÉDAILLE D'ARGENT A CHACUNE DE SES FILLES

Bonne exploitation. — 50 hectares. — Élevage des chevaux et des bêtes bovines. — Création de prairies.

En abordant M. Thomas, on reconnaît de suite que l'on a à faire à un homme franc, sympathique, intelligent, actif et laborieux et l'on éprouve un sentiment de vif plaisir en voyant briller sur la poitrine de ce brave cultivateur la croix du Mérite agricole. Cette décoration là, Messieurs, est justifiée par les services rendus, et si ce n'est pas en versant son sang

pour défendre la patrie, c'est, du moins, en arrosant de sa sueur le sol qu'il fertilise pour la rendre riche, et par conséquent forte et respectée.

M. Thomas est un cultivateur qui n'est pas à son début et qui, depuis nombreuses années, ne ménage ni son temps ni ses aptitudes à sa profession qu'il aime et qu'il exerce en mettant les mains à la pâte, deux conditions de réussite.

A notre arrivée, il était absent, mais il ne tarda pas à venir, conduisant lui-même, avec un orgueil bien légitime, un bel attelage de six chevaux demi-sang, exprimant par une allure vive que, si une main sage et forte, en calmant leur ardeur, les avait assouplis aux rudes labeurs des champs, ils étaient prêts à la reprendre pour la mettre au service de travaux moins pacifiques. M. Thomas ne confie à personne ces beaux et bons animaux qu'il aime tant, et ceux-ci, obéissant à sa voix douce et ferme, lui rendent, en serviteurs reconnaissants, un travail en rapport avec la nourriture et les soins intelligemment donnés.

L'élevage du cheval de demi-sang est une des grandes préoccupations de notre candidat et il se livre à cette opération depuis 25 ans avec un succès bien légitimé par 79 primes, 21 médailles et un prix d'honneur, l'ornement de sa maison.

M. Thomas est fier de ses chevaux à juste titre : il fallait voir le plaisir et le bonheur qu'il éprouvait en nous faisant courir en liberté ses magnifiques étalons, ses belles juments et ses poulains d'avenir ; il les mangeait des yeux et ne se lassait pas de nous en faire remarquer les nobles allures, les formes distinguées, en même temps que la docilité. Les premières qualités sont obtenues par les connaissances soutenues du maître, la dernière par sa douceur, sa patience et son attention. Notre habile éleveur a compris tout cela, il s'attache à connaître le caractère de ses animaux, à les placer au travail selon leur aptitude et à les faire obéir sans fouet, ayant toujours présent à la mémoire cet axiome trop généra-

lement oublié : « que le cultivateur doit produire le cheval et non l'user. »

La ferme se compose de 50 hectares 62 ares divisés comme il suit : terres arables 38 hectares, prairies naturelles 10 hectares, jardin 1 hectare, vigne, 0 h. 82 ares, et bois 0 h. 80 ares, dont l'assolement actuel est réparti de la manière suivante, comparé à l'assolement du début :

	AU DÉBUT h. ares	EN 1887 h. ares		AU DÉBUT h. ares	EN 1887 h. ares
Froment. . .	4 »	8 50	Sainfoin. . . .	» 40	2 »
Seigle. . . .	0 30	0 60	Trèfle.	1 »	2 50
Méteil	0 50	0 60	Lupuline. . . .	0 20	3 »
Escourgeon. .	»	0 40	Pommes de terre	0 60	1 50
Orge.	»	0 40	Betteraves. . .	»	0 40
Avoine. . . .	3 »	10 »	Vignes.	»	0 82
Prairie. . . .	3 »	10 »	Jachères. . . .	1 80	1 80
Luzerne. . . .	» 60	6 »			

Etat des animaux actuellement et au début

	état actuel	état ancien		état actuel	état ancien
Chevaux.	6	3	Taureaux. . . .	1	0
Etalons.	2	»	Vaches.	5	2
Juments poulinièr.	3	1	Veaux de l'année	4	2
Poulains et pouliches de l'année.	3	1	Élèves d'un an. .	5	1
			Elèves de 2 ans. .	3	1
D'un an.	3	0	Porcs à l'engrais	2	2
De 2 ans.	2	0	Truies.	4	1
Au-dessus de 3 ans	1	0	Élèves	30	2

Ce tableau nous montre que M. Thomas a environ la moitié de sa ferme en prairie, c'est-à-dire qu'il se trouve dans d'assez bonnes conditions qu'il pourra encore rendre meilleures, en diminuant sa sole de céréales. Celle-ci, plus fumée, rendra autant en diminuant le prix de revient des récoltes. Le

bétail qu'il possède aujourd'hui arrive au chiffre satisfaisant de plus d'une tête par hectare. Les blés lui rendent près de 20 hectolitres à l'hectare, les avoines 40, les pommes de terre près de 200, et les betteraves qui sont superbes, environ de 35 à 40,000 kilos. Ces chiffres représentent des rendements dépassant de beaucoup les moyennes ordinaires; ils ne sont pas étonnants avec les engrais dont M. Thomas peut disposer et il ne lui est pas impossible de les faire dépasser dans le riche sol de Gigney.

Je ne vous conduirai pas dans les champs, déjà bien réunis quoique encore trop morcelés, que notre candidat cultive avec beaucoup de soin et d'intelligence ; il me suffira, pour vous faire comprendre les mérites de ce cultivateur, de vous dire que par la différence sensible qui existe entre ses récoltes et celles de ses voisins, il est facile de reconnaître ses champs.

M. Thomas vient de construire un ballier pour protéger ses harnais.

Dans cette maison, où règnent l'ordre et la propreté, tout le monde travaille comme dans une ruche d'abeilles; le maître y est bien secondé dans sa lourde tâche par des collaborateurs affectueux, dévoués et discrets, Mme Thomas et ses deux filles, dont l'une surveille les ouvriers dans les champs, et l'autre tient la comptabilité. Ces demoiselles ayant eu leur part dans les travaux, doivent avoir leur part à l'honneur ; aussi, heureux de voir réuni un ensemble si parfait dans une maison de culture, les membres de votre Commission vous proposent, à l'unanimité, de donner à l'honorable candidat une médaille de vermeil et à chacune de ses deux filles une médaille d'argent.

M. PERRIN (Paul)

de Thaon

MÉDAILLE DE VERMEIL

Belle exploitation très intéressante par ses améliorations. — Cultures intensives.

La propriété de M. Perrin est admirablement placée près de la route qui conduit de la gare au village de Thaon, son principal débouché.

La maison de maitre, embellie à son entrée par un petit jardin anglais et contiguë par derrière à un riche et fertile potager, résultat obtenu par les soins assidus de Mme Perrin mère, se trouve séparée des bâtiments de la ferme par une cour et un chemin qui la contourne. Cette disposition heureuse permet une surveillance facile et de tous les instants sur presque toutes les parties intérieures qui composent cette belle exploitation.

Tout ce magnifique ensemble plait à l'œil du visiteur et produit une impression favorable sur le jury qui augure bien de l'ensemble.

Lorsqu'on arrive à la ferme, on remarque immédiatement qu'un homme imbu de notions théoriques et pratiques a présidé à l'installation de tout et que, dans l'assemblage de de toutes les parties qui composent cet établissement agricole, une main habile, intelligente et expérimentée a su placer chaque chose dans les meilleures conditions. M. Mathieu, oncle de M. Perrin, savait bien que la place et l'aisance ne sont obtenues que par l'ordre et la bonne disposition dans tous les détails, et que ces derniers, trop généralement négligés, précisément parce que ce sont des détails, doivent, en agriculture surtout, être la plus grande préoccupation de celui qui bâtit. Combien de fausses manœuvres, que de pertes de temps évitées par suite d'un sage arrangement des choses, de façon qu'elles convergent toutes sans obstacle vers le même but.

Un exemple des plus frappants que l'ordre donne la place, c'est le bon esprit avec lequel l'étable des bêtes bovines a été construite ; dans un espace relativement limité, très bien aéré, d'une élévation convenable et ingénieusement situé contre un tertre (disposition qui permet à l'aide d'un chemin de ceinture assez élevé du derrière, de décharger facilement et avec peu de monde les voitures de foin), on a pu placer convenablement un nombreux bétail très à l'aise, visible au premier coup d'œil et facile à soigner par suite d'une disposition intérieure bien combinée.

Le fumier, ingénieusement placé près des écuries, en reçoit facilement les égoûts sans aucune perte ; tout le liquide est recueilli avec le plus grand soin dans deux fosses construites ad hoc sous le tas ; cette richesse accumulée et conservée, provenant des produits consommés à la ferme, sert à rendre à la terre, en temps opportun, une grande partie de sa fécondité perdue. M. Perrin sait aussi, en suivant les conseils de l'habile M. Mathieu, compléter par des engrais chimiques les principes fertilisants dont le sol est privé par les récoltes vendues.

A notre passage il y avait un superbe taureau jersey, — douze vaches à lait, — deux élèves de deux ans, — trois d'un an, — neuf veaux de race de pays croisée d'abord avec un Comtois, puis un Schwitz, et enfin un Jersey qui avec ses formes étoffées transmettra à ses élèves ses qualités extraordinairement productives en lait et surtout en beurre. Nous avons aussi remarqué quatre bons chevaux et trois bœufs de travail, leurs bons compagnons de labour ; un porc à l'engrais, une truie croisée Yorkshire et sept porcelets. Le poids vif total de tous ces animaux s'élève au chiffre de 12,585 kilogs (sur bascule au 27 février 1887) soit 500 kilogs par hectare, bonne proportion.

Le bétail est en bon état, et vous le voyez, Messieurs, ce sont les bêtes de rentes qui dominent dans cette exploitation en si bonne voie de préparation.

M. Perrin débutait en 1881 avec 6 hectares de terre et deux hectares de pré, le reste était encore loué pour plusieurs années ; à cette époque, il n'y avait ni maison, ni écurie, ni bétail, ni fourrage, et par conséquent pas de fumier, l'exploitation était à créer de toutes pièces ; même la fertilité du sol était épuisée par des locations en détail depuis de longues années.

M. Perrin construisit d'abord des bâtiments qu'il agrandissait successivement, et, au moment de notre visite, il continuait encore l'étendue et le perfectionnement de son intelligente et pratique installation intérieure. Pour l'extérieur, il prenait aussi le bon parti: achat de fumier à Thaon et dans les environs, et d'engrais supplémentaires. Il fit de suite des racines fourragères dans les meilleurs terrains, sema l'avoine dans les médiocres, et, avec raison, pratiqua la jachère dans les mauvais ; il sema des fourrages d'été pour la nourriture de ses vaches, dont le lait se vendait bien en ville, et conservait ainsi pour ses chevaux le peu de fourrage sec dont il disposait. Dans la cour, les étables, la maison et enfin en un lavoir, il aménagea les eaux d'une source dont il disposait.

Au début, il ne fallait pas parler de blé, car les mauvaises herbes envahissaient trop le sol ; la meilleure combinaison était de faire des fourrages de manière qu'avec l'aide de riches nourritures achetées au dehors, ce cultivateur pût augmenter son bétail et faire beaucoup et de bon fumier, principe fondamental dont il ne faut jamais se départir, surtout pour le bien fondé d'une exploitation primitive.

La ferme augmente successivement dès 1882, par la rentrée des terres à expiration de baux, par l'achat de pièces contiguës à celles déjà existantes et enfin par la location de terrains incultes appartenant à des parents.

Nous remarquons toujours l'ingénieux système de M. Perrin : accroître, proportionnellement à l'agrandissement de ses terres, l'étendue de sa sole fourragère de manière à posséder toujours plus de moitié de ses terres en prairies ; aussi cette

combinaison favorable lui permettait-elle en 1886 d'avoir : quatre chevaux, un taureau, six vaches, huit génisses et deux porcs pour dix neuf hectares. Succès déjà bien méritant et couronné au Comice d'Epinal, par le premier prix d'exploitation et autres médailles de spécialité. Ayant eu la bonne fortune de faire, sans trop de dépenses, bon nombre de réunions de parcelles, M. Perrin se trouve aujourd'hui à la tête d'une exploitation de

27 hectares 40 comme propriétaire
20 hectares 30 — locataire.

Rencontrant beaucoup de difficultés dans l'application d'un assolement varié suivant les terrains réunis ou épars, notre intelligent candidat a enfin adopté celui de six ans, qui, cependant, ne peut être suivi dans toutes les parties de la ferme si sujette encore aux différentes variations d'achat, de réunion et d'échange. Du reste, qu'il me soit permis de dire que dans toutes les positions, j'en excepte bien entendu celle forcée des habitants des villages où les chemins sont si rares malheureusement encore par suite de la routine et de l'insouciance, l'assolement libre de terres placées entre les mains d'un homme intelligent, constitue à mon avis la plus avantageuse manière d'exploiter le sol.

Le drainage s'impose à Thaon à cause d'un sous sol imperméable dans une grande partie des terres de la ferme ; il ne pourra du reste être réalisé avec profit qu'après la complète réunion des parcelles.

L'état des récoltes, au début, et l'analyse des terres, ont démontré que l'azote faisait défaut ; M. Perrin s'efforce de remplacer ce principe fertilisant par de nombreux achats d'engrais azotés.

En résumé, M. Perrin a fort bien compris l'établissement de son exploitation : réunion de parcelles, achat d'engrais riches et appropriés au sol, création constante de fourrages annuels de toute sorte et de prairies artificielles, naturelles

et temporaires, alimentation soignée et abondante des animaux, dont il augmente le nombre, au fur et à mesure de l'abondance toujours croissante de ses nourritures, jusqu'au chiffre, recommandé par les savants praticiens, de la moitié du total des terres de la ferme, achat de tourteaux, assolement suivant la position du terrain — amélioration de son bétail par des croisements correspondant au but (lait) qu'il se propose — bétail de rente en grande majorité — ensilage de fourrages verts et préparation de pâturages pour embouches.

Résultats : Production énorme de fourrages — emblavures sensiblement réduites et pour ces deux motifs fumures considérablement accrues sur des surfaces moindres et permettant l'introduction de blés étrangers à grands rendements, mais d'une exigence extraordinaire pour la qualité et la quantité des fumures, tels que les suivants, placés dans leur ordre de rusticité : Blood-red, Golden-Drop, blé de Cressy, Browick, Schireff et Chiddam. Mais, d'après ces expériences comparatives, M. Perrin a pris le bon parti de s'en tenir au Blood-red mélangé au blé de la Seille.

Cela nous prouve une fois de plus, et c'est du reste ce que les habiles praticiens et les savants expérimentés ne cessent de répéter aujourd'hui, que, tant sous le rapport des céréales que sous le rapport du bétail, la sélection s'impose. Le cultivateur, certain alors de la rusticité et l'acclimatation de ces divers éléments de progrès qu'il possède, doit s'attacher à les améliorer, afin de les amener à un degré de rendement égal à ceux des éléments tirés de l'étranger, momentanément flatteurs par leur supériorité première et apparente.

Du reste, ce qui prouve le bien fondé des opérations culturales de M. Perrin, c'est que d'un sol peu fertile il est arrivé à une production déjà relativement rémunératrice : ainsi les blés arrivent au chiffre raisonnable de 15 quintaux à l'hectare (quelques hectares ont donné jusque 25 hectolitres).

Les avoines produisent 20 quintaux et les pommes de terre 150 quintaux.

Tous ces chiffres, figurés dans la demande avec un bénéfice de 3,610 fr. pour l'année 1887, sont évidemment en rapport avec le travail, l'intelligence et les améliorations visibles du concurrent, mais non pas suffisamment prouvés par une comptabilité encore trop incomplète, vu le peu de temps laissé à ce jeune débutant par les travaux récemment exécutés dont il vient d'être question. Nous espérons que la régularisation du résultat financier qui se traduit bien plus visiblement dans les champs que dans les livres, sera à l'avenir une des préoccupations de M. Perrin, qui ne doute nullement de son importance.

Il y aurait certainement encore bien des choses à dire touchant l'exploitation de M. Perrin dont nous conseillons à tout débutant la visite, comme exemple bon à imiter; je pense cependant avoir touché les points les plus saillants et avoir fait remarquer son principal objectif : une amélioration croissante par les fourrages, but le plus rémunérateur auquel tout cultivateur intelligent doit tendre.

Et comment pourrait-il en être autrement, Messieurs ? M. Perrin ne se trouve-t-il pas dans un moment où il y a gloire à faire sortir l'agriculture française régénérée plus brillante et plus prospère, en un mot triomphante, de la crise qui l'étreint ? Il est jeune et, chose rare, secondé par une mère laborieuse, dévouée, active, intelligente, qui prend une part très grande dans la direction des travaux confiés à son fils.

N'oublions pas l'homme capable, le savant, l'habile conférencier qui dirige M. Perrin avec tant de sagesse dans la vraie voie, qui lui aplanit le chemin tracé par ses conseils théoriques et pratiques. Ce jeune agriculteur, débutant sous de pareils auspices, doit bien certainement, d'après les succès déjà réalisés, mener à bonne fin son faire-valoir. Nous regrettons vivement qu'il soit encore trop novice et ses améliorations encore trop récentes pour être sanctionnées par la première des récompenses de la Société d'émulation, à laquelle nous comptons le voir arriver plus tard; et pour

encourager les beaux et importants travaux d'avenir de M. Perrin, nous lui décernons une médaille de vermeil.

M. BOURCIER (Auguste)

à Naymont, commune d'Uzemain (Xertigny)

MENTION HONORABLE ET PRIME DE 40 FRANCS

M. Bourcier possède 20 hectares, dont 5 en nature de pré, à l'amélioration desquels il travaille depuis vingt-huit ans, avec son domestique sa femme et ses deux filles.

Par la création de 7 hectares de luzerne et trèfle, il est arrivé à avoir plus de la moitié de son exploitation en prairie, bonne proportion qui, à l'aide du drainage dans ses prés humides, lui permet facilement de nourrir dix vaches et génisses, quatre bœufs et deux chevaux. Ce nombre de têtes de bétail, ainsi que l'abondance des récoltes, augmentera naturellement le jour où ce travailleur utilisera ses purins.

M. LEVAUDEL (Pierre)

à La Plaine, commune de Charmois-devant-Bruyères, (Docelles)

MENTION HONORABLE ET 40 FRANCS

Ce fermier exemplaire, secondé par sa femme et ses deux enfants, non seulement entretient en bon état la modeste exploitation confiée à ses soins, mais est encore parvenu à l'améliorer sensiblement par la création annuelle de prairies artificielles et l'assainissement des prés. Quoique ses travaux ne soient pas remarquables par leur importance, ils font honneur à cet agriculteur laborieux qui, sans rétribution spéciale, donne son temps à des ouvrages aussi rémunérateurs pour le propriétaire que pour lui personnellement. C'est là le fait d'un serviteur zélé, fermier depuis cinquante ans, dont un très bon certificat du maître constate les longs, intelligents et assidus travaux.

M. MOUGENEL (Jean-Valbert)

féculier à la ferme du Gros-Claudon, à Docelles

UNE MÉDAILLE DE BRONZE

Pour le bon état de ses prairies améliorées, et leur irrigation bien comprise avec les eaux d'une féculerie qu'il exploite ; pour le défrichement et la mise en état de culture de 80 ares de terrains communaux, incultes, couverts de bruyères et ravinés, et enfin le boisement de 25 ares de terres impropres à aucune autre production, M. Mougenel recevra une médaille de bronze.

M. NICOLLE (Jean-Baptiste)

à Cheniménil (Docelles)

UNE MÉDAILLE DE BRONZE

Une médaille de bronze aussi à M. Nicolle pour sa persévérance dans l'amélioration d'un hectare et demi de pré, la création d'un hectare de prairie artificielle, le défrichement de 12 ares de terre inculte et le boisement bien réussi de 63 ares de terrain improductif.

M. MASSON (Edouard)

sylviculteur à Viterne, (Vézelise, Meurthe-et-Moselle)

UNE MÉDAILLE DE BRONZE ET 30 FRANCS

M. Masson a exécuté de nombreux reboisements dans les Vosges pour le compte de différents propriétaires. Les certificats de MM. les Inspecteurs des forêts, qui accompagnent la demande de notre intéressant candidat, constatent presque tous la bonne réussite de ses opérations.

Membre du jury de la prime d'honneur en Meurthe-et-Moselle, j'ai visité en 1884, dans ce département, plusieurs plantations d'arbres verts faites par M. Masson. Elles étaient

bien réussies et lui ont valu une récompense au Concours régional de Nancy. Je suis heureux de retrouver cet homme consciencieux, d'une très grande activité, ce soutien peu à l'aise d'une famille intéressante, et d'être appelé à constater que, par ses nombreuses améliorations de sylviculture, il mérite un nouvel encouragement.

M. ROUSSEL (Constant)

manœuvre à Romont (Rambervillers)

UNE MÉDAILLE DE BRONZE ET UNE PRIME DE 40 FRANCS

Les longs et loyaux services agricoles de M. Roussel chez M. Philippe, cultivateur à Romont, sont constatés par deux excellents certificats émanant de ce dernier et de M. le Maire.

M. CHOLEZ (Jean-Baptiste)

à Zincourt (Châtel)

UN RAPPEL DE MÉDAILLE DE VERMEIL

Ce rappel a confirmé l'excellent rapport de M. Figarol en 1882 sur l'exploitation de M. Cholez, entre les mains duquel elle n'a fait que progresser depuis ce dernier concours.

Une mention honorable avec une prime de 50 fr. est en plus décernée à ce candidat pour ses nouvelles améliorations en agriculture, en horticulture et en sylviculture.

M. MAIRE (Constant)

de Moriville (Châtel)

UNE MÉDAILLE DE VERMEIL

Une importante amélioration culturale de 6 hectares 60 ares de forêt dont il a fait l'acquisition a été réalisée par M. Maire.

Avec les pierres (1000 mètres cubes environ) résultant du défoncement d'une partie de ce terrain, M. Maire a drainé

entièrement une autre partie et les endroits trop humides du reste de sa propriété.

Les résultats ont été surprenants, mais principalement visibles sur les endroits où reposent les drains, preuve irréfutable de l'efficacité de l'opération. Votre Commission a surtout remarqué un hectare et demi de pommes de terre et un magnifique sillon de topinambours. Je me permettrai de dire avec connaissance de cause, qu'on ne peut trop encourager la culture de ce dernier et précieux tubercule. Sa rusticité qui, par une anomalie de l'esprit humain, est peut-être la cause de son abandon, permet d'utiliser les terrains les plus rebelles à toute autre culture. Et, quel que soit l'état d'épuisement ou la stérilité naturelle du sol auquel on le confie, le topinambour offre toujours une récolte satisfaisante, variant de 15,000 à 20,000 kilogs à l'hectare. La quantité énorme de 40,000 à 45,000 kilogs citée par un agriculteur prouve que, placé dans des conditions exceptionnelles et sous l'influence de puissants engrais, ce tubercule peut rivaliser avec les autres racines fourragères.

BONS SERVITEURS RURAUX

M. ANDRÉ (Joseph)

domestique à l'hôpital de Bruyères

UNE MÉDAILLE DE BRONZE ET 40 FRANCS

Ce serviteur modèle est resté pendant quinze ans chez MM. Vuillaume et Houël, de Laveline, et depuis trente-deux ans, il est employé comme aide rural à l'hôpital de Bruyères.

M. DURAND (Joseph)

manœuvre à Ménil-Rambervillers

UNE MÉDAILLE DE BRONZE ET 40 FRANCS

Ce brave serviteur veut mourir à sa tâche. Domestique chez M. Didier père, cultivateur à Ménil-Rambervillers, il est le seul garçon qui soit resté quand M. Didier fils a repris le

train de culture. Malgré ses quatre-vingts ans, il ne déserte pas son poste, après trente-trois ans dans la même exploitation.

De tels exemples de fidélité et de dévouement, si rares aujourd'hui, qui font autant d'honneur aux maîtres qu'aux serviteurs, vous font certainement approuver ces deux propositions de récompenses si bien méritées.

OUVRAGES ET MÉMOIRES AGRICOLES

M. GREMILLET (Simon)

de Lépanges

UNE MENTION TRÈS HONORABLE

pour son manuscrit : Comptabilité agricole de 1886.

Il ressort du compte-rendu bien circonstancié de M. Noël, qu'il y a lieu d'adresser des éloges à ce cultivateur pour son intéressant travail de comptabilité agricole, et quoiqu'il soit encore incomplet, de lui accorder une mention très honorable.

M. GÉRARD (Jean-Baptiste)

cultivateur à Sapois par Vagney

UNE MÉDAILLE D'ARGENT

pour son mémoire manuscrit : Etude sur les abeilles dans la partie montagneuse des Vosges.

M. Defrance, rapporteur, rend hommage au candidat pour ce qui concerne la partie pratique de son travail. C'est, dit-il, un observateur sérieux, un homme qui donne d'excellents conseils, simples, clairs, résultant de sa longue expérience. Il conclut en vous demandant en faveur de ce postulant qui pratique l'apiculture avec une intelligence si raisonnée, une récompense pour son manuscrit, qui lui a coûté de longues veilles.

M. BOJOLY (Auguste)

vétérinaire à Sauvigny (Meuse), par Maxey-sur-Vaise

UNE MÉDAILLE D'ARGENT DE PREMIÈRE CLASSE

pour son mémoire manuscrit : Les arbres à cidre, leur introduction et leur culture dans les Vosges.

Ce travail, bien fait du reste, a le grand mérite de l'actualité. Nous assistons malheureusement, Messieurs, à une époque où la vigne, fortement menacée de disparaître de notre contrée quand même nous aurions le bonheur de lui voir de meilleurs jours, a besoin, sinon d'être remplacée, du moins d'être aidée dans son importante et indispensable production.

Le mémoire de M. Bojoly rendra de très grands services par les sages conseils et les encouragements qu'il renferme.

Dans le fond et dans la forme, c'est un travail bien conçu, de longue haleine, fait avec connaissance et mûre réflexion, et que les planteurs de pommiers à cidre ont beaucoup à gagner à lire, à méditer et à prendre pour guide.

Votre Commission est heureuse de vous proposer une médaille d'argent pour récompenser un homme qui, en dehors des nombreuses occupations de sa profession, s'est occupé d'une question qui peut être féconde en avantages importants. Il a su guider les expérimentateurs dans la bonne voie, si difficile à trouver aujourd'hui.

Messieurs, la liste des récompenses se termine ici, nous aurions pu agrandir encore, si des propriétaires ou des fermiers trop modestes ne s'étaient tenus à l'écart.

Cette liste montre, du moins, que la population rurale de l'arrondissement d'Epinal a compris que son avenir agricole se résume en deux mots : *herbages et agriculture industrielle.*

Espérons que de tels exemples auront d'heureuses imitations, que les propriétaires comprendront de plus en plus la

nécessité de s'attacher à leurs biens-fonds et qu'ils relèveront ainsi l'agriculture française pour lui donner l'importance qu'elle doit occuper.

Mais, en attendant que ce changement d'idée, grand de conséquences avantageuses, soit entré dans nos mœurs, rendons hommage à ces honorables propriétaires ; félicitons-les d'avoir su entreprendre la tâche laborieuse de pouvoir un jour élever leurs propriétés, souvent négligées, à leur maximum de rendement. Remercions-les, au nom de l'agriculture, d'avoir voulu porter leurs capitaux et leur habileté sur une entreprise agricole, enseignant ainsi le bien-faire de la culture locale, améliorant avec persévérence et sagesse, et, sachant bien que, s'ils laissent encore quelques terres en retard, le moment viendra d'y porter action et fécondité.

Dans ce département, où jadis une partie du sol était stérile, votre Commission a rencontré bon nombre de cultivateurs qui ont su se créer des revenus assez importants en exploitant leurs terres.

Il est vrai, et il faut le dire bien haut, que tous ceux qui sont arrivés le plus vite et le plus sûrement au but, n'ont point hésité à abandonner les anciens errements et à mettre en pratique les indications des nouveaux principes trop longtemps méconnus.

Ajoutons que, depuis plusieurs années, il est incontestable que les esprits sérieux se tournent vers l'agriculture et que toutes les préoccupations sont pour les choses agricoles. Du reste, dans toutes les branches de l'agriculture, le mouvement en avant s'accentue chaque jour davantage ; la lumière se fait dans l'esprit du laboureur, l'inertie se trouve ébranlée, et l'union, ce puissant moyen de prospérité, n'est déjà plus considéré dans nos campagnes comme une impossibilité, comme uue illusion. Chacun comprend l'avenir que que nous préparent les améliorations réalisées ; chacun cherche à éloigner et à rendre impossible le retour de ces époques récentes où, les récoltes manquant, il fallait de-

mander à l'étranger, au prix de grands sacrifices, les denrées de première nécessité.

Au milieu de cet état de choses, il y a activité et progrès, et disons-le à l'honneur des associations agricoles, il y a activité et progrès soutenus et stimulés.

La Société d'Emulation des Vosges — à laquelle je suis très heureux de pouvoir exprimer ici toute ma vive reconnaissance pour ses encouragements au début de ma carrière agricole — si dignement représentée par son président, le sympathique M. Lebrunt, qui, justement placé à la tête de plusieurs Sociétés agricoles, consacre avec tant de zèle et de dévouement son temps et son intelligence à la bonne cause de l'agriculture, la Société d'Emulation, dis-je, n'a pas failli à son devoir. C'est ainsi qu'en poursuivant le but qu'elle s'était proposé : récompenser toutes les opérations constituant les éléments d'un succès certain, et en transmettant une impulsion d'autant plus heureuse qu'elle était combinée dans un plus grand cercle d'observations, elle a aidé puissamment à résoudre le problème si difficile de faire marcher un pays arriéré comme les Vosges, d'un pas assuré, vers les améliorations dont ce département était susceptible.

Cette honorable Société, et vous l'avez remarqué, Messieurs, dans le rapport des différentes opérations exécutées par les lauréats de ce jour, a surtout tenu à récompenser les hommes constamment préoccupés de l'emploi des meilleurs procédés de culture. Que ses encouragements se portent sur l'application judicieuse des méthodes d'assainissement, d'irrigation, de création de prairies, de défrichement, de plantation d'arbres fruitiers, ou de reboisement, de développement des cultures fourragères et de racines, d'accroissement du bétail et d'engraissement, d'amélioration des fumiers de ferme, ou enfin sur l'emploi raisonné des amendements et des engrais complémentaires, ils ont partout donné des résultats avantageux. Ah ! c'est qu'aujourd'hui nous marchons vite. Un courant irrésistible nous entraine vers un avenir nouveau ; et

il dépend de nous que cet avenir soit meilleur que le présent.

Honneur à la Société d'Emulation des Vosges qui, par ses récompenses si bien comprises, a su imprimer un élan progressif vers cet avenir meilleur !

Honneur à ces braves lauréats qui, par des efforts incessants, se sont mis résolument à la tête de ce progrès en s'inspirant de cette vérité : que ceux qui font bien trouvent toujours des imitateurs.

RAPPORT

DE LA

COMMISSION D'HISTOIRE

ET D'ARCHÉOLOGIE

ET DE LA

COMMISSION DES BEAUX-ARTS

Par MM. Paul CHEVREUX

et Henry GANIER

Messieurs,

Votre Commission d'histoire et d'archéologie, et votre Commission des beaux-arts ont décidé, d'un commun accord, qu'un seul rapport serait présenté cette année à la séance générale de la Société d'Emulation. L'union constante de ces deux Commissions, le but commun qu'elles se sont proposé d'atteindre cette année ont motivé cette détermination. Avec l'approbation de la Société, les ressources des deux Commissions ont été confondues et consacrées à des œuvres offrant en même temps un intérêt archéologique et artistique.

*
* *

Nous n'avons plus à vous parler de l'Exposition des Beaux-Arts de l'an dernier, ouverte sous votre patronage et dont les résultats vous ont été soumis. A la suite du succès de ce concours artistique, votre Commission a pensé qu'il était nécessaire d'encourager dans le département des manifestations de ce genre, et elle a voté un crédit au profit de l'Exposition organisée à Saint-Dié au mois de septembre dernier. Les ar-

tistes et amateurs qui font partie de votre Commission ont tenu à honneur de figurer dans ce concours. Votre rapporteur saisit l'occasion d'adresser vos plus vifs remercîments au Conseil municipal de Saint-Dié, à la Société philomathique et au Comité d'organisation pour l'accueil qu'ils ont fait à nos concitoyens.

L'Exposition des Beaux-Arts d'Epinal, en 1886, a été suivie, vous le savez, Messieurs, d'un Concert dont le produit était destiné à encourager, en faisant l'acquisition d'un nombre, malheureusement trop restreint, d'œuvres exposées, les artistes qui avaient bien voulu nous prêter leur concours.

Nous avons pensé ensuite que nous ne sortirions pas de notre programme en offrant, à l'époque du carnaval, deux matinées musicales aux enfants de nos écoles.

Le succès de notre Concert, dû à la bonne volonté et au talent des amateurs d'Epinal, l'accueil fait à nos fêtes enfantines nous ont encouragés à renouveler nos efforts de l'an dernier, et votre Commission se réserve de vous soumettre prochainement le résultat de ses premières démarches, en vue d'organiser en 1888 un Concert au début de l'année, et une nouvelle Exposition des Beaux-Arts au moment du Concours régional.

*
* *

Pendant le courant de cette année, la Commission d'histoire et d'archéologie a eu pour devoir d'examiner les œuvres historiques ou philologiques présentées, soit pour obtenir une des récompenses que décerne la Société, soit en vue de l'insertion aux *Annales*.

D'après la décision de la Société et sur les propositions de la Commission d'histoire, le recueil de l'année 1888 comprendra les trois notices qui suivent :

D'abord une monographie de la commune de Martigny-les-Bains, de M. Jules Dubois, conseiller d'arrondissement. Cette notice, déjà récompensée il y a deux ans, a été revue

par son auteur et figurera en bonne place aux *Annales* de l'an prochain.

Ensuite un travail intéressant et complet de M. Arsène Thévenot, sur la commune de Chaumousey, où se trouvait, vous le savez, Messieurs, la célèbre abbaye fondée par Sehère.

Enfin, une note sur la commune de Cornimont et sur la corne que possède la mairie, note qui a été lue en séance de la Société, et qui est due à l'un de nos membres correspondants les plus actifs, M. l'abbé Didier-Laurent.

Votre rapporteur n'a pas ici, Messieurs, à s'étendre sur ces travaux et à en faire l'éloge : tous ceux qui s'intéressent à l'histoire locale, si curieuse et si peu connue, les liront avec plaisir dans notre prochain volume : je dois seulement vous rappeler que l'insertion aux *Annales* est la plus haute récompense que puisse décerner la Société d'Emulation.

Parmi les œuvres présentées au Concours et déjà publiées, je citerai en première ligne une importante étude du droit coutumier lorrain : « Des différentes formes de la propriété, fiefs, censives, servitudes réelles », dont l'auteur est M. Victor Riston, docteur en droit, avocat à la Cour d'appel de Nancy : « Etudier les principaux démembrements ou plutôt les différentes formes de la propriété à l'époque où la Lorraine jouissait encore de son indépendance politique et législative », tel est le but que s'est proposé l'auteur. Il rappelle et il commente au cours de son travail les cinq grandes coutumes qui, sans compter les usages locaux, régissaient la Lorraine. La division claire et précise de l'ouvrage nous fait étudier successivement l'alleu, le fief ou tenure noble, son origine et sa nature, le caractère des charges féodales, puis les justices seigneuriales et les droits si nombreux et si étonnamment variés des hauts justiciers, enfin la censive ou tenure roturière, et les servitudes. Le travail de M. Riston est fort complet, et cependant combien de droits seigneuriaux, par exemple, pourraient être encore mentionnés, droits en usage par-

fois dans une seigneurie seulement, et dont l'énumération ne pouvait prendre place dans une étude générale comme celle dont il s'agit. Le volume de M. Riston a sa place marquée dans toute bibliothèque lorraine. La Société d'Emulation, sur la proposition de votre Comité d'histoire, décerne à l'auteur *une médaille de vermeil.*

Un autre ouvrage, également publié et se rattachant au même ordre d'études, nous a été présenté : c'est « l'histoire d'un domaine rural, en Lorraine,» par M. Ch. Guyot, membre de l'Académie de Stanislas, professeur à l'école forestière, et l'un de nos plus dévoués membres correspondants. Un de nos collègues, M. Edgard Gazin, a bien voulu se charger de présenter sur ce très intéressant travail un rapport dont je vous demande la permission de donner lecture :

« L'histoire d'un domaine rural est un des sujets d'étude recommandé en 1884 par le Comité des travaux historiques pour la section des sciences économiques et sociales. Ces recherches présentent un grand intérêt, non seulement au point de vue de l'agriculture, mais aussi parce qu'elles nous font connaitre les différentes conditions des personnes et des propriétés dans le cours d'une période de plusieurs siècles.

M. Guyot n'a pas pensé qu'il existât en Lorraine de domaine dont l'histoire pût servir à grouper tous les faits saillants. Ils varient, en effet, selon qu'il s'agit d'un domaine compacte ou de terres morcelées, d'une propriété noble ou roturière.

Il a donc choisi quatre types :

1° Une cense ; 2° un franc-alleu dont il donne deux exemples ; 3° un gagnage pour les domaines à terres morcelées, dont il cite également deux exemples ; 4° enfin, pour la montagne, un arrentement.

L'étude de la cense Saint-Pancrace (canton d'Arracourt) remonte jusqu'au milieu du XIIe siècle ; elle est la plus lon-

gue de l'ouvrage, car ce domaine présente ce caractère assez fréquent en Lorraine que les dîmes d'un village voisin, celui d'Hénaménil, y étaient attachées.

Nous y trouvons le tableau du prix des baux et de leur durée depuis 1600 jusqu'en 1884, avec l'indication des circonstances générales ou particulières qui ont amené des modifications dans le revenu de cette terre.

Les francs-alleux étudiés par M. Guyot sont ceux de Spalmail (canton de Conflans-en-Jarnisy) et d'Ormange (canton de Dieuze). Ce sont deux terres saliques qui n'ont pas changé de maître depuis le XIIe siècle jusqu'à la Révolution ; la première appartenait à l'abbaye de Sainte-Marie-aux-Bois, la célèbre abbaye de Haute-Seille était propriétaire de la seconde ; ces deux domaines se sont maintenus à peu près dans leur intégralité jusqu'à nos jours ; l'exploitation d'Ormange, comprenant, outre les terres, celles d'une forêt et la production des poissons dans les étangs, donne lieu à des particularités remarquables sur lesquelles nous regrettons de ne pouvoir insister.

C'est à Bezange-la-Grande (canton d'Arracourt), et à Forcelles-Saint-Gorgon, près de Vézelise, que se trouvent les domaines roturiers à terres morcelées nommés gagnage Jobal et gagnage Bagneux, du nom des familles qui les ont longtemps possédés. L'auteur nous fait assister au spectacle intéressant de familles de paysans constituant un domaine par suite d'achats successifs, s'enrichissant, s'élevant de générations en générations dans la vie sociale, puis arrivées à la fortune, aux fonctions publiques, se désintéressant de cette terre fécondée par les travaux de tant d'ancêtres et l'aliénant au profit de maisons religieuses. Cette aliénation a eu au moins cet avantage de permettre à M. Guyot de retrouver dans les archives les documents à l'aide desquels il a reconstitué l'histoire de ces deux gagnages.

L'acensement, dont l'histoire fait l'objet du 4e chapitre du volume, est situé dans une région qui nous intéresse particu-

lièrement ; il s'étend sur les communes de Xamontarupt et de Docelles, entre Vologne et Moselle. C'est la partie des Vosges qui fut peuplée le plus tard, et l'origine de cette propriété nommée Demenge-Champ, Haut-du-Bois, ne remonte qu'à 1506, année où le duc donna, sous forme d'acensement perpétuel à Pierre Tocquard, de Xamontarupt, une place vague au ban de Tendon.

Ici encore, nous trouvons l'exemple d'une famille qui agrandit son domaine et s'y maintient jusqu'en 1788, pendant 282 ans. L'auteur nous expose les démembrements que ce domaine dut subir depuis son aliénation en 1788 ; aujourd'hui, il est reconstitué et géré d'une façon intelligente dans son exploitation agricole comme dans son exploitation forestière. M. Guyot n'oublie pas qu'il est forestier et il nous signale ce fait qu'à Demenge-Champ, l'hectare de champ rapporte 22 fr. et l'hectare de bois 30 fr. ; sans compter que les dépenses pour les bois sont bien moins importantes que pour les réparations et améliorations agricoles.

Ses patientes recherches, son étude minutieuse des faits permettent à l'auteur d'émettre des conclusions que nous pouvons résumer ainsi :

C'est une erreur de croire qu'autrefois le paysan ait été voué irrévocablement à la misère. On voyait alors, comme de nos jours, les familles laborieuses monter incessamment vers les classes aisées. Nous ajouterons que la course était moins précipitée et la marche moins rapide.

A travers les guerres et les catastrophes, la classe rurale a fait preuve d'une telle résistance qu'on pourrait être rassuré sur la situation présente, si un élément nouveau n'entrait en ligne de compte : c'est que l'agriculture est devenue une science qui exige non seulement du travail, mais de l'instruction et des capitaux. Ce rapide aperçu ne peut donner qu'une idée fort incomplète de l'ouvrage de notre collègue qui touche à la fois à l'histoire et à l'économie rurale et politique, et présente le rare mérite de l'érudition mise au service de la recherche et de la solution des questions actuelles.

Votre Commission vous propose de récompenser par une médaille de vermeil, grand module, les fructueuses recherches de M. Guyot et la science historique don. il a fait preuve. aussi bien dans l'ouvrage qu'il a soumis à votre concours que dans ce remarquable travail *Les Forêts lorraines,* qui a obtenu récemment un si légitime succès (1). »

*
* *

A côté de ces œuvres déjà publiées et d'une réelle importance, plusieurs travaux manuscrits ont été soumis par leurs auteurs à l'examen de votre Commission.

C'est en premier lieu une Monographie générale et bien faite de la commune de Senones, l'ancienne capitale de la principauté de Salm, réunie à la France en 1793, le siège de la grande abbaye bénédictine qu'illustra dom Calmet. A plusieurs reprises, la Société d'Emulation a prodigué ses encouragements à l'étude de l'histoire communale ; elle est heureuse de pouvoir constater que son appel a été entendu. A de nombreux titres, la commune de Senones offre un intérêt tout particulier, et votre Commission se réserve d'examiner au point de vue de l'impression le travail qui lui a été soumis, et qui facilement, peut être revu et complété. En attendant, la Société a décerné à l'auteur, M. Pelingre, secrétaire de la mairie de Senones, une médaille d'argent de 1re classe.

M. Frébillot, instituteur à Bleurville, nous a présenté une collection de couvertures de cahiers d'élèves et des modèles de bons points dont il est l'inventeur. Son but est de faire pénétrer d'une façon durable dans l'esprit de l'enfant la connaissance du pays vosgien. Ses couvertures de cahiers sont au nombre de six et sont intitulées : le premier cahier, géographie physique ; le second, géographie administrative ; le troisième, géographie commerciale ; le quatrième et le cinquième, histoire des Vosges ; enfin le sixième, illustrations

(1) Rapport présenté à la Commission par M. Gazin.

vosgiennes. C'est aussi aux illustrations vosgiennes que sont consacrés ses bons points : le recto porte la carte des Vosges avec l'indication d'une seule localité ; au-dessous, le nom du personnage né dans cette localité, et au verso, l'histoire sommaire de ce personnage. La Société d'Emulation ne peut qu'encourager un essai de ce genre, propre à développer l'attachement à la petite patrie, qui n'exclut pas l'amour de la grande, et décerne à M. Frébillot, pour ses modèles de cahiers d'école et de bons points, une mention honorable.

*
* *

Avant de vous entretenir des travaux archéologiques de cette année, votre rapporteur doit vous indiquer sommairement les études philologiques qui ont été présentées à la Société. Une notice « Monographie du patois de La Bresse » d'une valeur exceptionnelle, due à M. Hingre, a été jugée digne d'une des premières récompenses de la Société, d'une médaille de vermeil. M. Haillant, dont la compétence en matière philologique est hautement reconnue, a bien voulu faire sur ce travail un rapport spécial que, dans un instant, vous allez entendre.

*
* *

Comme d'habitude, la Société d'Emulation a mis à la disposition du dévoué conservateur du Musée, M. Voulot, un crédit destiné aux fouilles archéologiques. Ces fouilles ont fourni au Musée plusieurs nouveaux sujets d'étude. M. Voulot avait été informé par une tradition locale de l'enfouissement, il y a un siècle, d'un groupe de statues à l'emplacement de la nef de l'ancienne église abbatiale de Chaumousey. Votre Commission commença des fouilles sur le point indiqué. Elles ont mis au jour un très intéressant chapiteau à palmettes de l'an 1100 environ et plusieurs statues de la Renaissance, paraissant provenir d'un groupe considérable représentant un « saint sépulcre. » Une statue de femme de grandeur naturelle, d'un beau sentiment, paraît avoir tenu un vase. Une autre figure, demi-grandeur naturelle, représente

un guerrier accroupi, tenant un mousquet à mèche et un javelot.

Enfin, des débris notables d'autres sujets complètent les résultats de ces recherches, qui ont été donnés au Musée départemental.

D'autre part, les travaux des champs ont fait découvrir à Escles le couronnement d'une stèle gallo-romaine de la bonne époque. On y voit deux dauphins, une inscription votive au dieu Mars, et sous une arcade géminée une tête d'homme barbu d'une bonne exécution et d'une conservation remarquable.

M. Voulot ayant été délégué par votre Commission pour visiter ce monument, a dû se transporter chez M. Edouard Bresson, député des Vosges, qui l'avait acquis et qui, suivant son habitude, a bien voulu l'offrir à notre Musée.

***

En dehors des recherches archéologiques exécutées par M. Voulot, les membres de la Commission d'archéologie ont consacré les moments de loisir que leur laissent leurs occupations à visiter les monuments mégalithiques et préhistoriques des Vosges. Notre pays est généralement considéré comme ne pouvant fournir aucun document à la science préhistorique, ou du moins comme n'en présentant qu'un nombre insignifiant. MM. Ganier et Bourgeois, sans préjuger la solution de ce problème, ont pensé qu'il y avait lieu de reprendre les éléments d'une enquête si bien commencée par M. Voulot et contrôlée d'une façon nécessairement trop hâtive par des savants étrangers à notre région. Dans une série d'excursions aux environs de Remiremont et de Saint-Dié, nos confrères ont visité et comparé la Pierre huguenote, la Pierre Kerlinkin, le fardeau Saint-Christophe, le Pont des Fées, les Dolmens de l'enceinte du Chasté. Ces promenades et celles qui suivront ont pour but de réunir les documents nécessaires aux premiers chapitres d'une étude générale sur les monuments

préhistoriques des Vosges ; elles ne peuvent par conséquent fournir pour le moment de conclusions précises, mais dès à présent elles permettent d'affirmer avec beaucoup de vraisemblance l'existence d'un menhir à la tête de la Viole, d'un dolmen et d'une enceinte préhistorique au Chasté, monuments déjà signalés et décrits par M. Voulot.

Il est incontestable, dès à présent, qu'une population préhistorique a existé dans la plaine. Les premières constatations dont nous venons de parler donnent lieu d'espérer que d'autres monuments élevés sur notre sol fourniront la preuve définitive de l'existence d'une population peut-être plus ancienne dans la région des montagnes.

Pour arriver à faire cette preuve, nos confrères ont réuni les matériaux d'une carte des monuments archéologiques du département depuis la période de la pierre éclatée jusqu'à la conquête romaine.

∴

L'étude de ces temps reculés n'a pas empêché votre Commission de se préoccuper de recherches plus récentes. Depuis longtemps, nous nous proposions de compléter par des fouilles les monographies déjà publiées sur l'un des monuments les plus intéressants de notre ville, l'église collégiale du Chapitre noble des chanoinesses d'Epinal.

Or, tout récemment, pendant la démolition des maisons attenantes à cette église, une communication fut établie entre la cave d'une de ces maisons, et la chambre funéraire existant sous l'une des chapelles de l'église. La rumeur publique vous a fait connaître dans quelles conditions cette trouée a été ouverte, et nous n'avons pas ici à insister sur ce point.

Le caveau dans lequel les membres de votre Commission ont pénétré, est situé au dessous de la chapelle dite aujourd'hui du Rosaire.

Nous ne pouvons dire si, pendant la période révolutionnaire, ce caveau fut visité ; mais il paraît propable qu'au-

cune violation ne fut commise ; car, en 1844, à la suite de l'exhaussement du sol de l'église, les architectes chargés des travaux pénétrèrent dans ce caveau, et il résulte des renseignements fournis par les témoins oculaires que cinq cercueils existaient alors placés sur des tables de pierre. Ces cercueils étaient fermés et en parfait état de conservation. Ouverts, ils présentèrent les corps des abbesses revêtus. Malheureusement aucun procès-verbal ne fut dressé à cette époque, et le caveau fut muré.

Le 29 novembre dernier, en pénétrant dans le caveau, nous avons fait les constatations suivantes :

A l'exception d'un seul cercueil, tous les autres étaient en débris, et effondrés dans l'intervalle des bancs de pierre ; les ossements se trouvaient pêle-mêle et brisés, les plaques de plomb indiquant les dates des ensevelissements des abbesses avaient disparu. Seul le dernier cercueil contenait encore un crâne, des ossements et une robe de soie brune relativement bien conservée.

En somme, l'aspect du caveau présentait les traces d'une dévastation systématique.

D'après les documents conservés aux archives des Vosges, et aux archives municipales, grâce au concours de MM. Ganier, Bourgeois et Ferry, nous avons pu reconstituer l'historique de cette chapelle et du caveau. Cette chapelle, consacrée d'abord à Sainte-Madeleine, cédée en 1350 par l'abbesse Clémence d'Autrey aux voués, devenue dans la suite la chapelle saint Joseph, a été reconstruite en 1618 par l'abbesse Yolande de Bassompierre ; un caveau établi à cette même époque occupe tout le sous-sol de la chapelle et fut destiné à la sépulture des abbesses. Le corps de Yolande de Bassompierre y fut déposé en 1621, ainsi que ceux de quatre des abbesses qui lui succédèrent. Ces abbesses sont : Claude de Cussigny, morte en 1635 ; Félicité d'Hunolstein, morte en 1719 ; Elisabeth de Ludres, morte en 1728, et Gabrielle de Spada, morte en 1784.

Votre Commission se propose, de concert avec le service des monuments historiques et l'administration ecclésiastique de reconstituer le caveau des abbesses et en même temps de rechercher l'emplacement des autres caveaux qui existent sous le sol du monument. Ces travaux feront l'objet de communications ultérieures et d'un rapport d'ensemble présenté à votre compagnie. En attendant, votre Commission compte sur le bienveillant concours de tous ceux qui s'intéressent à l'histoire et aux monuments de notre ville.

*
* *

J'ai terminé, Messieurs, ce trop long rapport d'une de vos Commissions. Vous avez pu constater que les travaux d'histoire, de philologie, sont toujours en honneur dans notre département. Il me reste à faire, cette année surtout, au nom de la Société, un chaleureux appel à tous les travailleurs. Nous approchons du Centenaire de 1789. A quelque parti que l'on appartienne, on est obligé de reconnaitre la transformation profonde qui s'est accomplie ; mais pour mieux en juger, et d'une façon impartiale, il faudrait avoir, nettement défini, le tableau du pays à la veille de la Révolution. C'est à cette œuvre que les Sociétés comme la vôtre, doivent convier les chercheurs. Etablir l'état social de ce département au XVIIIe siècle, ses divisions administratives, son organisation, sa production agricole et industrielle, mettre en pleine lumière sa vie au siècle dernier, constater ce qui était alors, ce qui est aujourd'hui, et mesurer le chemin parcouru, tel est le but à atteindre, la tâche à remplir. Les travailleurs vosgiens n'y failliront pas, et le département des Vosges, dans cette vaste enquête, occupera, nous n'en doutons pas, un des premiers rangs en 1889.

RAPPORT

FAIT AU NOM DE LA

COMMISSION D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE

Par M. HAILLANT

Secrétaire perpétuel

SUR LA

MONOGRAPHIE DU PATOIS DE LA BRESSE

Par M. J. HINGRE

Saint-Dié, Humbert, 1887, in-8°

M. J. Hingre a présenté à la Société d'émulation la « Monographie du patois de La Bresse », son pays natal.

Quoique l'auteur ne soit pas membre de la Société d'Emulation, il n'est pas toutefois pour nous un étranger, car nos *Annales* ont déjà publié, sous le voile de l'anonyme il est vrai, deux petites poésies patoises de sa composition.

La monographie dont il s'agit doit être suivie 1° d'un vocabulaire complet, 2° d'un volume de littérature, qui achèveront le tableau de ce dialecte patois, si intéressant. Cette publication, dont la Société a bien voulu nous demander l'analyse, comprend la *Grammaire* proprement dite, qui est précédée d'une phonétique très fouillée. Dans un court avant-propos, l'auteur nous rappelle l'utilité des études linguistiques et philologiques, et la place importante qu'elles occupent en ce moment dans la République des lettres et des sciences : « La linguistique historique, nous dit en effet un de nos maîtres (1), fait revivre les pensées éteintes où elles

(1) M. Gaston Paris, *Discours prononcé à la Séance publique annuelle de l'Académie des inscriptions et belles lettres du 19 novembre 1886* (Journal des Débats du 20 novembre 1886, p. 3, col. 1).

se sont moulées, et applique aux civilisations disparues sa puissante analyse, qui, d'après les plus faibles indices, discerne dans un ensemble complexe la provenance et la proportion des éléments qui le composent. » C'est à cette belle tâche que M. Hingre, mû par un pieux sentiment de devoir filial, s'est spontanément dévoué. Bien qu'il se donne modestement pour un simple amateur, l'auteur en réalité a fait preuve de connaissances philologiques assez étendues et largement suffisantes pour traiter son sujet d'une façon qui le place du coup au rang de nos meilleurs patoisants. Il a étudié cet idiome si consciensieusement qu'il laissera bien peu à faire à ceux qui auraient après lui à se livrer aux mêmes investigations.

L'auteur, après avoir délimité l'aire géographique du parler qu'il a pris pour base de son travail, examine rapidement l'origine de ce patois, puis son état actuel, altéré par les néologismes et dépouillé quelque peu déjà de ces « bons vieux mots traditionnels. » Il indique ensuite la place qu'il occupe dans les dialectes du nord-est de la France, puis étudie alors dans tous leurs détails les organes de son appareil phonétique. Il s'attache surtout à bien exposer la prononciation, à analyser exactement les sons, et à figurer clairement par une orthographe raisonnée toutes leurs nuances et toutes leurs particularités. D'autres observations sont réservées pour prendre place dans le *Dictionnaire*.

Comme tous les patois forment entre eux une chaîne continue qui va se nuançant d'un dialecte à un autre par des transitions insensibles, notre savant monographiste n'a pas cru devoir rechercher l'origine particulière du sien, bien que celui-ci tienne la tête ou une extrémité de cette chaîne mystérieuse pour la région du nord-est de la France ; il se contente d'indiquer cette circonscription générale et il s'attache exclusivement au dialecte de sa commune, ayant encore soin de le prendre dégagé des modifications ou altérations que la seconde moitié de ce siècle a commencé à y introduire.

Le chapitre essentiel de la phonétique ne laisse rien à désirer sous le rapport de la plénitude, de l'exactitude et de la clarté. Après avoir ainsi photographié toutes les nuances de la prononciation en général, l'auteur renvoie pour le détail de chaque mot au *Dictionnaire* (que nous regrettons de ne pas encore voir imprimé) ; mais il insère déjà de nombreuses notes sur ce point dans la *Grammaire*, sauf à encourir le regret de ne les avoir pas mises à sa véritable place ; mais on voit qu'il a voulu profiter de toutes les occasions que, à défaut de son dictionnaire non encore publié, il rencontrait ici d'éclaircir de plus en plus une matière si importante à ses yeux.

On remarque aussi, dans la grammaire, l'intercalation anticipée de quelques règles de syntaxe qui pouvaient être réservées pour ce chapitre spécial ; mais il est encore juste d'ajouter que ces déplacements ne nuisent d'aucune manière à l'ordre et à la marche de l'exposition.

Un reproche, ou si l'on veut un *desideratum* plus sérieux que nous lui exprimerons très simplement, est celui d'avoir négligé 1° l'étude de l'origine des sons qu'il a d'ailleurs si bien inventoriés, et 2° le traitement des lettres originaires qui nous ont donné nos mots actuels. M. Hingre déclare, sans détour, que cette omission a été de sa part systématique et volontaire ; il s'est figuré que pareille étude ayant été faite et refaite pour le français et un certain nombre de patois, il n'avait pas à le répéter pour le sien ; que c'était assez pour lui de fournir tous les matériaux nécessaires à qui voudrait s'en donner la satisfaction. Selon nous, il n'en va pas ainsi ; nous croyons au contraire que personne ne voudra et même ne pourrait comme lui combler cette lacune.

Les quelques réserves ou regrets que nous formulons ne tendent à diminuer en rien la haute valeur de l'ouvrage pris dans son ensemble. Pour le fond, nous signalerons spécialement les deux chapitres substantiels de la *phonétique* et de la *conjugaison ;* pour la forme, ce qui frappe tout d'abord, et ce

qui nous agrée singulièrement jusqu'à la fin, c'est une clarté de style et d'exposition, une rectitude de méthode où l'on sent un homme tout à fait maître de son sujet, et ayant aussi la conscience de se faire également bien comprendre, non-seulement par les initiés ou spécialistes, mais encore par les simples amateurs des choses philologiques.

Un seul mot résumera toutes nos appréciations : c'est que l'œuvre de M. Hingre est dans son genre une des plus approfondies que nous connaissions, et qu'elle nous dévoile d'une façon très exacte et très complète un dialecte patois des plus originaux et des mieux caractérisés, non-seulement des Vosges, mais encore de tout le nord-est de la France.

Nous émettons le vœu que beaucoup d'amateurs, prenant pour modèle et pour guide la *Monographie du patois de La Bresse*, fassent pour les divers cantons du département ce que M. Hingre a fait pour son cher pays de la haute montagne, et nous donnent ainsi un tableau complet du parler vosgien dans son ensemble et dans ses détails, avant que les éléments n'en soient perdus à jamais.

En conséquence, nous avons l'honneur de proposer à la Société d'émulation de décerner à M. l'abbé Hingre la plus haute récompense qu'elle réserve aux lauréats qui ne sont pas encore ses membres, c'est à dire une médaille de vermeil.

RAPPORT

DE LA

COMMISSION LITTÉRAIRE

Par M. OHMER

Président de la Commission

MESSIEURS,

La moisson littéraire de cette année n'a pas été très abondante ; mais la qualité, dans une certaine mesure, compense ce qui manque à la quantité. La Société d'Emulation, en somme, ne comptera pas cette année-ci parmi les mauvaises.

En prenant les œuvres dans l'ordre où elles vous ont été présentées, nous mentionnerons d'abord les poésies de M. Louis Jouve, dont le talent poétique n'a plus besoin d'éloges : il est hors de pair et hors concours. La délicatesse et la profondeur des sentiments, l'élégance et la fermeté du style, la variété et l'appropriation parfaite du rhythme font de son recueil *Intima Ultima* un ouvrage destiné aux fins amateurs des beaux vers.

M. Conraux, de Mirecourt, est un jeune homme dont les essais poétiques sont estimables, mais ne révèlent pas, dans les pièces originales, un talent encore assez sûr pour mériter autre chose que de sérieux encouragements, à condition toutefois que ses travaux poétiques ne le détournent pas des occupations plus pratiques que les nécessités de la vie imposent à presque tous.

Le *Chêne des Partisans*, œuvre de feu M. Le Guillois, paraît avoir été inspiré par un ardent patriotisme. Le sujet, les deux sièges soutenus par la ville de La Mothe contre les troupes de Loouis XIII, était bien choisi pour échauffer l'âme d'un

Lorrain ; mais le style a des défaillances ; on trouve ici et là des réflexions inopportunes, des détails qui ne sont pas à leur place ni de leur temps. Néanmoins, votre Commission, Messieurs, en raison des efforts que cette œuvre a exigés de M. Le Guillois et du généreux et patriotique sentiment auquel il a obéi, vous propose de lui accorder une mention honorable.

Des scènes de siège et de combat que nous offre *Le Chêne des Partisans*, nous passons, avec *Le Mariage du Ségare*, de Pierre Ficy, pseudonyme de Mme Jeanpierre, aux scènes d'intérieur et aux émotions de la vie domestique.

Ouvrage moral et intéressant à la fois, *Le Mariage du Ségare* nous transporte dans les forêts des Rouges-Eaux et de Mortagne, au milieu des scieurs, des charbonniers, des gardes-forestiers et des marchands de bois : nous sommes tout à fait chez nous.

La morale à tirer de cet ouvrage est simple et excellente : on ne doit pas contrarier les inclinations d'un cœur honnête, ni les tyranniser, ni surtout mentir pour les détourner de l'objet vers lequel elles tendent.

Mme Rose-Decroisier, veuve d'un ségare, mène très virilement son commerce de bois qui lui a procuré de gros bénéfices et a établi solidement sa fortune. Impérieuse et vaniteuse, elle veut que son fils Pierre soit marchand de bois comme elle, parce qu'entre ses mains le rondin devient lingot et le charbon, diamant ; mais elle veut en même temps qu'il ait une belle place dans le monde, qu'il soit conseiller général, député, etc. : avec de l'argent on arrive à tout. Elle a mis dans sa tête, qui est bonne, mais dure, de lui faire épouser une riche veuve, noble de nom, mais pas noble de sentiments. Pierre aime ailleurs : une cousine, orpheline et pauvre, Lucienne lui tient au cœur. Mme Rose calomnie cette innocente et Pierre épouse la noble veuve. La vie simple et calme déplaît à la grande dame. Pierre est malheureux. Sa femme se sauve à Nice et se livre aux ébats du monde et du

demi-monde, et, cependant, Pierre défend en duel l'honneur de celle qui porte son nom, honneur absent : contrairement au proverbe, l'absent a été protégé cette fois-là. Enfin, elle se noie dans le port de Marseille, en faisant une partie de canot avec des gens de son espèce. Pierre, qui a connu les manœuvres de sa mère contre sa cousine, ne lui adresse pas un mot de reproche, en raison de ses bonnes intentions : il épouse Lucienne et son bonheur est double par la comparaison qu'il fait de ses deux unions.

Ce roman, dont l'idée première est très morale et dont les détails sont fort intéressants, est écrit d'un style correct, ferme et clair. On le lit avec plaisir. Il nous offre un charme particulier : c'est comme un produit de notre sol ; il présente le tableau de nos mœurs, de nos usages ; il nous montre des personnages vivant la même vie que nous. C'est un ouvrage qui sera lu avec plaisir et profit par tout le monde, mais qui, ici, aura, par surcroît, une saveur de terroir qui sera un grand attrait pour les Vosgiens.

Votre Commission vous propose d'accorder à l'auteur une médaille d'argent grand module.

RAPPORT

DE LA

COMMISSION SCIENTIFIQUE ET INDUSTRIELLE

SUR LES RÉCOMPENSES

Décernées en 1887

Par M. RETOURNARD

Membre titulaire de la Société

Messieurs,

Cette année encore, votre Commission scientifique et industrielle n'a reçu aucune demande se rapportant aux inventions et aux perfectionnements dans les arts mécaniques et industriels. Elle ne peut à ce sujet, que renouveler l'expression de regrets déjà plusieurs fois manifestés ici ; mais, de même que les années précédentes, elle a été appelée à vous soumettre des propositions de récompenses, en faveur des ouvriers des fabriques et des ateliers qui se sont signalés par leurs bons et longs services.

Ce sont, vous le savez, Messieurs, les chefs d'industrie eux-mêmes qui nous adressent des demandes, en nous signalant les titres de leurs ouvriers à nos récompenses. L'un d'eux, par une offre généreuse, a bien voulu augmenter nos ressources ; qu'il reçoive ici l'expression publique de notre reconnaissance.

Nous ne pouvons que nous féliciter de voir ainsi les patrons témoigner du prix qu'ils attachent à des distinctions que, de son côté, la Société est heureuse d'accorder à de braves

ouvriers qui n'ont cessé de répandre autour d'eux de bons et salutaires exemples de moralité et d'assiduité au travail, de fidélité à ceux qui les emploient.

Votre Commission, après examen des titres des candidats, vous propose d'accorder une médaille d'argent et une prime de trente francs, à chacun des ouvriers dont je vais avoir l'honneur de vous citer les noms et de vous rappeler les titres.

1° *Colin*, Victor, célibataire, né à Ventron le 17 juillet 1837, est entré le 5 novembre 1855 au tissage mécanique de MM. Germain frères à Ventron, et n'a pas quitté l'établissement depuis. Il a commencé par être tisserand ; actuellement, il est employé comme chauffeur depuis le 15 mars 1861, et il ne quittera, dit-il, son poste que lorsqu'il ne pourra plus le gérer. C'est bien aussi l'intention de ses patrons, de se séparer le plus tard possible d'un aussi bon ouvrier, « dont la con« duite irréprochable fait l'admiration de toute la commune ». On trouve en effet chez M. Colin ordre, travail, économie, probité, honneur et désintéressement ; ce sont de belles et bonnes qualités, que la Société est heureuse de rencontrer et de récompenser.

2° Mme *Petitgenet*, Marie-Sophie, femme *Arnould*, née à Cornimont en 1827, est employée comme ouvrière tisserande, aux usines des *Grands Moulins*, près Remiremont, depuis le 18 août 1856. Pendant les trente et une années qu'elle a passées sans interruption à l'établissement, elle n'a pas cessé, écrit M. Géliot, d'avoir une conduite irréprochable. Ses patrons n'ont eu qu'à se louer de son travail et de son honnêteté.

3° *Pierrel*, Jean-Baptiste, à Vagney, est âgé de 48 ans. Dès l'âge de onze ans, il entrait dans les établissements de MM. Flageollet, où il compte aujourd'hui trente-sept ans de services, comme ouvrier de filature et graisseur de métiers.

4° *Rouillon*, Antoine, aujourd'hui âgé de cinquante-trois ans, est entré à l'âge de dix ans, *dans les mêmes établissements* comme fileur ; il y compte par conséquent quarante-trois ans de services.

Ces deux ouvriers sont mariés et ont eu chacun cinq enfants. Honnêtes, sobres, laborieux, aussi bons chefs de famille que bons ouvriers, jamais ils n'ont manqué à leurs devoirs.

Les usines Flageollet possèdent encore d'autres ouvriers qui ont plus de trente ans de services et qui demandent souvent à leurs patrons de vous être signalés ; mais MM. Pierrel et Houillon sont les plus méritants. C'est avec bonheur que la Société apprendra qu'ils ont de dignes imitateurs, qu'elle aura aussi à récompenser.

5° *Gérard*, Alexandre, est né à Fontenoy-le-Château, le 7 janvier 1838. Il est entré en 1860 comme ajusteur aux usines de la Pipée, qu'il n'a pas quittées depuis ving-sept ans. Il s'est constamment fait remarquer par son intelligence et son assiduité au travail ; sa bonne conduite, son honnêteté, sa fidélité à ses devoirs, lui ont mérité l'estime de ses patrons.

M. Gérard est marié et père de trois enfants ; vous lui décernerez avec plaisir une médaille d'argent qui perpétuera dans sa famille le souvenir de sa bonne conduite, en même temps qu'elle indiquera un exemple à suivre.

Nous avons cru devoir écarter, pour ne pas enfreindre nos règlements, une demande de récompense sollicitée pour un serviteur, qui d'ailleurs peut être très méritant, mais n'a pas l'ancienneté voulue, et n'est pas, à proprement parler, un ouvrier industriel.

Votre Commission a été appelée aussi à donner son avis sur le compte-rendu des observations météorologiques recueillies par M. Frébillot, instituteur au Val-d'Ajol.

M. le Président de la Commission de météorologie des Vosges nous a transmis les feuilles mensuelles d'observations de M. Frébillot, avec son appréciation que nous partageons, sur les travaux de cet observateur intelligent et zélé, qui se distingue parmi les meilleurs. « Les nombreux renseigne-
« ments de toute nature que fournit M. Frébillot, écrit l'hono-
« rable Président, témoignent d'une étude sérieuse et appro-

« fondie des liens qui unissent entre eux les différents phéno-
« mènes qu'il observe. Mais ce n'est pas seulement pour les
« qualités d'ordre, de clarté et de précision de l'observateur
« que se recommande M. Frébillot : directeur d'un cours
« complémentaire, il intéresse et associe ses élèves à ses
« travaux ; il ne veut pas que les bulletins qui ont été mis
« sous les yeux de votre Commission, soient les siens propres,
« ce sont aussi ceux des élèves ; chacun apporte son contin-
« gent de connaissances et d'observations. »

Une médaille d'argent, grand module, vous paraîtra sans doute bien méritée par le zèle et le dévouement dont fait preuve M. Frébillot.

Déjà au commencement de cette année, la même récompense a été décernée à M. Poirine, garde forestier à Retournemer, observateur exact et consciencieux et l'un des plus anciens collaborateurs de la Commission de météorologie des Vosges.

Vous vous associerez au vœu de votre Commission, en faisant le rappel de cette médaille dans votre séance publique et solennelle.

Le compte-rendu des observations météorologiques faites en 1886 dans les Vosges, est des plus intéressants.

Il renferme un nombre considérable de faits, clairement groupés, parfaitement exposés et mis en lumière, sur la marche du baromètre et du thermomètre, sur les vents, la pluie, la neige, les orages, l'humidité de l'air, la vie animale et la vie végétale, les crues de la Moselle, de la Meurthe et de la Meuse, le tout accompagné de travaux graphiques d'une netteté remarquable ; peu de conclusions et de déductions, ce qui est fort sage dans une science en voie de formation comme la science météorologique. On peut simplement en conclure qu'il pleut beaucoup plus dans la montagne que dans la plaine, et principalement sur les trois hauts sommets du ballon d'Alsace, du Hohneck et du Donon.

Ce beau et bon travail qui n'a pas moins de 60 pages grand

in-folio, est l'œuvre de notre savant et modeste collègue, M. Garnier, qui mérite non seulement nos remerciments et nos éloges, mais qui mériterait en outre, à notre avis, la plus haute récompense de notre Société, car, dans son extrême modestie, M. Garnier a fait depuis cinq ans, accorder des médailles à ses meilleurs collaborateurs, et lui, qui non seulement les dirige, mais les suscite, les forme, les encourage, il s'est laissé oublier. C'est que M. Garnier est de ceux qui travaillent, non pour l'argent, non pas même pour la gloire, mais en quelque sorte pour le plaisir de travailler, d'acquérir des connaissances et de les répandre autour de lui.

Il y a là, Messieurs, un oubli à réparer, et puisque nous ne pouvons décerner une médaille à M. Garnier, parce qu'il est notre collègue, nous vous proposons de lui décerner une mention très honorable pour les travaux importants qu'il a accomplis et les services remarquables qu'il a rendus comme secrétaire de la Commission de météorologie des Vosges, et nous exprimons le vœu que le Gouvernement lui accorde bientôt une plus haute distinction pour ses longs et éminents services.

Il me reste, Messieurs, à vous parler de trois ouvrages d'un genre différent, qui nous ont été présentés.

Le premier est une brochure qui a pour titre : « Méthode abrégée de comptabilité ». C'est l'œuvre de M. Petit, ancien libraire à Darney. Suivant le rapport de notre collègue, M. Noël, inspecteur des écoles, les instructions générales contenues dans cette brochure, ainsi que dans un texte nouveau destiné à la 2e édition de l'ouvrage, sont précises et très exactes. M. Petit donne des modèles convenables de tenue des livres, mais il est trop sobre d'explications, au moins pour des commençants. Sa brochure est faite pour des commerçants déjà au courant des règles de la comptabilité. Elle a principalement pour but de remplacer le brouillard ou main-courante, par des livres auxiliaires, et en cela, sa méthode est une réelle innovation.

M. Petit cherche à simplifier et à répandre l'enseignement commercial. Son travail mérite d'être encouragé; nous vous proposons de lui accorder une médaille de bronze.

M. Pierre, instituteur à Trougemont, commune de Basse-sur-le-Rupt, est l'auteur d'une Géographie-Atlas du département des Vosges, comprenant dix-huit leçons, consacrées à la géographie physique, à la géographie politique, à la géographie économique, à l'histoire et à la géologie des Vosges. Dix-sept cartes sont placées dans le texte; une carte d'ensemble du département termine cet ouvrage de 35 pages in-4°.

M. Noël, juge compétent, qui l'a examiné, nous en rend un compte satisfaisant. Cet ouvrage est clair, bien conçu et peut rendre d'utiles services dans nos écoles primaires. Vous récompenserez le travail de M. Pierre en lui accordant une médaille de bronze.

Enfin, Messieurs, M. Bastien, ancien élève de l'Ecole centrale, professeur à l'Ecole normale et au collège de Mirecourt, nous a fait hommage de son « Traité de lever de plan, d'arpentage et de nivellement », à l'aide d'un instrument appelé planchette-boussole dont il est l'inventeur.

Nos honorables collègues, MM. Noël et Thomas nous ont rendu compte l'un de l'ouvrage, l'autre de l'instrument qu'ils ont examinés.

M. Noël dans un rapport très complet indique les services que l'ouvrage peut rendre dans les écoles primaires. Le traité, qui a 250 pages environ, contient près de 150 figures intercalées dans le texte. On y trouve non seulement un très bon abrégé des connaissances géométriques nécessaires pour comprendre la théorie des levers de plans et des nivellements, mais encore des indications nettes et précises sur la pratique de ces opérations, ainsi que sur leur application à l'étude des utiles travaux de drainage et d'irrigation.

M. Bastien, nous dit M. l'ingénieur Thomas, dans son rapport, « a bien voulu nous apporter sa planchette-boussole, la monter

et nous donner, en présence de M. Noël, toutes les explications désirables au sujet de son maniement et de son usage. Nous avons constaté que cet instrument remplit le but que s'est proposé l'inventeur, c'est-à-dire qu'il est simple, solide, portatif et permet de procéder, avec une exactitude suffisante, aux diverses opérations qui exigent ordinairement, pour chacune d'elles, un instrument spécial ; ses dispositions sont, en effet, assez habilement combinées pour que l'on puisse avoir, par une manœuvre convenable de l'une ou de plusieurs des parties, une équerre d'arpenteur, un graphomètre boussole, une planchette, un niveau, et enfin, un éclimètre ou niveau de pente. »

MM. Noël et Thomas sont d'avis que l'ouvrage et l'instrument de M. Bastien peuvent rendre d'utiles services dans nos écoles primaires. Avec un peu d'habitude, les élèves adultes seront à même de lever convenablement un parcellaire, de tracer un drainage et même un chemin rural.

M. Bastien n'est pas un inconnu pour nous, puisque déjà vous lui avez décerné une médaille d'argent de première classe pour son exposition de peinture au dernier Concours régional d'Epinal. Nous vous proposons d'accorder à ce professeur distingué l'une de vos plus hautes récompenses, une médaille d'argent, grand module.

RÉCOMPENSES

DÉCERNÉES PAR

LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DES VOSGES

dans sa Séance publique
et solennelle du 22 décembre 1887

Sur les rapports de ses diverses Commissions, la Société d'Emulation des Vosges a décerné les récompenses suivantes :

CONCOURS AGRICOLES OUVERTS SPÉCIALEMENT, EN 1887, DANS L'ARRONDISSEMENT D'ÉPINAL (1)

M. le Ministre de l'Agriculture a bien voulu accorder, en 1887, à la Société d'émulation, une allocation de treize cents francs, pour primes aux améliorations agricoles.

(PRIX CLAUDEL)

M. *Thomas*, Joseph-Nicolas, éleveur à Gigney, (Epinal), médaille de vermeil, bonne culture et améliorations agricoles ; et à chacune de ses deux

(1) Le concours *agricole* sera ouvert en 1888 dans l'arrondissement de Neufchâteau, en 1889 Remiremont, en 1890 Mirecourt, en 1891 Saint-Dié.

filles, Mesdemoiselles Joséphine et Alix, une médaille d'argent, pour la part qu'elles prennent à l'exploitation.

M. *Gérardin,* Joseph, à Razey (Xertigny), médaille d'argent de première classe, et prime de 200 francs.

M. *Lhôte,* Dominique, à Darnieulles (Epinal), médaille d'argent de première classe et prime de 75 fr. pour bonne culture et améliorations agricoles.

MM. *Deparis,* frères, à Villé, commune de Nossoncourt (Rambervillers), médaille d'argent de première classe, et prime de 75 fr. pour bonne culture et améliorations agricoles.

M. *Perrin*, Paul, à Thaon, médaille de vermeil pour bonne culture et améliorations agricoles.

M. *Maire*, Constant, à Moriville (Châtel), médaille de vermeil pour bonne culture et améliorations agricoles.

M. *Hayotte*, Victor-Emile, à Domèvre-sur-Avière (Epinal), médaille d'argent de première classe, pour bonne culture et améliorations agricoles.

M. *Babel,* Jean-Dominique, aux Etangs, section de Géroménil, commune de Hadol (Dounoux), médaille d'argent pour améliorations agricoles.

M. *Joly*, Nicolas, à Harsault (Bains), médaille d'argent pour améliorations agricoles.

M. *Masson*, Edouard, sylviculteur à Viterne,

(par Vézelise Meurthe-et-Moselle), médaille de bronze et prime de vingt francs pour reboisements.

M. *André*, François-Jules, garde-forestier à Thaon, médaille de bronze et prime de 30 fr., pour améliorations agricoles.

M. *Roussel*, Constant, manœuvre à Romont, (Rambervillers), médaille de bronze et prime de 40 fr. pour services agricoles.

M. *Nicolle*, Jean-Baptiste, sellier à Cheniménil (Docelles), médaille de bronze pour améliorations agricoles.

M. *Mougenel*, Jean-Valbert, féculier à la ferme du Gros-Claudon, à Docelles, médaille de bronze, pour améliorations agricoles.

M. *Jeanpierre*, Joseph, à Hadol (Dounoux), mention honorable pour améliorations agricoles.

M. *Bourcier*, Auguste, à Naymont, commune d'Uzemain (Xertigny), mention honorable et prime de 40 fr. pour améliorations agricoles.

M. *Levaudel*, Pierre, à La Plaine, commune de Charmois-devant-Bruyères, (Docelles), mention honorable et prime de 40 fr. pour améliorations agricoles.

M. *Cholez*, Jean-Baptiste, à Zincourt (Châtel), rappel de médaille de vermeil pour l'ensemble de ses travaux, et mention honorable avec prime de 50 fr., pour ses nouvelles améliorations.

BONS SERVICES RURAUX

M. *André*, Joseph, domestique à l'hôpital Saint-Jean, à Bruyères, médaille de bronze et prime de 40 fr.

M. *Durand*, Joseph, manœuvre à Ménil-lez-Rambervillers, médaille de bronze et prime de 40 fr.

OUVRAGES ET MÉMOIRES SUR L'AGRICULTURE

M. *Bojoly*, Auguste, vétérinaire à Sauvigny, par Maxey-sur-Vaise (Meuse), médaille d'argent de 1re classe pour son mémoire manuscrit : *Les arbres à cidre, leur introduction et leur culture dans les Vosges.*

M. *Gérard*, Jean-Baptiste, cultivateur à Sapois, par Vagney, médaille d'argent pour son mémoire manuscrit : *Etude sur les abeilles dans la partie montagneuse des Vosges.*

M. *Gremillet*, Simon, à Lépanges (Bruyères), mention honorable pour son manuscrit : *Comptabilité agricole de* 1886.

HISTOIRE ET ARCHÉOLOGIE

M. *Guyot*, Charles, inspecteur des forêts, professeur de droit à l'Ecole forestière à Nancy, 10, rue Girardet, médaille de vermeil pour ses ouvrages : *Les forêts en Lorraine* et *Histoire d'un domaine rural.*

M. *Thèvenot*, Arsène, publiciste à Epinal, membre correspondant de la Société d'Emulation des Vosges, mention très honorable pour sa *Topographie, statistique et histoire de la commune et de l'abbaye de Chaumousey*, et impression de cet ouvrage dans les *Annales* de la Société.

M. *Riston*, Victor, avocat à Malzéville (Nancy), médaille de vermeil pour sa publication : *Contribution à l'étude du droit coutumier lorrain.*

Hingre, (M. l'abbé J.), chanoine à Saint-Dié, médaille de vermeil pour sa *Monographie du patois de La Bresse (Vosges).*

M. *Pelingre*, (A.), secrétaire de la mairie de Senones, médaille d'argent grand module pour son manuscrit : *Monographie générale de la commune de Senones.*

M. *Frébillot*, Hippolyte, instituteur à Bleurville, mention honorable pour ses *Notices biographiques vosgiennes* destinées aux élèves.

CONCOURS LITTÉRAIRE

Mme *Jeanpierre*, Félicité, (Pierre-Ficy) à Saint-Dié, médaille d'argent grand module pour son ouvrage *Le mariage du ségare.*

M. *Le Guillois*, à Paris, mention honorable pour son ouvrage *Le Chêne des partisans.*

CONCOURS SCIENTIFIQUE ET INDUSTRIEL

M. *Garnier,* Adolphe, conducteur des ponts-et-chaussées, officier de l'instruction publique, mention très honorable pour ses travaux météorologiques.

M. *Bastien,* Charles-Gustave, professeur de dessin au Collége et à l'Ecole normale de Mirecourt, médaille d'argent grand module pour son *Traité de lever de plans* et pour sa *Planchette-Boussole.*

M. *Poirine,* Martin, garde forestier à Retournemer, médaille d'argent grand module pour ses observations météorologiques (Récompense décernée sur la proposition du Comité de météorologie vosgienne).

M. *Frébillot,* Alfred, instituteur au Val-d'Ajol, médaille d'argent grand module pour ses observations météorologiques. (Récompense décernée sur la proposition du Comité de météorologie vosgienne).

M. *Colin,* Victor, chauffeur au tissage de MM. Germain frères, à Ventron, médaille d'argent et prime de 30 fr.

Mme *Arnould,* née Marie-Sophie *Petitgenet,* ouvrière tisserande aux usines des Grands Moulins, à Remiremont, médaille d'argent et prime de 30 fr.

M. *Pierrel,* Jean-Baptiste, graisseur à la manu-

facture Flageollet, à Vagney. médaille d'argent et prime de 30 francs.

M. *Rouillon*, Antoine, ouvrier fileur à la même manufacture, médaille d'argent et prime de 30 fr.

M. *Gérard*, Alexandre, ajusteur aux usines de la Pipée (Fontenoy-le-Château), médaille d'argent et prime de 30 fr.

M. *Pierre*, Nicolas-Emile, instituteur à Trougemont, commune de Basse-sur-le-Rupt (Vagney), médaille de bronze pour son ouvrage *Géographie-Atlas du département des Vosges*, 2e édition.

M. *Petit*, Th., ancien libraire à Darney, actuellement libraire à Pont-Sainte-Maxence (Oise), médaille de bronze pour sa *Méthode simplifiée de comptabilité à portée de tous*.

LISTE DES RÉCOMPENSES

décernées par la Société

POUR L'INSTRUCTION ÉLÉMENTAIRE

dans son assemblée générale du 17 juillet 1887, sur la proposition de la Société d'Emulation.

MÉDAILLE D'ARGENT

M. *Adam*, Claude, instituteur à Chaumouzey (Girancourt).

MÉDAILLES DE BRONZE

M. *Claude,* Benjamin, instituteur à Lamarche.

M. *Dalbanne,* Eugène, instituteur à Hennezel (Darney).

Mme *Fauconnier,* institutrice à Saint-Dié.

Mme *François*, institutrice à Damblain.

M. *Frèoillot*, Alfred, instituteur, directeur de cours complémentaire au Val-d'Ajol.

M. *Jacquot*, Charles, instituteur à Roville-aux-Chênes (Rambervillers).

RAPPEL DE MÉDAILLE

Mlle *Larché*, Marie, institutrice, directrice de cours complémentaire à Gérardmer.

MENTIONS HONORABLES

Mlle *Bagré,* Marie, directrice d'école maternelle à Bruyères.

M. *Bastien*, Julien, instituteur à Châtenois.

M. *Bellot,* Henri, instituteur à Bainville-aux-Saules (Dompaire).

M. *Eschenbrenner,* Constant, instituteur à Gérardmer.

M. *François,* Jules, instituteur à Damblain.

Mme *Fréard,* institutrice à La Bourgonce (Saint-Michel).

Mme *Frèchin*, institutrice aux Brosses (Epinal).

Mlle *Galland*, Marie, institutrice au Val-d'Ajol.

M. *Grémillet*, Jean, instituteur à La Bourgonce (Saint-Michel).

M. *Maire*, Joseph, instituteur à Granges.

Mlle *Moulin*, Marie, institutrice au Void-d'Escles (Lerrain).

M. *Pierson*, Augustin, instituteur à Jeuxey (Epinal).

M. *Quirin*, Charles, instituteur à Coinches (Saint-Dié).

M. *Tisscrand*, Claude, instituteur à Plombières.

Mlle *Tisserant*, Marie, institutrice à Denipaire (Senones).

M. *Troyon*, Arthur, instituteur à Saint-Etienne (Remiremont).

JULES DUBOIS

MARTIGNY-LES-BAINS

Martiniacum.
Moleneye en patois local

Situation, Climat

Martigny-les-Bains, bourg de 1217 habitants, se trouve entre 3° 28′ de longitude Est et le 48° 7′ de latitude Nord ; il est situé à la partie occidentale de la plaine des Vosges, à 40 kilomètres de Neufchâteau, son chef-lieu d'arrondissement, et à 22 kilomètres de la station thermale de Bourbonne-les-Bains *(Aquæ Borvonis* des Romains).

Il est traversé par la ligne ferrée Dijon-Chalindrey-Mirecourt-Nancy, qui y a une station dont l'importance se chiffre annuellement par 19,400 voyageurs et 7,500,000 kilos de marchandises (ces chiffres sont ceux de 1883).

Cette localité possède un bureau de poste et de télégraphie privée, quatre foires au bétail, qui se tiennent les 2e mardis des mois de janvier, avril, juillet, et 1er lundi d'octobre ; deux écoles, l'une pour les garçons, l'autre pour les filles, une salle d'asile, un bureau de bienfaisance doté par M. l'abbé Thiébaut, aumônier de l'hôpital Baujon, natif du lieu ; et enfin une maison qui, sous peu, sera érigée en hospice.

Son altitude au-dessus du niveau de la mer est de 359 mètres, place des sources minérales, 370 mètres à la gare, et 114 mètres au-dessus de la vallée de la Saône aux Thons.

Il est bâti sur un plateau largement évasé, qui sépare deux échelons des monts Faucilles, dont le plus élevé court de l'Ouest à l'Est, passe à 1 kilomètre des habitations en tamisant les vents nord et nord-ouest.

Il est placé près des points de séparation des bassins de la Saône et de la Meuse, et sur son territoire prennent naissance les rivières d'Angers et du Mouzon, la petite *Meuse* ; tout d'abord elles coulent en sens inverse pour ne se rejoindre qu'après une course de 30 kilomètres, entre Pompierre et Circourt.

La moyenne des vingt dernières années ne donne que 119 jours qui ont fourni de la neige, brume ou pluie pour 0m 676 d'eau.

Le climat y est très sain et les cas de longévité ne sont point rares ; nous aurions à citer nombre d'habitants qui ne sont morts que dans leur dernière dizaine du siècle, nous n'en nommerons que deux, décédés récemment, parce que leur vie a été toute de dévouement pour la commune, et que leur souvenir doit rester cher à tous.

Catherine Pierrot, née en 1775, mariée à l'âge de 21 ans (11 prairial an IV), à François Bonneterre de *Pereye*-Saint-Ouen (sic), décédée le 29 juillet 1872, n'ayant perdu aucune de ses facultés ; pendant plus de 70 années a exercé à Martigny la profession de sage-femme : a donc vécu 97 ans.

Jean-Etienne Bailly, né en 1791, décédé le 15 avril 1884, dans sa 93e année, officier de santé très en renom, toujours gai, vigoureux jusqu'à son dernier jour, n'ayant jamais eu d'autre infirmité que la perte de la vue dans ses deux ou trois dernières années, pratiquant encore des opérations chirurgicales et donnant d'excellentes consultations jusqu'à l'âge de 90 ans ; il était l'ami de tous sans exception et surtout des pauvres, car il est grand le nombre de ceux qu'il a soignés simplement par charité.

Géologie de Martigny

La situation géologique de Martigny est dans les terrains secondaires : grés du lias dans la forêt qui couvre les sommets qui l'abritent du Nord, marnes irisées dans les coteaux de vignes, muschelkalk dans toute la plaine ; trias jusqu'au versant du bassin de la Saône, à 3 kilomètres au Sud où se trouve l'étage des grés bigarrés ; Martigny appartient par ce fait à la même formation que les sta ions thermales voisines, Bourbonne-les-Bains, Contrexéville, Vittel, Heucheloup. Vers le bois de l'Essart ou Chaix-Millot, on trouve à la séparation des marnes et du calcaire des tufs calcaires ou travertins souvent fort curieux.

Dans le ruisseau du Thu, nom qui a dû être tuf, les eaux incrustent rapidement d'une couche calcaire tous les objets qui y sont déposés, il en est de même de l'Angers à sa source.

Le silex est répandu sur le territoire en lits interrompus, il s'y trouve en rognons et quelquefois en cassures esquilleuses, Bâcand, Maladière, Varennes, Berbémont.

Le gypse se trouve généralement à l'état lamellaire, très peu à l'état compact ; dans divers coteaux, Hautmont, Rebéchamp, Diaumont, les carrières s'épuisent.

Une tourbière, dite la Rosou, près le moulin de la Maillarde, recouvre de 2 mètres environ une voie romaine pavée.

Les seuls fossiles que l'on y rencontre sont une ammonite conique, des pentacrinites, quelques cardium et térébratules ; en revanche, dans les blocs de calcaire extraits des carrières, il n'est point rare de rencontrer des ossements antédiluviens de toutes tailles et de toutes formes.

Statistique agricole

La superficie de son territoire est de 2,922 hectares, dont 1,044 en forêts, 115 en vignes, 230 en prairies naturelles, et le reste en terres labourables ; sa population est absorbée

par la culture et l'élevage du bétail, elle est très peu industrielle et industrieuse.

On y cultive annuellement 460 hectares de blé dont le rendement moyen, semence déduite, est 5,060 hectolitres; la consommation locale étant de 3,250 hectolitres, il y a un excédant de 1800 hectolitres livrés à la vente; 440 hectares d'avoine produisant également, semence déduite, 9700 hectolitres; 12 hectares de seigle, 10 hectares d'orge, 5 de colza, 45 hectares de pommes de terre, 5 hectares de betteraves et carottes, et 200 hectares de prairies artificielles.

La vigne, sur une moyenne de 15 années, produit 32 hectolitres de vin à l'hectare, soit à l'année 3,680 hectolitres.

Pour le bétail, la commune compte le nombre de têtes suivant :

Race chevaline, 203 ; bovine, 700 dont 150 bœufs de travail; porcine, 450, et ovine, 300.

Le dernier recensement de la population comporte : 1217 habitants, 144 seulement de plus qu'en 1793 ; en 1841 on compte 1271 habitants : ce chiffre a baissé par suite d'émigrations aux États-Unis, où Martigny a en quelque sorte fondé une colonie, Warsaw (Illinois).

Ecarts

Sur le territoire et en dehors du village se trouvent deux fermes: Boëne, anciennement propriété du couvent des Prémontrés de Flabémont, et la Bretonnière, autrefois scierie puis moulin.

Deux tuileries, le Thuf et la Chagrinière.

Une plâtrerie mécanique voisine de cette dernière.

Une houillère en la côte de Herbéchamp, aujourd'hui abandonnée.

Le chemin de fer, qui parcourt sur ce territoire 7,030^{m} 20, possède six maisons de garde-barrières pour neuf passages à niveau et un inférieur.

Trois moulins à deux tournants chacun sur le cours du Mouzon. Ces moulins sont de création très ancienne; voici une partie du texte du règlement des eaux pour leur alimentation.

DATE 1561

« Village de Martigny, en la prévôté de Lamarche, Pierre « Voillot, prévôt, présence de discrette personne frère Didier « Collin, ministre de la Trinité.

« Jean Thomas, licencié es lois, prévôt de Lamarche, garde « du scel de la prévôté du même lieu, de par nos très redoutés « seigneurs le duc de Calabre, Lorraine, Bar, Gueldre, etc...

« Le moulin Jean ne redondera dorénavant plus outre que « l'endroient de la ruelle la Bruotte qui est joindant la maison « Collin.....

(Cette ruelle a nom aujourd'hui ruelle Collin.)

« Le moulin Morisot ne redondera dorénavant que jusqu'à « l'endroient d'un petit ruisseau qui dessant et vient d'un « grand pasquis appelé la lauchier (Lauchère).

« Le moulin de la Maillarde ne surmontera dorénavant par « dessus une grosse pierre de sablon de masson qui contient « bien 7 pieds de longueur qui est au traverse et sur la chausse « de l'eau auprès dudit moulin, en laquelle pierre et sous « limite d'icelle et au milieu a été insculpé et en gravé une « croix de Lorraine du couvent de ladite Trinité, à laquelle « Trinité appartient ledit moulin, pour le présent même que « ladite eau de l'écluse dudit moulin ne reculera ny ne re- « dondera dorénavant outre un ruisseau appelé le rupt de « boisne qui dessant d'entre le pred des baudets d'une part, « et le pred du Breuil, etc... »

Etablissement hydrominéral

Au centre même du village, il existait depuis un temps immémorial, une source où goutteux et rhumatisants des alentours venaient chercher guérison, elle avait nom *la fontaine au fer*.

Nous avons en main un acte fait et passé le 26 mars 1767 par devant les notaires en la prévôté et marquisat de Bulgnéville qui lui donne ce nom, il y est dit :

Bricart donne en eschange audit sieur Grosjean une pièce de terre en nature de chenevière pour semer environ trois demi boisseaux de chenevis, sise et située sur ban et finage de Martigny, lieu dict en *la fontayne au fer*, joindant du levant le grand chemin de l'étant et du couchant audit Grosjean échangeur, aboutissant au septentrion sur le Taon et du midy sur le parchc de Claude Heuraut et comme elle est enfermée de haye et de palissade et chargée de ses censes et redevance et pour contre échange, etc.

Cette source émergeait sur la rive gauche du ruisseau de l'Aulne : la municipalité la capta dans un cube creux ouvert d'un seurl côté en forme de puisard ; l'eau s'en échappait par une rigole de 1 mètre de long taillée dans le grés ; au milieu de cette rigole était creusé un bassin de la forme et dimension d'un plat rond en faïence ; pour y boire, les personnes non munies de vase *ad hoc* s'agenouillaient, les pieds dans le ruisseau, et se plongeaient la face dans ce bassin ; de là, avant de retomber au ruisseau, l'eau emplissait deux auges qui servaient autant pour laver la salade et nettoyer la vaisselle que pour abreuver le bétail.

Vers 1852, des personnes très sérieuses, voyant en cette source si bien appréciée, quoique sans réclame, le point de départ d'une exploitation importante, négocièrent, mais en vain, un traité avec la commune, et ce ne fut qu'en 1859 ou 1860 qu'une jeune veuve, originaire de ces parages, mais parisienne, de fait et d'esprit, parvint à acheter la concession de cette source sous réserve que l'usage de l'eau en resterait libre pour tous les habitants.

Elle acheta, des héritiers Menestrel-Drouot, leur ancienne demeure dite le château, son jardin fruitier, qui touchait à la fontaine; puis, d'un autre propriétaire, un pré d'un hectare environ, longeant le ruisseau, puis encore, de divers, quelques champs sur la rive droite de ce même ruisseau.

Avec les fonds d'un commanditaire millionnaire appartenant à la haute aristocratie française et l'aide d'un allemand intrigant qui était, disait-il, docteur en médecine, elle fit fouiller une sorte de réservoir, une mare qui était dans le fruitier ; c'est là qu'un habile ingénieur hydraulique, M. Lebleu, et son garde-mine, M. Albert, trouvèrent et captèrent sur le roc même, à quatre mètres de profondeur, à côté de celle ancienne, les riches sources minérales actuelles, sur lesquelles fût bâti un élégant pavillon de style grec qui existe toujours, et tout près de là, une vaste construction avec sous-sol pour piscines et douches, rez-de-chaussée pour cabinet de bains, salles et salon, et les divers étages pour logements ; ce bâtiment était relié au pavillon des sources par un promenoir couvert qui, mal assujetti sur ses bases, fut un jour culbuté par un ouragan qui le mit en pièces (26 octobre 1870) ; on ne put le rétablir, du moins sous ses propriétaires de l'époque.

A peine ces divers travaux touchaient à leur achèvement, que de lâches dénonciateurs, ouvriers jaloux, écrivirent au duc commanditaire que l'on gaspillait son argent en ne faisant que de fausses manœuvres et qu'ils croyaient devoir le prévenir afin qu'il se mît sur ses gardes. Ce qui devait arriver arriva ; au lieu de se donner la peine de faire vérifier l'ouvrage fait, il suspendit l'envoi de ses chèques, de là cessation de paiements, poursuites, saisies et enfin faillite. On chercha un acquéreur : cette dame le trouva dans la personne d'un bon vieux célibataire de Hortes auquel on céda le mobilier pour 25,000 fr. et l'immeuble pour 50,000 fr. environ le 1/6 de ce que cela avait coûté, mais c'était à peu près tout ce qu'il possédait. Il fallut donc trouver un autre bailleur de fonds pour poursuivre les travaux et faire valoir l'établissement ; il se trouva à Dijon dans la personne d'un ancien notaire qui, paraît-il, n'y mit pas que ses propres capitaux.

Voilà les travaux repris.

Le parc qui ne contenait alors qu'environ trois hectares, est dessiné et planté, on creuse le lac, comptant pour le rem-

plir d'eau sur la source savonneuse du Gris Mollet qu'après d'immenses frais, on ne put parvenir à faire remonter sur le sol, bien qu'autrefois elle suffisait à alimenter un petit moulin ou foulon qui existait à une cinquantaine de mètres de là.

On répare le château, fait une salle de billard, le chalet du Docteur, bref l'établissement commençait à être fréquenté, un certain nombre de buveurs arrivaient, mais les frais dépassaient les recettes, et la monnaie faisait défaut, si bien que les procès aidant on dut fermer. Mais un beau jour, au moment où l'on s'attendait à une vente mobilière, le propriétaire en titre tombe gravement malade ; madame lui prodigue ses soins qui sont récompensés au décès par l'abandon à son profit de toute la propriété ; elle se retrouve donc en possession commo ci-devant, mais pas d'argent même pour payer les frais de succession, poursuites, procès et tout ce qui s'en suit; on essaya bien, mais on ne put recevoir assez confortablement les buveurs fidèles trop reconnaissants, qui ne voulaient pas quand même changer de station thermale : on referma encore.

Le 5 octobre 1879, les petites affiches nous apportent une grande nouvelle :

SOCIÉTÉ ANONYME DES EAUX MINÉRALES DE MARTIGNY

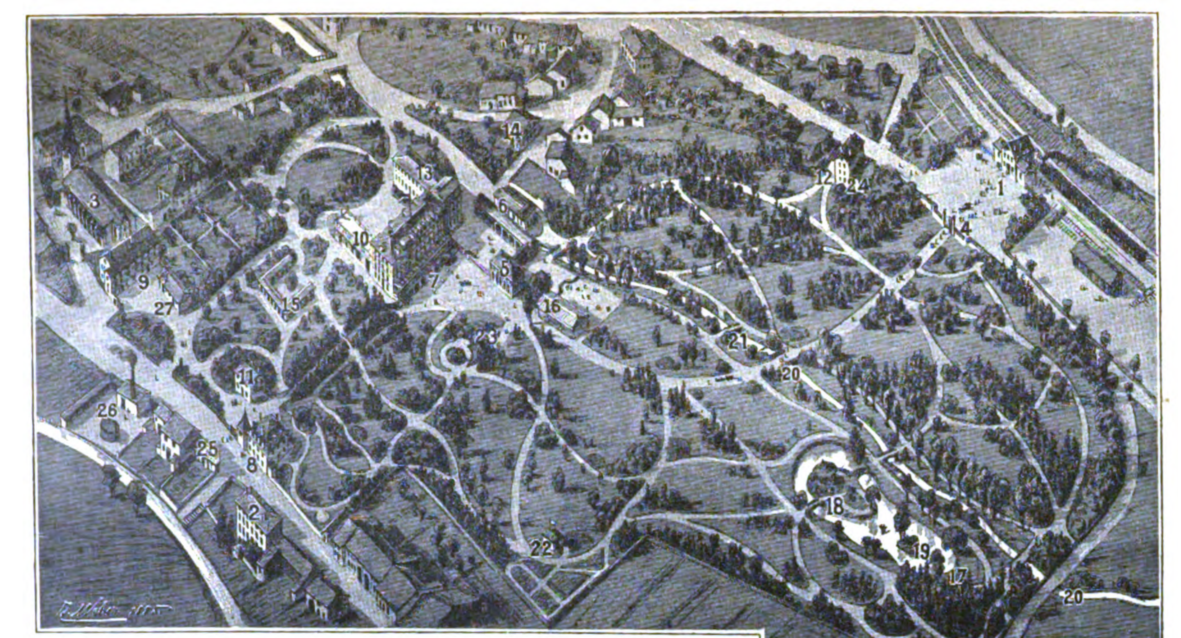
Siège social à Paris, avenue de l'Opéra, 25

FONDS SOCIAL 2,500,000 FR. DIVISÉS EN 5000 ACTIONS DE 500

Bravo, très bien, mais voyons la suite ; sont attribuées :

	libérées	pour 1/4	soit versé
à Mme M. née F. G.	500	3000	625,000
à Mr J. B. C., rue Molière	270	»	135,000
à Mr A. A. j. de l'E., rue Latour-Maubourg	252	153	145,125
à Mr j. p. P. P., rue Blanche	180	480	150,000
à Mr C. à G., ancien notaire	25	100	25,000
à Mr c. n. H. M., rue Montholon	20	»	10,000
à Mr a. c. As de B., rue Châteaubriand	20	»	10.000
Totaux	1267	3733	1100,125

VUE À VOL D'OISEAU DE L'ÉTABLISSEMENT DE MARTIGNY-LES-BAINS.



LÉGENDE. 1. Gare. 2. Poste et Télégraphe. 3. Eglise. 4. Grille, entrée principale. 5. Pavillon des sources. 6. Promenoir des buveurs. 7. Grand Hôtel, Salons, Terrasse. 8. Hôtel du Château. 9. Hôtel d'Alsace. 10. Grande salle à manger. 11. Chalet. 12. Villa. 13. Bains, Hydrothérapie. 14. Expédition des eaux. 15. Galeries, Magasins, Bazars. 16. Esplanade des jeux avec Hallier. 17. La Savonneuse. 18. Ile du Kiosque. 19. Ile des Cygnes. 20. Ruisseau de l'Aulne. 21. Cascades. 22. Belvédère. 23. Glacière. 24. Jardinier-Chef. 25. Serres. 26. Usine à Gaz. 27. Chevaux et Voitures.

Echelle de 1:160000

Carte des Environs de Martigny-les-Bains.


UNIV. OF MICH.

De sorte que, si nous savons lire, 1,100,125 fr. représentaient la valeur de l'établissement au moment de la formation de la Société. Tout commentaire serait superflu, la Société échoua et la propriétaire fut de plus en plus harcelée de poursuites et procès.

Malgré toute la rouerie des hommes d'affaires employés pour retarder la vente par autorité de justice, elle dut avoir lieu.

Et l'établissement fut vendu définitivement le 2 mars 1882.

Aussitôt mis en possession de l'immeuble, les nouveaux propriétaires ont compris parfaitement la tâche qu'ils s'imposaient ; il ne suffisait pas que les sources fussent reconnues excellentes, il fallait procurer à tous ceux qui ont besoin d'en faire usage, l'agrément, le luxe des établissements les plus en renom.

L'emplacement de cette station, ni encaissée comme le sont beaucoup trop d'autres similaires, ni trop exposée aux grands vents, située en amont du village, par conséquent recevant le cours de l'eau pluviale pur et exempt de toutes les matières qui ailleurs vicient l'atmosphère environnante, se prêtait merveilleusement à tout ce que la vie maladive, fatiguée ou exigeante peut désirer : c'est ce qui fut fait, et qui le croirait ? c'est par le pays même que cet établissement embellit et fait prospérer, que se sont produits les plus ennuyeux obstacles.

Nous ne chercherons pas à donner le détail des immenses travaux exécutés soit souterrainement, soit en vue, nous dirons seulement que le parc a été agrandi considérablement ; ses allées mises bout à bout feraient une longueur qui ne serait pas moindre de 4400 mètres ; il contient actuellement plus de 10 hectares gracieusement dessinés, vallonnés et plantés de toutes les espèces d'arbres et arbustes que peut supporter notre climat : c'est un vrai jardin des plantes, au milieu un étang poissonneux, un lac en miniature, au milieu duquel surgit la petite île des cygnes, et une autre plus grande

ou s'élève sur un rocher artistement rocaillé un kiosque rustique ; on y accède par deux ponts, comme lui élégamment construits tout entiers en ciment. Cette pièce d'eau est alimentée par la source savonneuse dont déjà nous avons parlé, mais qui, solidement captée aujourd'hui, amène là 22,000 litres d'eau à l'heure, qui en ressortent pour augmenter le murmure des riantes cascades du ruisseau.

Ce parc magnifique, complètement clos de murs, vous offre sa principale entrée par la grande grille, juste en face la gare ; l'on suit une vaste avenue de 380 mètres bordée de corbeilles de fleurs et d'arbustes ; l'on traverse un pont coquet et l'on arrive au promenoir couvert, à côté de l'entrée pittoresque de la glacière, au pavillon des sources et au grand hôtel. Sur la façade, qui mesure 55 mètres de longueur et est exposée au soleil levant, règne une véranda de 4 mètres de largeur bordée de balustres tournés en pierre blanche et couverte en verre ; on y accède par deux escaliers grandioses : toute l'après déjeûner, on y est à l'abri des rayons du soleil ; contre ce vaste lieu de réunion se trouvent des salles, salons, fumoirs etc.

L'aile nord de ce grand bâtiment renferme au rez-de-chaussée la salle de billard, les cabines de bains, les douches ; au premier étage, un grand salon de lecture et de conversation.

L'aile sud, les bureaux, puis la salle Jeanne d'Arc, salle à manger style renaissance pouvant contenir 250 convives.

Parc et bâtiments, tout est éclairé au gaz dont l'usine est en dehors des constructions.

Indépendamment de ce monument principal, le parc renferme deux autres hôtels moins vastes mais non moins confortables : l'hôtel du Château et l'hôtel d'Alsace, une villa avec des chambres assez nombreuses, un chalet, demeure du docteur attaché à l'établissement, puis aussi un belvédère où, attablé à l'abri, ou jouit de presque toute la vue d'ensemble, des baraquements pour les bazars, des esplanades pour les jeux de croquets, de tennis, de tir à l'arc etc.

Si donc Martigny n'a point de glaciers, de sommets aux neiges éternelles, point de montagnes gigantesques se dressant en lignes vertigineuses jusqu'au ciel, à lui par contre les prairies verdoyantes et fleuries, les gaies forêts de hêtres et de chênes majestueux parsemés de bouquets de sapins, les riants coteaux de vignobles, les ruisseaux gazouillants et les pittoresques formations rocheuses dont nous parlerons dans nos excursions.

Sa part est belle dans la distribution des agréments de la nature, dans l'art du bien être, dans la valeur médicale de ses sources, de nombreux documents scientifiques en font foi : ce n'est point à nous à traiter cette question ; aussi le nombre de ses visiteurs augmente d'année en année et cela ne peut qu'augmenter toujours.

Historique

MARES, MAIX OU MARDELLES GAULOISES

Martigny a été habité depuis les temps les plus reculés. Sur son territoire, on peut voir encore aujourd'hui trente cinq à quarante maix ou mardelles ; il ne peut être douteux qu'une bonne partie d'entr'elles n'ait été habitée à l'époque druidique : creusées en des lieux généralement élevés, ne contenant ni argile propre à la céramique, ni pierres calcaires, ni marne pour engrais, il serait trop difficile d'admettre qu'elles sont des restes de carrière ou de réservoirs d'eau. Je vais les indiquer :

La voie romaine passant à Dompierre franchissait le côteau de Berbémont, après 3 kilomètres 500 de traversée quittait notre territoire entre les lieux dits Devant et Derrière la haie (haie qui n'est autre que la voie elle-même), continuait en se dirigeant par la grande Harret et le Bouchecherry vers la ferme Sous Haut Mont où elle montre encore ses pavés sur le vieux chemin de Lignéville, en face le bois dit le Haut de Salins. Prenons le côté sud de cette voie ; dans le bois de

Rouelle nous trouvons deux mardelles, une dans chacune des demi-coupes opposées ; celle qui est dans la demi-coupe, côté nord la plus rapprochée de Dompierre, a nom : maix de saint Pierre de Chouette, entre ce bois et les Corottes, au lieu-dit champ Saint-Pierre, deux autres sèches.

Une autre petite à l'entrée du bois de Ferrière, une sixième dans le bois de Ranconnière, à son extrémité sud-ouest et à moins de 300 mètres de la voie romaine ; elle mesure 25 mètres de diamètre et est sèche la plupart du temps.

Nous passons au nord de la voie ; à 100 mètres au plus, dans le champ d'Avis proche le bois à Lamarche, nous trouvons la septième, la huitième dite la Maix la puce, et les neuvième et dixième au Cachepot tendent à se déformer peu à peu par le travail annuel de la culture.

En nous rapprochant du village, nous trouvons les trois Maix des Chaix Robin sur le sommet qui domine le canton dit la Maladière, ancienne léproserie ; elles sont très rapprochées l'une de l'autre : l'une d'elles complètement sèche, arrondie très régulièrement, est sans conteste l'une des plus belles que nous ayons à voir : sa circonférence est de 105 mètres, et sa profondeur d'environ 1 mètre 20 malgré la terre amenée tous les ans par la charrue.

Celles du champ Voyâ ainsi que celle de Blanche Chanson, à peu de distance du chemin de Lignéville précité, tendent à disparaître.

Dans le bois de l'Essard Millot ou Chaix Millot, nous en trouvons trois, l'une sèche à cent mètres de la bordure sud de la coupe et 150 mètres du bois dit la Gorge Dieu ; elle mesure 110 mètres de circonférence et 1 mètre 60 de profondeur ; à 50 mètres à l'est, une autre de mêmes dimensions, mais à demi remplie d'eau, et la troisième sur le fossé sud de cette même coupe.

Nous nous éloignons maintenant de notre voie romaine.

En contournant le Haut Mont, nous trouvons à mi côte, entre les ravins en face la tranchée des coupes 20 et 21 et à

150 mètres environ du bois, une mare sèche de 60 mètres de circonférence : plus à l'ouest, à la même hauteur, une autre presque effacée, et enfin aux champs dit le Cardinet, au-dessous de la Crognotte, une troisième très bien conformée encore.

Dans le bois dit sous Haut Mont, tout près trois autres mardelles voisines et assainies par les travaux du chemin de fer ; coté sud, une dans la demi coupe n° 24 et les deux autres tout près dans la coupe voisine n° 23, toutes trois vastes et profondes.

Traversons ce bois, dans les champs de la côte d'Herbéchamp, cinquante mètres à gauche du chemin n° 8, nous trouvons quatre mares : une comblée en partie à la Fosse du Thé et une de même apparence au lieu dit le pré Geoffroy, face l'entrée du bois, les deux autres à la paix des Brebis, à quelques 200 mètres des Tumulis, à droite du coude que fait le chemin de la houillère pour longer les vignes : elles ne sont séparées que par une distance de 40 mètres.

Entre les coupes 20 et 21 de la cornée des Charmes, près la tranchée de séparation, une autre encore.

Une en face les vignes de la cure, 150 mètres de la lisière du Couché pied.

La maix du haut, sur le point le plus élevé du plateau supérieur de nos Faucilles ; elle a donné son nom à la partie de forêt qui l'environne ainsi qu'au chemin qui la longe ; de forme assez irrégulière, elle mesure 180 mètres de circonférence et constamment est remplie d'eau malgré son altitude, 465 mètres : tout près d'elle, un hêtre archi séculaire avait nom Bille de la Vierge, transformation d'un culte ancien très probablement : ce hêtre a disparu à la dernière exploitation de cette partie de bois réserve.

Sur le chemin de la Lauchère, à 50 mètres en avant du bois du fort Renard, à droite une maix de 45 à 50 mètres de circonférence contenant toujours de l'eau, sans qu'aucun coulant paraisse y en amener.

Deux autres à l'entrée de ce même bois, l'une à droite, l'autre à gauche du chemin, à peu près sèches.

Dans le bois de la Rosière, nous en connaissons six ou huit, nombre que nous ne pourrons vérifier que l'année d'exploitation : ce bois est trop fourré et trop épineux; chacune d'elles ne mesure que 30 à 35 mètres de circonférence.

Un canton de jardins potagers, près la fontaine minérale, entre les rues du Poirier et de la Groseillière, s'appelle la Maix le Chat ou Maix le Chaix : y avait-il encore là une Maix ou bien le mot serait-il dégénéré de *moué* : jardin ?

Dans le bois du Couché pieds, mot significatif, coupe affouagère cotée n° 26, et à 1600 mètres de la grande grille du parc de l'établissement, l'on voit encore dix-neuf tumuli gaulois, mal fouillés vers 1868 par M. le sénateur de Saulcy qui y a trouvé des anneaux de colliers, des vases à parfum (tintinnabulum), un bracelet et des fragments d'urnes cinéraires (1). Dans l'emplacement de diverses maisons disséminées sur tout son territoire, notamment au Froid Coté près de ce même bois, au fond de Mandres, lieu dit Coin de la tuilerie, en Rouelle la Chapelle et aux anciens ermitages des Varennes et grand champ du Saut de la Chèvre, on a trouvé des tuiles plates à rebords, des objets de cuisine en fer, des javelines, des médailles romaines.

Sur tout son territoire, l'on a aussi recueilli des sabres gaulois scramasaxes, des fers servant à enchaîner les prisonniers, des chapiteaux de colonnes, des statues en bronze figurant des serpents et des poissons.

(1) Ces lignes étaient écrites lorsque M. le docteur Huguet assisté de M. J. Legrand, archéologues émérites se mirent en mesure de pratiquer de nouvelles fouilles. Le 20 juin 1887, ils refouillèrent deux de ces tombelles; dans la terre remuée de l'une d'elles, ils trouvèrent un bracelet bronze mi plat, mi arrondi, avec ciselures, dans l'autre un silex tranchant auquel je ne puis attribuer d'usage spécial. Ces fouilles devaient être continuées mais..... n'ont pas eu de suite. Il est à noter que sept à huit de ces tumuli sont encore intacts.

Dans le village même, derrière la fontaine monumentale près la mairie, on a exhumé en 1834 une sépulture militaire : quantité d'armures, casques, cuirasses, lances, boucliers complètement oxydés hélas ! y ont été trouvés.

Les archives de Lorraine contiennent, dès l'année 1211, mention des droits de seigneurie de l'abbaye de Saint-Epvre-les-Toul sur Martigny.

LE TOURNE TUILE

Martigny appelé aux siècles derniers Martigny-les-Tourneurs, en patois Moteneïe lâ tôneuies, quoique ne formant qu'une seule communauté pour les usages communaux, le pâturage, le troupeaux, etc., appartenait à deux seigneuries distinctes et séparées de sujets, vassaux, ressort et juridiction ; l'une appartient à son Altesse royale, a son maire, sa justice par devant laquelle toutes actions tant au civil qu'au criminel sont portées en première instance, par appel au bailliage du Bassigny, siège de Lamarche, et en dernier ressort à Paris, comme étant la servitude de la seigneurie du Barrois mouvant.

L'autre, qui appartient à l'abbé de Saint-Epvre-les-Toul, a aussi ses officiers et son maire près lequel toutes choses sont portéés et produites en première instance : par appel au bailliage des Vosges, et en dernier ressort aux cours sousurbaines et Lorraine (sic), attendu que les sujets de cette juridiction sont du duché de Lorraine : chose excessivement curieuse, les subidotz (sujets) de l'une ou l'autre avaient le droit de passer, de tourner à volonté de l'une à l'autre de ces juridictions ; cela donnait lieu d'abord à de fréquentes contestations, mais voici l'acte par lequel on a cherché à les éviter; nous ne copions pas les préliminaires trop longs, ni les noms et qualités de tous les intervenants, nous arrivons de suite aux faits essentiels qui nous renseigneront complètement sur ce singulier usage.

Accords et traités faits entre le procureur général au bail-

liage et le sieur abbé de Saint-Epvre pour les difficultés intervenues entre les deux seigneuries :

Art. 1er. — Que le village de Martigny est *premier de telle nature* qu'il est composé de deux seigneuries distinctes et séparées l'une de l'autre de sujets, vassaux, ressort et juridiction. l'une d'ycelle appartenant à son Altesse royale en tous droits de haute justice, moyenne et basse à cause de son duché de Bar ressortissant au bâage de Bassigny, siège de Lamarche, anciennement appelée la seigneurie du Roy.

Et l'autre au sieur abbé de Saint-Epvre-les-Toul, mouvante du duché de Lorraine et dépendante du baâge de Vosge aussi en tous droits de haute justice, moyenne et basse.

Art. 2. — Lesquelles deux seigneuries sont aussi de telle nature que les sujets, tant de l'une que de l'autre seigneurie, peuvent indifféremment changer et sortir de la seigneurie où ils sont pour aller en l'autre quand bon leur semble, en payant toutes les redevances et eschets dont ils sont attenus au seigneur duquel ils voudront départir ; quoi faisant ils doivent prendre congé du mayeur de la seigneurie qu'il s'entend délaisser et subitement même lui disant ces mots : adieu, Monsieur le mayeur, tené voyla ce que je vous doit et vous déclare que je change de seigneurie, puis vont au cimetière ou église Saint-Remy y passer vingt-quatre heures, et le mayeur de l'autre seigneurie où ils veulent se rendre subidotz les vient retirer en le prenant comme en sauvegarde et le conduit en sa maison, et y estant entré en fait sortir ledit mayeur *eschets* précédent qui s'en était emparé et de tous les biens qu'il aurait trouvé en ycelle.

A l'article 3 les Difforains jouissent du même privilège.

Les articles suivants règlent le droit de connaissance des délits qui, pour la plupart, appartient aux officiers de Son Altesse privativement de ceux de M. de Saint-Epvre; à l'article 15, par exemple, nous lisons : si quelques joueurs d'espée, embasteleurs, mandians questeurs, porteurs de paux de loups, gens ayant cul de jatte, maisons brûlées, etc., viennent

pour y quester, jouer ou donner quelques esbatements, ils prennent permission du mayeur de S. A., privativement, de celuy de Saint-Epvre.

Art. 18. — Tous forains tenant biens au lieu, bans et finage dudit Martigny ayant sorti de la seigneurie de Son Altesse doivent par chacun an au mayeur d'icelle 6 blancs, 3 deniers, 1 obole pour chacun eschel et ceux qui ont sorty de la seigneurie dudit sieur de Saint-Epvre et tiennent bien en icelle payent par chacun eschet au moyeur dudit Saint-Epvre la somme de 7 blancs 2 deniers par chacun an.

Le tout cacheté en placard blanc sur cire rouge et verte de deux sceaux le 23 septembre 1594.

Ce virement de juridiction et cette séance de vingt-quatre heures se passaient non précisément au cimetière ou église, mais au Tournetuile, chambre située au fond de la maison d'école actuellement mairie et ayant entrée sur le cimetière.

Le mayeur abusait quelquefois de sa garde dans la maison du tourneur où il avait droit à la subsistance, de même que celui qui venait le prendre au Tournetuile, c'est pourquoi quelques années plus tard on a taxé à 7 gros 1/2, monnaie barrois, la garde des maisons, et à 4 gros 1/2 le nouveau mayeur du subidotz.

Dompierre

A une distance de 1500 mètres de Martigny, au point où le chemin de Morizécourt croise l'ancienne voie romaine de Langres à Strasbourg, aujourd'hui route de Lamarche à Munster, existait encore au 17e siècle un village ou hameau Dompierre, fief de Saint-Epvre.

Le champ, appelé encore aujourd'hui la Chapelle Dompierre, est d'une contenance de 150 ares. Au milieu s'élevait un vaste tumulus de 50 mètres de diamètre ; cette butte gênant la culture fut déblayée vers 1840 par le propriétaire qui en dispersa les terres dans toutes les autres parties du

champ ; le plus fort du déblai n'a pas été de plus de 1^m 50 de profondeur et il y fut trouvé dix à douze tombelles romaines avec ou sans couvercle ; toutes avaient non les corps primitivement inhumés, mais des ossements divers joints au cadavre, renfermé en dernier lieu ; on comptait jusqu'à cinq têtes autour de celle principale. Ces pierres, extraites sans précaution, ont servi de moëllons ou de couvertes de conduits, une seule est restée intacte et est encore visible dans une cour au village : elle sert d'abreuvoir. Aujourd'hui ce champ est divisé, il appartient : une moitié à M. le docteur Cornevin, de Breuvannes, et l'autre moitié à celui qui écrit ces lignes.

Déjà plusieurs fois, j'avais remarqué que le soc de ma charrue râclait une pierre blanche et dure qui n'était point comme celles ordinaires ; je la fis extraire avec précaution : c'était une tombelle, orientée les pieds vers le nord, en calcaire coquillier, dépourvue de son couvercle, et renfermant les os d'un adolescent, puis à ses pieds, séparés par un cailloux de grés, des ossements plus volumineux, probablement de ses ancêtres ; aucun objet particulier n'y était joint ; elle est dans mon jardin : chose à remarquer, c'est que les carrières les plus rapprochées de nous de ce coralien sont, à notre connaissance, à Euville, près Commercy (Meuse) ! Comment donc s'en effectuait le transport ? J'eus ensuite l'idée que nous pouvions faire d'autres découvertes plus intéressantes ; j'en parlai à M. Cornevin et nous fîmes en 1883 plusieurs petites tranchées dans son lot, me réservant plus tard de fouiller le nôtre. A 8 mètres de la tombelle précédemment extraite, nous en mîmes au jour une autre énorme en grés, absolument intacte, les pieds tournés vers le levant, le dessus du couvercle n'était qu'à 0^m 40 sous terre. Avec toutes les précautions possibles, nous avons descellé ce couvercle : d'une nappe luisante, couleur chocolat, dure au toucher, qui n'était, je suppose, autre que les cendres humaines, émergeaient les genoux ployés et la tête d'un squelette très long, puis

trois ou quatre autres crânes. Ces cendres sont devenues à l'air libre complétement poussiéreuses, et en les tamisant nous ne trouvâmes qu'un couteau de 0m 50 de longueur, manche compris, mais complétement oxydé, le manche devait avoir été en bois, il n'en restait que deux rivets avec viroles argent, rien autre ; au pied de celle-là, distancée seulement de 40 à 50 centimètres, nous en trouvâmes une encore, sans couvercle, ne renfermant aucun objet curieux, la pierre pourrie se disloqua en la sortant de la fosse, deux autres rigoles ne nous montrèrent que des rangs serrés de squelettes posés sans apparence de boite, les pieds au levant comme dans ces deux derniers monuments, quelques-uns d'entre eux étaient entourés de charbons ou de linge brûlé.

A chaque culture de ce champ, j'ai toujours regardé le sol avec attention, en recommandant à mon aide d'en faire autant, et c'est ainsi que j'ai pu amasser et conserver nombre de monnaies romaines ; sous tournois et médailles religieuses, puis des débris de poteries, des clous, des anneaux, une parcelle de mosaïque et enfin une hachette en silex recouverte d'argile durcie que j'ai offerte au Musée des Vosges. Un fragment de tuile montre des rainures que je n'ai vues que là. —

Nota. La personne qui a bien voulu me priver d'un demi statère en or sans m'en prévenir, est priée de me la rapporter, il y aura récompense.

Bientôt, je l'espère, j'aurai le loisir de fouiller plus sérieusement, et je serai heureux d'en donner les résultats.

Il est fait mention de Dompierre dès l'année 1044 dans la confirmation de la fondation du prieuré de Deuilly *Domno Petro mediatatem eccleziac,* Dom Calmet l'appelle la petite Martigny.

Ce village fut brûlé d'abord en 1476 par l'armée du duc de Bourgogne, puis entièrement détruit au 17e siècle par les Suédois, c'est alors que les habitants sont tous venus s'établir à Martigny en y bâtissant un quartier tout à fait distinct, au sud-ouest, et y ont rapporté leur chapelle dont l'autel, ainsi

que le portail et son tabernacle en chêne sculpté, sur lequel est représenté saint Pierre prosterné aux pieds de Jésus, se voient encore en leur état primitif, ils prirent la dénomination de paroisse Dompierre ou Saint-Pierre, ou encore quartier de Drosjû, mot patois qui signifie droit joug, par allusion sans doute à ce que leur juridiction était exclusivement lorraine.

Martigny était donc aussi composée de deux paroisses.

Sur un extrait du registre ordinaire du baillage, il est dit : « il y avait autrefois une église à un quart de lieue de Martigny que l'on appelle Dompierre et qui estait la même esglise de Martigny Saint-Pierre, laquelle est entrée en ruine, on en a basti une autre au lieu de Martigny ». Saint-Pierre est une paroisse différente de celle de Saint-Remy, le patronage en appartient au sieur abbé de Saint-Evre.

Le curé n'ayant point un fixe suffisant prend sa portion congrue (qui en 1690 était fixée à 300 livres de France et en 1732 à 400 livres) ; il a un quart des dimes de provisions de tout le finage et le douzième dans les grosses dixmes de tout ce même finage. Il a un bouverot — pré qui s'étend de la maison Gillet au moulin Jean, entre le sentier de Lamarche et le Mouzon — qui consiste en quatre ou cinq jours de terre aux trois saisons, et un prey pour quatre ou cinq voitures de foin, il a aussi droit de charruage qui est une redevance de 14 blancs par charrue entière, moitié par demi charrue dans sa paroisse.

Il a sur le moulin de la Maillarde deux reseaux de bled annuellement pour dire quatre vespres aux hault jours de l'année auquels quatre jours solennels il dit double vespres.

Sa fabrique possédait quinze jours et demi de terre aux trois saisons. (Etait-ce le lieu dit Corvée Saint-Evre, sis au haut de Saint-Remy, derrière la fontaine Manotte ?) et aussi un pré d'environ une voiture de foin (vendu en 1790 pour 39 livres à Petitjean, recteur d'école).

Elle avait une messe fondée pour laquelle il y a un jour de

terre ; quatorze obits pour lesquels il y a 14 fr. de rétributions sur quelques propriétés, puis François Pirraut a donné un capital de 80 fr. dont la rente est employée à dire des messes.

Les paroissiens de Saint Pierre sont chargés des fournitures nécessaires à leur maison curiale ainsi qu'à l'église, sauf quelques réserves qui sont à la charge du curé.

La nouvelle église Saint Pierre a été bénie le 3e d'août. jour de saint Fiacre 1732 et le 20 juin 1749, les reliques de saint Gras et saint Prospert, martyrs, ont été mises dans la pierre d'autel par Monseigneur de Begon, évêque et comte de Toul.

Saint Remy

La paroisse Saint Remy appartenait aussi à l'abbé de Saint Epvre, son curé jouissait du quart dans les grosses dixmes de tout le finage et du tiers sur les menues dixmes de la paroisse Saint Remy seulement, plus les trois quarts sur les dixmes de provisions de tout Martigny.

Il avait en outre deux preys de quatre voitures de foin au Preudot, une autre d'une bonne voiture au pred de l'étang, un en friche et dix pièces de vin. Il avait droit de charruage sur ses paroissiens.

La fabrique possédait dix jours de terre aux trois saisons, appelés les Breux Saint Remy ; dix-huit obits fondés.

Il y a un traite du 16 juin 1698 par lequel l'abbé de Saint-Epvre était obligé de faire toutes les réparations à l'église de Saint-Remy, à charge par les habitants de fournir les matériaux nécessaires.

Les habitants étaient chargés de la maison curiale. Les deux paroisses sont du diocèse de Toul, officialité de Bar et du doyenné de Vittel.

Derniers jours de la paroisse Saint Pierre

Chaque paroisse avait trois cloches, deux de chaque clocher furent descendues par suite du décret de l'Assemblée nationale du 23 juillet 1793 afin de faire des canons pour l'armée, c'est le 2 décembre de ladite année qu'elles furent conduites au chef-lieu.

Le 9 de ce même mois on voulut procéder à l'adjudication au rabais de la destruction des croix et de tous les signes religieux mais personne ne s'est présenté c'est le 11 que par lois et réquisitions les citoyens curés Jean-Baptiste Marc Plivart de Saint-Remy, et Jean, François Marchal de Saint-Pierre ont remis au procureur de la commune pour par lui être portés à Lamarche et déposés ès mains de citoyens administrateurs savoir :

De l'Eglise Saint Remy

Un calice doré ou argent pesant 5/4 de livre moins une once.

Un ciboire d'argent doré pesant 7/4 de livre.

Un calice d'argent, une livre moins 1/4 d'once.

Deux pataines en argent doré, 1/2 livre, 1/2 quart, et 1/2 once.

Un soleil d'argent, 3/4 de livre et et 1/4 d'once.

Le pied du soleil en cuivre soufflé d'argent, une livre 1/4 d'once.

Les boites à huile 3 onces 1/4.

Puis le détail des ornements qui ne nous apprendrait rien.

De l'Eglise Saint Pierre

Un soleil d'argent avec son pied, 5/4 de livre 1/2 once.

Un ciboire d'argent avec une croix au dessus dorée ou en or, une livre, 2 onces 1/2.

Un calice avec sa pataine en argent, une livre 1/2 quart de livre.

Une boite des huiles, 2 onces 1/2 puis les ornements.

L'église Saint Pierre à cette époque menaçait de tomber en ruine, les plafonds croulaient, elle ne fut plus réparée, quelques-uns des saints qui en faisaient l'ornement, furent pris en sauvegarde par divers habitants qui plus tard en ornèrent la façade de leurs habitations et son emplacement ainsi que la maison curiale devinrent une propriété particulière. Nous avons dit précédemment ce qu'il en reste.

Eglise Saint Remy

L'église saint Remy a d'abord été construite dans le style des XI[e] et XII[e] siècles, l'architecture romane y dominait, la tour du clocher s'élevait au centre sur quatre énormes piliers qui ont été conservés. On peut encore voir au-dessus de la tribune, du côté de l'escalier, à la naissance des contreforts, deux têtes romanes, aussi hors de l'église, au-dessus de l'une des fenêtres du chœur, côté sud.

En 1712 la tour fut rapportée à l'entrée de l'église, elle ne possède aucune valeur architecturale puis en 1821 on rebâtit le chœur gothique assez joli s'il avait plus d'ampleur, le maître hôtel tout en marbre de choix de diverses nuances est très estimé des connaisseurs, il provient de l'abbaye de Flabémont. M. Hercule Collard l'aurait acheté aux enchères pour 30 francs lors de la démolition de ce couvent.

La tribune en chêne sculpté ne date que de quelques années, on y accède par l'escalier de la tourelle du clocher.

Sur la porte latérale se lit cette devise :

Adorez Dieu, aimez vos frères, honorez le Roy.

A Saint Pierre comme à Saint Remy de Martigny, Saint Fiacre a toujours été en grande vénération, on y venait en pèlerinage, sa statue existe dans chacune des paroisses, vêtement religieux, la bêche en main, mais il ne fut pas que le patron des jardiniers, témoin cette oraison offerte à la piété des visiteurs au dessus du tronc destiné à son entretien :

Saint Fiacre patron de Brie
Seul de ce nom je te prie
Qu'envers Dieu le créateur
Tu sois notre médiateur
Suis certain que Dieu t'a donné
Pouvoir sur les hommes et les femmes,
Car par toi leurs corps et leurs âmes
De ces grands dangers sont mis hors
De toutes les parties du corps
Par toi sont guéris langoureux
Plein de chancres visqueux
De rupture et de *gravelle*
Et de maladie mortelle
Pourpreux, plein de pourriture
De brochet, de clous et d'ordure
Qui dans le corps humain entre
De flux de sang de cours de ventre
Dont médecin ne peut guérir
Doux Saint veuille me secourir.
Je te prie dévotement
M'impêtrer la gloire éternelle
Et au corps corporellement
Offrez ô glorieux Saint Fiacre
A notre grand Dieu tout puissant
Les vœux qu'un pauvre languissant
Outré de douleurs lui consacre
Pressé des maux d'une humeur âcre
Qui rend mon corps pâlissant
Je suis contraint en gémissant
D'être à vos pieds ô grand Saint Fiacre,
Ma foi, mon amour, mon espoir,
Sans cesse de votre pouvoir
Auraient moins de crédit qu'un songe
Mais si vous daignez lui offrir
Je ne me verrais plus souffrir
Le mal qui sans cesse me ronge
Dieu est admirable dans ses Saints.

Exemplaire de chasteté

Glorieux confesseur et ami de Dieu Saint Fiacre qui, pour avoir gardé la virginité et ne vouloir consentir à prendre femme, la fille d'un *conte* qui vous aimait tant, vous avez mieux aimé vivre en la solitude et abandonner terres et possessions et aller au désert, cette fille après beaucoup de compliments ne pouvait néanmoins vous reconnaître à cause du fix que Dieu par notre prière vous avait envoyé à la face.

Je vous prie très heureux Saint Fiacre qu'il vous plaise me guider et défendre de toute maladie et tellement mettre en aise en toute adversité ou tribulation que l'ennemi ne me puisse par vous me nuire et me faire mal, et quand la fin de mes jours arrivera je vous en prie, ô mon Dieu de recevoir mon âme pour la bien heureuse éternité.

AMEN AMEN AMEN.

Les prêtres qui ont desservi avant la suppression du culte 1793 sont :

à Saint-Remy

Anthoine de Bourgogne................ 1686-1689
Richolot inhumé au bas du grand crucifix 1690-1720
L. Mosnin... 1730-1767
Plivard...... 1768-1793

à Saint Pierre

Hilaire vers.......................... 1685
N^las Lebœuf inhumé proche le grand autel 1688-1696
Charles-François Lulyer................ 1711-1731
Maurice............. 1732-1755
Marchal........................ .. 1755-1793

puis pour paroisse unique l'abbé Adam, etc.

Les dixmes

La dixme se paie au dixième sur les gerbes ; les héritages qui appartiennent à la fabrique de l'église, ne paient qu'au vingtième.

La menue dixme se paie au dixième, sur légumes, fèves, nentilles au champs ; au grenier pour la navette. Les chanvres mâles et femelles en la chenevière.

Le vin se dixme par trois pintes et chopine par pièce.

Sur les cochons de lait propres à manger, sur les agneaux dispos à la saint Georges, un sur huit ; le dixième de la laine sur les brebis et moutons au poids et à la livre.

Anciennes foires et marchés

A la formation des districts, 20 mars 1790, et jusqu'au remaniment général en 1800, Martigny fut chef-lieu de canton composé de Lavacheresse, Rouilly (sic), Crainvilliers, Marey, Serocourt et Frain.

L'on sait que les Vosges avaient neuf districts, celui de Lamarche avait sept cantons : Lamarche, Martigny, Damblain, Vrécourt avec Saint-Ouen, Mandres, Isches avec Senaide, Châtillon.

Il se tenait annuellement à Martigny quatre foires, 20 janvier, 28 avril, 21 juillet, 8 octobre, jours choisis comme étant l'avant veille de celles de Vrécourt, ces foires étant tombées en désuétude elles ne furent rétablies que vers 1880.

Le mercredi de chaque semaine il y avait marché sur la place des halles qui étaient en l'emplacement de la fontaine dite sur la place, derrière celle ancienne, ce marché n'existe plus depuis très longtemps, chaque cultivateur était tenu sous peine d'amende et de confiscation d'y conduire le grain non indispensable à la subsistance de sa famille, des perquisitions domicilières avaient lieu à cet effet.

Familles nobles ou notables

Au siècle dernier, Martigny possédait diverses familles notables dont les habitations se distinguaient des autres par leur toiture à rampes très roides, couvertes de tuiles plates,

toutes les autres avaient la tuile creuse ou la planchette de bois esselin ; toujours une tourelle carrée accompagnait le corps même du bâtiment, cette particularité est expliquée par le droit qu'avaient seules ces familles de nourrir ou élever des pigeons. Nous citerons :

LA FAMILLE DE SAINT LAMBERT

Aujourd'hui maison Larcher, rue Saint-Pierre, derrière laquelle les chenevières dites de Saint-Lambert, et au devant le champ Lambert.

Nous extrayons du registre de la paroisse Saint-Pierre :

Anne, fille de René de Saint-Lambert, escuyer, et de dame Jeanne-Thérèse Magnien, a été baptisée le 5 novembre 1688, elle a eu pour parrain Charles-Philippe de Saint-Lambert, escuyer, et du vivant du prince Henry de Lorraine, comte d'Harcourt, grand escuyer de France, capitaine de la compagnie de ses gardes, et pour marraine dame Anne Guiolet, épouse du sieur de Grammont, escuyer, seigneur de Lichecourt, et est née le troisième. — Demoiselle Anne de Saint-Lambert, enterrée 1744, dans la nef de l'église Saint-Pierre, du côté de l'autel de Saint-Fiacre.

Magdeleine, fille du sieur René de Saint-Lambert, etc., a été baptisée le 17 janvier 1690, elle a eu pour parrain Salomon le jeune, escuyer, sieur de Grammont, seigneur de Lichecourt, et pour marraine dame Habert de Montmort.

Nous trouvons encore mention d'une demoiselle Marie de Saint-Lambert, des demoiselles Claire et Jeanne qui donnent en 1748 à la fabrique 1 pred d'une voiture et demie au grand Sillamby, de Mademoiselle de Saint-Lambert, qui fondent une messe pour 50 livres, rente annuelle 50 sols, de demoiselle Saint-Lambert qui, en 1757, donne 5 livres de rentes.

Une demoiselle Dorgemont de Saint-Lambert, est décédée en 1739. Nous trouvons encore un Charles de Saint-Lambert escuyer, lieutenant aux gardes de Son Altesse royale.

Charles-Philippe de Saint-Lambert, mêmes titres que plus haut, veuf de feu Magdeleine de Montmort, dame Dorgemont, est décédé le 4 juillet 1711. Son corps a été enterré dans une chapelle de cette paroisse Saint-Pierre, aujourd'hui servant de sacristie, 84 ans, présence de Ch. de Saint-Lambert, écuyer aux gardes de S. A. R. et de demoiselles Anne et Marie de Saint-Lambert.

Il est regrettable que ces régistres laissent des lacunes, entr'autres de 1696 à 1710; 1713 — 1726; mais, d'après ces seuls actes, nous pouvons croire que Martigny fut le berceau de la famille de Saint-Lambert dont M. Servais dit dans les *Annales* du Barrois 1865 :

« Saint-Lambert 1716-1803 né d'une famille noble, mais « pauvre et sans illustration, qui enleva Mme du Chatelet à « Voltaire sans le fâcher, ami dévoué de Mme d'Houdetot, qui « lui survécut, presque régulier dans l'irrégularité, auteur « des Saisons, poème trop vanté par ses amis. »

Nota. – Voltaire 1691-1778 avait donc 25 années de plus que Saint-Lambert, et tous deux seraient morts à un âge égal, 87 ans.

LA FAMILLE DROUOT

Balthazard, père de Drouot, Jean-Baptiste, garde du corps du roi Louis XVI, rentré en ses foyers le 15 juillet 1790, puis garde national, puis émigré, mort à l'étranger : il fut le père des dames Raoulx, Bogard, Barret, qui, à la Restauration, obtinrent pour leurs maris : la première, une perception ; la deuxième, une justice de paix ; la troisième, un bureau de poste, et Drouot, Jean-Baptiste-Joseph, secrétaire de l'administration municipale du canton de Martigny, puis capitaine au 1er bataillon des Vosges, mort 23 messidor an v.

Drouot, Charles-François, avocat, célibataire, maire et conseiller général en 1792.

Drouot, Jean-Philippe, avocat, juge garde dans la haulte justice de Saint-Epvre, fut le père de Mme Menestrel, qui ob-

tint également une perception pour son mari à la même époque.

Drouot, Jean-Joseph, prêtre, quitta sa fonction publique pour venir élever ses nièces : il était l'ami intime de l'abbé Gillet, aussi originaire de Martigny.

Enfin demoiselle Drouot, épouse de M. François Noël Desaunetz, né à Huningue (Haut-Rhin), chevalier de l'ordre royal de Saint-Louis, lieutenant de cavalerie pensionné et toujours l'un des premiers échevins de Martigny, décédé à 56 ans, le 27 pluviose an VI.

Monseigneur Claude Drouot, devenu évêque de Toul, décédé le 21 octobre 1773, était l'oncle des Drouot précités.

Le nom de cette famille est éteint.

Une inscription tombale en l'église Saint-Remy, contre le gros pilier de l'ancienne tour du clocher, côté de la vierge, est ainsi libellé :

CYGIT ***** DROVOT
DE CE LIEV LEQUEL AUTANT
AVANCE AN VERTV QV'EN AGE
EST DECEDE LA 68 ANNEE DE
SA VIE LE 14 JANVIER 1627
SOUBS CE MEME TOMBEAV REP
OSE LE CORP DE PIEVSE DAMO
ISELLE ANNE COVRTOIS EPOVSE
DV DICT SIEVR DROVOT NATIP
VE DE LIFFOL LE GRAND QVI
EST DECEDE AGÉE DE
ANS LE
LECVRS PRIEZ POVR EUX

Nous avons trouvé au registre, 1703, damoiselle Anne Courtois, 85 ans, épouse pour second mari du sieur Beaudouin de Brainville, escuyer, a été inhumée dans l'église Saint-Remy, sous le collatéral du Rosaire, proche le pilier de l'ancienne tour, place ordinaire des sieurs Drouot.

Nous trouvons également 1697 (et non 1627) :

Jean François, dit Anthoine Drouot, décédé 70 ans, inhumé proche le pilier de la tour — et non de l'ancienne tour, comme il est dit en 1703. C'est donc entre ces deux dates qu'elle fut transportée : nous ne comprenons plus alors pourquoi la date 1712 est gravée sur le portail.

LA FAMILLE LEMOLT

Dont nous ne connaissons que Charles Lemolt, avocat au Parlement, prévôt et chef de police de la prévôté royale de Châtillon, qui maria dans l'église Saint-Pierre sa fille Jeanne Marguerite, en 1787, à Jean-François Le Noble, procureur de la prévôté à Colombey, fils de J.-B. Le Noble de Craon, diocèse de Nancy.

LA FAMILLE COLLARD

Anthoine Collard, maire de S. A. R. 1730, audit Martigny, aïeul de Ch. Pierre Hercule Collard, en 1790, avocat au Parlement, administrateur du département des Vosges, cy-devant procureur syndic de la comté de Martigny en 1792, commandant de la garde nationale du canton dudit Martigny, décédé en 1827 ; il eut deux fils : 1° Charles Collard, conseiller de préfecture, membre du district d'Epinal, qui, lui-même, eut trois enfants : 2° Charles Collard, employé supérieur au Ministère de l'intérieur, puis sous-préfet de Saint-Dié : il était très lié à M. Magnien, autre enfant de Martigny, devenu, avec sa simple instruction primaire, notaire et maire à Brouvelieures, puis aux mêmes titres à Remiremont.

Auguste et Adolphe Collard, dont nous ne connaissons rien, sinon qu'Auguste est mort à Metz.

L'autre fils d'Hercule fut le père d'Alphonse Collard, né vers 1800, et qui devint avocat et substitut du procureur du Roy à Epinal, puis avocat général à Nancy. Cet Alphonse, marié à Mlle Matelas de Corre, quitta la magistrature pour

l'industrie, aux mines de Giromagny; il se ruina et finit malheureusement.

Toute cette famille a disparu.

Un autre Collard, dit le négociant, ou nonon Charles, non parent à ceux ci-dessus, eut un fils, Clément Collard, avocat au barreau de Paris, conseiller général des Vosges, quelque temps maire de Martigny, qui ne laissa point de postérité en se faisant mourir violemment en 1866. Notons encore :

Perret, François-Claude, chirurgien, décédé à 67 ans, en 1793, et son fils, même nom, aussi chirurgien, mort vers 1840.

Philippe Rouyer, capitaine du 13e bataillon, 8e compagnie des Vosges, marié l'an VI à Geneviève, fille de Simon Hory, greffier de la justice de paix du canton de Martigny. Rouyer est mort des suites de nombreuses blessures reçues à l'ennemi.

Dans le dernier quart de siècle, Martigny a aussi fourni :

Un docteur à la Faculté de droit,

Trois autres à la Faculté de médecine,

A l'armée, deux capitaines parvenus à ce grade avec leur seule instruction primaire,

Au clergé, deux prêtres,

A la douane, un inspecteur divisionnaire,

Au chemin de fer, un chef de section.

Lieux dits

Le Bristoutier.— Pour la dîme des champs, les cultivateurs de Martigny, Morizécourt et Frain avaient coutume de prévenir les décimateurs, les pauliers, qu'ils se trouveraient réunis en un lieu qui touchait aux trois territoires ; ils apportaient là une galette et autres victuailles pour fraterniser et ne point trouver l'attente trop longue. Ensemble on brisait la tarte, vulgairement le toutié, d'où le nom de brise toutié, bristoutier, sous lequel est connu ce canton de champ extrême du finage de Martigny, entre le petit bois de Morizécourt et la route de Frain.

La Grande Meldière. — Maladière, lieu où l'on reléguait les lépreux : ils avaient là une habitation munie d'ouvertures étroites par où on leur passait les vivres au bout d'une pique, crainte de contagion.

Pâtis Bâlot. — La commune, n'ayant pas de fonds, vendit ce pâtis à M. Drouot, afin de solder un certain Bâlot, de Mirecourt, qui avait fourni des médicaments pendant une peste.

Larcelausse. — Nom d'un officier supérieur, dit-on Suédois, qui se serait illustré pendant les guerres entre la Lorraine et la France.

Poirier bénit, quoique distant de 1 kilomètre 500 du village, était autrefois le but des processions religieuses dites Rogations.

Grand-fontaine, jadis puits Brainville, du nom de cette famille qui avait établi une rampe douce pour y abreuver les mulets avec lesquels ils se livraient à la contrebande ; la commune a converti cette rampe en escalier que l'on voit aujourd'hui ; pour atteindre le fond, l'on descend trente-cinq marches ; de là aussi le nom de chenevières sur le puits. Brainville, est encore un canton de vignes en la côte de Diaumont : ce nom vient également de ladite famille.

Chat de Chèvre (corruption de Châ de Chiève), salsifis sauvage, barbe de bouc, planté du lieu.

Réjeauille. — Sorte de bois d'érable qui croissait là en abondance.

Fort Renard. — Fort retranchement. Deux chemins creux et couverts de haies y conduisaient ruelle Toussaint et ruelle Collin ; les Suédois ayant incendié Martigny, les habitants se sont enfuis au fort Renard et s'y sont installés ; de là le charbon et les ustensiles de cuisine que l'on a retrouvés surtout à la partie appelée plus tard Moscou, carrières ouvertes facilitant la construction de baraquements.

Champ d'avis. — Point de ralliement pour prendre avis.

La Cure, vigne en Malhaumont, où se récoltait le vin du curé de Saint-Remy.

Champ Lambert, chenevières Saint-Lambert, du nom de cette famille.

Vaux Boulins Marey appartenait à deux seigneuries : de Serocourt et des Boulins.

Boëne, Neuilly. — Nous lisons une délibération du Conseil général *(sic)* de la commune 14 avril 1793... expose qu'il existe 1800 arpents de bois, terre de Martigny qui étaient censés appartenir cy-devant aux religieux de Flabémont, qu'ensuite un ci-devant seigneur de Vrécourt s'en est mis en possession par un subterfuge, que la veuve Neuilly ayant ensuite acquetté la terre de Vrécourt, elle est enfin en possession desdits arpents de bois ; rien n'était plus commun que les empiètements des Seigneurs sur les biens communaux, pense que ces arpents sont bien à Martigny et lui ont été enlevés dans des temps où le peuple, craintif, se laissait conduire en esclave par les hommes puissants qui étaient devenus grands par l'abaissement des autres. En conséquence, etc. Cette requête n'a pas eu de suite.

Anciennes coutumes

A l'occasion des mariages, nous avouons ne jamais avoir entendu parler de la chaîne passée autour du corps des mariés dont nous entretient M. Charton dans son ouvrage sur les Vosges, seulement aujourd'hui encore, lorsqu'après la cérémonie officielle le cortège arrive à la maison, la porte en est fermée à l'époux, on lui donne un œuf frais qu'il est obligé d'envoyer par dessus le toit : si l'œuf ne retombe pas au delà de la gouttière du derrière de la maison, il doit être certain de ne pas être le maître chez lui, et pour commencer on lui refuse le bol de bouillon qu'avant même les accolades traditionnelles les époux prennent en partie et repassent aux jeunes gens qui désirent être mariés bientôt.

Le premier dimanche de carême, vers la tombée de la nuit, tous les jeunes gens, musique en tête, font le tour du village

et se dirigent en haut des chenevières, armés de fusils, pistolets et corne de chasse ; ceux qui ont la plus forte voix sont mis en réquisition : Qui donne! Qui donne? Un autre reprend : Je donne, je donne... (deux secondes de silence) un tel : nom et prénom (nouveau silence), A qui ? A qui ? A une telle... puis salve d'artillerie. Toute la jeunesse passe par cette publication. Si la vertu de la jeune fille est plus que douteuse ou si son valentin n'a pas été assez galant pour payer la valeur de la poudre, on souffle d'importance dans la corne, qui ne fait pas plus de bruit que les éclats de rire de la foule accourue au spectacle. Cette séance en plein air est suivie d'un bal, puis le dimanche suivant la valentine offre les gauffres à son valentin : cela n'engage à rien.

Au moment du bêchage des vignes, vers les premiers d'avril, une autre vieille coutume ne commence qu'à peine à disparaître : en voilant trop peu le nom des personnes, on criait de côte en côte un vrai charivari des faits les plus scandaleux de l'année : c'était le jugement du peuple, mais parfois bien blessant et inutile.

Pendant la nuit qui précède le premier dimanche de mai, les jeunes gens vont fourrager des branchages de verdure, charme, hêtre, cerisier des bois et les mettent non à la porte des jeunes filles, mais dans les tuyaux d'écoulement des eaux sur leur toit, même dans les cheminées ; les sages ont la branche de charme ou de hêtre, la branche de cerisier est l'apanage de celles que l'on veut ridiculiser.

A la saint Jean, au son du tambour, les garçons font le tour du village en quêtant des voitures de fagots et vont les entasser sur la petite place saint Jean, qui est en dehors des habitations, autour d'un mât orné de fleurs ; on choisit le plus souvent deux fiancés, à leur défaut deux jeunes mariés pour y mettre le feu ; aussitôt que les flammes lancent en l'air leur tourbillon de fumée et d'étincelles, c'est à qui grimpera au haut de la *bure* et décrochera une rose pour l'offrir à sa bien aimée ; c'est un jeu bien dangereux, mais laquelle des

jeunes filles serait insensible à une telle marque d'amitié! elle devra lui témoigner sa reconnaissance au bal qui accompagne et suit toujours cette antique distraction.

Comme exemple de l'ancien patois de Martigny et de la vie d'autrefois, voici une chanson que nous avons tout lieu de croire locale :

1

To lo monde o bî content,
Ço auj'd'heuie lé grand féte;
On mot là p'tiots pots dans là grands:
Chantons brâmant (*bis*)
Lė féte dâ gormands (*bis*).

2

Eprechet p'tiots et grands,
Ço auj'd'heuïe lè grand féte,
On minge do bon friand,
Chantons, etc.

TRADUCTION :

1

Tout le monde est bien content,
C'est aujourd'hui la grande fête
On met les petits pots dans les grands:
Chantons beaucoup (*bis*)
La fête des gourmands (*bis*)

2

Approchez petits et grands,
C'est aujourd'hui la grande fête,
On mange du bon friand,
Chantons, etc.

3

On keu do bon pain bianc
Et on fà moyou chå ;
De dépenset on n'y fin ran
Chantons, etc.

4

Autefois dans l'ancien temps,
On prenô de lè keujure
Pou fare do toutié bĩ friand
Mà è present (*bis*)
On o bĩ pu gormand.

5

On n'evô bĩ souvent
Pou sopé entre quouette
Que lè kou choche d'in héreng ;
Mà è present (*bis*)
On o bĩ pu gormand.

3

On cuit du bon pain blanc
Et on falt meilleure chair ;
De dépenser on n'y feint rien,
Chantons, etc.

4

Autrefois, dans l'ancien temps
On prenait de la cuisure (1)
Pour faire de la galette bien friande
Mais à présent (*bis*)
On est bien plus gourmand.

5

On n'avait bien souvent,
Pour souper entre quatre
Que la queue sèche d'un hareng,
Mais à présent (*bis*)
On est bien plus gourmand.

(1) Résidu du beurre fondu.

6

On ne jouô pas bī souvent,
Que quéquefois è lė fėte,
Dou liards, iņ sou, jusquė chefe biancs :
Mâ è présent (*bis*)
On joue l'écu de cin francs.

7

Lâ guéchons do vie temps
N'évin qu'dâ rechots de tôle
Mâ è présent (*bis*)
Ė vont k'ment dâ saint Jean.

8

Ėne p'tiote cône de moucheufe bianc
Pèro nos jeunes feyies :
Mâ è présent (*bis*)
Ell'en mettont dâ si grands
Qu'on pûe bin'agiment
S'enseveli dedans (*bis*)

6

On ne jouait pas bien souvent
Que quelquefois à la fête,
Deux liards, un sou, jusqu'à six blancs,
Mais à présent (*bis*)
On joue l'écu de cinq francs.

7

Les garçons du vieux temps
N'avaient que des rechots de toile (1)
Mais à présent (*bis*)
Ils vont comme des saints Jean.

8

Une petite corne de mouchoir blanc
Parait nos jeunes filles,
Mais à présent (*bis*)
Elles en mettent de si grands,
Qu'on peut bien aisément
S'ensevelir dedans.

(1) Habits,

9

Autefois dans l'ancien temps
Devo in vie instrument
On dansô dâs rondés :
Mâ è prèsent (*bis*)
On danse pu gentiment,
Toûjou toûnant, toûjou virant,
On o bï pu content (*bis*).

10

Eune depeu l'âge de trente ans
Jusqu'è l'âge de quarante ans
On ne pâlô qu'd'émourettes :
Mâ è prèsent (*bis*)
Las èfants d'quinze ans
Frikessont l'émour
Et lè bâbe dâ pèrents (*bis*).

9

Autrefois, dans l'ancien temps,
Devant un vieil instrument,
On dansait des rondeaux,
Mais à présent (*bis*)
On danse plus gentillement,
Toujours tournant, toujours virant,
On est bien plus content.

10

Depuis l'âge de trente ans,
Jusqu'à l'âge de quarante ans,
On ne parlait que d'amourettes,
Mais à présent,
Les enfants de quinze ans
Fricassent l'amour
A la barbe des parents.

Camp de la Délivrance (1870)

Je ne puis clore ce récit sur notre village sans rapporter mes souvenirs de ce qui s'y est passé lors de l'année terrible. De défaites en défaites, les armées de l'Empire avaient laissé les forces prussiennes investir complètement notre pays ; c'était dans tous les cœurs français un sentiment de stupeur, de colère, de soif de vengeance.

Envahis et gardés de très près par l'arrière-garde landwer ou lansturm, les Vosgiens ne voulaient point se soumettre encore, ni satisfaire les exigences écrasantes du préfet prussien Bitter. Pour arriver à une résistance possible, il s'est trouvé un patriote dévoué et courageux, notre sous-préfet, dépossédé de Neufchâteau par l'ennemi : M. Victor Martin, qui prit à tâche d'organiser une défense. En novembre, il rallie des échappés de Metz de toutes armes, des volontaires d'un peu partout. Pour ne point exposer une localité quelconque aux attaques directes de l'ennemi, aussi pour moins exposer ses hommes, il s'installe avec sa petite troupe au centre d'un massif de forêt sur le territoire de Martigny, dans et près la maison forestière du garde Chodot, endroit situé sur un monticule fortifié naturellement au nord par le ravin du Rupt Moré et de la Housse Roye, au sud par celui du ruisseau des Fresnes, à deux kilomètres et demi du Chêne des Partisans, de légendaire mémoire.

De là les capitaines (car il y avait beaucoup de capitaines) Bernard, Adamistre, Maillère, Richard, Coumès, noms dont nous gardons le souvenir, avec l'aide de leurs volontaires vosgiens, tout en organisant l'installation et la défense, faisaient de fréquentes excursions dans tout le voisinage.

On ne les appelait point francs-tireurs, afin de ne pas les confondre avec la compagnie des francs-tireurs du canton qui ont peu fait parler d'eux, mais bien *Garibaldiens*... Pourquoi ? ils n'avaient aucune relation avec l'armée de Garibaldi..... Etait-ce pour en imposer mieux ? Quelques chefs portaient la

chemise rouge et même le bonnet phrygien ; continuons quand même de les appeler Garibaldiens.

Chaque fois qu'il pouvait être question d'eux, les paysans interrogés répondaient en grossissant à plaisir le nombre et l'attirail guerrier de cette petite troupe qu'est venu augmenter en s'installant dans nos villages un bataillon des mobiles du Gard toujours prêt à se replier sur Langres. Le nombre réel fut tant et si bien décuplé par les dires que les Prussiens n'osèrent nous approcher qu'en force, et peu de temps avant la capitulation.

L'entretien du camp se fit tout le temps par des réquisitions opérées dans les environs et par les prises faites en attaquant les convois de ravitaillement destinés à l'ennemi. La discipline y était fort sévère, les espions lynchés immédiatement contre le poirier devenu historique.

Le 4 décembre 1870, des Prussiens étaient signalés venant lever des impôts. Coumès, avec six hommes, vient à la mairie de Martigny requérir de force la classe des jeunes gens dits mobilisés qui, vu l'invasion, n'avaient pu être incorporés à l'armée : elle était de douze hommes. On armes ces recrues de fusils à pierre et en avant ! Partis vers trois heures du soir, ils arrivent à Dombrot à la nuit, puis à Vittel à dix heures du soir, l'on se couche, mais après avoir installé des postes de faction ; le 5, vers dix heures du matin, un factionnaire aperçoit deux voitures chargées d'allemands au nombre de 17 ; ne pouvant rien, il fuit et prévient les Garibaldiens, qui se rallient en embuscade dans les jardins, sur la gauche de la route de Contrexéville à la sortie de Vittel. Coumès, avec six hommes, ceux-là bien armés, s'avance et crie aux Prussiens qui avaient mis pied à terre : Au nom de Garibaldi, rendez-vous ! puis, voyant que la réponse se préparait peu parlementairement, dit à ses hommes : Couchez-vous, n. de d. ; dix minutes de fusillade suivent sans résultat de part ni d'autre ; mais, avec une énergie peu commune, il entraîne sa petite troupe : à la baïonnette, pas gymnastique, ils appro-

chent à moins de 200 mètres, mais les Allemands regrimpent sur leurs véhicules et filent sur Contrexéville.

Nos hommes les y poursuivent et aperçoivent, près du moulin, l'ennemi l'arme au pied ; alors ils se divisent en deux groupes pour contourner les maisons, quelques coups de feu sont échangés, un Prussien tombe mort, mais on a toujours cru que le coup n'était pas venu de nos combattants. Les habitants, se croyant bien défendus, jettent des cris de guerre, et l'on voit casques et bérets courir et s'enfermer à la mairie : avec précaution l'on approche, vingt cartouches environ sont brûlées, puis un Garibaldien se faufile sous la porte d'entrée, qu'il essaie en vain d'enfoncer. Ce que voyant, Coumès s'élance, brandissant son fusil, brise une fenêtre, l'escalade, suivi de quelques-uns, et crie à l'ennemi, massé au haut de la rampe d'escalier : Rendez-vous ou vous êtes tous morts ! L'officier prussien, tremblant, lui répond en très bon français : qui êtes-vous ? bandits ou soldats français ? Officier de l'armée française, n. de. d. Bas les armes ! Ils capitulent et on leur promet la vie sauve.

Rendus et désarmés, on les met en voiture pour les conduire à Lamarche, puis à Langres ; mais avant même le départ, une panique se produit : on aperçoit luire au loin de nouveaux fusils que l'on prend pour un renfort prussien. Coumès. alors mettant le revolver sous le menton de l'officier, lui dit d'une voix terrible : si ces hommes sont des tiens, et si tu ne leur commandes pas de prendre comme toi le parti de nous suivre, tu sais, je te casse la gueule et tes hommes seront égorgés sans pitié ; menace inutile, c'était une brigade de forestiers en tournée.

De ce fait, la garnison prussienne d'Epinal, ne voyant pas rentrer cette petite expédition, mit en marche aussitôt un fort détachement avec artillerie.

A Dombrot, le capitaine Bernard, avec nos gardes nationaux, attaque, à cinq heures du matin, le 9 décembre, ce nouveau corps de 600 prussiens, demi-cavalerie, demi-infan-

terie, et 4 canons; il poignarde lui-même la sentinelle qui avait tiré sur lui le premier coup de feu d'alarme, on massacre les postes, et pendant une demi-heure, on fait un feu nourri sur tous les Prussiens sortant des maisons à peine éveillés; sans le signal de retraite commandé par un fanfaron messin, dit le Grand rouge ou le Grand Peck, hardi partout où il n'y avait rien à redouter; les canons étaient enlevés et les hommes désarmés. Nous y avons eu trois morts; nous ne saurons jamais le nombre des leurs, malgré nos recherches, car j'étais resté sur les lieux : nous n'avons pu voir que des fourgons fermés escortés par un officier qui, revolver au poing, faisait rentrer les curieux, et malgré la neige, nulle trace de sang, tellement elle était piétinée. L'ennemi nous a fait plusieurs prisonniers, entr'autres notre courageux ex-sergent-major Tailleur, lieutenant des gardes nationaux de Martigny.

Sortis le lendemain, vers neuf heures, les Prussiens viennent coucher à Frain et le dimanche matin se dirigent vers Lamarche. Arrivés entre les bois du Champ d'Avis et de la Fourrée, ils sont assaillis par les volontaires embusqués dans la forêt; de neuf heures du matin à midi, l'on entendait les feux roulants et crépitants du combat; nous avons eu un mort et, je crois, dix blessés; la retraite eut lieu par le derrière du mont des Fourches, puis les forêts, tandis que les Prussiens campaient leur batterie au-dessus du Grand-Vaulot, en vue de Lamarche, et allaient occuper cette ville, qu'ils ont quitté le lendemain pour retourner sur leurs pas; ne se sentant pas assez forts pour attaquer le camp dont, du reste, ils ne pouvaient connaître la situation exacte. Après avoir imposé une forte contribution, ils demandaient 300,000 fr. ; ils ont emmené des otages auxquels ils ont avoué avoir perdu plus de 300 hommes; mais, comme à Dombrot, nulle trace sur les lieux.

C'est le 24 décembre que Martigny a vu 250 prussiens, les premiers, sauf quelques uhlans; ils n'ont fait que passer, on

ne leur a pas fait l'honneur de la poudre, ils n'avaient sur les lèvres que ces mots : escarmouches, touchou Garibalde, franc-tirous non bon.

Du 10 au 14 janvier, de continuels convois arrivaient au camp, y apportaient des vivres, vin, bétail et toutes choses utiles au cas d'un blocus probable, le soir du 14 janvier nous avons compté jusqu'à 25 voitures en file venant de Dombrot. Le 19, les Garibaldiens saisissent ce qui restait des fusils de nos gardes nationaux ou plutôt de nos pompiers, et voici pourquoi : il leur fallait une démonstration bruyante au sud de Neufchâteau, afin de détourner l'attention de la garnison prussienne de cette ville ; cette démonstration fut faite par un petit nombre de recrues armées toujours tant bien que mal et à la hâte ; les Prussiens, avertis par leurs espions, vinrent sur Bourmont pour les attaquer, plus personne ; ils se rabattent sur Vrécourt, où les mobiles du Gard, au bois Saint-Michel, les accueillent par une vive fusillade, tout en battant en retraite, car il ne fallait point songer à un combat sérieux, l'ennemi était trop nombreux, puis là n'était pas le but. Pendant ce temps, deux ou trois cents Garibaldiens des plus aguerris étaient partis, ne voyageant que de nuit, se faufilant dans les bois, traversaient les lignes prussiennes, et arrivaient sur le chemin de fer Paris-Strasbourg, à la station de Fontenoy le 22.

En rien de temps ils enlèvent le poste de garde à la station, garnissent de poudre les fourneaux de mine du pont, allument la mèche et rentrent sous bois.

A peine hors d'atteinte, une formidable explosion leur apprend que leur tentative hardie a réussi : le pont sautait, la ligne de ravitaillement de l'ennemi était coupée sur une longueur de 30 à 40 mètres. Hélas ! il était trop tard, cet exploit qui, deux mois plus tôt, aurait pu changer la face des choses, n'a servi qu'à faire brûler le village de Fontenoy par l'ennemi, furieux de s'être laissé surprendre.

Le 25, de retour de cette campagne, ils mettaient leurs

fusils en faisceaux sur la place publique de notre village et les ornaient de quelques dépouilles rapportées, puis d'un drapeau noir au milieu duquel une tête de squelette en blanc avec ces mots : francs-tireurs de la mort.

L'armistice vint, ils furent licenciés, mais c'est avec les honneurs militaires qu'ils traversèrent les lignes ennemies et rejoignirent l'armée française à Châlon-sur-Saône. On sait le reste.

EXCURSIONS

Le Haut Mont

Le Haut-Mont, trois kilomètres, est cette éminence que vous voyez du parc vers l'est ; sa crète est à l'altitude de 501 mètres ; nous y arrivons par une rampe douce en prenant le chemin de la Chaix Millot (Essart Millot), et en contournant le fossé Camà.

Cette côte gypseuse s'est profondément ravinée depuis qu'il y a quelque cent ans nos ancêtres l'ont déboisée, sous prétexte que sa forêt arrêtait les orages et la grêle et les faisaient fondre sur nous. Quelques-uns des gouffres creusés par les pluies torrentielles ne mesurent pas moins de 50 à 60 mètres de largeur. Sur son sommet, un panorama splendide se déroule à nos yeux : vers le sud, l'horizon n'est borné que par la chaîne des Hautes-Vosges et ses ballons, celle du Jura, même le Mont Blanc, si le ciel est limpide, puis Montdoré, Vauvillers en Franche-Comté, les côtes de Châtillon-sur-Saône et de Senaide, en avant de tout cela quantité de villages et ce filet d'argent, qui est la vallée de la Saône ; vers l'ouest Lamarche entre ses deux monts, un peu à droite, immédiatement au-dessus de la grande ligne des forêts, nous voyons les tours de Saint-Mammès de Langres, puis Tollaincourt sur sa hauteur et la vaste plaine du Bassigny, plus près Villotte et Martigny, dont le vignoble et la forêt arrêtent la vue vers le nord ; mais, dans cette percée où court l'Angers, nous voyons

Crainvilliers, La Rouillie, Saint-Ouën, La Côte, où fut La Motte, dont nous reparlerons, Beaufremont, etc. Vers l'est, Suriauville, puis Contrexéville, caché dans ce pli de terrain ; nous ne voyons que quelques arbres de ses jardins et une ou deux de ses maisons les moins encaissées, au-dessus, la vallée du Vair et les côtes de Montfort. Enfin, à nos pieds, derrière la forêt qui nous le masque en partie, le joli village de Dombrot-le-Sec, où l'on trouve encore des sculptures et des tombelles de l'époque romaine.

Le chemin de fer, comme un long ruban, défile et passe sous nos pieds, il se voit d'ici sans interruption sur une longueur de plus de 20 kilomètres, depuis Tollaincourt jusqu'à Outrancourt.

Mont Saint-Etienne, Lamarche, etc.

A trois kilomètres de Martigny, par un bon chemin de voiture, on arrive au moulin de la Maillarde, sis immédiatement au-dessous du Mont Saint-Etienne. Sur le plateau boisé de cette pittoresque hauteur, 480 mètres, on trouve une antique chapelle établie sur les ruines d'un prieuré. Il y a une trentaine d'années, le dimanche qui suivait le 3 août, s'y tenait encore le joyeux rapport de Saint-Etienne, où toute la jeunesse des alentours venait prendre ses ébats et faire l'acquisition pour un sou d'une douzaine de poires de fenerots, les premières de l'année.

Un petit souvenir cocasse nous revient : nous nous rappelons avoir vu un de ses hermites, c'était un Jean-Nicolas Grosjean de Martigny, surnommé brâchâ probablement par ce qu'il chantait avec force : ce pauvre diable avait un logement sordide, vivait de pommes de terre cuites dans la cendre, se chauffait de quelques brins de bois mort, allumés sur le devant du four dont la gueule était au dessus même du foyer, mais pour approcher ses pieds de la chaleur, il était obligé de s'asseoir sur son unique objet mobilier qui était un pétrin

sans couvercle, puis n'ayant pas même de couchette mettait le reste de son feu au centre du four pour le tiédir et s'y enfournait complètement pour passer la nuit ; c'était fête pour nous, moutards, d'aller chez lui au matin pour le tirer de là en nous cramponnant à ses jambes et chantant en chœur à pleins poumons :

V'lè Colas Brachâ
Qu'é lè téte dans lè mâ (1)
Lâ pies aux feuïe
Que braille k'ment in vie keuie.

Vous pensez quel bonheur pour lui lorsque le propriétaire de Saint-Etienne est venu lui proposer le gardiennat de la chapelle : voilà mon bonhomme vêtu d'une longue robe de bure, chapeau à longues ailes sur la tête, long gourdin en mains et besace en bandoulière quêtant pour lui et son saint. Aussi lorsqu'il passait, quel bruit, quels cris :

V'lé Colas brâchâ etc.

Sous ce même, mont au sud, nous voyons Lamarche chef-lieu de canton. Cette petite ville qui compte 1,700 habitants autrefois Lamarche de Champagne fut par le traité de Conflans et Saiut-Maur 1465 cédée aux ducs de Lorraine ; elle prit alors le nom de Lamarche en Barrois et enfin à la réannexion de la Lorraine à la France elle devient chef-lieu du Bassigny Barrois.

A l'époque romaine, elle se trouvait placée sur la voie de Langres à Mirecourt dont les vestiges s'aperçoivent en plusieurs points de son territoire. A un kilomètre au sud, sur la route de Bourbonnes-les-Bains, on peut visiter les vestiges d'un ancien camp romain Aureil maison, Auréliani domus, dont la chapelle occupe la place même de l'autel des sacrifices : une tête de loup trouvée sur place a été encastrée dans les murs extérieurs de cette chapelle.

(1) Le vrai serait : le cul dans lè mâ.

L'église paroissiale de Lamarche date du XIIe siècle. A 400 mètres à l'ouest, on voit l'ancien couvent des Trinitaires fondé en 1239 par Henri II, comte de Bar (Durival-Nancy (1) 1753), A quelques pas de l'église, dans la même rue se trouve la modeste habitation où naquit en 1764 le général Victor Perrin, devenu plus tard maréchal de France, duc de Bellune et gouverneur de Berlin en 1807. Un buste nu en bronze placé au dessus d'une série de cubes en marbre des Vosges a été élevé à sa mémoire sur la place située en face de sa maison (1846). Ce monument d'un goût artistique douteux ne donne qu'une idée imparfaite de la figure énergique de ce vaillant soldat qui mourut en 1841, le corps couvert de vingt-sept blessures. Son portrait véritable est placé dans une des salles de l'hôtel-de-ville.

En 1636, temps de guerre et de peste, il n'y avait plus que dix habitants à Lamarche, deux cent soixante-dix en 1750 (mémoire sur la Lorraine, Durival). Dès 1340, Lamarche possédait un atelier monétaire (Géogr. des Vosges, Gley). Pour le retour on se dirigera par la route de Mirecourt en longeant le mont des Fourches, un des points dominants des Faucilles, 504 mètres. Du sommet dénudé de cette hauteur où étaient placées les fourches patibulaires, on pouvait contempler les exécutions capitales ordonnées par le tribunal du baillage à six ou sept kilomètres à la ronde. Uue vue circulaire très étendue récompense ceux qui montent à son sommet en gravissant la Têtote, tête haute : de là on aperçoit par un temps clair toute la chaîne des Vosges, les montagnes de la Suisse et du Jura, et dans un horizon plus rapproché, le fort

(1) Le couvent des trinitaires dont les religieux étaient curés de Lamarche avant 1790, devint château de la famille de Baudel, puis vers 1840 pensionnat de la Trinité tenu par des prêtres du diocèse (supérieurs MM. les abbés Trompette, Henry et Thiébaut) qui y bâtirent de grandes constructions annexes, ce collège n'existait plus en 1856, l'abbé Henry en continua l'exploitation comme orphelinat agricole, à sa mort la propriété redevint particulière.

de Dompierre près Langres, toute la forêt de Darney et au nord la montagne où fut la ville détruite de La Motte. A quelques pas de ce sommet, on peut visiter dans un bosquet charmant le petit sanctuaire de Notre-Dame de la Fourrée, placé à l'endroit où s'engagea le combat des francs-tireurs contre l'armée prussienne en 1870.

Le Chêne des Partisans

Encore une promenade que l'on peut faire à pied. Le Chêne des Partisans dont la renommée est séculaire, est à 6 kilomètres 1/2 de Martigny dont plus de 5 en forêt. C'était là le rendez-vous des partisans lorrains qui, lors du siège de La Motte, allaient rançonner les villages soumis à la domination française et harceler l'armée du roy. Cet arbre gigantesque a 13 mètres de circonférence à sa base, 33 mètres de hauteur, et 23 mètres d'envergure ; près de lui et jaloux de son ampleur sinon de sa vétusté se voient vigoureux les chênes Henrys et le Charles x. N'oublions pas soit à l'allée, soit au retour, le chêne du pied Cornu, de belle dimension déjà ; il se trouve en deçà du saut de la Chèvre, derrière cette lisière de sapins et en face cette simple croix de bois marquant la place où est mort dans la neige un bûcheron de l'endroit.

La Motte

A 20 kilomètres de Martigny, sur la route de Neufchâteau, existait la ville de La Motte, Clermont, Château d'Hilairemont, l'un des derniers remparts de la Lorraine. On voit encore les vestiges de ses murailles el de ses bastions sur la crête de la montagne que recouvrait cette ville. En 1634, sous le règne de Charles IV, elle fut attaquée par les Français, bloquée en 1643. prise en 1645 par Villeroy après un glorieux siège de sept mois, puis *malgré la foi jurée* détruite et rasée par ordre du cardinal Mazarin, L'horloge de cette ville se voit encore à Bourmont (Haute-Marne).

Gorge de Rupt Fosse. — Roche Pissotte

Aller et retour 16 kilomètres 50 en voiture, et 4 kilomètres à pied.

Nous prenons la route de Monthureux et à 3 kilomètres, à la maison Bel-Air, nous croisons l'ancienne route de Nancy à Gray, qui sépare le bassin de la Meuse se dirigeant vers la mer du Nord, de celui de la Saône allant à la mer Méditerranée ; nous descendons à Frain et côtoyons dans de riantes forêts d'arbres fruitiers les villages de Sorocourt et Marey : continuant encore un peu jusqu'à une aucienne scierie hydraulique près du bois de Gignéville, nous descendons de voiture.

A notre droite, le ruisseau profondément encaissé dans une gorge abrupte dirige nos pas : à 100 mètres de l'entrée en forêt, deux énormes blocs tranchés perpendiculairement comme à la scie laissent entr'eux une ruelle d'environ deux mètres de largeur que la légende appelle l'allée des fées ; au-dessus une sorte de dolmen recouvrant le passage des eaux ; au bas, à quelques mètres du ruisseau, la roche usée depuis des siècles par l'eau des pluies diluviennes est creusée en forme d'abri très convenable pour un déjeûner champêtre ; 100 mètres plus loin, une rampe rocheuse très raide forme cascade : suivons le sentier habilement tracé au milieu même du torrent, nous sommes en face d'un effondrement effroyable, les roches se sont détachées, se sont bousculées les unes par dessus les autres avec les arbres qu'elles portaient : chaos admirable ! Arrêtons-nous un instant sous cette immense excavation à droite d'où sourdent sous roches ces minces filets d'eau plus claire que rubis, dégringolant ensuite par cet étroit sentier que nous ont ménagé ces blocs, traversons le ruisseau qui a apaisé sa furie et qui est ici à l'étage des cailloux roulés du grès vosgien, suivons sa rive gauche ; à 400 mètres plus bas, à mi-hauteur du côteau, dans cette luxuriante plantation de sapins qui a nom le Haut de Pinoges,

nous trouvons la grotte Pissotte, caverne creusée par la nature, d'environ 10 mètres de largeur sur 9 mètres de profondeur ; de son plafond rocheux tombe un filet d'eau qui n'a jamais tari et qui a creusé à la longue dans le pavé du parterre, des petits godets assez profonds.

Du haut de ce rocher rien ne trahit sa présence, la végétation croît sur lui, aussi abondante qu'ailleurs, mais un sentier le contourne dans un tapis de vigoureuses bruyères et de brimbelles, et y aborde entre deux énormes blocs dont l'un a été culbuté ou par un cataclysme ou par la main de nos pères anté-historiques, vidons la bouteille que nous avons apportée dans notre sacoche et descendons encore jusqu'à la jonction des deux vallées ; à 1,200 mètres plus bas se trouve bien la Roche du Mulot, mais il est préférable de n'y aller qu'un autre jour ; remontons cette charmante vallée ombrée où nous longeons à droite d'une étroite prairie enlacée par les nombreux circuits de la Juminelle qui n'a l'air de sortir de ces parages que trop à regret et à gauche de cette multitude de roches suspendues dans les bruyères au flanc de ce coteau siliceux ; chacune a son nom suivant la forme qu'elle affecte : voilà la casquette du père Pidon, la Roche Crédence, long entablement recouvert, la maison du carrier Pothier, entièrement construite dans le rocher, la cave Saint-Laurent, la Roche à soufflet roulée dans la prairie par un tremblement de terre, et passant devant le moulin de Retz, remontons le Priolet et Marey où la voiture nous attend pour revenir à Martigny.

Monthureux-sur-Saône — Bleurville — Roche Le Mulot

Monthureux-sur-Saône, 16 kilomètres, chef-lieu de canton formé mi-partie lorraine, mi-comtoise, est un charmant bourg contourné en tous sens par la Saône dont le poisson y est très apprécié ; son histoire pendant le moyen-âge est très curieuse, mais ce serait trop sortir de notre cadre que

d'entrer dans les détails ; nous dirons seulement que le chasteau de Monstereuil-sur-Saône, au comté de Bourgongne, fut pris par les Français le 2 juin 1638, assiégé ensuite par les Comtois qui furent obligés de lever ce siège le 11 de ce même mois, après quoi le gouverneur de Langres, marquis de Francière, fit démolir une partie dudict chasteau et bruler le reste, afin d'en oster la possession aux dictz comtois. Les amateurs iront visiter l'importante filature de coton, puis le stand très bien installé sur la hauteur, dans un endroit des mieux choisis, à l'entrée de la forêt, près la gare en construction, d'où la vue s'étend sur le bourg et jusqu'aux limites de la Haute-Marne.

Bleurville, plus près. sur la même route, 12 kilomètres, beau village flanqué contre la colline, a eu beaucoup à souffrir pendant les guerres des derniers siècles : il fut dévasté par les Suédois en 1637 ; l'un de ses chemins ruraux porte encore le nom de chemin des Espagnols. — Au commencement de ce siècle, 1820, on y a découvert les ruines de bains romains dans l'emplacement actuel de la route, près de la maison d'école et la mairie.

Sous une ancienne église, servant aujourd'hui de remise à un cultivateur, se voit une très belle crypte ; près de là, une très ancienne maison qui fut un couvent de Bénédictines fondé en 1050 par les seigneurs de Fontenoy. Cette maison vient de faire place à un nouveau bâtiment scolaire, en creusant les fondations, un manœuvre a découvert un bloc de grés du pays, figurant un lion de grandeur naturelle à l'état d'ébauche.

A deux kilomètres en deçà de Bleurville, en remontant le ruisseau des Ailes par la route de Viviers-le-Gras, dans les grands bois et en face des fermes du Neufmont, nous voyons sur notre tête la roche le Mulot ou Saut-du-Mulet,, classée comme monument préhistorique : sur cette roche sont gravées une croix indoue et l'empreinte des quatre fers d'une mule, ainsi que des deux pieds de son cavalier ; ce même fer à

cheval se trouve au bas de la vallée sur une roche raz sol près la lisière du bois.

Le premier passage de nos ancêtres dans ces parages doit donc, ces signes l'affirment, être daté de l'âge de la pierre : s'il y avait des doutes, les haches et couteaux en silex trouvés dans les environs les feraient disparaître.

Morizécourt — Deuilly — Flabémont — Serécourt — Les Thons — Le Heuillon

Morizécourt, pays des bonnes poires et du kirsch qui nous fait négliger celui des environs de Bains et Fougerolles, se trouve à 5 kilomètres au sud-est de Martigny. — Deuilly à 2 kilomètres plus loin ; Flabémont à trois kilomètres au delà ; et enfin les Thons à 4 kilomètres encore dans la même direction.

L'historique de ces divers lieux est tellement liée que nous devons les confondre dans le même résumé.

En l'an 1044, Gautier, seigneur de Deuilly, dont les armes étaient burelées d'or et de sable de huit pièces, fonda au pied de son château, avec le consentement d'Adèle sa femme, le prieuré de Deuilly soumis à l'abbaye de Saint-Epvre. Cette fondation fut ratifiée par l'évêque Brunon, (Leuquorum Episcopus) devenu pape Léon en 1049.

En 1166, Gérard, comte de Vaudémont, confirme une autre donation que son frère Vildric, baron de d'Euilly (sic), vient de faire aux religieux prémontrés de Flabémont, *Flabonis montem,* dont l'abbé était haut justicier.

En 1406, Jeanne de Chaufour, fille d'Alix de Deuilly, et femme de Renaud du Châtelet, chevalier, seigneur à Deuilly, apporta à son mari la moitié de la terre de Deuilly et une rente de soixante livres de terre : ce fut ce Renaud qui, en 1407, remit à Robert de Lamarche, prieur de Deuilly, le four banal de Serécourt qui était engagé aux prédécesseurs de Jeanne pour 80 livres d'or et de poids.

C'est vers cette époque que l'un des marquis du Chastelet, possesseur du vaste château des Thons, a fait bâtir et richement doter le couvent des Cordeliers dont l'église sert aujourd'hui de remise et engrangement, mais où l'on voit encore des pierres tombales très curieuses, entre autres celles de frère Legier Tomassin 1598, Grégoire du Chastelet 1669.

Après divers malheurs ou révolutions, le prieuré de Deuilly fut uni à la communauté de Saint-Vanne, communauté dite considérable, que l'on a rétablie à une demi-lieue du château, près le village de Malisei Curtis, Malisécourt, puis Morisécourt. D'après le Pouillé du diocèse de Toul 1711, Morisécourt viendrait de Maurisii Curia et non de Malisii Curtis.

En 1477, moitié des revenus du prieuré est unie à la Manse conventuelle de Saint-Epvre et l'autre moitié à la Manse abbatiale.

En 1478, pendant la guerre entre René Ier, duc de Lorraine et le duc de Bourgogne, les seigneurs de Deuilly, craignant que les ennemis ne logeassent dans le monastère, en démolirent une grande partie, le donjon lui-même, et firent rentrer dans la forteresse, les cloches, calices, meubles et ornements qui furent livrés au pillage des assiégeants, après la prise du château. (Un canton de forêt à Serécourt s'appelle aujourd'hui le Battant de Cloche).

En 1480, après cette démolition, l'abbé de Saint-Epvre obtint de l'évêque de Toul la translation du service divin du prieuré dans son église de Saint-Epvre, laissant seulement en place une petite chapelle avec un logement pour un religieux qui y devait dire la messe tous les jours.

En 1562, Obry du Chatelet, chevalier, baron de Deuilly, ayant embrassé la religion réformée, fit démolir ce petit reste de prieuré et fit bâtir à sa place un prêche pour les calvinistes; il céda en 1568 aux religieux de Saint-Epvre, en indemnité des bâtiments détruits, une maison à Serocourt; mais comme cette maison ne convenait point à des religieux, n'ayant point de chapelle, en 1580 le pape Grégoire XIII permit de faire célébrer le service divin par un prêtre séculier.

En 1622, le comte de Tormelle, héritier des seigneurs de Deuilly, consentit au rétablissement du prieuré sous la seigneurie de Maliscourt, en un lieu qui n'incommoderait point ni son château ni sa basse-cour, et à condition qu'il demeurerait sous le titre ancien de prieuré de Deuilly.

En 1623, Louis de Tavagny, abbé de Saint-Epvre, céda à ces religieux ce qu'il possédait, dépendant du prieuré et lieux de Deuilly, Serocourt, Malisécourt, Domno Valerio (Domvallier), Isches, Maireium (Marey), Martiniacun (Martigny : suivant d'autres, l'origine du nom serait Mars tignus), Seivillæ (Sauville) etc., ce qui fut confirmé par le pape Urbain VIII, le 29 novembre 1624.

Dès 1625, on commença à y faire quelques constructions ; mais ce ne fut que soixante ans plus tard, vers 1691, qu'on put y mettre une communauté.

Le bourg de Deuilly devint depuis cette époque une simple cense seigneuriale ; le partage de la seigneurie date du 23 novembre 1618, entre Errard du Chatelet, baron des Thons, etc., pour un tiers ; Nicolas de Ragecourt et dame Philberte de Gourny, un demi tiers ; Messire African de Bassompierre, moitié. Les habitants de Morisécourt payaient pour :

Chaque bête trahante à la charrue.	7 blancs barrois
id. non trahante........	7 deniers
Porc, chèvre, chacun.............	2 deniers
Chacun sujet ayant charrue......	9 blancs
Mouton, brebis................ ...	1 denier
Manouvrier n'ayant charrue......	4 blancs
Femmes veuves..................	3 blancs
Chacun pour son four...........	9 blancs
Homme et femme difforaine dudit	7 blancs.

De plus, chacune des propriétés seigneuriales avait un cens spécial en chapons, poules, argent, exemples :

2 chapons, 1 poule et 4 blancs sur une vigne de 4 ouvrées à la Folie, 10 blancs sur un preys de 5 toises de large et 9 de long, etc.

Et les habitants de Frain (Francos), un chacun pour chacun an, 6 blancs barrois, 4 boisseaux d'avoine, mesure de Lamarche ; à défaut de paiement 2 sols tournois, nonobstant redevance due pour une servitude qu'ils devaient au château de Messire Henry de Deuilly ; les femmes veuves dudit Frein, de quelque seigneur qu'elles soient, une poule pour chacun an. Les habitants dudit Frein ayant charrue : 3 corvées de leurs dites charrues savoir : un jour pour semer l'avoine, un jour à sombrer, et un jour à semer les bleds ; sont tenus mes dits seigneurs et dame de Morisécourt, de donner pour chacun jour à une chacune charrue qui laboure es dites corvées, six michottes de pain valant une chacune deux deniers barrois ; plus une corvée de faucilles.

De 1650 à 1690, les registres de l'état civil appartiennent à l'abbaye de Flabémont ; de 1690 à 1750, ils sont au curé de Saint-Julien, puis de là jusqu'à la Révolution à Flabémont, par suite d'un arrêt du 12 août 1750, qui rétablit les religieux dans leurs droits ; les habitants de la basse-cour de Flabémont payaient ci-devant 15 livres à la fabrique de Saint-Julien, puis ces derniers paient la susdite somme au révérend père prieur ou aux religieux par lui préposés pour le desservir. L'abbaye de Flabémont fut donc rétablie en 1749 avec l'abbé Lebigre, qui avait 3,000 livres de revenus, date que porte encore la clef de la grande porte d'entrée.

Dans cette promenade, nous verrons donc : le couvent de Morizécourt acheté d'abord par M. Martin, Nicolas-Félix, conseiller au bailliage, juge au tribunal du district, conseiller général des Vosges, né en 1758, mort en 1829. Aujourd'hui, entretenu en partie par son propriétaire, colonel d'artillerie, qui y est né ; les ruines du château-fort de Deuilly, celles de l'abbaye de Flabémont, ses étangs dans la forêt à côté, la maison où se tenait la haute justice à Saint-Julien, les vitraux de son église, le château et l'ancien couvent des Thons, puis au retour l'oratoire de Deuilly, la vieille église de Serécourt, avec ses machicoulis, puis nous rentrerons en passant sous

le Houillon, ou plutôt Œillon, point culminant où la vue n'a rien à envier aux cimes alpestres : total 30 kilomètres qui ne seront point à regretter.

Morimont. — Aigremont.

Morimont, mort au monde, ancienne abbaye de l'ordre de Citeaux, fut fondé en 1115, par saint Etienne Harding sur les confins de trois grandes tribus gallo-romaines : les Séquanes, les Leuques et les Lingons, entre la Lorraine et les comtés de Champagne et de Bourgogne.

Dotée d'abord par les maisons de Choiseul et d'Aigremont, barons, marquis, ducs et princes l'ont enrichie. Cette puissante association, dont les ramifications s'étendaient de la mer Baltique au détroit de Gibraltar, comptait dans sa filiation plus de six cents monastères des deux sexes ; elle a fourni des évêques, des cardinaux et un pape à l'Église, aussi bien que des conseillers et des diplomates à la royanté pendant les cinq siècles qu'a duré sa grandeur ; elle fut saccagée et en partie détruite dans les premières années du siège de La Motte, vers l'an 1636, et depuis cette époque jusqu'à la Révolution n'a plus été que l'ombre d'elle même.

Les stalles, les grilles et l'orgue de sa belle église abbatiale, dont la nef mesurait dans œuvre 50 mètres sur 10, se voient encore à la cathédrale de Langres ; quelques-uns de ses précieux manuscrits sont à Chaumont ; les autres sont chez les Trappistes.

Pour aller visiter ses ruines, sa chapelle sainte Ursule, restaurée, ses vastes étangs, il y a trois directions au choix : la première, la plus courte, serait par Toïlaincourt jusqu'à Romain-aux-Bois, 10 kilomètres en voiture, 4 kilomètres à pied, à l'ombre des bois jusqu'à destination par les fermes de Valdeavilliers, riche grange appartenant autrefois aux moines de l'abbaye ; la deuxième, par Lamarche, que l'on quitte à la porte de France du couvent des Trinitaires, pour suivre la

route de Langres jusqu'à Fresnois, en traversant 7 kilomètres d'une gaie forêt, sur un charmant plateau, puis enfin passant devant le château on arrive à l'abbaye par la route de Damblain, trajet total : 18 kilomètres ; enfin, la troisième, par Damblain, facultativement chemin de fer ou voiture, puis 4 kilomètres de la route de Fresnoy jusqu'à l'abbaye par les Récollets, dont la chapelle fut consacrée en 1719 par Dom Aubertot de Morimond, puis la tuilerie Renard et les fermes, trajet également de 18 kilomètres.

Pour varier les points de vue de cette excursion, on pourrait prendre la voie Damblain en voiture à l'aller, puis celle de Fresnoy au retour, ce qui procurerait l'occasion de s'écarter de 3 kilomètres 1/2 pour voir le château-fort d'Aigremont, Acer Mons, la rude montagne, que l'on aperçoit perché comme un nid d'aigle sur la hauteur qui domine le vignoble de Larivière. Aigremont fut assiégé et pris par 1500 Langrois le 11 août 1650 et remis par eux à l'obéissance du roy le 7 janvier suivant, à une heure après minuit (voilà une date précise). Il s'y trouvait quatre pièces de canon et quatre mortiers. Dans son église se voient trois pierres tombales des membres de la famille des ducs de Choiseul. (Voir l'ouvrage de M. Migneret, renfermant la charte de cette minuscule principauté).

Nous nous arrêtons. Joindre à Martigny des excursions plus éloignées que celles dont nous venons de vous entretenir serait sortir du cadre que nous nous sommes tracé. Nous ne pouvons néanmoins que recommander un pèlerinage à Domremy, berceau de Jeanne d'Arc, la vierge patriote, d'où, sans grand dérangement, l'on ira voir le château de Bourlémont dont les armes sont : fascé d'argent et de gueules de huit pièces ; ce château qui a vu au moins douze siècles avec ses six tours, ses trois cent soixante-cinq fenêtres offre aux amateurs des choses bien curieuses et rares, entre autres sa chapelle castrale, une salle moyen-âge immense toute ornée de sculptures, et sans sortir de notre arrondissement nous

irons à Grand admirer une admirable mosaïque dont le déblaiement et la bonne conservation sont dues à des fouilles récentes exécutées par M. Félix Voulot, notre savant conservateur du Musée des Vosges, puis l'amphithéâtre romain et autres antiquités bien dignes de la visite des amis de l'archéologie vosgienne.

J. DUBOIS.

TABLE DES MATIÈRES

FIN

LES CARROCCIOS

DE

L'ITALIE DU MOYEN-AGE

à propos d'un récit de Dom Calmet

L'historien classique de notre Lorraine, dans son chapitre consacré au duc Thiébaut Ier, nous dit comment ce prince, en l'an 1214, eut le malheur de se trouver parmi les vaincus de Bouvines, en compagnie de l'empereur Othon IV, son suzerain ; et il se plait à illustrer ce sujet par l'image que voici :

« Othon, avant le combat, avoit fait faire un chariot exprès « pour porter l'Aigle impériale, qui étoit le principal éten- « dard de son armée. L'Aigle toute dorée, et élevée au-dessus « d'une haute pique, jettoit un éclat éblouissant. Au-dessous, « et autour de la hante de cette pique, était un Dragon, fait « avec tant d'art qu'il paraissoit animé, s'enflant au souffle du « vent, agitant une longue queue dans les airs, ouvrant une « gueule terrible, et semblant menacer avec ses dents. Le « chariot qui portoit cet étendard étoit traîné par d'excel- « lents chevaux, et gardé par l'élite des guerriers d'Othon. « Ce superbe char tomba entre les mains du vainqueur, mais « fort endommagé, de même que l'étendard. Philippe-Auguste « fit rajuster les ailes de l'Aigle impériale, et l'envoya à « l'heure même à Fréderic, roi de Germanie, son allié, et « compétiteur d'Othon, pour lui donner par là une preuve « assurée de sa victoire. » (1)

1) Dom Calmet, *Histoire de Lorraine*, t. III.

A la description de ce *palladium* roulant, dont la chute présageait ainsi au malheureux Othon de Brunswick le terme de son règne éphémère, Dom Calmet aurait pu ajouter que l'idée en avait été empruntée par cet empereur aux Républiques de Lombardie, ses amies de la veille ; et si je débute ici par le souvenir d'une guerre dans laquelle un duc de Lorraine fut du nombre de ses compagnons d'infortune, c'est avec l'espoir qu'il me sera permis de transporter pour quelques instants nos lecteurs sur un autre théâtre que celui de la bataille de Bouvines : sur une plaine de l'Italie des Guelfes et des Gibelins.

I. — Origines et premier âge des républiques de Lombardie. — Invention milanaise du Carroccio. (X^{e} — XIe siècles)

C'est au plus ancien et au plus glorieux des quatre empereurs du nom d'Othon que les républiques de la Haute-Italie ont dû la faculté de naître ; c'est encore à lui et à ses successeurs de la maison de Saxe qu'elles ont dû leurs progrès les plus essentiels dans la voie d'émancipation.

Dans cet âge féodal, le mode de composition des armées du roi ou empereur suzerain ne lui permettait pas d'entretenir au loin des troupes d'occupation permanente. Pour une entreprise de conquête, ou pour la répression d'une révolte, il se procurait les forces nécessaires en réunissant des contingents fournis par ses grands vassaux ; mais la règle en vertu de laquelle il les avait obtenus n'exigeait d'eux que la durée de service d'une campagne ordinaire, après laquelle rien ne les retenait légalement loin de leurs foyers. Dans de telles conditions, le vainqueur des Slaves de Bohême et des Madgyars de Hongrie, non moins avisé qu'ambitieux de conquêtes nouvelles, avait jugé que le seul moyen d'assurer solidement ses droits historiques sur les contrées subalpines était d'y faire accueillir son protectorat comme un bienfait

par des populations fatiguées du joug de leurs grands seigneurs franco-lombards. Estimant qu'il était plus sûr d'habituer ce pays à se gouverner lui-même, il se plaisait à encourager la bourgeoisie de race italienne dans ses luttes contre l'oppression d'une aristocratie turbulente ; et dans ce but, il avait favorisé chez elle la création d'une force publique, aussi indépendante que possible des feudataires qui avaient trop longtemps exercé sur elle le droit de conquête. Dès lors, sous son égide, toutes les villes de quelque importance s'étaient appliquées à consolider leurs institutions municipales, en s'aidant pour cela des traditions qu'elles avaient pu conserver du vieil Empire romain. Et dans le cours de ce long travail, elles eurent la bonne fortune de trouver successivement les rois de Germanie Othon III et Othon IV fidèles à la politique du chef de leur dynastie.

Selon toute apparence, ce fut principalement sous les règnes de ces empereurs saxons qu'un grand nombre de villes, depuis le Pas-de-Suse jusqu'aux rivages de l'Adriatique, devinrent peu à peu, par voie d'annexions de domaines ruraux, autant de petits états républicains, puisant une bonne partie de leurs ressources dans la clientèle des populations indigènes qui les entouraient. Au début de ce régime, leurs classes dirigeantes étaient presque entièrement de sang italien. Mais dans la suite, l'attrait des honneurs dont s'entouraient les magistratures électives contribua puissamment à la fusion des races par l'affluence de toute une catégorie de nobles d'origine lombarde. Dès la première moitié du XIe siècle, beaucoup de possesseurs de petits fiefs ruraux s'étaient décidés à quitter leurs châteaux héréditaires pour venir trouver dans les villes une existence plus sûre et plus agréable. Parmi ces seigneurs de second ou de troisième ordre, les uns avaient eu à souffrir de l'insubordination de leurs vassaux, parce qu'ils manquaient des moyens qu'il eût fallu pour la réprimer ; d'autres s'étaient vus humiliés ou opprimés par quelque potentat plus élevé qu'eux sur l'échelle féodale. Les uns

et les autres s'estimèrent heureux de trouver tout à la fois, dans le sein d'une république voisine, une plus grande sécurité et une probabilité d'obtenir, par voie d'élection, quelque dignité civique. Naturellement, c'était dans l'organisation des milices qu'ils avaient le plus de chances de se distinguer.

Au temps des conquérants Lombards, toutes les places fortes de la Haute-Italie avaient été démantelées. Après eux, les rois de la dynastie carolingienne avaient accordé à quelques villes la permission de se fortifier de nouveau ; mais encore ces autorisations n'avaient-elles été obtenues que difficilement. A dater d'Othon-le-Grand, elles étaient devenues générales ; et la même charte impériale qui autorisait une cité à s'entourer de fortifications l'investissait du droit d'organiser elle-même ses moyens de défense. Le service militaire devint alors obligatoire pour tout citoyen, depuis l'âge de dix-huit ans jusqu'à soixante-dix ans. Chaque quartier de la ville eut à garder en permanence une de ses portes, ainsi qu'une portion correspondante de sa ceinture de murailles. Les consuls, en leur qualité de chefs de la milice, eurent sous leur commandement direct tous les chefs de quartiers. Chacun de ceux-ci eut près de lui un *gonfalonier*, ou porte-drapeau, et sous ses ordres un nombre variable de commandants de compagnies. Ces troupes urbaines pouvaient, en cas de besoin, se renforcer d'un bon nombre de clients ou vassaux de toutes classes qui peuplaient les bourgades ou villages du territoire de la République, et envers qui elle contractait, par réciprocité, un rigoureux devoir de protection.

Il va de soi que cette armée citoyenne, ainsi organisée pour la défense de ses foyers, devait se tenir également prête à soutenir l'honneur de la République dans une guerre extérieure ; et à ce propos, l'instant me paraît venu de produire l'acte de naissance du premier *Carroccio* que l'on ait pu voir sous le ciel de l'Italie, bien que son apparition se rapporte à une période de petites guerres dont le caractère générique

me restera à définir plus loin. C'était aux environs de l'année 1024 ; pour cette fois, il s'agissait d'une élection à l'Empire, celle du franconien Conrad-le-Salique, dont les Milanais et leurs alliés avaient embrassé la cause, tandis que les Pavésans et quelques autres de leurs voisins se prononçaient pour un de ses compétiteurs. A cette époque, Milan possédait un archevêque belliqueux, nommé Héribert, à qui les consuls avaient jugé bon de confier le commandement des milices. Antérieurement déjà, dans plus d'une occasion analogue, les artisans et les bourgeois qui composaient l'infanterie de ces milices, s'étaient irrités de voir, en pleine campagne, les escadrons de gentilshommes à cheval qui devaient marcher d'accord avec elles se livrer, pour leur propre compte, à des razzias excentriques ou à des courses folles. Ils avaient réclamé un ordre de marche qui fût réglé pour tous ; ils persistaient à demander à leurs chefs, dans l'intérêt de l'action commune, un moyen capable d'assurer constamment aux troupes à pied le concours opportun de la cavalerie, et même son prompt secours en cas de danger imminent. Ce fut pour mettre un terme à ces plaintes et pour satisfaire à ce vœu que l'archevêque Héribert, par une réminiscense qui valait un trait de génie, s'avisa de ressussiter pour les Milanais l'Arche d'alliance de l'antique Israël, sous la forme qui nous est décrite par Sismondi dans les termes suivants :

« Le Carroccio était un char porté sur quatre roues et traîné par quatre paires de bœufs. Il était peint en rouge ; les bœufs qui le traînaient étaient couverts jusqu'aux pieds de tapis rouges ; une antenne, également peinte en rouge, s'élevait du milieu du char à une très grande hauteur ; elle se terminait par un globe doré. Au dessous, entre deux voiles blanches, flottait l'étendard de la commune ; plus bas encore, et vers le milieu de l'antenne, un christ placé sur la croix, les bras étendus, semblait bénir l'armée. Une espèce de plate-forme était réservée, sur le devant du char, à quelques uns des plus vaillants soldats destinés à le défendre ; sur l'arrière, une autre plate-forme était occupée par les musiciens avec leurs trom-

pettes. Les saints offices étaient célébrés sur le *carroccio* avant qu'il sortît de la ville; et souvent un chapelain lui était attaché et l'accompagnait sur le champ de bataille. » (1)

Voilà par quel « coup de maître » l'archevêque Héribért, dès la première moitié du XIe siècle, assurait à son nom l'immortalité. Une seule campagne suffit pour que son invention fût adoptée avec enthousiasme par toutes les villes du bassin du Pô. Chacune d'elles se fit construire un char semblable ; et désormais, depuis les Alpes de Savoie jusqu'aux plages de l'Adriatique, « la perte du *Carroccio* fut considérée comme la plus grande ignominie à laquelle une cité pût être exposée : aussi, tout ce que chaque ville avait de valeureux soldats était-il choisi pour former la garde de ce char sacré. »

Notons ici à l'avance que, dans les armées réunies et mises en campagne par toute une ligue républicaine, on ne voyait qu'un seul Carroccio : c'était celui de la cité présidente. En pareil cas, chacune des villes coalisées fournissait un peloton de cavalerie d'élite pour la composition de l'escorte du palladium commun.

II. — Rivalités de Milan et de Pavie. — Guerres de voisinage. — Ligues partielles. — Sièges et désastres de Lodi et de Côme. (XIIe siècle).

A dire vrai, chacune de ces vaillantes cités renfermait dans ses murs plus d'un germe de discorde intestine. Il ne serait que trop facile de signaler ces points noirs ; et d'ailleurs, on ne les voit que trop se développer dans la suite des temps. Mais, pendant le cours des XIe et XIIe siècles, l'histoire semble les ignorer : elle ne s'occupe que des rivalités et des

(1) Sismondi, *Histoire des Républiques italiennes du moyen-âge* t. Ier. — En un autre passage, l'auteur constate que, dans la suite, le groupe de trompettes fut remplacé par une cloche, dont le tocsin avait plus de puissance de retentissement.

ligues qui dominent les relations réciproques et animent la vie extérieure de cette vaste collection de petits états républicains.

Parmi les mobiles qui provoquaient, qui envenimaient si souvent leurs conflits, celui qu'il importe le plus de signaler, parce qu'il était le plus ancien et qu'il demeura le plus persistant, c'était une rivalité toujours en éveil entre Milan et Pavie. Milan, par ses souvenirs historiques, se considérait à bon droit comme étant, après Rome, la première ville de la Péninsule. Ancienne capitale de la Gaule cisalpine, elle avait été la résidence de quelques-uns des derniers empereurs romains. Depuis l'établissement officiel du christianisme dans le vieil empire, Milan, la métropole de saint Ambroise, était le siège d'un archevêché célèbre entre tous ; l'évêché de Pavie, de même que plusieurs autres évêchés de la province, lui était subordonné dans la hiérarchie ecclésiastique. Enfin les Milanais, plus puissants et plus riches que les Pavésans, ne pouvaient admettre de leur part aucune prétention à la primauté.

Cependant Pavie, de son côté, ne pouvait oublier qu'elle avait été la capitale favorite des plus illustres rois Lombards. C'était dans son enceinte qu'ils avaient fait ériger leur plus beau palais. Ils l'avaient préférée à Milan comme point stratégique, et pour cela ils ne manquaient pas de bonnes raisons. La place de Pavie, située à égale distance des Alpes helvétiques et de l'Apennin septentrional, à proximité d'un des plus importants passages du Tessin, commandait les plaines qui s'étendent à droite et à gauche du Pô ; et, grâce au cours de ce fleuve, elle communiquait avec l'Adriatique par voie navigable. Toute fière des avantages multiples que lui procurait sa position sur ce riche bassin, elle persistait à vouloir y faire prédominer son influence. Les Milanais et leurs alliés ordinaires se montraient-ils favorables à tel ou tel parti ? — Cela suffisait, quelqu'en fût l'objectif, pour que les Pavésans se missent à la tête du parti contraire. J'ai déjà

dit un mot de celui de leurs conflits dont la date marque le début de la carrière du Carroccio de Milan (1024) ; dans le siècle suivant, j'en trouve deux autres qui méritent ici quelques détails, non seulement parce qu'ils ont dépassé les premiers en durée et en violence, mais encore et surtout parce que leur connaissance est de nature à éclairer la suite de mon récit.

De ces deux querelles, la première a eu pour couronnement un acte de sauvagerie à peine croyable : ce fut celle qui, dans l'année 1111, fit disparaître pour un demi-siècle la cité de Lodi du nombre des villes de Lombardie. Lodi, que nous voyons aujourd'hui situé sur le cours même de l'Adda, à 30 kilomètres au sud-est de Milan, se trouvait alors assis à une lieue de là, vers l'ouest, sur un pli de terrain que les Pavésans, aussi bien que les Milanais, pouvaient apercevoir de chez eux. Selon toute apparence, dans cette position intermédiaire, les intérêts de son commerce s'étaient ajoutés à une affinité d'origine pour lui faire préférer l'alliance de Pavie à celle de Milan. Cela ne suffit pas, néanmoins, pour expliquer d'où venait que plusieurs autres cités, liguées avec Milan contre Lodi, lui avaient déclaré une guerre à mort dès l'année 1107. Quelques jours après la déclaration d'hostilités, le siège était ouvert. Les troupes milanaises y furent aidées, tour à tour, par des contingents de Crême, Bergame, Côme et Novarre. Après quatre ans de succès partiels, entremêlés de quelques revers, — et malgré les secours que l'assiégé avait reçus de Pavie et de Crémone, — les assiégeants parvinrent à forcer d'assaut les murailles de Lodi ; et alors leurs fureurs, loin d'être satisfaites, les portèrent à consommer sur leur victime une œuvre de destruction qui n'en laissa pas pierre sur pierre. Depuis lors, on ne vit plus qu'un chaos de ruines sur ce lieu dévasté, qui s'appelle encore aujourd'hui *Lodi-Vecchio*. Quarante-sept ans après ce désastre, les Lodésans, qu'un retour de fortune, dont j'aurai bientôt à raconter les péripéties, remit en possession de leur territoire, purent

y choisir un emplacement nouveau pour y fonder la ville actuelle ; mais pendant ce demi-siècle ils vécurent en exil, dispersés dans les villes amies où ils avaient reçu asile par charité...

Six ans après cet acte de vandalisme, c'est-à-dire en 1118, une autre ligue milanaise, dont les griefs ne sont guère mieux connus, entreprit contre Côme un siège plus étrange et beaucoup plus long encore ; car celui-ci dura dix ans, — tout comme le siège de Troie, suivant l'ingénieux rapprochement de l'Homère lombard, qui l'a chanté en un poème latin. — L'auteur, qui était lui-même un enfant de Côme, avait personnellement partagé les dangers et les longues souffrances de ses compatriotes (1). A en juger par certains passages de son Iliade, la cause originaire de cette lutte mémorable était d'ordre ecclésiastique : il s'agissait d'un de ces schismes, si fréquents en ce temps-là, qui résultaient des élections simultanées d'un pape et d'un anti-pape. L'évêque de Côme, à ce qu'il semble, avait pris parti pour celui des deux élus qui fut plus tard reconnu légitime, tandis que l'archevêque de Milan, son supérieur dans l'ordre spirituel, se faisait le champion du concurrent schismatique. Toutefois, les chroniques milanaises ne peuvent servir à contrôler sur ce point le dire du poète comasque, car à cet égard elles observent un silence prudent.

Quoi qu'il en soit, ce qui paraît universellement reconnu des contemporains, c'est que la bravoure déployée par les habitants de Côme, dans le cours de cette longue et rude épreuve, n'a eu d'égale que leur patience. Et ce qui frappe aujourd'hui les lecteurs du poème, — pour peu qu'ils connaissent cette admirable région des lacs subalpins, — c'est la beauté du théâtre sur lequel se développaient les actions de guerre dont est formée la trame de cette épopée. Dans l'âge

(1) Son manuscrit était signé *Cumanus* ; on ne le connaît que sous ce nom, qui n'est probablement qu'un pseudonyme.

qui nous occupe, les possessions de la république de *Côme* s'étendaient bien au-delà des collines qui encadrent son lac, même en y comprenant la branche orientale, dite de *Lecco*, d'où l'on voit sortir l'Adda. Du côté opposé, elles touchaient au *Lac Majeur ;* elles embrassaient aussi, par conséquent, le bassin moins vaste de *Lugano*. C'est sur ces trois petites mers et sur leurs côtes charmantes que les Milanais, — successivement aidés par douze républiques des contrées du Pô, — vinrent pendant dix ans susciter des révoltes contre Côme, punir ceux de ses vassaux qui persistaient à lui demeurer fidèles, et dresser leurs engins de siège, tantôt contre ses murs, tantôt contre ceux des châteaux qui s'élevaient au loin sur son domaine. De son côté, l'armée de défense, tout investie qu'elle était, réussissait parfois à atteindre et à punir l'assaillant par des sorties audacieuses : on en remarque une, entre autres, que la garnison de Côme poussa victorieusement jusqu'à la pointe de Bellaggio. — Chacune des deux armées ennemies avait construit et lancé des flottilles sur les trois lacs, pendant que d'autres détachements guerroyaient sur les versants alpestres qui en dessinent les contours.

Quelque habitué que l'on puisse être, dans l'étude de cet âge de demi-barbarie, à voir jusqu'où pouvait couduire le fanatisme religieux, on a peine à comprendre qu'une pareille coalition de villes lombardes se soit acharnée à ce point, au sujet d'une querelle ecclésiastique, contre une population laborieuse, à demi-cachée dans ses hauts vallons, trop éloignée de la plupart d'entre elles pour avoir pu nuire à leurs intérêts ou leur inspirer de justes craintes ; — et l'on s'émerveille de rencontrer dans les dénombrements du poète comasque, aux alentours du *Carroccio* de Milan, les gonfalons de deux contingents venus des parages de l'Adriatique, comme ceux de Ferrare et de Bologne, en compagnie de ceux des républiques piémontaises d'Asti et de Chiéri!

Enfin, au bout de ces dix ans de siège, la malheureuse population de Côme, épuisée, mourante, abandonnée par tous

ses alliés d'autrefois, se décida à capituler. Les conditions qui lui furent imposées étaient dures autant qu'humiliantes: la ville fut démantelée, ainsi que ses châteaux; ses citoyens furent assujettis à payer annuellement à la république milanaise un impôt considérable, et à servir dans ses armées chaque fois qu'ils en seraient requis. Ils supportèrent ces humiliations et ces charges jusqu'au jour où les Milanais, à leur tour, furent condamnés à voir leur ville écrasée sous les coups d'un vengeur terrible.

III. — Les premières campagnes de Fréderic-Barberousse en Italie. — La destruction de Milan. — Le pape Alexandre III et le Concile de Pavie. (1153-62.)

Tandis que les républiques du bassin du Pô gaspillaient ainsi les forces de leur jeunesse, l'Allemagne était troublée, souvent même ensanglantée par d'autres querelles, dont les conséquences devaient tôt ou tard, par un naturel enchainement d'idées et de faits, causer à l'Italie elle-même des émotions beaucoup plus générales et plus profondes que celles dont je viens d'effleurer les souvenirs. Au nord des Alpes, deux grands partis se disputaient l'hégémonie; et depuis assez longtemps déjà, leurs cris de guerre provenaient respectivement, comme chacun sait : l'un d'une famille de princes amis de l'Eglise, c'était celui de *Welfs*; l'autre d'un fief appartenant à une autre famille puissante, celui de *Wieblingen*. (1)

Dans l'espace de treize ans, chacun des deux partis a réussi, non sans combats meurtriers, à faire élire un empereur de son choix. En 1125, c'était un duc de Saxe, soutenu par les Welfs, et couronné sous le nom de Lothaire II; en 1138, ce

(1) Ce fut seulement vers la fin du XIIe siècle que ces deux noms de partis ennemis commencèrent à se propager en Italie sous les formes de *Guelfe* et de *Gibelin*.

fut Conrad III, de la maison de Souabe-Hohenstaufen-Wieblingen ; ni l'un ni l'autre n'a été heureux dans ses tentatives de pacification. C'est seulement en 1152 que l'élection de Frédéric Ier résulte d'un nouvel effort de conciliation entre les deux partis hostiles. Ce Frédéric, fils d'un frère de Conrad III, était en même temps, par sa mère, un neveu du chef reconnu des Welfs de Bavière et de Saxe ; on avait donc lieu d'espérer que son avènement serait un gage de paix pour l'empire germanique ; et, en effet, ce n'était point l'Allemagne qui avait à redouter les visées de son nouvel élu.

C'était un rêve de César romain qui hantait l'esprit de ce brillant lettré. L'histoire des Constantin et des Théodose, celle de Charlemagne, empereur d'Occident, roi d'Italie et patrice de Rome, l'empêchaient de dormir. Avant tout, il se promettait de rétablir dans sa plénitude l'autorité impériale sur l'ancien royaume des Lombards ; et pour cela, il voulait réduire à une obéissance plus effective et plus humble toutes ces républiques municipales dont les prétentions et les agissements lui avaient déplu, même de loin et bien avant son élection. — Quelques mois après, il présidait une diète à Constance, en vue d'assurer les préparatifs de son départ pour l'Italie ; et au milieu de cette assemblée de grands vassaux, il voyait venir à lui deux voyageurs qui n'y étaient pas attendus :

« Deux citoyens de Lodi, portant des croix de bois dans leurs mains, traversèrent la foule des princes, et se jetèrent aux pieds de l'empereur, les yeux pleins de larmes, demandant la liberté de leur patrie, que les Milanais retenaient dans une dure servitude. Il y avait déjà quarante-deux ans que la république de Lodi avait été soumise et réunie au territoire de Milan..... Mais le doux souvenir d'une indépendance perdue est un héritage sacré, que des républicains lèguent à leurs enfants, qu'ils chargent de transmettre de génération en génération, et de faire valoir toutes les fois qu'ils pourront appeler une force à l'appui du plus précieux des droits..... » (1)

(1) Sismondi, tome Ier.

Les deux Lodésans, que le hasard seul peut-être avait conduits à Constance en cette occasion, éclatèrent en sanglots. Frédéric, touché de leurs plaintes, fit expédier au plus vite par son chancelier, à l'adresse des consuls de Milan, l'ordre de rétablir les habitants exilés de Lodi dans leur ancienne indépendance. Mais le ton menaçant de cette missive ne fit qu'irriter les coupables ; et leur irritation, — bientôt accrue par la nouvelle d'une plainte semblable que l'empereur venait de recevoir de la part de Côme, — était à son comble au jour où Frédéric entrait en Lombardie par le Trentin.

Cette première campagne de Frédéric Ier en Italie commence à peu près avec l'année 1153. A dater de cette époque, l'histoire de ses entreprises sur la Péninsule se prolonge au delà d'un quart de siècle, et comprend quatre expéditions à main armée. Il y a dans cette histoire, lorsqu'on l'envisage isolément, des incohérences dont on ne peut se rendre compte que par une étude simultanée des affaires de l'Allemagne et de la situation politique des Etats pontificaux : c'est dire qu'il me faut renoncer à tout expliquer ici comme je le désirerais. Ainsi, pour le début, nous venons de voir que l'empereur, au moment de franchir les Alpes, s'était promis d'infliger aux Milanais une punition sévère ; cette fois pourtant, lors de son arrivée sur la plaine du Pô, il passa à proximité de Milan sans s'y arrêter. Après avoir reçu dans son camp, selon la coutume de ses devanciers, les hommages des grands feudataires de l'Italie et les tributs déposés à ses pieds par les députations municipales, il fit réunir à ses troupes allemandes les milices de la ligue pavésane, pour les conduire lui-même au delà du Tessin, et ce fut dans cette région occidentale qu'il livra successivement à leurs ravages les territoires de quatre cités de la ligue milanaise. — Cela fait, il prit la direction de Rome, afin d'y livrer au bûcher une autre victime : le fameux moine lombard Arnold de Brescia.

Tel était le prix d'une solennité de couronnement que le « roi de Germanie » avait négociée d'avance avec le pape

fugitif Adrien IV. La prise de Rome insurgée, le rétablissement d'un semblant d'ordre dans les Etats de l'Eglise, la difficulté de concilier les prétentions réciproques du Sacerdoce et de l'Empire, enfin l'accomplissement tardif des cérémonies du couronnement, — tout cela exigea plus de temps que le César allemand ne l'avait prévu. Sans doute aussi il avait trop compté sur la patience de ses troupes, qui demandaient à grands cris à retourner dans leurs foyers. Enfin, circonstance plus grave encore, une épidémie de fièvre maligne les décimait et menaçait de les anéantir. L'empereur couronné se vit contraint de reprendre en toute hâte la route du Tyrol, sans pouvoir même s'en détourner un seul jour pour décharger sa colère sur Milan.

La paix de l'Allemagne, où il se retrouvait aux approches de l'année 1156, avait déjà souffert de son absence. D'ailleurs, les attributions de sa suzeraineté l'appelaient également sur d'autres régions que celles de l'ancienne Germanie : c'est ainsi que, dans l'année suivante, en présence d'une diète assemblée par son ordre à Besançon, il eut à y recevoir la visite d'un cardinal toscan, légat du Saint-Siége, et personnellement destiné à devenir son plus illustre adversaire : Rolando Rainucci, le futur pape Alexandre III.

Après ce séjour dans le comté de Bourgogne, d'autres affaires retinrent l'empereur au-delà de la chaine des Alpes jusqu'en 1158 ; ce fut alors seulement qu'il put revenir en Italie, où ses entreprises se prolongèrent jusqu'en 1162. Dans ces quatre années, il acheva, avec une égale imprudence, de se faire détester de la démocratie lombarde et de se brouiller avec la papauté (1). — Pour cette seconde fois, c'était la punition et l'entière soumission des Milanais qui constituaient son premier objectif. A la veille de la Pentecôte de 1158, les habitants de Milan virent leur territoire envahi et leur cité

(1) C'est à dater de cette époque que les Italiens prirent l'habitude de l'appeler *Barba-rossa*.

investie par une armée de cent mille hommes, au milieu de laquelle il leur était facile de distinguer le *carroccio* de la ligue pavésane. Au bout de deux mois d'une vigoureuse défense, la famine, plus meurtrière encore que les attaques de l'ennemi, les contraignit à une capitulation dans laquelle, sans compter d'autres conditions moins équitables, ils s'engagèrent enfin à rendre leur liberté et leurs territoires aux Lodésans et aux Comasques, sur promesse reçue que l'empereur, de son côté, accorderait de justes indemnités à leurs propres alliés du Piémont, pour les dommages qu'il leur avait fait subir en 1154.

Ce traité, si Fréderic en eût fidèlement exécuté les conditions pour sa part, aurait probablement assuré pour quelque temps à la Lombardie une paix réparatrice ; mais tel n'était pas son but actuel. Bientôt après, sans avoir eu lieu de se plaindre d'aucun nouveau méfait de la part des villes intéressées, il accomplissait sur la région orientale du bassin du Pô une tournée toute semblable à celle qui avait désolé en 1154 celle du Piémont ; et il infligeait à plusieurs cités de l'Est, — entre autres à Brescia, — des désastres pareils à ceux dont il avait promis d'indemniser celles de l'Ouest. Or ces nouvelles victimes étaient, comme les premières, des alliées de Milan ; les Milanais crurent pouvoir, sans manquer à leurs engagements envers l'empereur, les secourir dans leur détresse comme ils l'avaient fait pour les autres. C'en fut assez pour que le juge suprême les déclarât rebelles, traîtres à leur serment de fidélité, et pour qu'il prononcât sur leur ville un arrêt de mort.

« Aux approches de Pâques 1162, un décret impérial la mit au ban de l'Empire; le nom de Milan devait être effacé d'entre les noms des peuples, et la ville rasée jusque dans ses fondements... Le 25 mars l'empereur, à la tête de son armée, arriva et publia la sentence... Les divers quartiers de la cité furent partagés entre ses ennemis les plus acharnés, avec ordre de les détruire. Chacune des six divisions de la ville, qui avait aussi le nom d'une de ses portes, fut livrée à un peuple ennemi :

l'*Orientale* aux Lodésans, la *Ticinaise* aux Pavésans, la *Comacine* aux Cômasques, etc... Pendant six jours, l'armée impériale travailla avec tant d'ardeur que, le dimanche des Rameaux, lorsque l'empereur partit pour Pavie, la cinquantième partie de la ville ne restait pas sur pied. » (1)

C'était uue guerre d'une autre nature que Barberousse allait, ce jour-là, poursuivre dans le palais des anciens rois Lombards. Il s'agissait d'un commencement de schisme, provoqué par lui même dès le lendemain de la mort du pape Adrien IV. Aussitôt après les funérailles de ce pontife anglais, un conclave de cardinaux italiens avait élu à sa place le plus distingué et le plus énergique d'entr'eux, — ce Rolando Rainuccci dont Frédéric avait déjà pu faire la connaissance à Besançon, et qui n'avait pas perdu un seul instant pour ceindre la tiare sous le nom d'Alexandre III. — Aucun choix ne pouvait être plus désagréable à l'empereur. Ce monarque s'était hâté de provoquer la réunion d'un autre conclave ; il en avait fait sortir un autre élu, un prélat guerrier, sous le nom de Victor III. L'anti-pape, qu'il avait fait installer à Rome, en avait chassé le pape orthodoxe, qui était venu attendre en France des jours plus heureux. Alors Frédéric s'était permis de convoquer un concile à Pavie pour appeler les deux pontifes rivaux à comparaitre devant ce tribunal suprême. Et c'était pour peser de toute son influence sur le verdict du concile qu'il rentrait à Pavie, à l'heure où s'achela destruction de Milan.

Alexandre III, à qui la composition de ce tribunal ne présageait rien de bon, n'eut garde de se rendre à l'invitation de l'empereur ; il lui fit cette fière réponse, qu'aucun monarque sur la terre n'avait le droit de l'appeler en jugement. Barberousse obtint du concile, avec une sentence d'excommunication contre Alexandre, la ratification provisoire de l'élection de son compétiteur. De là un schisme, dont la durée ne devait pas être beaucoup moindre que celle de la ligue mémorable dont il me reste à parler.

(1) Sismondi, t. I.

IV. — La Ligue Lombarde. — La fondation d'Alexandrie. — Le Carroccio milanais sur le champ de bataille de Legnano. — La paix de Constance. (1163-83.)

Sous le coup de l'exécution barbare qui venait d'anéantir Milan, la Lombardie tout entière était restée d'abord frappée de stupeur :

« Tout fléchissait, tout tremblait..... Mais heureusement le caractère des Lombards n'avait pas perdu tout son ressort..... Les émigrés milanais, errant de ville en ville, racontaient à des hommes libres, comme eux autrefois, la ruine de leur patrie, la chute de leurs murailles, qu'ils avaient si bien défendues, l'incendie et la profanation de leurs temples, et les vexations inouïes qui, depuis la destruction de leurs foyers, prolongeaient les souffrances de leurs concitoyens. Ils redisaient comment un évêque de Liège, qu'on leur avait donné pour gouverneur, après les avoir dispersés dans quatre bourgades improvisées, saisissait leurs récoltes, s'appropriait leurs possessions, et les contraignait de transporter eux-mêmes les matériaux de leur ville détruite pour en élever des châteaux et des palais à l'empereur. » (1)

Ce n'était pas seulement chez leurs alliés que ces Milanais, fugitifs à leur tour, étaient reçus avec sympathie. Les républiques de la ligue pavésane, oubliant leurs inimitiés, et déplorant le crime dont elles avaient été complices, ouvraient leurs portes aux victimes ; et les récits qu'elles leurs apportaient produisaient aussi chez elles de vives et profondes impressions. L'indignation et l'inquiétude se propageaient de proche en proche : du côté de l'orient jusqu'aux cités riveraines de l'Adriatique, du côté du couchant jusqu'à Suse et même, au delà de l'Apennin, jusqu'à Gênes. Pour la première fois toutes ces fractions de peuples, menacées d'un commun péril, s'éveillaient au sentiment de solidarité qui fait les grandes nations ! — Au centre de l'Italie, la démocratie romaine, comprenant également que son pire ennemi

(1) Sismondi, t. II.

était le César tudesque, s'annonçait disposée à un accord avec le pontife frappé d'excommunication et d'exil.

D'autre part, cet accord était désiré par les rois de France et d'Angleterre, que la prolongation du schisme inquiétait pour la paix religieuse de leurs états. Alexandre III, cédant à leurs conseils, se prêta à des négociations qui aboutirent en 1165. Peu de temps après, il fut réinstallé à Rome ; et dès lors le roi normand Guillaume-le-Bon, vassal du Saint-Siège pour les Deux-Siciles, se déclara prêt à entrer comme tel dans une alliance qui, néanmoins, ne put se constituer définitivement qu'en avril 1167, sous le nom bientôt célèbre de *Ligue Lombarde*.

La république de Pavie, toujours dominée par une faction impérialiste, refusa de s'engager dans ce mouvement national. Celle de Lodi, d'abord retenue par un sentiment de reconnaissance pour son ancien protecteur, n'entra dans la ligue qu'après y avoir été contrainte militairement. Celle de Côme, après de longs pourparlers, sembla s'y engager sans réserve ; et il en fut de même de leurs autres associées. — Cependant, au point de vue stratégique, la position de Pavie n'était point la seule qui fût capable d'inquiéter les chefs de la Ligue ; il y en avait un autre, sur la région piémontaise, qui ne les préoccupait pas moins : c'était le marquisat de Montferrat, fief considérable, dont le titulaire avait constamment répondu aux appels de l'empereur. Ne pouvant entreprendre la conquête de ces deux positions hostiles, ils résolurent tout au moins d'entraver leurs communications réciproques par la création d'une forteresse, dont l'emplacement leur parut naturellement indiqué sur le confluent du Tanaro et de la Bormida, rivières torrentielles qui descendent des pentes septentrionales de l'Apennin de Ligurie. Et ce fut cette ville improvisée que la Ligue, d'un commun accord, baptisa du nom d'*Alexandrie*, en l'honneur du souverain pontife son patron.

Cette création date de 1168. Dans cette même année, l'em-

pereur, venu en Italie pour la troisième fois, avait dirigé sur Rome une nouvelle expédition, aussi peu glorieuse que la première. Il avait contraint le pape à une nouvelle fuite; mais il payait ce succès par des pertes semblables à celles que l'indiscipline de ses troupes et la malaria des Etats romains lui avait causées en 1155. Les trois quarts de son armée y avaient péri, ou avaient disparu ; cette fois encore, il lui avait fallu reprendre le chemin de l'Allemagne par une retraite précipitée.

Voilà une longue histoire ; il nous tarde d'arriver au dénoûment. C'est celui dont nos contemporains d'Italie célébraient en 1876 le septième centenaire, sur le terrain d'une commune située entre Milan et le Lac Majeur, à 15 kilomètres au nord de notre champ de bataille de Magenta. Mais avant de les suivre sur celui de Legnano, accordons encore une minute à la filleule du pape Alexandre, pour constater que, dès le lendemain de sa naissance, elle vit la mort de très près, et qu'elle en fut sauvée par un phénomène qui montra combien sa position topographique avait été judicieusement choisie.

Ce fut dans les premiers mois de 1175. Frédéric Ier, suivi de forces plus considérables encore que celles des années précédentes, venait de faire sa quatrième entrée en Lombardie ; il y était descendu par le mont Cenis. Après une entrevue avec le marquis de Montferrat, il s'était acheminé tout droit sur Alexandrie, comptant détruire d'autant plus facilement cette « ville de paille » qu'il savait que les fortifications n'en étaient pas encore achevées. Déjà il en avait opéré l'investissement ; et, par les soins de ses ingénieurs, une formidable collection de machines de siège se déployait aux regards des habitants. Par faveur du ciel, une série continue de pluies diluviennes vint grossir les eaux du Tanaro et de la Bormida, jusqu'au point d'entourer la place d'une inondation infranchissable, de noyer les travaux d'attaque, de déborder sur le camp de l'assiégeant et, par surcroît, d'y semer les germes

d'une fièvre capable de renouveler pour lui un désastre pareil à ceux dont deux expéditions romaines lui avaient laissé les souvenirs. Après avoir lutté tour-à-tour contre les habitants, contre l'inondation, contre un commencement d'épidémie, Barberousse apprit que la Ligue envoyait aux assiégés une colonne de secours : dans un accès de rage, il mit de sa propre main le feu à son camp : et « le dimanche de Pâques », il fit route sur Pavie, avec son armée déjà réduite et démoralisée.

Cet homme violent et opiniâtre, en qui l'on est parfois tenté de voir une première édition de Charles-le-Téméraire, possédait cependant une faculté qui manquera au dernier des ducs de Bourgogne : il savait se montrer accessible aux conseils de la sagesse, et en profiter dans une certaine mesure sans abandonner la poursuite de ses projets. Il écouta les seigneurs de son entourage, qui osaient émettre l'avis d'une négociation d'armistice. Les chefs lombards de la Ligue, qui étaient prévenus, accueillirent favorablement cette espérance de paix. L'empereur adressa respectueusement au pape légitime, alors réfugié à Venise, l'invitation de lui envoyer des légats pour traiter avec lui « dans l'intérêt de la chrétienté ». Les légats se présentèrent au lieu de rendez-vous, qui était Lodi. On ne s'y entendit pas ; c'était chose facile à prévoir ; mais Frédéric n'en employa pas moins le reste de l'année à une diplomatie qui avait pour lui un double objet : semer des germes de division entre les petits états dont se composait la Ligue, et donner à l'Allemagne le temps de lui faire parvenir les renforts devenus nécessaires à son armée.

Dans le sein de la Ligue, le résultat de ses intrigues se réduisit à une seule défection : celle des Comasques ; mais elle avait pour lui une importance sérieuse, car les renforts qu'il attendait d'Allemagne devaient lui arriver par les vallées supérieures de l'Adda et du Tessin. Au moment venu, Frédéric quitta secrètement Pavie, traversa le Milanais sans y être aperçu, et alla s'établir sur la région des lacs pour y

recevoir ses nouvelles recrues. Avant ce départ furtif, il avait pris ses mesures pour que son armée de Pavie vint le rejoindre en temps utile ; et le marquis de Montferrat avait reçu de lui l'appel convenu. Leur point de ralliement était le château de *Legnano*, près des bords d'un affluent du Tessin qui s'appelle l'Olona.

Où en étaient alors les préparatifs de la Ligue ? — Elle avait trop compté sur l'apparente fatigue de l'empereur ; elle s'était laissée surprendre ; et c'était à peine si la moitié de ses forces se trouvaient rassemblées sur le territoire milanais. Le péril était grand. Qu'allait-il advenir du Carroccio que Milan s'était fait reconstruire à neuf, et auquel appartenait l'honneur de représenter en cette occasion solennelle l'image de la patrie commune !...

« Les Milanais avaient formé deux cohortes de cavalerie d'élite : l'une, appelée *della morte,* se composait de 900 soldats qui s'étaient engagés par serment à mourir pour la patrie plutôt que de reculer ; l'autre, nommée *del Carroccio,* se composait dé 300 jeunes gens des premières familles, qui s'étaient liés par un serment semblable à la défense de ce Palladium de leur cité. Le reste des citoyens, divisé en six bataillons, suivait les étendards des six portes, et devaient combattre sous les officiers de leurs quartiers..... (1)

« Le samedi, 29 mai (1176), les Milanais furent avertis que l'empereur n'était plus qu'à 15 milles de distance de leur ville. Il n'avaient pas encore reçu les secours de tous les confédérés... Cependant ils firent sortir le Carroccio, et marchèrent à la rencontre de Frédéric par la route qui conduit de Milan au Lac Majeur. Ils firent halte près de Barano, et envoyèrent 700 chevaux reconnaître l'ennemi. Ceux-ci rencontrèrent 300 Allemands qui s'avançaient, et que suivait de près toute l'armée impériale. Ils les chargèreut avec vigueur ; mais, lorsque le gros des impériaux fut arrivé, les éclaireurs Lombards furent forcés de se replier en toute hâte vers le Carroccio. Les Milanais, lorsqu'ils virent toute la cavalerie allemande qui s'avan-

(1) Ici je néglige ce qui concernait les contingents incomplètement réunis de l'armée de la Ligue. — Cette citation, comme la précédente, est tirée du tome IIe de Sismondi.



çait au galop, se jetèrent à genoux et adressèrent à haute voix leur prière à Dieu, Saint Pierre et Saint Ambroise; puis, levant leurs drapeaux, ils marchèrent hardiment à la rencontre de l'ennemi.

« Sous le premier choc, la compagnie *del Carroccio* plia pendant quelques instants ; et les troupes impériales s'approchèrent assez de ce char sacré pour qu'on pût craindre de le voir tomber entre leurs mains. Alors la cohorte *della-morte*, répétant avec enthousiasme son serment de se dévouer pour la patrie, se jeta sur l'ennemi avec tant d'impétuosité qu'elle put enlever l'étendard de l'empereur. Frédéric, qui combattait au premier rang, fut renversé de son cheval ; bientôt toute la colonne qu'il conduisait fut mise en fuite. Les Lombards la poursuivirent jusqu'à 8 milles de distance, et forcèrent un grand nombre de fuyards à se précipiter dans le Tessin...

« Presque tous les Comasques, contre qui la Ligue tout entière était particulièrement irritée parce qu'ils avaient trahi la cause commune, périrent sur le champ de bataille ou furent faits prisonniers. Les plus riches dépouilles furent abandonnées dans le camp impérial par les Allemands ; et pour rendre la gloire des Lombards plus complète, l'on apprit que Frédéric ne se retrouvait point ; que ses amis avaient cherché vainement ou sa personne ou son cadavre, et que l'impératrice, qu'il avait laissée à Pavie, avait déjà pris le deuil. »

Cependant, l'empereur n'avait été ni tué ni même blessé. Au bout de quelques jours, on le vit reparaître, mais seul, déguisé en paysan, et à peine remis de l'étourdissement de sa chute. Les débris de son armée l'avaient abandonné sur le champ de bataille parmi les morts, pour s'enfuire en désordre à travers les monts.

« Il y avait vingt-deux ans que, pour la première fois, le même monarque avait dévasté le Milanais. Durant son long règne, il avait successivement conduit ou appelé en Italie, du fond de l'Allemagne, sept armées formidables. Un demi million d'hommes, tout au moins, avait été armé pour sa cause ; des torrents de sang avaient été répandus ; et après tout cela il finissait par une déroute complète... Il ne lui restait donc d'autre parti à prendre que celui de la paix, et il se décida enfin à la rechercher. »

Ce fut à Venise que s'ouvrirent, en 1177, les conférences nécessaires pour l'élaboration d'un traité de paix ; ce fut à Constance que les parties contractantes, dont les dispositions respectives avaient plus d'une fois varié par suite d'incidents divers, signèrent enfin ce traité en 1183. L'empereur, par cet acte authentique, « céda aux villes lombardes, sans exceptions, tous les droits régaliens qu'il avait possédés dans l'intérieur de leurs murs ». Il leur reconnut le droit d'entretenir des armées ; enfin il admit qu'elles conservassent entr'elles les liens de leur confédération. — Voilà comment se termina cette lutte fameuse : les républiques lombardes, dont l'existence n'avait été jusqu'alors que tolérée, furent officiellement reconnues et rétablies dans leur indépendance par le despote qui s'était jadis promis de les réduire à une entière soumission.

Frédéric Ier, par le même traité, se réconciliait avec Guillaume-le-Bon, et obtenait, pour son fils Henri, la main de l'héritière future de ce roi normand. De là vint qu'après lui, un enfant de sa race, un autre Frédéric, eut la dangereuse fortune de trouver dans son berceau la couronne des Deux-Siciles.

V. — Les Gibelins de Toscane. — Le gouvernement guelfe de Florence. — Le Carroccio des Florentins et leur Martinella. La guerre de Sienne. — La journée de Montaperti. — Un damné de l'Enfer du Dante, (1250-60).

Ce dernier chapitre de l'histoire des Carroccios italiens nous transporte à la seconde moitié du XIIIe siècle. Soixante années (1190-1250), se sont écoulées entre le décès de Barberousse et celui de son petit-fils Frédéric II. A dater de 1254, époque où le dernier des fils légitimes de cet autre empereur est allé prématurément le rejoindre dans la tombe, il n'existe plus en Italie qu'un seul rejeton de la maison de Souabe : c'est « le bâtard Manfred », régent des Deux-Siciles pour le

petit Conradin, — celui-ci retenu par sa mère au-delà des Alpes. — Manfred, né d'une belle Napolitaine, est italien d'esprit comme de naissance ; sa joie suprême serait de se voir accepté par les Guelfes aussi bien que par les Gibelins comme chef d'un grand parti national. Malheureusement pour tous, ce n'est là qu'un rêve, auquel il lui faudra bientôt renoncer. Les haines implacables de la cour de Rome le condamnent à poursuivre le rôle de sa famille paternelle ; — et dans le nombre des anciens partisans de son père, les Gibelins de Toscane, dont les intrigues vont maintenant nous occuper, se flattent de pouvoir compter sur lui.

Dans le siècle précédent, la plupart des républiques toscanes s'étaient ralliées à la cause de l'Eglise ; quelques unes cependant, notamment Pise et Sienne, avaient livré leurs gouvernements à des amis de l'Empire. La démocratie de Florence, elle-même, avait dû plus d'une fois subir le joug de ses magnats impérialistes ; et telle était encore sa situation, en 1250, au jour où elle apprenait la mort de Frédéric II. A cette nouvelle, un soulèvement populaire avait renversé l'oligarchie des magnats ; et par suite, un impatient désir de vengeance avait réuni ceux-ci dans les murs de Sienne à d'autres Gibelins toscans, pour y tramer un complot tendant à les faire rentrer en maîtres dans leur ville natale. A la tête de ce groupe d'exilés plus ou moins volontaires, on remarquait l'orgueilleux et rusé florentin *Farinata des Uberti.*

Les Siennois, en ouvrant leurs portes à ces émigrés, violaient un traité par lequel ce genre d'hospitalité leur était interdit. « En d'autres temps déjà, sur plusieurs infractions analogues, mais partielles et sans éclats, Florence avait fermé les yeux ; cette fois l'infraction était trop générale et trop criante pour qu'elle pût la tolérer. » (1) D'ailleurs, elle savait que Farinata et ses compagnons, avec la connivence du gouvernement de Sienne, recherchaient une alliance menaçante

(1) F. T. Perrens, *Histoire de Florence*, tome Ier

pour son avenir politique. Le cas était des plus graves pour « la Ville des Fleurs » ; elle se décida à prendre l'offensive contre sa rivale gibeline. Pour cela, il ne lui suffisait pas d'appeler aux armes tout ce qu'il y avait de valide dans les populations qui vivaient sous ses lois ; c'était tout une ligue de républiques guelfes qu'elle avait à organiser ; — et c'est dans l'armée de cette fédération nouvelle que nous allons retrouver le culte du *Carroccio*.

Depuis longtemps déjà, les Florentins, pour leur propre compte, l'ont emprunté à leurs amis Lombards. Ils l'ont même perfectionné à diverses reprises ; et sur la liste de ces perfectionnements successifs, il en est un auquel leurs chroniques semblent attribuer autant d'importance qu'à l'invention primitive : c'est celui qui consistait à dédoubler l'attirail du char milanais pour installer sur un second véhicule la cloche de guerre, que l'on voulait plus grosse afin quelle s'entendit de plus loin. Dans la campagne qui se prépare contre les Siennois, cette cloche doit marcher à la suite du Carroccio proprement dit, et son équipage roulant s'en distingue par le nom de char de la *Martinella*. Les bœufs destinés au service de l'un et de l'autre sont eux-mêmes des bœufs sacrés : « En temps de paix, on ne peut leur imposer aucun travail. On les nourrit à l'hôpital de Pinti. Leurs conducteurs sont francs de tous impôts. » (Perrens).

Les négociations et les préparatifs de toutes sortes, conduits par la Seigneurie de Florence avec autant de circonspection que de zèle, avaient pris du temps ; ce ne fut pas avant la fin de mars 1260 que la ligue formée par ses soins put réunir sur les bords de l'Arno une armée de trente mille hommes. Par malheur, il y avait dans ce chiffre trop de Guelfes supposés, qui ne marchaient qu'à contre-cœur, et pour qui le moindre revers serait une occasion de lâcher pied et de disparaître, sinon de passer à l'ennemi. Par suite d'un choix plus malheureux encore, le podestat de Florence, chef de l'armée fédérale, manquait des qualités et de

l'expérience nécessaires pour la bien diriger. L'armée siennoise, moins nombreuse, mais plus homogène, avait en outre l'avantage d'obéir à un chef plus capable, à un magistrat sicilien, parent du régent Manfred. A l'égard de ce gentilhomme, le seul regret des Gibelins, lors de son arrivée récente, avait été de le voir si peu accompagné : accordé par Manfred, non sans hésitations, à sa « chère amie » la république de Sienne, en qualité de podestat élu pour un an, il avait amené avec lui, pour tout renfort, une escorte de cent cavaliers allemands.

Nous voici sur le terrain de la lutte. On trouvera bon, j'espère, que je ne néglige rien pour en faire ressortir l'intérêt ; car il s'agit d'une des pages les plus douloureuses de l'histoire de Florence. Cette « guerre de Sienne » n'est antérieure que de cinq ans à la naissance de Dante, qui en a lui-même retracé un émouvant souvenir dans sa *Divine Comédie.*

La ville de Sienne est située à environ soixante kilomètres au sud de Florence, quelque peu au-delà d'une ligne de partage qui sépare le bassin de l'Arno du bassin de l'Ombrone. Son altitude est de 300 mètres au-dessus du niveau de la mer. Au moyen-âge, elle se trouvait assise tout entière sur un groupe de trois collines jumelles, de telle sorte que le tracé de son enceinte figurait, comme disent ses historiens, « une étoile à trois pointes », et que son relief lui procurait des vues avantageuses sur tous ses alentours. Pour s'acheminer vers cette place, et franchir aisément la ligne de faîte, l'armée guelfe avait à choisir entre deux vallons tributaires de l'Arno : l'un, nommé *Val de Pèsa*, qu'il convenait de remonter si l'on voulait aborder Sienne par sa pointe orientale ; l'autre, nommé *Val d'Elsa,* préférable si l'on voulait, au contraire, attaquer « l'étoile » par sa pointe du couchant.

C'est par celui-ci que l'armée de la ligue se mit en marche, vers le milieu d'avril, pour une première expédition dont la durée fut de cinq semaines, à peu près, et dont les résultats semblèrent fort discutables. Dans un conseil de

guerre assemblé le 20 mai, certains chefs les déclarèrent insuffisants ; mais une majorité décida que, pour cette fois, l'on n'était pas en mesure d'attaquer Sienne par un siège en règle, et qu'il fallait, — sauf à y revenir le plus tôt possible, — se replier en bon ordre, par un chemin sur lequel le podestat de Florence avait négligé d'assurer ses communications avec le point de départ. Peu de jours après, l'armée guelfe se retrouvait campée sous les murs de Florence. De nouveaux conseils étaient convoqués : les chefs de la ligue, le collège des prieurs, les corporations d'arts, les assemblées populaires, — chaque réunion à son point de vue, — appréciaient la situation. Partout le désir d'obtenir mieux était combattu par des considérations de prudence ou d'intérêt matériel ; et en somme les classes laborieuses, estimant que l'honneur était satisfait, optaient pour un ajournement indéterminé de tout nouveau mouvement offensif.

L'adoption de cet avis pouvait bien profiter aux affaires des fabricants et marchands de Florence ; mais elle n'aurait pas fait celles des émigrés réunis à Sienne autour de Farinata des Uberti. Déjà ce magnat avait un plan tout tracé dans sa tête ; il n'éprouva aucune difficulté à lui assurer l'adhésion du gouvernement siennois, et pour sa part il sut l'accomplir avec autant d'habileté que de perfidie.

Son but était d'attirer l'armée guelfe dans une nouvelle expédition sur le territoire de Sienne, et, pour cette seconde fois, de l'y recevoir de manière à lui faire subir une déroute complète. A cet effet, il importait d'abord que l'armée siennoise fût renforcée par l'arrivée d'une troupe auxiliaire que le régent de Naples ne s'était pas encore décidé à lui accorder ; et de ce côté, la récente campagne florentine fournissait tout à propos un argument précieux ; car en avril, dans une escarmouche, l'escadron allemand du podestat sicilien avait perdu son étendard : rien n'empêchait d'ajouter, dans un rapport à Manfred, que cet étendard aux couleurs royales avait été foulé aux pieds par les Guelfes, en signe de mépris.

Cette historiette, accompagnée de l'offre d'un large subside en espèces sonnantes, ne pouvait manquer son effet : le chevaleresque Manfred, pour venger l'honneur de sa bannière, envoya un escadron nouveau, bientôt suivi d'une troupe plus considérable « mélangée d'Italiens, de Grecs et de Sarrasins. »

Quant au revirement d'opinion à provoquer dans le sein même de la population de Florence, c'était l'objet d'un stratagème dont le génie de Farinata faisait seul les frais. Deux moines franciscains, choisis par ses soins personnels, étaient partis pour Florence dès le mois de Juillet, chargés de demander à la Seigneurie, au nom du peuple de Sienne, une audience secrète, et de lui présenter la proposition suivante : Le peuple de Sienne, devaient-ils dire, est fatigué de son gouvernement gibelin, qui le tyrannise. Il est prêt à se soulever contre lui ; mais, pour le faire avec certitude de succès, il attend une nouvelle apparition de l'armée guelfe à proximité de ses murs. Ce serait à l'orient de Sienne qu'il préférerait la voir venir, par les pentes qui font face à la porte d'Arezzo. A la vue des bannières guelfes, le peuple ouvrirait cette porte aux chefs de la Ligue. Ce serait donc le Val de Pèsa qu'il conviendrait de remonter, pour descendre ensuite sur le territoire siennois par les vallons de l'*Arbia* et de *la Malèna*, — deux affluents de l'Ombrone, dont la jonction s'effectue à proximité du château de *Montaperti*. — Telle était la proposition apportée à Florence par les deux Frères mineurs. Dans le cas où elle y serait accueillie, ils devaient demander à la Seigneurie et rapporter au gouvernement de Sienne dix mille florins, comme gage d'acceptation.

Que dirai-je des effets produits par cette fable insidieuse ? des émotions qu'elle causa d'abord au sein du collège des prieurs ; des commissions secrètes à l'examen desquelles le message et les messagers furent soumis ; des objections, des soupçons que provoquait le langage des deux franciscains ?... On écarta les soupçons, on ne tint nul compte des protestations ; une majorité folle décida un nouveau départ, et avant

la fin d'août, l'armée fédérale s'engageait dans le Val de Pèsa !

Les annalistes guelfes, — aux yeux de qui ce second départ, eu égard à la catastrophe qui s'en suivit, put compter pour un des principaux évènements du siècle, — énumèrent avec soin les contingents de toutes provenances qui composaient l'armée de la Ligue, et font connaître l'ordre de marche qui était assigné à chacun d'eux. J'y vois, entre autres particularités intéressantes, que le Carroccio florentin marche à peu près en tête de colonne, escorté d'une cavalerie d'élite, et que la Martinella le suit immédiatement. Au mât du Carroccio est arborée la bannière de Saint-Jean, patron de Florence ; et sur l'autre char flottent des banderolles parsemées de fleurs de lys (1). Je vois, de plus, que des tentes spéciales, destinées à abriter au bivouac les ornements des deux chars et de leurs attelages, font partie des bagages de la troupe d'escorte et sont portés par des animaux de choix. Mais nulle part il n'est question de machines de siège ; pour cette campagne d'automne, comme pour celle du printemps, on a jugé inutile de s'en embarrasser.

Nous voici au 2 septembre, jour où la tête de colonne traverse la ligne de partage et descend le vallon de l'Arbia. Le temps est clair, et les Siennois n'ont pu manquer d'apercevoir ce mouvement. La colonne s'arrête, attendant les signaux convenus ; mais aucun signal n'apparaît, car le peuple de Sienne songe à tout autre chose qu'à ouvrir ses portes aux chefs de la ligue guelfe. Il prépare une sortie vigoureuse ; son évêque a appelé sur ses armes la protection toute puissante de la Vierge Marie ; c'est la bannière immaculée de la Madone qui flotte sur son Carroccio, prêt à sortir lui aussi ; et c'est par une croix blanche que les étendards siennois se distinguent autour de lui.

(1) L'emblème héraldique de Florence était un *Lys rouge sur fond blanc.*

La sortie s'effectue dans la matinée du 3. Cette journée se passe en manœuvres et en escarmouches, habilement dirigées par le podestat sicilien pour faire occuper par ses troupes divers points culminants, sur lesquels son adversaire n'a point su le devancer. C'est le lendemain, 4, que l'armée guelfe, gênée dans ses mouvements, déçue dans son espoir, et, enfin, désolée autant qu'indignée de voir des traîtres jusque dans ses rangs, éprouve un des désastres les plus complets dont l'histoire d'Italie ait jamais enregistré le lamentable récit.

« Telle fut cette bataille, une des plus sanglantes du siècle, et, suivant Ptolémée de Lucques, la plus terrible que l'on ait vue depuis les temps du Christ... quatre mille Guelfes avaient échappé à la mort par la fuite ; dix mille jonchaient le sol ; quinze mille étaient prisonniers... Les Florentins, pour leur part, laissaient trois mille des leurs sur le champ de carnage, quinze cents aux mains de l'ennemi. Il n'y avait pas une famille, dans cette ville infortunée, qui n'eût perdu un ou plusieurs des siens. » (1)

C'était surtout pour la défense de leurs chars sacrés que l'élite des Florentins avait péri ; mais le Carroccio de Saint-Jean et la Martinella n'en furent pas moins capturés dans un combat suprême, dernière scène de ce drame terrible. Au coucher du soleil, « l'Arbia et la Malèna roulaient des flots de sang devant le château de Montaperti »...

Les jours suivants furent employés par les vainqueurs à soumettre les petites forteresses du bassin de l'Ombrone dans lesquelles la Ligue, lors de son expédition du printemps, avait laissé des garnisons isolées. Quand cela fut fait, tous les magnats, florentins et autres, se retrouvèrent en un conciliabule pour décider du sort de Florence. On y proposa de détruire ce nid de « papalins », ou tout au moins de le réduire à l'état du simple bourgade absolument privée de remparts ; et cette motion parut accueillie avec une approbation una-

(1) F. T. Perrens, t. I, déjà cité.

nime. Ce fut alors que Farinata, menacé de voir le succès de ses intrigues et de ses ruses aboutir à un odieux parricide, révéla tout-à-coup qu'il y avait en lui deux hommes : un Gibelin et un Florentin, et que celui-ci pouvait bien, après tout, l'emporter sur l'autre. Sans vouloir exprimer toute sa pensée sur l'avis en question, il formula le sien en un langage où le réveil de la conscience se laissait deviner sous l'image d'une plaisanterie burlesque ; et il déclara que, pour son propre compte, le but de toute sa diplomatie avait été, non de ruiner sa ville natale, mais tout simplement d'y rentrer pour y vivre à son gré.

Son influence dans le conseil finit par avoir raison des opinions contraires. La justice de l'histoire lui a tenu compte de ce résultat final ; et nous, quand nous retrouvons Farinata dans *l'Enfer* du Dante, nous remarquons que ce n'est pas dans le gouffre des traîtres, mais dans le cimetière des incrédules et des épicuriens, côté-à-côte avec son impérial patron Frédéric II, — l'ancien allié du vainqueur de Bouvines. (1)

P. de BOUREULLE.

(1) V. *La Divine Comédie*, *Enfer*, chant X.

BIBLIOGRAPHIE VOSGIENNE

de l'année 1885
et supplément aux années 1883 et 1884

OU

CATALOGUE MÉTHODIQUE & RAISONNÉ

DES PUBLICATIONS (IMPRIMÉS, GRAVURES, ETC.)

SUR LES VOSGES, D'AUTEURS VOSGIENS OU FAITES DANS LES VOSGES

avec une table des noms d'auteurs,
éditeurs et imprimeurs, de lieux, de personnes et de matières

Par N. HAILLANT,

AVOUÉ, DOCTEUR EN DROIT
SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DES VOSGES
LAURÉAT DE L'INSTITUT (ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS)

Sparsa colligo

Grâce à la généreuse hospitalité de la Société d'Emulation des Vosges, nous sommes heureux d'offrir la troisième année de nos *Bibliographies vosgiennes* annuelles à tous ceux qui s'intéressent à la vie intellectuelle de notre laborieux département.

Le concours dévoué d'un grand nombre d'auteurs et d'éditeurs nous a été continué ; les observations bienveillantes provoquées par ces recherches, ont été mises à profit, et nous avons pu améliorer d'année en année ce petit recueil et l'alléger ainsi de tout ce qui n'est pas essentiel et indispensable au but que nous pour-

suivons. Les progrès incessants que fait en France la science bibliographique et les services que les travailleurs sont en droit d'en attendre nous ont imposé de nouvelles obligations que nous avons tout au moins essayé de remplir.

En comparant les travaux analogues aux nôtres faits dans d'autres départements, nous avons pu écarter quelques incertitudes, fortifier certaines parties faibles et mieux équilibrer l'ensemble.

Afin de ménager le temps du chercheur et les ressources de la Société qui veut bien continuer la publication de cette œuvre tout à fait neuve pour les Vosges, les articles ont été rédigés avec la plus grande sobriété, et leur nombre même a été sensiblement réduit ; mais par compensation, des renvois aux numéros précédents sont venus combler les lacunes apparentes de ce troisième Annuaire.

Nous avons le ferme espoir de voir nos efforts, sinon couronnés de succès, du moins s'en rapprocher davantage, et c'est avec satisfaction que nous constatons les progrès de l'œuvre générale à laquelle le public savant a fait si bon accueil.

Epinal, 12 février 1888.

N. Haillant.

DISTRIBUTION DES MATIÈRES

I. Sciences et arts divers. — II. Littérature. — III. Histoire. — IV. Beaux-Arts.

I. SCIENCES ET ARTS DIVERS

Généralités. — SCIENCES MATHÉMATHIQUES ET PHYSIQUES, sciences militaires, météorologie. — SCIENCES NATUTELLES, paléontologie, géologie, botanique, zoologie. — SCIENCES AGRICOLES, agriculture, sociétés, syndicats, comices et fêtes agricoles ; horticulture, viticulture, sylviculture. — SCIENCES MÉDICALES ; SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES, Conseil général, conseils municipaux, Chambre de commerce, associations diverses, journaux politiques et périodiques divers. JURISPRUDENCE ; RELIGION ET CULTES.

II. LITTÉRATURE

Littérature, — Poésie, — Enseignement, philologie, — Sociétés savantes, — Bibliothèques, archives, bibliographie.

III. HISTOIRE

Généralités, — Histoires spéciales et localités, — Bibliographie, archéologie et numismatique, géographie, voyages.

IV. BEAUX-ARTS

Généralités, — Architecture, — Peinture, dessin et gravure, — Sociétés musicales. — Fêtes et cavalcades.

V. APPENDICE

Ouvrages d'auteurs vosgiens n'ayant pas trait aux Vosges, et autres publications imprimées dans les Vosges.

SCIENCES ET ARTS DIVERS

GÉNÉRALITÉS

923. (1) *Adam (V.)* Rapport de la Commission scientifique... sur le concours de 1884, *Annales de la Société d'Emulation des Vosges*, p. 127-133. Epinal, Collot. (Tirage à part en 1884).

SCIENCES MILITAIRES

924. *Marais.* Garibaldi et l'armée des Vosges, in-12. Paris, Alcan.

925. *Génie.* Direction de Nancy. Chefferie d'Epinal. Place de Remiremont. Bordereau des prix des différentes natures d'ouvrages à exécuter dans la place de Remiremont et aux forts de Château-Lambert, Rupt, Remiremont et Arches, pendant les exercices 1885, 1886, 1887, 1888, 1889 et 1890. Epinal, H. Fricotel, in-fol., 32 p.

926. — Direction de Nancy. Place d'Epinal. Cahier des charges spéciales imposées à l'adjudicataire des travaux du service du génie, à exécuter dans la place de Remiremont et aux forts de Château-Lambert, Rupt, Remiremont et Arches, pendant les exercices 1885, 1886, 1887, 1888, 1889 et 1890. Epinal, Fricotel, in-folio, 5 p.

927. — Cahier des clauses et conditions générales des marchés du service du génie. Deuxième partie. Dispositions relatives à l'exécution des travaux. Epinal, H. Fricotel, in-fol. (La première partie s'imprime à Paris).

MÉTÉOROLOGIE

928. *Bardy (H.)* Résumés météorologiques (dans les Vosges), *Bulletins mensuels du C. A. F.*, section vosgienne pp. 15, 31, 54, 74, 95, 118, 145, 160, 170. Nancy, Berger-Levrault.

(1) Les numéros 1 à 463 composant la *Bibliographie vosgienne de l'année* 1883, Paris, Lechevalier, 39, quai des Grands-Augustins ; Epinal, l'auteur. — Les numéros 463 à 922 composent la *Bibliographie de l'année* 1884, mêmes adresses. — Les articles ne portant pas de millésime appartiennent à la *Bibliographie de l'année* 1885.

929. *Garnier (Ad.)* Commission météorologique des Vosges. Compte-rendu des observations faites en 1884, in-4° autogr. 44 pp., 120 exemplaires. — C'est la première année publiée.

930. — Commission météorologique des Vosges. Bulletins mensuels (dès juin 1885), in-folio de 2 p. chacun, avec tableaux, diagrammes etc. Epinal, Busy, s. d.

PALÉONTOLOGIE ET GÉOLOGIE

931. *Fliche.* Sur les lignites quaternaires de Bois-l'Abbé, près Epinal. Compte-rendu, *Revue des travaux scientifiques, du Comité des travaux historiques et scientifiques,* tome V, n° 2. Paris, imp. nat. p. 129. (Voir aussi les n°s 30 et 479 de mes *Bibliographies des années* 1883 et 1884).

932. *Crussard (D^{r}).* Guide minéralogique des instituteurs. Neufchâteau, Kienné, 20 p. in-4° et un Tableau — Catalogue.

933. *Durand (Ch).* Le trias vosgien au point de vue agricole, *la Presse vosgienne,* n° 19, du 10 mai 1885, p. 2 ; n° 20, du 27 mai p. 3.

934. — Considérations sur les phosphates de chaux extraits du lias inférieur [vosgien], *La Presse Vosgienne,* n° 21, 24 mai 1885, p· 3-2, sic !, n° 22, 31 mai, p. 3 ; n° 23, 7 juin, p. 2 ; n° 24, 14 juin, p. 2 ; n° 26, 28 juin, p. 2 ; n° 27, 5 juillet, p. 2 ; n° 29, 19 juillet, p. 2 ; n° 30, 26 juillet p. 2.

935 — Géologie des Vosges au point de vue agricole, *Bulletin de l'Ecole normale spéciale,* n°s 4 et 5, 29 mai et 15 juillet 1885, p. 60-64 et 73-76. Sceaux, imp. Charaire et fils. Paris, lib. André-Guedon.

936. *Vélain (Ch.)* Les roches basaltiques d'Essey-la-Côte, *Bull. de la Soc. géol. de France,* 3e série, t. XIII, p. 505, analyse somm. *Rev. des trav. scient.*, du Comité des *Trav. hist. et scient.*, VI, n° 9. Paris, imp. nat. 1886, p. 503.

937. *Vélain (Ch.)* Le permien dans la région des Vosges, gr. in-8° de 44 p. avec figures dans le texte et 2 pl. Savy.

938. *Vélain (Ch.)* Le permien dans la région des Vosges, *Bull. Soc. géol. de France,* 3e série, t. XIII, p. 536, et *Comptes-*

rendus Acad. des sciences, 25 mai 1885. Analyse sommaire, *Revue des trav. scient. du Comité des trav. hist. et scient.*, VI, n° 8. Paris, imp. nat. 1886, p. 436-437.

939. *Vivenot-Lamy.* Note sur la question d'existence de la houille dans les départements de Meurthe-et-Moselle et des Vosges, suivie d'une carte coloriée... 3e édition... in-4°, 16 p. et carte houillière. Nancy, Christophe.

BOTANIQUE

940. *D'Arbois de Jubainville. Polyporus borealis* Fr. pp. 553-554, *Revue des eaux et forêts* t. 24, Paris, Hennuyer. Polypore observé dans les Vosges.

941. — *Hydnum diversidens* Fr. — Observé dans les Vosges. *Revue des Eaux et Forêts,* t. 23, année 1884, pp. 123-124. Paris, Hennuyer.

942. — *Hylésine piniperde* p. 413-414, *Revue des Eaux et Forêts,* t. 24. Paris, Hennuyer.

943. — Le *Nectria ditissima* Tul. p. 128-130, *Revue des Eaux et Forêts,* t. 24, Paris, Hennuyer.

944. *Boulay (M. l'Abbé).* Note sur le *Phascum carniolicum* W. et M., et le *Fissidens polyphyllus, Revue bryologique,* publiée par M. Husnot, n° 4.

945. — Muscinées de la France. Première partie, Mousses, par M. l'abbé Boulay..., Paris, F. Savy, 1884, in-8°.

MYCOLOGIE

946. *Forquignon et Mougeot.* Champignons observés aux environs de la Bolle, près Saint-Dié, en... 1884, *Revue mycologique,* n° 25, janvier, p. 5-8.

947. N. H. Compte-rendu des *Champignons supérieurs,* par M. Forquignon, *Mémorial* du 30 octobre, p. 2, col. 4.

948. *Récolte de champignons.* Le *Vosgien* du 18 octobre, p. 2.

949. *Mougeot (le Dr A.)* La session mycologique d'Epinal. Champignons observés dans les Vosges.

950. *Quélet, Mougeot, Ferry, Forquignon et Bardy.* Listes des

champignons observés dans les Vosges, publiées dans la *Revue mycologique* de janvier 1884, analyse par M. C. dans la *Revue des travaux scientifiques*, tome V, n° 1, p. 32.

951. *Roumeguère.* La session mycologique d'Epinal. Fondation de la Société mycologique. Champignons observés dans les Vosges (4e liste) *Revue mycologique*, 7e année, n° 25, 1er janvier 1885, pp. 1 à 5. Toulouse, imp. et fond. gén. du Sud-Ouest, 38, rue Raymond IV.

952. — Le premier *Bulletin de la Société mycologique* (Epinal. mai 1885, p. 1-134). Session de Plombières, *Revue mycologique* n° 27, juillet 1885, p. 161-165.

953. *Roumeguère (C.)* Excursions mycologiques estivales de 1885... Visite aux collections A. Mougeot. — Gérardmer et les sapinières des Vosges, *Revue mycologique*, n° 27, octobre 1885, p. 234-239.

ZOOLOGIE

954. *Mac-Lachlan (R.)* Recherches névro-ptérologiques dans les Vosges, *Revue d'entomologie*, t. III, n° 1, p. 9, 1884, et t. IV, même année, n° 1.

955. — Notes additionnelles sur les névroptères des Vosges, *Revue d'entomologie*, t. V, n° 1, p. 1, 1885.

956. *Puton (le Dr A.)* Captures d'hémiptères et description d'une variété nouvelle, *Revue d'entomologie*, t. IV, n° 12, p. 356, 1885.

957. — Synonymies d'hémiptères, *Revue d'entomologie* t. V, n° 5, p. 137, 1885.

SCIENCES AGRICOLES

GÉNÉRALITÉS

958. *Figarol.* Rapport de la Commission d'agriculture de la Société d'Emulation des Vosges, sur les récompenses décernées à la suite des concours de 1884, *Annales de la Société* 1885, p. 100-114. Epinal, Collot, in-8°.

AGRICULTURE

959. Epinal. Comice agricole d'Epinal, *Mémorial* du 22 septembre 1885, p. 3 ; du 23 p. 3, et du 25 p. 3.

960. *D'Arbois de Jubainville.* La rouille des blés, *Journal des campagnes*, n° 30, 25 juillet 1885 p. 3-4, col. 2-1.

961. — Le pourridié de la vigne, *Revue mycologique*, n° 27, octobre 1885, p. 243-245.

962. *Figarol.* Société de Girecourt 1884, *Annales de la Société d'Emulation des Vosges*, 1885, p. 191-203. Epinal, Collot, in-8°.

963. Comice agricole. Fête du comice agricole de Neufchâteau, *Mémorial* du 15 septembre 1885, du 29 p. 3.

964. *Perrin (Clément).* Causeries agricoles, *L'Industriel Vosgien* des 15 janvier, 12 février, 12 mars, et 23 avril.

965. Saint-Dié. Fête du Comice agricole de Saint-Dié, *Mémorial* des 15 et 17 septembre 1885, (Discours de M. J. Méline).

966. — Procès-verbaux des séances du Comice agricole de l'arrondissement de Saint-Dié 1885. Saint-Dié, typ. et lith. Dufays, (suite) pp. 69 à 107. — 2e fascicule pp. 108 à 149.

967. Statuts du syndicat agricole de l'arrondissement de Neufchâteau. Neufchâteau, Léon Beaucolin, in-8°, 8 p.

968. Chambre syndicale des bouchers, charcutiers et marchands de bestiaux de l'arrondissement de Mirecourt. Extrait du registre des délibérations. Séances des 6 et 7 janvier 1885, *La Presse vosgienne*, 1885, n° 2, 11 janv. p. 1-2 ; n° 3, 18 janv. p. 1 ; n° 4, 25 janv. p. 1.

969. *Lesne (A.)* Fabrication du fromage de Gérardmer, par A. Lesne, *Journal d'agriculture pratique*, 49e année, 1885, t. II, n° 30, 23 juillet, pp. 128-130, 3 figures ; Paris, Rougier.

HORTICULTURE

970. Epinal. Société d'horticulture, séance solennelle, *Mémorial* du 27 octobre 1885 p. 2-3.

971. Bulletin de la Société d'horticulture et de viticulture des Vosges ; n° 44, 4e trim. 1883 ; n° 45, 1er trim. 1884 ;

n° 46, 2e trim. 1884 ; n° 47, 3e trim. 1884 ; nos 48 et 49, 4e trim. 1884, et 1er trim. 1885 ; n° 50, 2e trim. 1885, tome IIe. Epinal, Fricotel, 1885. — La Société n'avait rien publié de son *Bulletin* en 1884. Ces numéros font partie du tome deuxième de la page 241 à 352.

972. Nomenclature des semences potagères, des graines de fleurs et des pommes de terre mises à la disposition des membres titulaires de la Société d'horticulture et de viticulture des Vosges pour l'année 1885 ; gr. in-8° 14 pp. s. l. n. d. Epinal, Fricotel.

973. Mirecourt. Société d'horticulture, séance solennelle *Mémorial* du 18 nov. 1885, p. 3.

974. *Renault.* Pépinières spéciales de reboisement. Prix courant, 1885-1886, gr. in-8°, 4 p. Neufchâteau, imp. Kienné.

VITICULTURE

975. *Crussard (Dr).* De l'emploi du sucre dans les opérations de la vendange. Neufchâteau, Ve Kienné, in-8°, 21 p.

SYLVICULTURE

976. *Guyot (Ch.)* Les forêts lorraines, liv. II (suite) — du XIIe siècle jusqu'au milieu du XVIIe siècle. *Mém. de la Société d'archéol. lorr.* Nancy, Wiener, 1885, p. 5-80. Nous retrouverons la fin de ce travail en 1886.

977. *Mer (Emile).* Culture du mélèze dans les Vosges, p. 111-121 de la *Revue des eaux et forêts,* t. 24, Paris Hennuyer.

SCIENCES MÉDICALES

978. *Gebhart.* Rapport général sur les travaux des Conseils d'hygiène publique et de salubrité du département des Vosges en 1884, présenté à M. le Préfet. Epinal, Busy, 1885, pet. in-8°, 108 pages.

979. Association professionnelle des médecins de Meurthe-et-Moselle et des Vosges, Bulletin n° 11, 1885, 1re année, 20 février. Nancy, Sordoillet, in-8°, pp. 123 à 138.

980. Etablissement thermal de Bains-les-Bains (Vosges), société anonyme au capital de 1,280,000 fr. Statuts déposés le 14 mars 1885, en l'étude de Me Bernardin, notaire à Neufchâteau. Paris, Emile Lévy, in-8°, 15 p.

981. Bains. Décret augmentant le périmètre de protection des sources, *Journal officiel* du 5 mars 1885.

982. *Bouloumié (Dr P.)* Les Eaux minérales aux expositions, *Annales de la Société d'hydrologie médicale*. Paris, Levé, in-8°.

983. *Debout d'Estrées*. Seize années de pratique médicale à Contrexéville. Paris, A. Parent, 1884, in-8°.

984. Règlement pour le service intérieur de l'hôpital et des hospices de la ville d'Epinal. Epinal, E. Busy, 1 vol. in-8°, 8 pages.

SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

985. Conseil général du département des Vosges. Rapports présentés par M. le Préfet et par la Commission départementale. Procès-verbaux des délibérations du Conseil général, session d'avril 1885. Epinal, Busy, in-8°, 333 p.

986. Département des Vosges. Conseil général. Session d'avril 1885. Rapport supplémentaire du Préfet. Epinal, Busy, in-8°, 24 pp.

987. Département des Vosges. Conseil général. Session d'avril 1885. Rapport du Préfet. Epinal, E. Busy. in-8°, 83 pp.

988. Conseil géneral du département des Vosges. Rapports présentés par M. le Préfet et par la Commission départementale. Procès-verbaux des délibérations du Conseil général. Session d'août 1885. Epinal, Busy, gr. in-8°, CCLXXV-530 p.

989. Compte-rendu sommaire de la Commission départementale des Vosges au Conseil général. Session d'avril 1885. Epinal, Busy, gr. in-8°, 98 pp.

990. République française. Département des Vosges. *Conseil général*. Session d'août 1885. Rapport du Préfet. Epinal, E. Busy, gr. in-8°, CCLXXXV-211 pp.

991. République française. Département des Vosges. Conseil général. Session d'août 1885. Rapport supplémentaire du Préfet. Epinal, E. Busy, in-8°, 32 p.

992. Compte-rendu sommaire de la Commission départementale des Vosges au Conseil général. Session d'août 1885. Epinal, E. Busy, in-8°, 39 p.

993. Nouveau règlement, tarif et périmètre de l'octroi de la ville d'Epinal (1885 à 1887). Epinal, Fricotel, in-8°, 66 p.

994. Ville d'Epinal. Comptes administratifs du Maire et du Principal du collége pour l'exercice 1883. Chapitres additionnels au budget de 1884, formés en exécution de l'Instruction du 10 avril 1835. Budget primitif de 1885. Epinal, Fricotel, 1885. in-8°, 159 p.

995. Chambre de commerce des Vosges. Séance du 31 juillet 1885. Examen du projet de loi relatif à la réforme de la législation des faillites. Rapport de M. F. Aubry, vice-président de la Chambre de commerce des Vosges. Epinal, Fricotel, in-8°, 34 p.

996. Chambre de commerce des Vosges. Séance du 24 novembre 1885. Projet de loi relatif aux sociétés. Rapport de M. J. Evrard. Epinal, Fricotel, 1885, in-8°, 22 p.

997. Chambre de commerce des Vosges. Séance du 19 décembre 1885. Convention internationale du 20 mars 1883, pour la protection de la propriété industrielle. Epinal, Fricotel, 1885, in-8°, 14 p.

998. Chambre de commerce. Rapport sur les projets de loi portant réorganisation des chambres du Conseil supérieur, du commerce et de l'industrie. Epinal, Fricotel, in-8°.

999. Statuts de la Chambre syndicale des bouchers, charcutiers, éleveurs et marchands de bestiaux de l'arrondissement de Mirecourt. Mirecourt, Chassel.

1000. Union fédérale des sociétés de tir vosgiennes d'Epinal, Remiremont et Saulxures. Troisième grand concours annuel, offert à Saulxures les 18... 26 juillet 1885... Remiremont, Mougin, in-16, 20 p.

1001. La Société de tempérance dans les Vosges, *L'Abeille des Vosges*, n° 42, 18 oct. 1885, p. 2-3 ; n° 43, 23 oct. p. 2-3 ; n° 44, 1er nov. p. 2-3.

1002. *Driot (G.)* Epicerie centrale... G. Driot, ... Epinal. Spiriteux vins fins et ordinaires... décembre 1883. Epinal, Fricotel, in-18, 36 p.

1003. — Epicerie centrale... Produits alimentaires, chocolats, confiserie,... G. Driot... Epinal, décembre 1885. Epinal, Fricotel... gr. in-18, 36 p.

1004. *Louis (Léon)*. Vosges. Annuaire général, 1885. Quinzième année, bureau à Epinal. Gr. in-8°, 284-LXXXVIII p. Une carte du « Département des Vosges en chemins de fer ». Epinal, Busy.

1005. Almanach des postes et télégraphes, publié avec l'autorisation du directeur du département des Vosges..... 6 p. in-4°. Rennes, Oberthur, (Graux et Tranqueville figurent encore comme deux communes distinctes).

1006. *Le Mémorial des Vosges*, — politique, agriculture, industrie, commerce. Rédacteur en chef : F. Aylies. 16e année n° 1970 (1er janvier 1885) à 2243 (31 décembre 1885). Paraît trois fois par semaine, les mercredis, vendredis et dimanches.

1007. *Le Vosgien*, 12e année, n° 1619, 2 janvier 1885 au n° 1777, 30 décembre 1885 ; journal politique, agricole, commercial et industriel, rédacteur en chef : M. Arsène Thévenot. Paraît trois fois par semaine. Epinal, Fricotel.

1008. *La Presse Vosgienne*, journal de l'arrondissement de Mirecourt... 53e année, n° 1, 4 janvier 1885 à n° 52, 27 décembre. Mirecourt, Chassel.

1009. *Le Patriote* de l'arrondissement de Neufchâteau... Quatrième année 1885. Neufchâteau, imp Ve Kienné.

1010. *L'Abeille des Vosges*, 48e année, 1885, n° 1 (2520), 4 janvier à 52 (2571). Neufchâteau, Beaucolin.

1011. *L'Industriel Vosgien*, journal républicain, paraissant à Remiremont le jeudi et le dimanche. Rédacteur en chef : M. Georgeot ; 15e année, n° 887, 1er janvier 1885 au n° 998, 31 décembre. Remiremont, imp. Ve Mougin.

1012. *Le Journal de Remiremont*, gérant : M. Mortureux. Epinal, impr. Fricotel, 12e année, 1885.

1013. *Le Tirailleur des Vosges*, édition hebdomadaire de l'arrondissement de Remiremont, 2e année 1885. Paris, imp. F. Levé imprimeur. rue Cassette, jusqu'au 4° du 20 septembre inclusivement. — A partir du n° 29, 27 septembre, ce journal a été imprimé à Nancy, par Fringnel et Guyot.

1014. *La Gazette Vosgienne*, paraissant le jeudi et le dimanche, 14e année, n° 56, 1er janvier 1885 à n° 104, 18 juin 1885 ; et 15e année n° 1, 21 juin 1885 à 56, 31 décembre 1885. Saint-Dié, imp. Dufays.

1015. *L'Impartial des Vosges*, journal... de l'arrondissement de Saint-Dié, 48e année, 1885. Saint-Dié, Humbert.

1016. *Le Réveil des Vosges*, journal républicain démocratique paraissant le mardi, jeudi et dimanche, 1re année, n° 1, mercredi 2 septembre 1885 — à n° 16, dimanche 18 octobre 1885. Direction : 48, rue des Bons-Enfants, 48, à Epinal. Nancy, imp. A. Voirin, rue de l'Atrie, 23 bis. Le gérant : Félix Bablon.

1017. *Le Journal de la Meurthe et des Vosges*. Paraît tous les jours excepté le lundi. Gérant : M. Auguin, Nancy.

1018. *Le Moniteur de Meurthe-et-Moselle et des Vosges*. Gérant, M. Hinzelin ; paraît chaque deux jours, Nancy.

1019. *Le Moniteur de la Meurthe et des Vosges*, paraît chaque deux jours. Metz.

1020. *L'Indicateur des Vosges et de l'Est*, 13e année. Prix : 25 cent, été 1885. Epinal, imp. Fricotel, in-18 carré, 29 p. numérotées, plus 21 non numérotées.

1021. Calendrier-Agenda et Annuaire de l'arrondissement de Saint-Dié, 1885. Saint-Dié, Humbert, in-16.

1022. *La Gazette de Plombières*. Plombières, Soyard, 1885, nos 1 à 33 ; — 3 juin au 10 septembre 1885.

1023. La Saison de Contrexéville. Mirecourt, Chassel, 1885, nos 1 à 14, 7 juin au 6 septembre 1885.

1024. Vosges. Album électoral. Elections à l'assemblée

nationale pour le 8 février 1871 jusqu'à ce jour. Mouvement électoral du département. Paris, F. Desbons et Cie, in-4°.

1025. *Aubry (Albert).* Les deux politiques aux élections prochaines. Epinal, V. Collot, in-18, 24 pp.

1026. Compte-rendu de la réunion électorale du 5 juillet 1885, à Rambervillers. Rambervillers, Méjeat, in-fol. 8 pages.

1027. Les élections législatives dans les Vosges en 1885, in-folio, 2 p. avec croquis. Nancy, lithographie Voirin.

1028. Les fonds secrets, par le paysan du Saut-le-Cerf Epinal, Collot, in-8°, 4 p.

1092. *Forcioli.* M. Jules Ferry est-il coupable ? Paris, Goupy et Jourdan, in-8°.

1030. *Le Febvre-Roncier.* Causeries vosgiennes, par Le Febvre-Roncier, n° 1. Gérardmer 1885, in-24, 16 p. Ce numéro est le seul paru. Il a trait à la politique.

1031. *Peyre-Courant (E.)* La voix de l'ancêtre. Aux cultivateurs vosgiens, in-18, 4 p. Soyard, à Plombières. Brochure électorale.

1032. La politique d'un paysan ou lettre de Jean Louis à Toinon du Petit Baptiste. Saint-Dié, Humbert, in-4°, 8 p. — Autre tirage in-16, 16 p.

1033. Les responsables. Epinal, Collot, in-8°, 4 p.

1034. Réunion d'Epinal. Compte-rendu de la réunion électorale tenue à Epinal, le dimanche 21 juin 1885. Epinal, Collet, in-folio, 2 pages.

1035. Réunion plénière des délégués conservateurs des Vosges. Epinal, Collot, in-folio, 1 p. Réunion du dimanche 6 septembre 1885.

1036. *Vallon.* Discours de M. Vallon à Thaon, le 20 mars 1885. Epinal, Collot, in-4°, 4 p.

JURISPRUDENCE

1037. *Florion (A.)* Tribunal de commerce de l'arrondissement d'Epinal, 1881-1885. Discours prononcé à la séance d'installation. Epinal, Fricotel, in-8°, 12 p.

1038. Legs, renonciation, forme, acte authentique ; partage, licitation, adjudication, indivisibilité, tierce-opposition. — *Leclerc* et époux Bourra *c.* Lévy. C. de Nancy statuant sur jugements du tribunal de Saint-Dié, *Dalloz périodique*, II, p. 180-181.

1039. Réglement de juges, compétence commerciale, lieu du paiement, indemnité, compagnie l'*Assurance française. c.* Masson, docteur en médecine à Mirecourt, *Dalloz périodique* I, p. 195-198.

1040. Jugement, qualités, possession, abus de confiance. Rivaud, syndic de la faillite du Comptoir commercial de Remiremont, *c.* consorts Danis, *Dalloz périodique*, I, p. 232.

RELIGION ET CULTES

1041. Arrêtés ministériels du 30 mars 1885, supprimant les indemnités attachées à 26 vicariats du diocèse de Saint-Dié. Saint-Dié, Humbert, in-8°, 4 p.

1042. Notre-Dame de la Brosse à Bains-les-Bains, par Mme X***. Saint-Dié, Humbert, in-8°, 20 p.

1043. Cercle catholique d'Epinal,... Association de jeunes gens... Assemblée générale. Compte-rendu de l'année 1883. Epinal, Collot, 1884, in-8°, 14 p.

1044. Cercle catholique d'ouvriers d'Epinal. Assemblée générale du 26 avril 1885. Compte-rendu de l'année 1884. Epinal, Collot, in-8°, 15 p.

1045. Petit Séminaire de Châtel-sur-Moselle. Distribution solennelle des prix, année scolaire 1884-1885. Epinal, Collot, in-8°, 23 pp.

1046. Lorraine (La) à Lourdes en 1884, (huitième pèlerinage), in-8°, 96 p. Saint-Dié, Humbert.

1047. Manuel de l'association des Saints-Anges établie au pensionnat de Notre-Dame de Consolation à Epinal. Epinal, Fricotel, pet. in-16, 36 p.

1048. Saint-Dié. Instruction pastorale et mandement pour le carême de 1885. Saint-Dié, Humbert, in-4°, 20 p.

1049. Lettre pastorale de Monseigneur l'évêque de Saint-Dié, publiant le décret du Saint-Siège *Inter plurimos* relatif à la récitation du saint Rosaire. Saint-Dié, Humbert, in-4°, 11 p.

1050. *Morquin (L'Abbé)*. Aumônes recueillies dans le diocèse de Saint-Dié pour l'œuvre de Saint-François de Saales pendant l'année 1884. Saint-Dié, imp. Humbert, 1 vol. in-4° 4 p.

1051. — Aumônes recueillies dans le diocèse de Saint-Dié, pour l'œuvre de la propagation de la foi en 1884. Saint-Dié, Humbert, 1 vol. in-4°, 4 p.

1052. *Noël (L'Abbé)*. A nos pèlerins de la Lorraine et de l'Alsace. Saint-Dié, Humbert, in-8°, 8 pages.

1053. Ordo divini officii recitandi... anno Domini 1885, ad usum diœcesis Sancti-Deodati..... Sancti-Deodati, Humbert, in-16, 104 p.

1054. Pensionnat de Notre-Dame de Consolation à Epinal. Manuel des enfants de Marie. Epinal, Fricotel, in-18, 53 p.

1055. Règlement sur les sonneries des cloches dans le diocèse de Saint-Dié. Saint-Dié, Humbert. in-8°, 8 p.

1056. La Semaine religieuse du diocèse de Saint-Dié. Saint-Dié, Humbert, 1885 ; in-8°, n° 1 (2 janvier) à 52, 25 décembre 1885.

1057. Société de Saint-Vincent de Paul. Pèlerinage et réunion des conférences de la Meurthe et des Vosges à Benoitevaux, le 2 juillet 1885. Nancy, Vagner, in-8°, 28 p.

LITTÉRATURE

1058. *Besnard (Auguste)*. Le brochet de Charlemagne. Nouvelle. *Annuaire des Vosges*, 1885, p. 42-45.

1059. *Choné (A.)* Chez nous, récit. *Annuaire des Vosges*, 1885, p. 46-48.

1060. [*Jouve*]. Une question d'histoire littéraire vosgienne, *Industriel Vosgien* des 5, 15 et 26 mars, 9 avril, 21 mai, 11 juin et 2 juillet 1885.

1061. *Sylvin (Edouard)*. La Sorcière de Moyemont, *Annuaire des Vosges* 1885, pp. 14-28.

1062. [*Thiriat X.*] Causeries sur les Vosges, *Grand almanach de la famille chrétienne* 1885 p. 26-29. Deux gravures sur bois.

1063. — La potence de Martinprey, *Le grand almanach de la famille chrétienne,* 1885, p. 31-34. Deux gravures.

1064. *Braux (G. de).* Note bibliographique sur une pièce de vers d'Alphonse de Ramberviller (sic), in-8°, 4 p. s. l. n. d. Nancy, Crépin-Leblond 1885. Extrait du *Journal de la Société d'archéologie lorraine.*

1065. *Pittié (Francis).* A Jeanne d'Arc, sonnet, *A travers la vie,* poésies. Paris, Lemerre 1885, in-18, p. 107-108.

1066. *Premier (L'Abbé J.-A.)* Préludes poétiques au poème de Jeanne d'Arc... Epinal, Collot, gr. in-8°, 64 p.

1067. *Remoncourt (Victor de).* Un sergent vosgien [poésie], in-8°, 7 p. Neufchâteau, Beaucolin [1885]

1068. *X***.* Deux poésies en patois de La Bresse (Vosges), *Annales de la Société d'Emulation des Vosges*, pp. 204-227, 1885, in-8°. Epinal, Collot.

1069. *X***.* [*M. l'abbé H...*] Légendes populaires. Deux poésies en patois de la Haute-Moselotte, p. 101-132 du *Bulletin de la Société philomatique vosgienne,* 10e année 1884-85. Saint-Dié, Humbert, gr. in-8°, 35 p.

Voir aussi n° 1119.

ENSEIGNEMENT

1070. *Merlin (Ch.)* Annuaire de l'instruction publique dans les Vosges pour 1885, 24e année. Epinal, Durand, in-18, 104-LXIV p.

1071. Académie de Nancy. Vosges. Bulletin de l'Instruction primaire, tome X, 31e-32e année, nos 314 à 323, pp. 517 à 712.

1072. Collége d'Epinal et Ecole industrielle des Vosges. Distribution solennelle des prix... 5 août 1885. Epinal, Fricotel, in-8°, 55 p.

1073. Association amicale des anciens élèves et des anciens fonctionnaires du collège d'Epinal. Statuts. Epinal, H. Fricotel, 1885, in-8°, 15 p.

1074. Association des anciens élèves des écoles industrielles de Mulhouse et des Vosges. Assemblée générale du 3 août 1884. Compte-rendu. Epinal, Busy, 1885, in-12, 10 pp.

1075. Une colonie de vacances à Saint-Dié, *La Gazette Vosgienne* du 7 mai 1886, p. 3.

1076. *Maud'heux (F.)* Exposé très sommaire des encouragements donnés à l'enseignement agricole primaire par le Comice agricole d'Epinal de 1859 à 1885. Epinal, in-8° 15 p.

1077. *Pierfitte (M. l'abbé Ch.)* L'acte de naissance de l'instruction primaire en Lorraine. Paris, secrétariat de l'Association... pour l'avancement des sciences, in-8°. 6 p. [Création d'une école normale des filles à Mattaincourt en 1597 par Pierre Fourier].

PHILOLOGIE

1078. *Darmesteter (Arsène).* Rapport sur le concours relatif aux noms patois des plantes..., *Journal de la Soc. nat. et centr. d'hort. de France,* 3e série, tome VII, juillet 1885, p. 408-415. — « Trente-six mémoires ont été envoyés de diverses régions de la France. Le 5e intitulé *Flore populaire des Vosges*, par M. N. Haillant d'Epinal, a obtenu le premier prix, médaille d'or unique... au concours ouvert devant la Société, par feu M. Lavallée. Publié depuis par la Société. Voir le n° suivant.

1079. *Haillant (N.)* Flore populaire des Vosges, ou recueil des noms patois et vulgaires des plantes des Vosges, cultivées et spontanées (genres, espèces, fruits, etc. etc.) rangés dans l'ordre systématique et mis en regard des noms scientifiques français et latins, accompagnés des stations ou localités classées alphabétiquement sous chaque article, avec des observations philologiques, botaniques, agricoles, horticoles et économiques, *Journal de la Société nationale d'horticulture de France,* 3e série, tome VII, septembre à décembre 1885, gr. in-8°. Paris, imp. G. Rougier et Cie. — (Tirage à part en 1886 seulement). Ce mémoire a obtenu le premier prix, médaille d'or unique au concours ouvert devant cette Société par feu M. Lavallée. Voir le n° précédent.

1080. — Essai sur un patois vosgien, (Uriménil, près Epinal) IVe sect. Dictionnaire phonétique et étymologique. — Préface ; lettres A-F inclusivement, pp. 228-504, *Annales de la Société d'Emulation des Vosges*, 1885, in-8°. Epinal, Collot.

1081. Les rurales aux citadines. Pétition en patois des habitants des villages environnant Mirecourt, pour faire ouvrir le marché avant six heures du matin, *La Presse Vosgienne* n° 24, 14 juin 1885, p. 1.

1082. *Paris (G.)* Compte-rendu de l'*Essai sur un patois vosgien*, 3e section, *Grammaire* par N. Haillant, *Bullet. historiq. et philolog. du Comité des trav. historiq. et scientifiq.*, 1885, n° 2. Paris, imp. nat., 1885, p. 179.

1083. [*N. H.*] Sercœur, commune des Vosges. Etymologie de ce nom, *Le Vosgien* du 3 juillet 1885, p. 3, et du 5, id. p. 3.

Voir aussi les nos 1068 et 1069 ci-dessus.

SOCIÉTÉS SAVANTES

1084. Annales de la Société d'Emulation du département des Vosges, 1885. Epinal, Collot ; Paris, Goin, in-8°, 522 p., 175 exemp. [61e année]. — Voir nos 214 et 679.

1085. *Bœgner*. Discours prononcé à la séance publique de la Société d'Emulation des Vosges le 17 décembre 1885..... [Epinal, Collot], in-8°, 4 p. Tiré à part *trois exemplaires.*

1086. *Chevreux (P.)* Discours prononcé à la séance publique annuelle de la Société d'Emulation des Vosges, le 18 décembre 1884, *Annales* de cette Société 1885, p. 85-99. Epinal, Collot, 1885.— L'auteur a étudié la condition des habitants des campagnes des Vosges avant 1789.

1087. *Gazin (E.)* Discours prononcé à la séance publique annuelle de la Société d'Emulation des Vosges, le 17 décembre 1885. Extrait des *Annales de la Société d'Emulation*, 1886, in-8°. [Epinal, Collot]. Tiré à part 10 p. 100 exemplaires. — L'auteur a étudié l'esprit vosgien.

1088. *Le Moyne*. Rapport des Commissions artistique, historique et littéraire sur les œuvres présentées au concours de

1884, *Annales de la Société d'Emulation*, 1885, in-8°, p. 115-126 Epinal, Collot.

1089. Bulletin de la Société philomathique vosgienne, 10e année, 1884-1885. Saint-Dié, Humbert, 1885, gr. in-8°, 192 p.

BIBLIOTHÈQUES, ARCHIVES, BIBLIOGRAPHIE

1090. *Benoit (A.)* L'abbaye d'Etival, sa bibliothèque, ses manuscrits, ses archives, p. 79 à 92 du *Bulletin de la Société philomathique vosgienne*, 10e année. Saint-Dié, Humbert 1885, gr. in-8°.

1091. — Note sur les bibliothèques religieuses de Remiremont en 1790, *Annales de la Société d'Emulation des Vosges*, 1885, in-8°, p. 146-155. Epinal, Collot.

1092. Bibliothèque publique d'Epinal, *Le Vosgien*, n° du 18 janvier, p. 3, du 6 février, id. p. 3 ; 20 mars, p. 3, et du 1er mai 1885, p. 3.

1093. *Maud'heux (F.)* Notice et documents relatifs à la création de bibliothèques agricoles dans les casernes de la place d'Epinal et dans les forts de cette place et de la Haute-Moselle. Epinal, Fricotel, 1885, in-8°, 16 p.

1094. *Seillière (F.)* Un manuscrit de Dom Pelletier pp. 131-132 du *Journal de la Soc. d'arch. lorr.* 1885. [« Manuscrit de M. de La Salle » qui est conservé par l'auteur.]

1095. *Ferry (Ch.)* Inventaire historique des archives anciennes de la ville d'Epinal, Tome deuxième, série BB. Epinal, Fricotel, in-8°, XXXII-604 p. Ce *deuxième* volume, le *premier* publié, contient l'administration communale, 1525-1790. — Imprimé sur papier à la cuve, aux armoiries de la ville d'Epinal.

1096. *Haillant (N.)* Plan, division et table d'une bibliographie vosgienne pp. 132-140 du *Journal de la Soc. d'archéol. lorraine*, juin 1885. Tiré à part, in-8°, 11 p. Nancy, Crépin-Leblond.

HISTOIRE

1097. *Bouvier (F.)* Les Vosges pendant la Révolution (1789-1795-1800). Etude historique... Paris, Berger-Levrault, in-8°, xvi-520 p.

1098. — Les Conventionnels vosgiens p. 325-420, *Les Vosges pendant la Révolution*. Paris, Berger-Levrault.

1099. *Bonvalot (Ed.)* Documents inédits sur le village de Boulaincourt, pp. 38-43 du *Journal de la Soc. d'archéol. lorr.* 1885. [« Règlement du paste deu... par les seigneurs de Boulaincourt »].

1100. *Bretagne (F.)* La Mosaïque de Grand, p. 12-14, du *Journal de la Soc. d'arch. lorr.* 1884, 33e année. Nancy, Crépin-Leblond, 1884.

1101. *Chapelier (M. l'Abbé).* Archéologie et épigraphie de l'église de Domjulien, p. 133-145 du *Bulletin de la Société philomathique vosgienne.* Saint-Dié, Humbert 1885, gr. in-8°, Tir. à part 15 pages.

1102. *Chapellier.* Nomination par Henri IV,... de François de Luxembourg,... et du président de Blancmesnil, pour traiter de la paix avec le duc de Lorraine, du 26 mars 1592, p. 75-78, du *Journal de la Soc. d'archéol. lorraine.* 33e année, 1884. Crépin-Leblond, 1884.

1103. *Germain (Léon).* Une erreur du *Nobiliaire* de Dom Pelletier : Mercy — Morey — Mory ; in-8°. Nancy, Crépin-Leblond, in-8°, 7 p.

1104. *Haxaire (J.)* Les Suédois dans le ban de Fraize (1639) d'après la tradition populaire. Saint-Dié, Humbert, (Extrait du *Bulletin de la Soc. philom. vosg.*)

1105. *Lepage (H.)* et *Germain (L.)* Complément au *Nobiliaire* de Dom Pelletier... Nancy, Crépin-Leblond, 1885, pet. in-4°, viii-388 p.

1106. *Lepage (H.)* Une petite addition au *Nobiliaire* de Dom Pelletier, p. 26-30 du *Journal de la Soc. d'archéol. lorr.*, 1885. — Didier Bertrand, de Morimont, en 1612.

1107. *Maxe-Werly (L.)* Fibule et collier en or trouvés à Iotainville. Extr. des *Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France*, tome XLV. Nogent-le-Rotrou, Daupeley-Gouverneur, 1885, in-8°, 10 p. 1 planche, 1 grav.

1108. Origine et antiquité de Neufchâteau, (anonyme), *L'Abeille des Vosges*, 1885, n°s 47, (22 nov. p. 2) et suivants.

1109. *Olry (E.)* A propos de la trouvaille d'Autreville (Vosges), p. 186-189, du *Journal de la Soc. d'archéol. lorraine*, 33e année, 1884. Nancy, Crépin-Leblond. Voir n° 721 de ma *Bibliographie de* 1884.

1110. *Poli (Vte Oscar de).* Nobiliaire des Croisades. Bauffremont, p. 65 à 69 de *La Terre Sainte*, 11e année, n° 232, dimanche 1er mars 1885, 70, rue Bonaparte. Paris, typ. Firmin-Didot. Une gravure : « Ecusson des Bauffremont ».

1111. *Serrure (G. A.)* Etudes gauloises. La pierre de Framont [Le *Bellicus surbur* du Donon], 8, 10 du *Bulletin mensuel de numismatique et d'archéologie*, par R. Serrure. t. III, 1883-84. Paris et Bruxelles, in-8°.

1112. *Tranchant.* Compte-rendu des *Documents rares ou inédits de l'Histoire des Vosges*, (t. VII, in-8°, x-396 p. Paris et Epinal, 1882), dans le *Bulletin du Comité des trav. hist. et scient.*, *section des sciences économiq. et soc.* Année 1885, p. 174-177.

1113. Singulières coutumes vosgiennes, *L'Industriel Vosgien* du 17 septembre 1885.

1114. *Voulot.* Découverte archéologique dans un tumulus situé au bois de Trusey, commune de Chaumousey, *Industriel Vosgien* du 6 décembre 1885.

1115. — Notes sur diverses antiquités trouvées dans les Vosges : un bas-relief antique, de Pont-les-Bonfays, près Darney ; découvertes récentes faites à Grand, *Bulletin archéol. du comité des trav. hist. et scient.*, année 1885, n° 2, p. 196-198.

1116. — Stèle trouvée à Grand, *Bulletin de la Soc. des antiq. de France*, 1885, p. 200. Paris, Klincksieck, in-8°.

1117. *Zangemeister.* Inscription du Vosegus, *Etudes archéologiques.* Leyde, 1885, p. 239 et suivants.

BIOGRAPHIE (Jeanne d'Arc)

1118. *Ayroles (J. B. J.)* Jeanne d'Arc sur les autels et la régénération de la France, in-18 jésus, XIII-475 p. Corbeil, imp. Crété ; Paris, libr. Gaume et Cie. — M. Pierre d'Arc en a fait un compte-rendu.

1119. *Besnard (Auguste)*. Une visite de la comtesse du Barry à la maison de Jeanne d'Arc à Domremy. Nouvelle, *Annuaire des Vosges* 1885, p. 36-41.

1120. *Blaze de Bury (Henri)*. Jeanne d'Arc dans la littérature. Poésie et vérité, *Revue des Deux-Mondes*, 55e année, 3e période, tome 69e. Paris, Quantin, pp. 584-618.

1121. *Bornier (H. de) et Ratisbonne (L.)* Jeanne d'Arc au deuxième centenaire de Pierre Corneille. Poésies. Orléans, Herluison, 1884.

1122. *Boucher de Molandon*. Jacques d'Arc, père de la Pucelle. Sa notabilité personnelle. Orléans, H. Herluison, gr. in-8o, 28 p.

1123. *Caumel-Decazis (Roseline)*. Jeanne d'Arc, poëme ; in-16, 23 p. Paris, imp. César ; librairie Dentu.

1124. *Chapellier (J. C.)* Etude sur la véritable nationalité de Jeanne d'Arc, in-8o, 15 p. et planche. Nancy, Crépin-Leblond. — Extrait du *Journal de la Société d'archéologie lorraine*.

1125. *Delisle (L.)* Nouveau témoignage relatif à la mission de Jeanne d'Arc. Paris, Champion, (Extrait de la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, t. 46e, p. 649-668).

1126. *Desjardins (Abel)*. Vie de Jeanne d'Arc, 3e édition. Paris, Firmin-Didot, pet. in-4o, 245 p., 60 gravures sur bois, 252 figures.

1127. *Favre (Joseph)*. Jeanne d'Arc libératrice de la France, in-8o raisin, 40 gravures hors texte gravées sur bois, d'après des tableaux, des statues, des estampes et des documents de toutes les époques. Evreux, imp. Hérissey ; Paris, librairie illustrée, 7, rue du Croissant, et Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, in-8o, XIII-319 p.

1128. [*Gleyre*]. Un dessin inédit de Gleyre : Jeanne d'Arc écoutant les voix dans la forêt, *Magasin pittoresque* 1885, p. 17-18, un dessin.

1129. *Gœrres* (*G.*) Vie de Jeanne d'Arc d'après les chroniques contemporaines, par Guido Gœrres. Traduit de l'allemand par Léon Boré, 2e édition, revue et corrigée sur la dernière édition allemande, in-8°, XVIII-418 p. Paris, impr. Noizette ; libr. Lecoffre, 1885, titre rouge et noir. — Voir n° 747 de ma *Bibliographie de l'année* 1884.

1130. L'Histoire et discours au vray du siege qui fut mis devant la ville d'Orleans par les Anglois, le mardy XII jour d'octobre 1428... contenant toutes les saillies, assauts, escarmouches... avec la venue de Jeanne la Pucelle... Orléans, Herluison, 1885, in-32.

1131. *Langénieux* (*Mgr*). La cause de Jeanne d'Arc, panégyrique... Lyon, Pàris. Paris, libr. de l'Œuvre de Saint-Paul, in-32, 48 p.

1132. *Laroche* (*L'abbé*). Panégyrique de Jeanne d'Arc, prononcé... le... 8 mai 1883... 3e édition. Orléans, Herluison, 1884, in-18, 36 p.

1133. *Las Cases* (*E. de*). Jeanne d'Arc et sa mission devant la critique contemporaine. Rodez, de Broca, in-8°.

1134. *Luce* (*Siméon*). Jeanne d'Arc à Domremy, *Revue des Deux-Mondes*, p. 50-99, 55e année, 3e période, tome 69e, 1885. Paris, Quantin.

1135. *Mantellier*. Notice sur les collections composant le Musée de Jeanne d'Arc [à Orléans]. Orléans, Herluison.

1136. *De Marsy*. Excursion de la Société historique de Compiègne à Domremy (22-27 juillet 1885): I. *L'Echo de l'Oise* du 31 juillet 1885, p. 2, col. 5-6, Compiègne, imp. Henry Lefebvre ; II. *Progrès de l'Oise* du 12 août 1885, p. 2, col. 1-3, Compiègne, imp. A. Meunecier.

1137. *Martin* (*Henri*). Jeanne d'Arc. Nouvelle édition illustrée de vingt gravures sur bois. In-16, 1885.

1138. *Mourot* (*L'abbé*). Jeanne d'Arc et l'église catholique, *Le Vosgien* du 8 décembre 1885, p. 1.

1139. *Mourot* (*V.*) Jeanne d'Arc en face de l'Eglise romaine et de la Révolution. In-12, 135 p. Paris, imp. Mouillot ; libr. Palmé ; Grand (Vosges), l'auteur.

1140. *Pierfitte* (*L'Abbé*). Un jour à Domremy, *Le Vosgien* du 12 août 1885, p. 3.

1141. *Porchat* (*J.*) La vie et la mort de Jeanne d'Arc, 3e édition, in-8°, x-193 p. et grav. Châteauroux, imp. Majesté, Paris, libr. Delagrave.

1142. *Semmig* (*H.*) Die Jungfrau von Orleans und ihre Zeitgenossen. Leipzig, 1885, in-8°.

1143. *Sepet* (*Marius*). Jeanne d'Arc, 12e édition, gr. in-8°, 376 p. avec grav. Tours, Mame.

1144. *Solignac* (*A. de*). Jeanne d'Arc, libératrice de la France, vierge et martyre, (1410-1431). In-8°, 143 p. avec vignettes. Limoges, Ardant et Ce.

1145. *Vautrin* (*Félix*). Jeanne d'Arc était champenoise, in-8°, 52 p. Neufchâteau, Beaucolin.

1146. *Wallon*. Jeanne d'Arc... 4e édition, in-4°, illustrée de 14 chromos et de 200 gravures d'après les monuments de l'art depuis le quinzième siècle jusqu'à nos jours. Paris, Firmin-Didot, 1885.

BIOGRAPHIES DIVERSES

1147. *Lallement* (*Ed.*) Discours prononcé aux obsèques de M. Ballon, le 29 octobre 1883, *Mémoires de l'Académie de Stanislas* 1883. Nancy, Berger-Levrault, 1884 p. LXXX-LXXXIII.

1148. *Chapelier* (*M. l'abbé*). Le R. P. Jean Bedel. sa vie et ses œuvres. Nancy, imp. Berger-Levrault, in-8° XII-117 p.

1149. L'abbé Bégel. Nécrologie, p. 61, *Journal de la Soc. d'arch. lorraine,* 33e année. Nancy, Crépin-Leblond, 1884.

1150. Le préfet allemand d'Epinal, M. Bitter, *L'Industriel Vosgien* du 15 octobre 1885.

1151. *Pierfitte* (*M. l'abbé*). Le P. Clerc, provicaire du Su-Thuen méridional, simple nécrologie. Langres, Rallet-Bideaud, in-8°.

1152. *A. B.* Nécrologie : l'abbé Deblaye, [né à Velotte (Vosges) 1816, † 1884], p. 58-61 du *Journal de la Société d'archéologie lorraine*, 33e année. Nancy, Crépin-Leblond, 1884.

1153. *Parisot (M. l'abbé)*. Panégyrique du bienheureux P. Fourier, prononcé le 7 juillet 1885, in-8o, 34 p. Nancy, Vagner.

1154. Krantz (Charles), marchand de papier en gros à Paris, né à Dinozé (commune d'Arches), mort à Paris, le 12 novembre 1885. Nécrologie, *Chronique du Journal général de l'imprimerie et de la librairie*, no 49, 5 décembre 1885, p. 216 de la *Bibliographie de la France*, 117, boulevard Saint-Germain, Paris. — Le *Mémorial* du 4 décembre 1885, page 3, en a aussi donné une.

1155. *Lallement (Ed.)* Discours prononcé aux obsèques de M. Piroux, le 30 juillet 1884, *Mém. de l'Acad. de Stanislas*, 1884. Nancy, imp. Berger-Levrault, 1885, p. CIV-CVIII.

1156. *Gandelet (A.)* Mère Alix Le Clerc dans *Le Grand almanach de la famille chrétienne*, p. 61 à 63. Un portrait.

1157. Tanant (Adrien). Biographie, *Mémorial* du 11 février 1885, p. 3.

1158. *Lesbazeilles (E.)* Histoire d'un solitaire. Xavier Thiriat, *Magasin pittoresque*, 1885, p. 222-224 ; 231-232 ; 258-262.

GÉOGRAPHIE, VOYAGES, EXCURSIONS

1159. *A. de P.* Où finissent les Vosges méridionales ? *Bulletin mensuel du C. A. F.*, section vosgienne, décembre 1885, p. 162-163. Nancy, Berger-Levrault.

1160. Excursions dans les Vosges, itinéraire no XXXII, de Wesserling à la Schlucht. *Bulletin mensuel du C. A. F.*, section vosgienne 1885, p. 2-3. Nancy, Berger-Levrault.

1161. Nouvelle carte de France au 200,000e. Gravure sur zinc en six couleurs, avec courbes de niveau relevées à l'estompe en gris bleuté. Réduction des minutes de la carte d'Etat-major. Chaque feuille a 0 mètre 64 de longueur sur

0 mètre 40 de hauteur et comprend 4 feuilles de la carte au 80,000e, et seize feuilles de la carte au 50,000e; la feuille 2 fr. Les feuilles suivantes, publiées en 1885, comprennent tout ou partie du département des Vosges : 27, Nancy, partie nord du département ; 28, Strasbourg, partie nord-est ; 35, Vesoul, partie sud. Le no 36, (Mulhouse) ne contient rien du département. — Cette carte qui comprendra 81 feuilles, sera terminée en 1889.

1162. Carte de la France au 100,000e. (Voir no 807 de ma *Bibliographie de l'année 1884*, ou 37 de la *Bibliographie des cartes et plans géographiques des Vosges*.) Feuilles XXIII-14 : Vaucouleurs, partie nord-ouest du département des Vosges, Paris, Erhard.

1163. Section vosgienne (du Club alpin français), p. 68-69, *Bulletin mensuel*, no 3, mars, 1885. Paris, Chamerot.

1164. Club alpin français. Bulletin de la section vosgienne, quatrième année, 1885. Nancy, Berger-Levrault, in-8o, 172 pp.

1165. Conty. Les Vosges en poche. Guide Conty, 3e édition, in-18, IV-212, et gravures. Paris imp. Chaix, collection des guides circulaires Conty.

1166. Société générale du chemin de fer d'Etival à Senones. Assemblée générale. Compte-rendu. Rapport. Saint-Dié, Humbert, in-4o, 24 p.

1167. *Dr Fournier*. Excursions aux environs de Saint-Dié, *Bulletin mensuel du C. A. F.*, section vosgienne, avril 1885, pp. 64-67. Nancy, Berger-Levrault.

1168. — Club alpin français. Bulletin mensuel, no 4, avril 1885, section d'Epinal. — Excursion de Pâques [à Saint-Dié], pp. 119 à 120, un erratum p. 144. Paris, Chamerot, 1885.

1169. — Excursions aux environs de Saint-Dié. I. Saint-Martin et Kemberg. II. Ormont ; La Bure. in-8o, 7 pp. Extrait du *Bulletin de la section vosgienne du Club alpin français* [1885]. Nancy, Berger-Levrault.

1170. — Rothenbach ou Reinkopf (avec une carte, au

10,000e), *Bulletin mensuel du C. A. F.*, section vosgienne, février 1885, pp. 22-28, et mars 49-50. Nancy, Berger-Levrault. Tiré à part, in-8°, 8 p.

1171. — Note sur la sorcellerie dans les Vosges, p. 93 à 100 du *Bulletin de la Société philomathique vosgienne*, 10e année 1884-1885. Saint-Dié, Humbert, gr. in-8°.

1172. *Garnier et Hausser*. Carte du département des Vosges dressée par Garnier et Hausser, sous la direction de E. Levasseur, membre de l'Institut. Institut géographique de Paris, Ch. Delagrave, Paris, rue Soufflot, 15. Epinal, Mme Ve Durand et fils, libraire, éditeur, 1883 Echelle du 100,000e. Les portions du département des Vosges où l'altitude est supérieure à 400 mètres, ont été couvertes de teintes brunes d'autant plus foncées que l'altitude est plus forte. 1m 44 × 0,89.

1173. *Golbéry (G. de)*. De Saint-Dié au lac Blanc, six itinéraires, *Bulletin mensuel du C. A. F.*, section vosgienne, juin 1885, pp. 101-104. Nancy, Berger-Levrault.

1174. *Haillant (N.)* Indication et description sommaires des anciennes cartes de géographie conservées dans les Vosges et quelques régions voisines. Epinal, Fricotel, in-8°, 32 p.

1175. *Hausser*. Plan d'Epinal et des environs, lithographié par A. Barbier, de Nancy ; s. l. n. d. [1885] ; pas d'échelle. Non destiné à être publié. (Voir le n° 61 de notre *Bibliographie des cartes et plans géographiques des Vosges*, Epinal, 1887).

1176. *Joanne (P.)* Vosges, Alsace et Lorraine, in-32, à 2 col., xxxii-351 p. avec 6 cartes et 4 plans. Paris, imp. Lahure ; libr. Hachette et Ce. Collection des Guides-Joanne, Guides Diamant.

1177. *Jouve (Louis)*. Les Vosges p. 247-360, *La Lorraine illustrée*. Nancy, Berger-Levrault, gr. in-4° ; gravures.

1178. *Dr Lafite*. Club alpin français. Bulletin mensuel n° 2, février 1885. Section d'Epinal, p. 43-45, travaux faits et à faire ; finances ; plans d'excursions, etc. Paris, Chamerot, 1885.

1179. *Liétard (Dr)*. Plombières, p. 361-378, *La Lorraine illustrée*. Nancy, Berger-Levrault, gr. in-4° ; gravures.

1180. *Lorin (Ed.)* Rothenbach ou Reinkopf, *Bulletin mensuel du C. A. F.*, section vosgienne, juin 1885, pp. 111-112. Nancy, Berger-Levrault.

1181. — Un index pour les Vosges, *Bulletin mensuel du C. A. F.*, section vosgienne. juin 1885, pp. 77-100 ; 128-131. Nancy, Berger-Levrault.

1182. — Le Donon, le Nideck, la Maix, *Bulletin mensuel du C. A. F.*, section vosgienne, février 1885, p. 19-22. Nancy, Berger-Levrault.

1183. *Marga (A.)* Géographie. Première partie : environs de Metz ; — Environs de Thionville ; — Forts d'Epinal ; — Forts de Langres. Paris, imp. Erhard ; Berger-Levrault et Ce, éditeur.

1184. Martigny-les-Bains, près Contrexéville (Vosges). Ligne de Dijon. Langres à Nancy, in-8°, 8 p. (et 3 non paginées) ; 6 gravures. Zurich, Orell, Füssli et Ce, 1885.

1185. Souvenir de Martigny-les-Bains Vosges. Carnet-Bijou, 1885, in-32, 68 p. paginées, plus 8 non paginées. — Une carte au 200,000e. Zurich, typ. Orell, Füssli et Ce.

1186. *Méline (P.)* Département des Vosges, relief du sol; au 100,000e ; 0,91 × 0,59. — Médaille de vermeil au concours de la Société d'Emulation en 1886.

1187. Environs de ville au 20,000e, (report) ; 1 feuille, 0 fr. 50. Feuille de Mirecourt. Ministère de la guerre ; Etat-major général ; dépôt de la guerre, service géographique.

1188. *Spach (A.)* Excursions dans les Vosges. De Rothau au Hohwald par la neige, p. 18-19 du *Bulletin mensuel du C. A. F.*, section vosgienne, 1er février 1885. Nancy, Berger-Levrault.

1189. *Traxelle (L.)* Nouveau sentier de Luvigny à Prayé. Sentier de Vexaincourt à Moussey, *Bulletin mensuel du C. A. F.*, section vosgienne, pp. 34-37, mars 1885. Nancy, Berger-Levrault.

BEAUX-ARTS

1190. *Durand* (*Georges*). Eglise de Relanges (Vosges), *Mém. de la Soc. d'archéol. lorr.* Nancy, Wiener, pp. 229-242, 4 planches, 8 fig., imp. H. Christophe. Tirage à part, 15 p.

1191. — Portail de l'église de Pompierre (Vosges). (*Extrait de la Gazette archéologique*).

1192. *Save.* Les poteries de Gérardmer, *Bulletin de la Soc. philom. vosg.*, 9e année, 1883-1884, p. 227-230. Saint-Dié, Humbert, 1884, in-8°. — Reproduit en 1888 sous ce titre, *Les fayences de Gérardmer.*

1193. *Besneray* (*M. de*). Les grandes époques de la peinture, Le Poussin, Ruysdael, Claude Lorrain; in-8°, 302 p. avec gravures. Villefranche de Rouergue, imp. Bardoux ; Paris, lib. Delagrave.

1194. Portrait du Bon P. Fourier, chromo-lithographie, in-18. Mirecourt, Chassel.

1195. Scènes de la vie du B. P. Fourier, photographies. Mirecourt, Chassel.

1196. *Brussey* (*Mlle L.*) A Jeanne d'Arc, libératrice de la France, l'Alsace et la Lorraine confiantes dans l'avenir. Paris, Lemercier et Cie, gravure de genre.

1197. *Domergue* (*E.*) La Perle des Vosges, caprice-mazurka pour orchestre. Paris, Thauvin.

1198. *Grosjean* (*R.*) Recueil de morceaux de musique d'orgue pour toutes les parties de l'office divin. Saint-Dié (Vosges), R. Grosjean.

1199. *Jouve.* Les Vosges. Paroles de Louis Jouve, musique de Paul Humblot. A M. Jules Méline, député des Vosges. Mlle A. Benoist, graveur, rue Saint-Sauveur, 72 ; Paris, imp. A. Chaimbaud et Ce, rue de la Tour d'Auvergne, 18, petit in-4°, 4 pp., accompagnement de piano.

1200. **Epinal — Tonkin, journal spécial de la fête du 15 mars 1885, texte et gravures. Epinal, imp. Busy, lith. Pellerin et Cᵉ. Grand in-4°, à 2 col. 12 p.**

APPENDICE

1201. [*Abert*]. Service de la protection des enfants du premier âge... Rapport annuel de l'inspecteur départemental... Année 1884. Melun, Michelin, gr. in-8°, 96 p.

1202. *Aylies* (*F.*) Les associations du capital et le travail. Employés et ouvriers de chemins de fer. Du contrat de louage dans les compagnies, institutions de prévoyance, nécessité d'une loi spéciale. Paris, Guillaumin et Cᵉ, gr. in-8°, VII-88 pages.

1203. *Bardy* (*Henri*). Le comte de La Suze et la seigneurie de Belfort, de 1636 à 1654, par Henri Bardy, p. 41 à 78 du *Bulletin de la Société philomathique vosgienne*, année 1884-1885. Saint-Dié, Humbert, in-8°, 40 p.

1204. *Boucher* (*Henry*). Péréquation de l'impôt.

1205. *Boudier*. Nouvelle classification naturelle des discomycètes charnus connus généralement sous le nom de pezizes. Epinal, Collot, in-8°, 32 p.

1206. *Boulanger* (*E.*) Instruction relative à l'exécution de la loi du 23 octobre 1884 sur les ventes judiciaires d'immeubles. Neufchâteau, Kienné, in-8°, 8 p.

1207. *Boullangier* (*L.*) Manuel d'instructions, de prières et de lectures à l'usage des enfants qui se préparent à la première et à la seconde communion. Nouvelle édition, revue et corrigée, prix : 0 fr. 75. Epinal, chez V. Collot, imprimeur, rue du Boudiou. Propriété, 1885, in-32, 266 p. — Réimpression de l'ouvrage publié en 1851.

1208. *Bourculle* (*de*). La maison d'Anjou-Lorraine et son héritage de Naples, in-8° 32 p.

1209. — L'Alsace du moyen-âge. Saint-Dié, Humbert, gr. in-8°, 38 p.

1210. *Broilliard* (*Ch.*) Les taillis sous futaie de Toutenant [village de La Bresse], pp. 205-210 de la *Revue des eaux et forêts*, t. 24, in-8°. Paris, Hennuyer.

1211. *Burel.* Etude sur les taillis composés, pp. 61-71 de la *Revue des eaux et forêts*, t. 24, in-8°, 8 p. Paris, Hennuyer.

1212. — Plan de balivage des taillis. Epinal, in-folio, autographié.

1213. *Cerquand* (*J. F.*) Copia ; étude de mythologie romaine. Avignon, Séguin frères, 1884, in-8°.

1214. *Chanteau* (*F. de*). Notice historique et archéologique sur le château de Montbras (Meuse), par F. de Chanteau, nouvelle édition publiée par Maurice de Chanteau, et précédée d'une introduction par M. U. Robert..., in-8°, VIII-182 p. avec tableau généalogique, 2 vues et 3 planches. Paris, Lemerre.

1215. *Claude.* N° 3. Sénat. Session 1885... Projet de résolution tendant à la nomination d'une commission d'enquête sur la consommation de l'alcool, présenté par M. Claude (des Vosges) sénateur. S. l. n. d. in-4°, 7 p. Paris, P. Mouillot.

1216. *Colnenne.* Note sur l'enseignement forestier en Prusse, *Bulletin du ministère de l'agriculture*, 4e année. Paris, imp. nat., décembre 1885, p. 946-957.

1217. — Plan de travail pour les essais de culture d'essences exotiques. Documents recueillis par M. Colnenne, directeur des forêts, au cours de sa mission en Allemagne. *Bulletin du ministère de l'agriculture*, 4e année, n° 8. Paris, imp. nat., décembre 1885 p. 957-970.

1218. *Courbet.* Lettres de l'amiral Courbet. Epinal, H. Fricotel, in-24, 8 p. et portrait.

1219. *Duroselle.* Traité de l'alimentation du bétail. Nancy, Grosjean.

1220. Extraits des leçons de géographie, de géométrie, d'arithmétique et de système métrique. Neufchâteau, Kienné, in-4°, 64 p.

1221. *Ferry* (*René*). Sur la nomenclature des couleurs de

Fries. Examen des épithètes employées par lui pour la description de ses *Agaricinées* par H. Thornton Wharton, traduit de l'Anglais (du *Grevillea*) avec une courte critique, *Revue mycologique*, 7e année, n° 27, octobre 1885, p. 197-206. — Non tiré à part.

1222. *Fiessinger* (*Ch.*) De l'influence de la tuberculose sur la grossesse et le produit de la conception, *Revue médicale de l'Est*, 8 juin 1884. Nancy, Berger-Levrault.

1223. — Tænia et néphrite interstitielle, *Revue médicale de l'Est*, 15 mars 1884. Nancy, Berger-Levrault.

1224. — La pleurésie diaphragmatique aigüe (primitive et bénigne), *Revue médicale de l'Est*, 1er juillet, 15 juillet et 1er août 1885. Nancy, Berger-Levrault, in-8°, 30 p.

1225. *Fournier* (*Dr*). Compte-rendu du congrès de l'association française pour l'avancement des sciences à Grenoble, *Bulletin de la Société de géographie de l'Est*. Nancy, Berger-Levrault, in-8°.

1226. *Fox* (*Ch.*) Maire et Père, comédie en un acte et en vers. Epinal, Fricotel, in-16, 37 p.

1227. — Monsieur l'inspecteur, comédie en un acte et en vers. Epinal, H. Fricotel, in-16, 43 pages.

1228. *Génin* (*F.*) Les explorations de Brazza, librairie de vulgarisation, 9, rue de Verneuil, in-16, 239 p.

1229. *Georgeot* (*Ch.*) Comment je n'ai jamais vu le roi de Prusse, *Annuaire des Vosges*, 1885, p. 29-35.

1230. *Gley* (*A.*) A propos de l'action anti-coagulante des peptones sur le sang, *Société de biologie*, p. 419. 1884.

1231. — Le sens musculaire et les sensations musculaires, p. 601-610, *Revue philosophique*.

1232. *Gley* (*A.*) et *Laborde*. Recherches sur un supplicié, p. 503, *Société de biologie*.

1233. *Gley* (*A.*) et *Richet*. De la sensibilité gustative pour les alcaloïdes, p. 237, *Société de biologie*.

1234. *Gley* (*A.*), *Richet* et *Rondeau*. Note sur le haschich, p. 561, t. VI, *Bulletin de la Société de psychologie*, p. 9-14.

1235. *Grandclaude (E.)* Breviarium philosophiæ scholasticæ... *Editio octava*... Logica et metaphysica generalis ; in-18 jésus, 2 vol. II-302, 293 p.

1236. *Grosjean (R.)* Cantique pour la communion, avec accompagnement d'orgue. Saint-Dié, l'auteur, imp. Humbert à Saint-Dié ; Mlle Langlois, graveur, faubourg Poissonnière, 189 ; 2 pp. pet. in-4°.

1237. *Guyot (Ch.)* Quelques contrats d'apprentissage au XVIe siècle, p. 21-27 du *Journal de la Société d'archéologie lorraine*, 33e année, 1884. Nancy, Crépin-Leblond, 1884.

1238. — La loi sur la police de la chasse en Alsace-Lorraine, p, 20-23 de la *Revue des eaux et forêts*, t. 24, Paris, Hennuyer.

1239-1245. *Henry (Abbé A.)* Les magnificences de la religion. Recueil de ce qui a été écrit de plus remarquable sur le dogme.... ou répertoire de la prédication... par l'abbé A. Henry,... Citeaux, imprimerie et librairie, 1885, in-8° ; quatrième série, II, III, IV, V, VI, IX et X. Les fêtes de Notre-Seigneur. Les fêtes de la sainte Vierge. Les panégyriques des Saints

1246. *Horasse (P.)* Jure le moi — Haine à l'ennemi. Poésies. S. l. n. d. ni imprimeur, in-8°, 2 pp.

1247. — Deux drapeaux. Poésie, in-8°, 3 p. Clamecy, A. Staub.

1248. *Humblot (P.)* Les sauterelles, quadrille facile et brillant pour piano, 5 fr. Paris, P. Humblot.

1249. *Lambert (Ernest)*. L'agriculture devant le Parlement. Justification des droits compensateurs comme première mesure législative, *Le Progrès de l'Est* du 19 novembre 1884.— La loi de douane de 1885 a donné une première satisfaction aux revendications de cet article.

1250. Dr *Lardier*. La pratique civile et les médecins militaires. Nancy, Sordoillet, in-8°, 11 p.

1251. *Laurel (H.)* Philosophie de Stuart Mill. Neufchâteau, Kienné, in-8°, 27 p.

1252. *Le Roy de Gouberville (G. H.)* Manuel de tir à l'usage

des écoles primaires, des lycées, des établissements d'instruction et des bataillons civiques, par G.-H. Le Roy de Gouberville. Préface de Jean Macé, in-18, 192 p. avec figures. Tours, imp. Rouillé-Ladevèze ; Paris, lib. C. Delagrave.

1253. *Lervat.* Inscription de l'hypothèque légale des mineurs et des interdits à la charge du subrogé-tuteur, *Gazette du notariat,* 19 juillet, 2, 9 et 16 août.

1254. *Dr Liégois.* Mélalgie et arthropathies congestives, avec parésie des deux membres supérieurs et des deux membres inférieurs, *Revue médicale de l'Est,* n° 4, du 15 février 1884. — *Journal de médecine de Bordeaux,* n° 35, du 30 mars 1884. — *Bulletin de la Société d'anatomie et de physiologie normales et pathologiques de Bordeaux,* tome IV, 1883, p. 225 et suiv.

1255. — La curieuse histoire d'un hoquet incoercible guéri après l'extraction de neuf aiguilles situées dans le tissu cellulaire à droite du creux épigastrique chez une fille de vingt-un ans. *Revue médicale de l'Est,* n° du 1er janvier 1885.

1256. — Le médecin qui fournit des médicaments est-il soumis comme les pharmaciens aux lois sur les poids et mesures ?... *Bulletin des associations professionnelles des médecins de Meurthe-et-Moselle et des Vosges,* 20 février 1885, n° 11.

1257. *Dr Liégey.* Coup d'œil d'un vieux médecin sur les commencements de sa pratique... *Répertoire dosimétrique,* première livraison.

1258. — Réapparition d'une fièvre intermittente à la suite d'une douleur dentaire, *Courrier médical,* 5 septembre.

1259. *Lix (Tony).* Tout pour la patrie. Quatrième édition. Paris, Bloud et Barral, in-16, 244 p.

1260. Loi du 19 mai 1874 [sur le travail des enfants et des filles mineures employées dans l'industrie]. Saint-Dié, Ensfelder, 1 vol.

1261. *Marchal (Ch.)* Manuel pratique d'art vétérinaire. Saint-Dié, Dufays, in-8°, 92 p.

1262. *Martin (C.)* Binious et Musettes, fantaisie pour fanfare et harmonie.

1263. — Près d'un berceau, rêverie-berceuse, pour piano et violon. O'Kelly.

1264. — La Galette lorraine, chansonnette, paroles d'A. Theuriet, musique de Camille Martin. Paris, E. Porchet.

1265.— Noblesse oblige, fantaisie pour fanfare et harmonie.

1266. — Il n'est plus, marche funèbre pour fanfare et harmonie.

1267. *Méline* (*J.*) ministre de l'agriculture. Instruction pour le reboisement en Algérie, p. 862-863, *Bulletin du Ministère de l'agriculture,* 4e année, no 8. Paris, imp. nat. décembre 1885.

1268. — No 286. Chambre des députés. Proposition de loi concernant la répression des fraudes dans le commerce des engrais, présentée par MM. Méline, Jules Ferry, Martin-Feuillée Waldeck-Rousseau, députés, in-4o, 16 p. S. l. n. d. Paris, Quantin.

1269. — No 285. Chambre des députés. Proposition de loi concernant la répression des fraudes commises dans la vente des beurres, présentée par MM. Méline, Jules Ferry, Martin-Feuillée, Waldeck-Rousseau, députés, in-4o, 7 pages, S. l. n. d. Paris, Quantin.

1270. — No 203. Chambre des députés. Proposition de loi sur l'institution des chambres consultatives d'agriculture, présentée par MM. Méline et Jules Ferry, députés, in-4o, 27 p. Paris, Quantin.

1271. *Mirecourt* (*E. de*) Confessions de Marion Delorme. Edition illustrée. Paris, F. Roy, in-4o.

1272. *Négrier* (*de*). Deux lettres du général de Négrier, in-18, 4 p. Saint-Dié, Dufays.

1273. *Perdrix*. Rapport de M. Perdrix au nom de la Commission chargée de décerner la prime d'honneur et les prix culturaux dans le département de Meurthe-et-Moselle en 1885, in-8o, 16 p. Neufchâteau, Kienné.

1274. *Petitjean*. Traité élémentaire d'agriculture pratique, Neufchâteau, Kienné, in-8o, 24 p.

1275. *Picard*. Discours prononcé par M. Picard, à la séance

de la discussion du projet de loi portant concession de diverses lignes à la ligne d'Orléans; in-8°, 31 p. Paris, imp. du *Journal officiel.*

1276. *Puton* (*A.*) Les nouveaux pouvoirs confiés aux maires... en matière de destruction d'animaux nuisibles. Pithiviers, Laurent; in-18, 36 p.

1277. — L'impôt foncier des forêts. Détermination du revenu imposable, *Bulletin des contributions directes.* Paris, P. Dupont, 1885 pp. 79 à 84, et 112 à 124. (Suite et fin du n° 908 de ma *Bibliographie vosgienne de l'année 1884*).

1278. *A. V.* [*Renard* (*Ch.*) *et Krebs*]. Une invention nationale, *Le Drapeau* 1884, p. 408, c. 2. [Ballon dirigeable des capitaines Renard et Krebs].

1279. — Un aérostat dirigeable, travail lu à l'Académie des sciences dans la séance du 18 août 1884, par M. Hervé Mangon, signé : Ch. Renard et Art. Krebs, *Revue scientifique* 1884, 2e semestre, p. 246-248.

1280. — Nouvelles expériences avec un aérostat dirigeable, *Revue scientifique*, 3e série, t. X, 22e année, 2e semestre, p. 692-694.

1281. *Révoil* (*G.*) Notes d'archéologie et d'ethnographie recueillies dans le Çomal. Paris, Leroux 1884, in-8°.

1282. *Richard* (*A.*) De la nature des fonctions notariales, Extrait du *Répertoire général périodique du notariat*, (Defrénois), 15 avril 1885. Besançon, imp. Outhenin-Chalandre fils et Ce, in-8°, 8 p.

1283. *Savignac.* A Paul Déroulède, poésie, *L'Industriel vosgien*, 1er janvier 1885, p. 2.

1284. *Schumann* (*G.*) Le Bourget, vers composés pour la cérémonie commémorative du 30 octobre. Méru, J. Brard, in-16, 8 p.

1285. — Le Bourget, vers composés pour la cérémonie du 30 octobre, 2e édition. Méru, J. Brard, in-18 carré, 8 p.

1286. Société mycologique. Bulletin n° 1. Epinal, Collot, in-8°, X-134 p.

1287. *Vinot* (*J.*) Journal du ciel, notions populaires d'astronomie pratique... 21e année. Tours, Boutrey, pet. in-8°.

1288. *Vuillemin* (*Dom J.-B.*) Le catéchisme des pensionnats et des colléges, (le Symbole). Mirecourt, Chassel, in-8°, 8 p.

1289. *Vuillemin* (*Dr P.*) De la valeur des caractères anatomiques au point de vue de la classification des végétaux. Tige des composées. Paris, Baillière, in-8°, 258 pages.

TABLE

des noms d'auteurs, éditeurs, imprimeurs et graveurs, de lieux, de personnes et de matières.

Les noms d'auteurs sont en capitales ; ceux des éditeurs, imprimeurs et graveurs ont été soulignés. (1)

Les chiffres renvoient aux numéros de la *Bibliographie.*

(1) Les noms des imprimeurs, éditeurs et graveurs *étrangers au département des Vosges*, figurent seuls dans cette table.

CHEZ LES ORIENTAUX

AUTOUR DE MES NOTES, — CHOSES ET AUTRES,

par M. des GODINS de SOUHESMES,

Membre correspondant.

Depuis quelque vingt ans, je cherche à m'instruire le plus possible sur tout ce qui touche à l'orientalisme. C'est dans ce but, qu'après avoir résidé en Afrique durant quelques années, je suis venu à Constantinople pour continuer des études qui ne peuvent être fructueusement menées que *præsente cadavere.*

Je ne me contente pas de beaucoup regarder, de beaucoup voir, de beaucoup questionner ; je lis plus encore. J'observe hommes et choses, je rapproche ce qui est de ce qu'on dit avoir été ou être encore ; je note mes impressions, je groupe des matériaux, et, un jour, s'il plait à Dieu — *in châ Allah*, comme disent les Musulmans — chacun y trouvera son compte..... Mais, suivant un aphorisme d'Hippocrate, « la vie est courte, l'art est long, l'occasion fuit, l'expérience est glissante et le jugement difficile ». — Aussi, pour ne point risquer de perdre entièrement le fruit de patientes et souvent pénibles recherches, je crois devoir produire dès maintenant quelques-unes de mes remarques. Je citerai, à l'appui, divers documonts peu ou pas connus, et je tâcherai d'être intéressant.

I

Une Révélation.

On sait que les Musulmans évitent soigneusement de laisser égarer des cheveux ; mais peu de personnes connaissent

l'origine de cette coutume. C'est une application des préceptes contenus dans les deux derniers chapitres du Koran.

CHAPITRE CXIII

« 1. Dis : Je cherche auprès du Maitre de l'aurore un « refuge ; 2. Contre les maléfices de ce qu'il a créé ; 3. Contre « la mauvaise influence de la lune lorsqu'elle s'éclipse ; 4. « Contre les enchantements de celles qui soufflent sur les « nœuds ; 5. Contre la malice de l'envieux en proie à sa « passion. »

CHAPITRE CXIV

« Au nom du Dieu clément et miséricordieux,

« 1. Dis : Je cherche un refuge auprès du Maître des « hommes, 2. Du Roi des hommes, 3. Du Dieu des hommes, « 4. Contre celui qui incite au mal, qui disparait devant « l'invocation (*le diable*), 5. Qui souffle le mal dans le sein des « êtres, 6. De la race des génies et de celle des hommes. »

Voici, d'après le *Tifissier oui garatib eltaouil* ou *Ketab adjaceb* (commentaire du Koran), les motifs de ces deux souratcs :

« Le prophète avait pour serviteur un jeune garçon que les Juifs circonvinrent (1) avec tant d'instances et d'importunités, qu'ils le décidèrent à leur livrer des cheveux arrachés par le peigne à la tête de Mohamed (2), et quelques dents de son peigne. Un d'entre eux, nommé Lebid ben' Ac'em, ensorcela le Prophète avec ces choses, qu'il jeta ensuite dans un

(1) El-Khazin, qui raconte aussi le fait, mais avec variantes, dit que le serviteur de Mohamed était juif.

(2) J'ai toujours désigné le Prophète sous son vrai nom, qui est Mohamed et non Mahomet.

De plus, contrairement à un autre usage généralement admis, quoique erroné, j'ai toujours écrit Mohamed avec un seul *m*, afin de laisser au mot son euphonie française. En arabe, Mohamed s'écrit avec deux *m* ; mais la pononciation n'est plus la même que chez nous, et elle n'a pas de similaire dans notre langue.

puits appelé *Derouân*. Mohamed tomba dangereusement malade, perdit ses cheveux et s'amaigrit.

« Dans un moment où il était assoupi, deux anges qui étaient venus s'asseoir, l'un à sa tête, l'autre à ses pieds, s'entretinrent des causes qui avaient amené son état, se racontèrent les détails de cette aventure, et dirent que les objets ayant servi à l'enchantement étaient enveloppés dans une feuille (involucre) de fleur de palmier, et placés sous la pierre de curage du puits de *Derouân*.

« Mohamed, qui, malgré un sommeil apparent, avait tout entendu, ouvrit les yeux, et, appelant Aïcha, lui apprit ce que Dieu venait de révéler. Il envoya en toute hâte Ali, Zobaïr et Amâd ben Yâcer au puits. Ces hommes s'y rendirent, levèrent la pierre indiquée, qui était tout au fond, et trouvèrent, avec la feuille qui renfermait les cheveux et les dents du peigne, un crin auquel on avait fait onze nœuds.

« C'est à cette occasion que Dieu fit descendre les deux chapitres qui contiennent entre eux le nombre exact de onze versets.

« Ali et ses deux compagnons se mirent à défaire les nœuds, et, à chaque nœud, le Prophète ressentait un soulagement ; au onzième, il se leva, comme s'il venait d'être débarrassé de liens. »

N'est-ce pas charmant ? Et comment résisterait-on au désir de s'écrier avec le poète : « *Felix qui potuit rerum cognoscere causas* » ! « Heureux celui qui peut découvrir la cause des choses ! »

II

Poésie Algérienne.

Voici un spécimen de poésie algérienne. Ces vers ont été composés par El-Hadj Ahmed, bey de Constantine, lors du premier siège de cette ville par les Français, en 1836. Ils sont assez peu connus, quoiqu'on les ait répandus à profusion parmi les indigènes de la contrée. Une copie en a été trouvée

sur un officier du bey, fait prisonnier au moment de la prise de Constantine. Le possesseur de cette pièce avait écrit, en tête des stances de son maître, la mention suivante :

« Les vers ci-dessous sont des paroles de notre maître le pieux Abou'l-Abbas, le seigneur Ah'med (que Dieu augmente sa puissance !) cherchant à se recueillir en Dieu par le moyen du plus illustre des intermédiaires, le plus noble des hommes (que Dieu répande sur lui ses grâces !) au moment où nous apprîmes l'assaut de l'ennemi et ses efforts contre l'Islamisme, ainsi que la protection (*du Prophète*) envers les hommes. La grâce de ces vers arriva spontanément comme les premières lueurs de l'aurore ; car Il (que Dieu augmente sa puissance !) les composa en l'espace d'un quart d'heure. »

L'œuvre d'Ah'med était ainsi conçue :

« Que de nuits j'ai passées dans l'angoisse ! — L'enfant à la mamelle en aurait blanchi !

« Ma résignation est à bout, ma chair se dessèche — A l'apparition d'un événement si extraordinaire.

« Je ne puis adresser ma plainte qu'à l'Eternel, — Au Dieu du ciel, qui entend et exauce.

« Je l'implore au nom d'un Prophète qui a dirigé — Toutes les créatures par des bienfaits abondants.

« Au nom de ses Compagnons, hommes d'intégrité, — Hâte-toi (*mon Dieu*) de nous secourir ; car tu es le médecin.

« Le mendiant à ta porte, voudrais-tu qu'il fût repoussé, — Toi qui es le généreux ? Il ne se peut qu'il soit déçu.

« Certes, nos fautes ont franchi la limite ; — Mais tu es le but de tout impétrant.

« Un esclave a péché contre le Roi de l'Eternité. — Il est au maître un droit sur un esclave misérable.

« La tourbe des Chrétiens contre nous déploie — Les ailes de sa tyrannie, en exaltant la Croix.

« O milice de Dieu ! seconde-nous de tes efforts ; — Car les larmes qui ruissellent de nos yeux ont blessé nos paupières.

« Aie pitié de nos pleurs; nous n'avons pas d'appui. — Sois pour la religion un gardien scrupuleux.

« Les voies de salut se sont rétrécies et bouchées. — Accomplis pour nous promptement ta promesse ;

« Car tu as dit en paroles, qui sont un appui certain : — « Le secours vient de Dieu, et la victoire est proche. »

Cette composition est curieuse à certains égards ; mais, quant à son mérite littéraire, on doit regretter que le bey n'y ait pas consacré plus d'un « quart d'heure ». Peut-être, le poète trouve-t-il son excuse dans les circonstances qui le portaient irrésistiblement, sans doute, à taquiner la Muse?... Soyons donc indulgents !

III

La Calligraphie orientale.

Pour écrire, les Orientaux se servent de roseaux et n'usent jamais de plumes d'oiseaux ni, surtout, de plumes métalliques, qui ne sauraient supporter l'effort de la main dans le sens où se tracent les caractères arabes, turcs, persans, hébraïques, etc., c'est-à-dire de droite à gauche.

Ces roseaux s'appellent *k'lem* ou *kalams* (1). Ils sont faits soit d'une sorte particulière (*Bambusia scriptoria,* Kunth) ayant à peu près la grosseur de nos plumes, soit de l'espèce ordinaire (*Arundo Donax,* Linn.) à gros diamètre, que l'on fend sur la longueur, et qui fournit un certain nombre de *k'lem* mesurant un centimètre de largeur environ.

Rien n'est intéressant comme de voir les scribes et écrivains publics préparer leurs *k'lem.* Ils mettent un soin minutieux à amincir l'extrémité du roseau, à fendre la tige, à y pratiquer une rainure pour laisser couler l'encre, et à calculer l'inclinaison qu'il faut donner au bec. Ceci, parait-il, exige un art véritable, une main et un œil exercés. Au dire des praticiens,

(1) On remarquera la similitude de ce mot avec celui dont se sert le latin pour exprimer la même chose.

la taille du *k'lem* nécessite beaucoup d'attention, car si le roseau est mal agencé, il sera très difficile d'obtenir de la délicatesse dans les traits de l'écriture. D'ailleurs, chaque personne a sa méthode propre, correspondant au genre de caractère dont elle use habituellement.

Dans sa *Chrestomathie,* M. de Sacy a donné la traduction d'une pièce de vers traitant cette matière et dus à Abou'l-Hassan-Ali, plus connu sous le nom de Ibn-el-Bawwâb (1).

Voici cette poésie, rapportée par Ibn-Khaldoun et Ibn-Khallikân, autres savants qui la recommandent pour les indications utiles et les conseils pratiques qu'elle fournit :

« Ibn-el-Bawwâb a dit :

« O vous qui souhaitez posséder dans la perfection l'art d'écrire, et qui avez l'ambition de vous distinguer par la beauté et la régularité de votre écriture,

« Si votre projet est sincère et votre résolution ferme, priez votre Seigneur de vous en faciliter le succès.

« Choisissez d'abord des *kalams* bien dressés, solides et propres à produire une belle écriture ;

« Et lorsque vous voudrez en tailler un, préférez celui qui vous paraîtra d'une proportion moyenne.

« Considérez ses deux extrémités, et choisissez, pour la tailler, celle qui est la plus mince et la plus ténue.

« Donnez à sa tige une juste proportion, en sorte qu'elle ne soit ni trop longue ni trop courte.

« Placez la fente exactement au milieu, afin que la taille soit égale et uniforme des deux côtés.

« Quand vous aurez exécuté tout cela, en homme habile et connaisseur en son art,

« Appliquez toute votre attention à la coupe ; car c'est de la coupe que tout dépend.

(1) Célèbre poète et calligraphe arabe, qui mourut en 413 ou 423 de l'Hégire (1022 ou 1033 de J.-C.) et fut regardé par les historiens et les biographes arabes comme celui qui porta l'écriture au plus haut point de perfection.

« Ne vous flattez pas que je vous en dévoile le mystère : c'est un secret dont je suis avare.

« Tout ce que je vous dirai, c'est qu'il faut tenir le milieu entre une forme arrondie et une forme pointue.

» Mettez ensuite dans votre écritoire du noir de fumée, que vous préparerez avec du vinaigre ou du jus de verjus.

« Vous y joindrez de la rubrique, qui aura été battue et mélangée avec de l'arsenic jaune et du camphre.

« Lorsque ce mélange aura suffisamment fermenté, prenez du papier blanc, doux au toucher et bien fabriqué ;

« Puis, après l'avoir coupé, soumettez-le à la presse, afin qu'il soit exempt d'inégalités et de défauts qui altèrent sa propreté.

« Ensuite occupez-vous sans relâche et patiemment à copier des modèles : la patience est le meilleur moyen d'atteindre le but auquel on aspire.

« Commencez, d'abord, à écrire sur une planche, et dégaînez, pour cela, le glaive d'une volonté ferme, mais exempte de précipitation ;

« Ne rougissez point de la laideur des caractères que vous formerez d'abord, en commençant à copier des exemples et à tracer des lignes ;

« Car la chose est difficile ; mais elle deviendra aisée : combien de fois ne voit-on pas la facilité succéder à la difficulté !

« Aussi, quand une fois vous aurez obtenu ce qui était l'objet de votre espoir, vous en éprouverez beaucoup de joie et de plaisir.

« Remerciez alors Dieu, et rendez-vous digne de sa bienveillance ; car Dieu aime l'homme reconnaissant.

« Que votre main et vos doigts ne soient consacrés qu'à écrire des choses utiles, que vous laisserez après vous, quand vous quitterez ce séjour d'illusions ;

« Car l'homme trouvera demain, lorsque le registre de ses actions sera déployé devant lui, tout ce qu'il aura fait pendant les jours de sa vie. »

Voilà, si je ne me trompe, un document précieux, d'abord par son origine et sa date, ensuite par sa contexture et les préceptes qu'il indique. Je croirais malséant d'ajouter quoi que ce soit.

IV

Au sujet des chevaux.

Permettez-moi maintenant de transcrire un extrait du *Traité de la guerre sainte*, par Ahmed ben Ibrahim... el-dimechk'i. Il s'agit des soins à donner aux chevaux.

« On tient d'Omar ben Abd-el-'Aziz la tradition suivante : Il m'a été informé que l'Envoyé de Dieu (que Dieu répande sur lui ses bénédictions et lui accorde le salut !) a dit : « Celui qui a un cheval et qui le traite bien, Dieu le traitera bien ; et, s'il le garde, Dieu le gardera ». — El-Baïhak'i rapporte, dans le livre intitulée *Echcha'b*, que Rouh' ben Zenbâ' vint visiter Ta'ïm ed-Dâri, et le trouva nettoyant l'orge pour son cheval, au milieu des gens de sa maison (1). — Eh quoi ! s'écria Rouh', n'y a-t-il parmi ceux-ci personne pour te dispenser de ce soin ? — Si fait, répondit Ta'ïm ; mais j'ai entendu l'Envoyé de Dieu dire que celui qui nettoie l'orge pour son cheval et le lui attache (*dans la musette*), Dieu lui compte sur son livre une bonne action pour chaque grain.

« D'après Aïcha (que Dieu la comble de biens !) on raconte le fait suivant : Etant sortie un matin, (*elle trouva en rentrant*) l'Envoyé de Dieu essuyant la face de son cheval avec son vêtement. — « Envoyé de Dieu, lui dit-elle, avec votre vêtement ? »... — Que savez-vous, répliqua-t-il, si Gabriel (2) ne me l'a pas recommandé particulièrement, cette nuit ? — Eh bien ! dit-elle, chargez-moi de lui donner sa nourriture. — C'est-à-dire, répartit le Prophète, que vous voulez m'en-

(1) C'est-à-dire *de ses femmes* ; car, chez les Arabes, le soin des animaux, comme tous les travaux domestiques, est dévolu aux femmes.

(2) Les Musulmans tiennent l'ange Gabriel (*Djeberil*), en grande vénération parce que, disent-ils, il révéla à Mohamed sa mission prophétique.

lever toute la récompense ; car Gabriel m'a annoncé que Dieu m'inscrira une bonne action pour chaque grain.

« Ceci est mentionné dans le livre intitulé : *Chefa es' S'odour.*

« D'autre part, Abou-'Obaïda et Waki' disent que er-Rabi'a ben S'abih' ben el-Haçan leur a raconté que l'Envoyé de Dieu étant venu avec un cheval, se mit à lui essuyer les yeux, la face et les naseaux avec la manche de sa tunique. — « Envoyé de Dieu, lui dit er-Rabi'a, pourquoi salir la manche de votre tunique ? » — Gabriel, répondit Mohamed, m'a fait des recommandations au sujet des chevaux... »

Je voudrais pouvoir reproduire tout le chapitre ; mais je crains de fatiguer les personnes peu accoutumées à la phraséologie orientale. Et pourtant, que d'aperçus intéressants, que d'expérience, quelle vérité dans ces sages avis touchant les soins à donner aux chevaux, l'affection qu'on doit leur porter, et les avantages qui en résultent pour l'homme. Il y a là, notamment, un passage écrit de main de maître, et où l'auteur mentionne ce qui est louable et blâmable dans le cheval. Comme conclusion, Ahmed ben Ibrahim insiste pour que l'on ne coupe ni les crins du front ni les oreilles du noble animal.

Cette dernière recommandation me remet en mémoire une maxime de Abou-Horaïra, inscrite dans la *Sunna* (loi traditionnelle) et qui dit : « Le bonheur est attaché aux crins du front des chevaux jusqu'au jour de la résurrection. »

L'amour (1) du Musulman pour son cheval se manifeste non seulement par des soins empressés, mais encore par des poèmes, des chants, je pourrais presque dire des épithalames, où le cœur parle plus encore que l'imagination. Jugez-en par ce fragment d'un chant arabe, dont l'auteur est, je crois, un certain Ben Guenoun, de Mascara :

. . . .

« Des soucis importants me réclament au loin ; qui donc me fera rejoindre ma belle aux yeux d'aigle ?

(1) Ce mot n'est pas exagéré.

« Allons, mon coursier, pour Dieu, vole avec moi !

« Pour elle je t'ai comblé de soins, et lorsque tu as voulu apaiser ta faim,

« Je ne t'ai pas donné un orge échauffé et vieilli ;

« Je t'ai attaché par des entraves de laine, et des fers ne t'ont jamais meurtri ni flétri ;

« Je t'ai soigné comme un frère, et mieux que cela encore ;

« Je t'ai baigné bien des fois et pansé avec une étrille neuve ;

« Les amulettes mêmes qui te protègent sont recouvertes de soie ;

« Ta couverture est moelleusement garnie ; ta selle est comme la rose ;

« Je ne t'ai pas abreuvé de l'eau stagnante et croupie des mares ;

« Tes *épis* sont beaux ; aucun mal ne peut t'atteindre. (1)

« Ton matin enrichit celui qui est pauvre. (2)

« Je t'ai fait visiter le cheik El-Akh'al ; tu n'es pas un animal vil ;

« Car tu as dévoré l'espace, sans posséder les ailes de l'oiseau.

« Allons, mon coursier, pour Dieu, vole avec moi ! »

. . . .

V

La Conversation chez les Musulmans d'Afrique

Ce qui m'a le plus frappé, lors de mes premières relations avec les Musulmans d'Algérie, c'est l'absence complète de tout esprit de conversation chez ces gens qui semblent avoir renoncé à l'usage de leurs facultés, au libre arbitre, au droit d'examen, pour se confiner dans un état presque végétatif.

(1) Les Arabes considèrent ces marques dans le poil des chevaux comme des indices de bonheur.

(2) C'est-à-dire que sa vitesse et son ardeur promettent, chaque matin, à son maître un ample butin.

Je ne parle pas, bien entendu, de certaines individualités, que l'on rencontre de ci de là, douées d'un mérite exceptionnel, et qui, affranchies de la routine, se sont habituées à penser et à raisonner. Ces indigènes sont des hommes éminemment sociables, causant avec un extrême bon sens : on sent en eux la vivacité de la conception, et leur éloquence imagée est remplie de charmes. Mon observation porte sur les classes inférieures, sur le peuple des villes et des campagnes. Là, on ignore ce qu'est la conversation, je veux dire le commerce des intelligences, l'expansion des idées, le jugement des faits, l'échange des impressions, les saillies de l'esprit, l'élégance du langage. Il n'y a que des causeries sans couleurs et sans forme, des kyrielles de lieux communs, de phrases toutes faites, paroles de convention, bourrées de maximes et de dictons, de proverbes et de sentences. Impossible d'y trouver ce je ne sais quoi qui, partout ailleurs, rend si attrayants les entretiens où se manifestent la fusion des cœurs, l'intimité des esprits, l'originalité personnelle. Chez les Musulmans d'Afrique, on parle beaucoup pour ne rien dire, et l'on ne fraternise que des lèvres. La mémoire seule différencie les individus et permet aux causeurs de faire montre de ce qu'ils ont emmagasiné dans quelque coin de leur cervelet.

Pendant mes six années de séjour en Afrique, j'ai recueilli un plein album de ces préceptes que les Maures et les Arabes appliquent à tout. En voici divers spécimens :

Parle-t-on de richesse ? L'indigène vous dira : « La richesse « vient du labour, ou par héritage, ou du ventre des « juments. »

S'agit-il de l'amour de la vie ? — Vous entendrez, tout de suite, une voix grave formuler l'une ou l'autre de ces pensées : « Les avanies, j'y suis fait ; mais la potence, sauvez-m'en. » — « La vie sous l'aile d'une mouche vaut encore mieux que « le sommeil du cimetière. »

Est-il question du séjour de l'homme, ici-bas? — Votre interlocuteur trouvera moyen de placer une demi-douzaine de sentences, dans le genre de celles-ci : « La terre est un « marché où les hommes vertueux gagnent le paradis. » — « La terre est un trésor pour qui sait y amasser des provi- « sions. » — « La terre est le temple des prophètes, l'oratoire « des anges, le but de la révélation divine. L'autre monde « est une habitation dont la terre est le vestibule. »

Cause-t-on d'un malheur qui en fait oublier un autre? — L'Arabe dira : « Le bruit du tambour couvre le son de la « flûte. »

Discute-t-on une question d'argent? — Le cliché est tout prêt (sans calembour) : « Argent prêté, où vas-tu? « ... Je « vais à ma perte ; je pars en riant, et je reviens tout dou- « cettement. »

Vante-t-on la modération dans les désirs? — Aussitôt les jeunes se mettent au niveau des patriarches : « Mange de « l'oignon, pendant une année, disent-ils, tu mangeras du « miel, toute ta vie. » — « Cœur plein et coffre vide. » — « Marche avec des sandales jusqu'à ce que Dieu te donne des « souliers. » — « L'aisance rend l'homme frugal ; la misère « le rend cupide. » — « Une médiocre aisance, avec la paix « du cœur, vaut mieux qu'une grande opulence avec des « soucis. »

Et pourtant la nonchalance et l'amour du plaisir ont inspiré des sentences beaucoup plus badines : « Paresse et « sommeil sont plus doux que miel. Si tu ne l'as pas éprouvé « par toi-même, interroge ceux qui ont pratiqué la chose « avant moi. » — « Dissipe tes chagrins, ce soir ; tu ne sais « pas ce qui t'arrivera demain. » (1) — « Profite de ta jeunesse, « la vie ne dure qu'un instant ; tu ne sais pas ce que t'appor- « tera le lendemain. » — « La pitance viendra ; à quoi bon te

(1) Voilà qui ressemble, presque mot pour mot, au *Carpe diem, quam minimum credula postero*, d'Horace.

« fatiguer ? Les jours de l'homme sont comptés ; à quoi bon « la crainte ? »

Voulez-vous savoir ce que les Musulmans d'Afrique pensent de l'amour ? — Je pourrais remplir dix pages entières de texte serré avec les boutades inspirées sans doute par le désappointement : « Celui qui prend une femme n'a jamais « la paix chez lui. » — « L'amour se passionnerait pour un « morceau de bois sec. » — « Si les femmes vous aiment, « que de portes elles vous ouvriront ! Mais, si elles vous « détestent, avec un fil d'araignée elles dresseront devant « vous une muraille de fer. » — « Il n'y a qu'une manière de « vaincre la femme, c'est de lui conter de doux propos avec « un cœur foncé comme l'indigo. (1) » — « Il n'y a pas de « rivières sur les montagnes, pas de vent chaud dans la « saison des frimas, pas de tendresse dans le cœur des « femmes. »

L'amitié ?... Oh ! c'est une simple affaire de tempérament : « On aime son ami, eût-il fait du mal à tout le monde, ou « bien fût-il nègre. » — « Les amis sont comme la pluie ; on « ne sait jamais si les premières averses valent mieux que les « dernières. »

Quant aux imperfections morales, tout est satire : « Comment un âne apprécierait-il des baklawas ? » (2) — « En- « graisse ton chien, il te dévorera, « — « En face de toi, c'est « un miroir, et, par derrière, une paire de ciseaux. » — « Tel qui « engraisse aujourd'hui, demain maigrira ; tel qui plane dans « les airs, demain tombera. » — « Quel effet produirait une viole « sur le dos d'un chameau ? » (3) — « Il pique l'âne et se cache « derrière le bât. » — « Quand on trouve quelqu'un pour fai- « re rôtir sa viande, à quoi bon se brûler les doigts ? »

(1) J'imagine que le mot « indigo » est ici synonyme de noirceur.

(2) Sorte de pâtisserie au miel.

(3) Ce dicton se rapproche beaucoup du *Nolite mittere margaritas ante porcos* de l'Evangile. (Ne jetez pas de perles devant les pourceaux.)

— « Il est partout, comme le sel dans tous les mets. » — « Si la fortune sourit à un homme, elle lui prête les qualités « qu'il n'a pas. (1) Si la Providence le favorise, il perd le « souvenir de ses bienfaits. »

La maternité, ses plaisirs et ses peines ont pareillement excité la verve des Maghrebins (2) : « La jument disait : « Depuis que j'ai des poulains, je n'ai jamais mangé mon « picotin entier, ni bu mon eau pure. » — « Tout scarabée « est aussi beau qu'une gazelle, aux yeux de sa mère. »

Vient-on à parler du vin ? — Aussitôt chacun se déride ; il semblerait que tous sont encore sous le charme de quelque débauche où ils ont donné force entorses aux prescriptions du Prophète : « Si les bœufs goûtaient le vin, ils vendraient « leur peau pour s'en procurer. » — « Le vin est le savon « des soucis.» — « Il me demandait un flambeau ... Va dou- « cement, lui ai-je répondu, l'éclat du vin te suffira comme « il me suffit (3). » — « Le jus du raisin a la couleur du feu, « c'est-à-dire la plus belle de toutes les couleurs, et la subti- « lité de l'air, c'est-à-dire ce qu'il y a de plus fin au toucher.»

Chez les Arabes, comme partout ailleurs, on rencontre nombre d'aigrefins que les « autres » plaisantent sans trop de sévérité : « Il ferait jaillir de la poix d'un navet. » — « Après avoir vu les lieux saints et bu de l'eau de Zemzem (4), « il revient frais et dispos pour faire le mal. » — « Il passe « par le trou d'une aiguille, et dit : comme tu es large ! »

Les Musulmans d'Afrique se montrent sans pitié pour les musiciens de profession, qui parcourent leurs tribus. Se placent-ils au point de vue de l'art ? Ils auraient, ma foi, bien raison ; mais les sarcasmes dont ils accablent leurs

(1) C'est ce que Boileau a dit en ces termes :
Quiconque est riche est tout ; sans sagesse il est sage.

(2) Habitants du nord de l'Afrique.

(3) Idée empruntée aux poésies bachiques d'Abou-Nouwas,

(4) Nom d'un puits situé près du Temple de La Mecque.

« artistes » semblent indiquer que, pour eux, le musicien est un être sans foi ni loi : « Même après avoir changé de « vie, le musicien agite encore ses manches » (1) — « Au « diable la barbe sur laquelle est une flûte et sous laquelle « résonne un luth ! »

Entend-il parler d'éloignement ou d'exil? — L'Arabe s'écrie : « Mieux vaut être brûlé vif, que de quitter sa patrie. »

Neige-t-il? — « Il tombe une neige à habiller les pauvres. » (2).

S'entretient-on d'une entreprise hasardeuse ? — C'est « acheter le poisson vivant en pleine mer. »

Prononce-t-on le nom d'un individu se livrant à des occupations inutiles ? — Le Musulman d'Afrique déclare que cet homme « ramasse de la mousse de savon dans une passoire », ou bien qu'il « renferme du vent dans les mailles de son filet ».

S'agit-il d'un homme ruiné qui cherche à brasser de grandes affaires? — On dit : « Il ne peut payer son barbier « pour une simple barbe, et il cherche des témoins pour la « cérémonie de ses fiançailles. »

D'un distrait? — « Il cherche son fils qu'il porte sur ses « épaules. »

D'un homme sans parole, ou qui sacrifie l'honneur à l'apparence? — « Il a ôté à sa barbe pour ajouter à sa masure. »

D'un prodigue? — « Sa fortune a passé en paille et en « clous. »

D'un ingrat? — « Il mange les fruits du jardin paternel, et « il insulte ses ancêtres. »

Les Arabes ont encore une foule de maximes introduites dans le langage vulgaire, et qu'ils lancent au milieu des conversations, sans qu'on y observe rien de trop disparate.

(1) Allusion au jeu du tambourin.

(2) Jolie image et qui reflète un certain fonds de poésie. Les Arabes ne se distinguent, pas, cependant, par excès de sensibilité,

« Un seul cavalier ne fait pas de poussière. » — Ce qui signifie que le travail d'un seul homme ne peut être bien considérable.

« Il est venu pour embrasser sa femme, et il lui a crevé les « yeux. » (On fait souvent plus de mal que de bien, avec les meilleures intentions).

« La forêt n'est brûlée que par ses propres arbres. » (Méfiez-vous de vous-même).

« S'il tient sa bouche close, les mouches n'y entreront « pas. » (Discrétion).

« Il est venu t'aider pour creuser la tombe de ton père, et il « s'est enfui avec ta pioche. » (Défiez-vous de ceux dont les offres de services sont intéressées).

« Le pied va où le cœur le mène. » (L'homme est responsable de ses actes).

« Soyez lion et mangez-moi ; mais ne soyez pas loup pour me salir. » (L'honneur vaut plus que la vie).

« Chaque espèce est bonne pour son espèce. » (Dis-moi qui tu hantes, je te dirai qui tues).

« Travaille pour ta réputation jusqu'à ce qu'elle ait un « nom ; puis elle travaillera pour toi. » (Méritez la réputation dont vous voulez que l'on vous honore).

« Ce que les sauterelles avaient laissé, les petits oiseaux l'ont mangé. » (Un mal n'arrive presque jamais seul).

« C'est le crieur même qui a perdu son âne. » (Souvent on ne sait pas faire pour soi-même ce qu'on a fait pour les autres).

« Il n'a pas de pain à manger, et il cherche une épouse. » (Ne soyez pas trop ambitieux, lorsque vous n'avez que de petits moyens).

« Trop bouillir fait sécher la marmite. » (Trop parler fait tomber dans le mensonge).

« Si quelqu'un te dit : Allons faire les *chérifs*, réponds-lui : « Attendez que les vieux Juifs du quartier El-Ara, qui vous « connaissent, soient morts. » (Ne prétendez pas vous faire passer pour ce que vous n'êtes pas).

« Toi, qui es si beau par dehors, comment es-tu au dedans? » (Ne vous fiez pas aux apparences).

« La ville est éloignée; toutefois les nouvelles arrivent. » (Ne pensez pas qu'un secret demeure toujours caché).

« Au moment où j'avais besoin de toi, ô ma figure ! le chat « t'a égratignée. » (On ne trouve pas toujours des amis quand on en a besoin).

« Recevoir l'*aspre* (1) du malheureux est une injustice. » (L'excès du droit est un excès d'injustice : traduction littérale du vieil adage : « *Summum jus, summa injuria* ». (2)

A quoi faut-il attribuer cet engourdissement, ces déviations de la pensée chez les Musulmans d'Afrique? Quelques arabisants, entre autres M. Auguste Cherbonneau, imputent le fait à l'interprétation vicieuse d'un dogme, plus encore qu'au manque de culture. Voici comment s'exprime, à cet égard, le docte correspondant de l'Institut :

« La religion de Mahomet a été mal comprise par ceux qui ont mission de la propager, et il est avéré que les frères de la doctrine islamique, au lieu de relever le niveau des intelligences, ne contribuent qu'à les asservir aux grains du chapelet. A les entendre, vouloir devient une impiété, puisque vouloir, c'est se confier en soi-même ; avoir une opinion à soi devient un acte blâmable, car toutes les opinions doivent être conformes au code religieux. Au contraire, celui qui renonce à l'usage de ses facultés, à l'esprit d'examen, à la liberté du génie, celui-là est dans la bonne voie, et les bénédictions l'attendent. Il accomplit les mouvements qui lui sont prescrits. Ses pensées ne lui appartiennent pas plus que ses actes ; ses pensées, aussi bien que ses actions sont des ordres de la divinité qu'il exécute. Il est dispensé d'avoir un caractère particulier ; il se démet de cette originalité qui différencie une âme d'une autre âme ; en un mot, il possède l'a-

(1) L'*aspre* est une pièce de monnaie valant un centime.

(2) Voltaire a dit de même :

« *Qui n'est que juste est dur : qui n'est que sage est triste.* »

vantage de n'être séparé de sa race par aucun signe reconnaissable. De là cette société monotone, que nous avons sous les yeux; ce peuple qui, loin de supporter les individualités, les absorbe et se les incorpore : « *unimodis compagibus unus.* »

Certes, il y a beaucoup de vrai dans les appréciations qui précèdent; cependant je fais certaines réserves.

Pour moi, il me semble plutôt que le fait dont nous nous occupons provient de l'insuffisance des *thalebs* (instituteurs), de la décadence des *zaouïas* (séminaires ou colléges) et de l'affaissement du niveau des études. En effet, on lit dans les *Prolégomènes* d'Ibn-Khaldoun (1) qu'une des marques distinctives de la civilisation mahométane est l'habitude d'enseigner le Koran aux enfants. « Les vrais croyants l'ont adoptée et « s'y sont conformés, parce que certains versets de ce livre et « le texte de certaines traditions, étant appris de bonne « heure, établissent solidement dans le cœur de l'élève la « croyance aux dogmes de la foi. » Donc le Koran forme la base de l'enseignement, et toutes les connaissances qui s'acquièrent dans la suite viennent se greffer sur ces premières notions.

Rien de mieux. Malheureusement, lorsque l'instruction primaire eut dégénéré, il arriva que le peuple, prenant exemple sur les *Marabouts* (2) s'en tint à la récitation du texte koramique. Or, de l'avis même des *nulémas*, le style du livre révélé est peu propre à procurer la faculté de bien dire. On le considère comme tellement inimitable, que les lettrés ou prétendus tels, reconnaissant l'impossibilité de rien produire qui soit comparable au Koran, s'abstiennent non seulement

(1) Tome III, p. 285.

(2) Le mot « marabout » signifie, en arabe, *attaché, lié, emprisonné*. Il faut, en effet, que le *marabout* soit lié au Koran, emprisonné dans l'observance des règles du livre divin.

Pour qu'un Musulman d'Afrique reçoive le titre de *marabout*, il doit, par une piété exemplaire, une science religieuse complète et des actions miraculeuses, s'être acquis une grande réputation de sainteté.

d'en faire l'essai, mais de prendre pour modèle la facture des phrases de ce chef-d'œuvre.

Voilà comment un peuple, qui a sans doute entendu vanter le mérite littéraire de ses aïeux, est tombé dans le marasme, réduit à des causeries automatiques, à des banalités où chacun a autant d'esprit que son voisin. Possédant pour maîtres des *thalebs* qui ne savent rien et se confinent dans la quiétude absolue de l'âme; n'ayant pour manuel classique qu'un livre dont le style ne se prête nullement à l'application, ces gens étaient fatalement condamnés à ne plus penser, à ne rien produire de neuf ou de saillant, à s'assimiler, à s'approprier ce qui les frappe, et à forcer la mémoire pour qu'elle fasse seule les frais de la conversation.

Je laisse à d'autres, plus autorisés, le soin de prononcer entre mon humble opinion et les considérations d'un ordre plus élevé auxquelles se sont livrés de savants auteurs. Aussi bien — comme disait la Fontaine — tant s'en faut que la matière soit épuisée...

VI

Islamisme et Christianisme.

Dans mon livre sur *Tunis* (1), je disais : « Le Koran renferme des enseignements de haute portée, que les Chrétiens pourraient et devraient méditer utilement ». En effet, beaucoup de ses doctrines se rapprochent de celles du Christianisme.

Le Koran reconnaît la chute de l'homme et la haine implacable de Satan contre le genre humain. La sourate *Jonas* parle des « Ecritures qui viennent du Maître de l'Univers ». Le Pentateuque ou *Thorah*, les Psaumes ou *Zabour*, l'Evangile ou *Endjil* sont cités comme « divins » par la loi du Prophète. Pour ne parler que de l'Evangile, il en est beaucoup question dans le Koran : la sourate *La Famille d'Imram* l'ap-

(1) Ouvrage dont les trois éditions sont épuisées.

pelle « le livre qui éclaire » ; la sourate *La Table* s'exprime en ces termes : « L'Evangile contient la lumière et la direction ; « il confirme la Thorah et sert d'admonition à ceux qui crai- « gnent Dieu. Les gens de l'Evangile jugeront selon l'Evan- « gile ; ceux qui ne jugeront pas d'après un livre de Dieu sont « infidèles. »

L'Immaculée-Conception de la vierge Marie « choisie entre toutes les femmes de l'univers » est proclamée par le Koran, qui raconte de la façon suivante (1) la naissance miraculeuse du « Messie Jésus, fils de Marie, l'Envoyé de Dieu, le Verbe éternel » :

« 37 (*Rappelle-toi*) Lorsque les anges dirent : O Marie, « Dieu t'a choisie et t'a purifiée, il t'a choisie entre toutes les « femmes de l'Univers.

« 38 O Marie ! soumets-toi à ton Seigneur, prosterne-toi, et « prie avec ceux qui prient !

« 39 Ceci est une communication des choses cachées que « nous te révélons (*ô Mohamed*) ; car tu n'étais pas auprès « d'eux lorsqu'ils lancèrent leurs roseaux (2) pour connaître « qui se chargerait de la tutelle de Marie. Tu n'étais pas au- « près d'eux lorsqu'ils se disputaient.

« 40 (*Souviens-toi*) Lorsque les anges dirent : O Marie ! « Dieu te réjouit de la bonne nouvelle d'un Verbe de sa part, « dont le nom est le Messie Aïssa (*'Iça—Jésus*) fils de Marie, « qui sera vénéré dans ce monde et dans l'autre, et (*mis*) au « au nombre des plus proches (*de Dieu*).

(1) 3e chapitre, versets 37 à 44.

(2) Ou leurs flèches pour tirer au sort. C'était un ancien usage qui s'est conservé jusqu'à Mohamed, de *tirer au sort* avec des flèches sans pointe et à ce destinées (*Azlâm ou K'idâh*) sur lesquelles étaient écrits des mots vagues d'affirmation, de négation, etc., applicables à toutes circonstances. On prenait ainsi une détermination pour les choses contestées ou irrésolues. Ces flèches étaient l'oracle d'une ancienne divinité des Arabes, nommée Hobâl, dont ont gardait l'idole dans la Ka'ba avant Mohamed. L'usage superstitieux de ces flèches est formellement proscrit par le Koran (chap. V ; v. 5 et 92).

« 41 Dès le berceau, il adressera la parole aux hommes,
« ainsi que dans l'âge mûr. Il comptera parmi les justes.

« 42 Elle dit : Seigneur, d'où pourrais-je donc avoir un
« enfant, quand aucun homme ne m'a touchée ? — Il (*l'ange*)
« repartit : C'est ainsi que Dieu crée qui il veut. Quand il
« accomplit une chose, il lui suffit de dire : Sois, et ELLE EST.

« 43 Et il (*Dieu*) lui enseignera le Livre (1) la Sagesse, le
« Pentateuque et l'Evangile.

« 44 Et (*il s'annoncera*) comme prophète aux enfants d'Israël:
« Je suis venu vous trouver avec un signe de votre Seigneur ;
« je puis créer devant vous, avec de l'argile, comme une figu-
« re d'oiseau ; puis je soufflerai sur elle, et elle sera un
« oiseau par la permission de Dieu. Et je guéris l'aveugle de
« naissance et le lépreux ; je ressuscite les morts par la per-
« mission divine, et je vous indiquerai ce que vous devez
« manger et ce que vous devez garder dans vos demeures. »

A propos du pouvoir accordé à Jésus de faire des miracles, voici ce que disent les traditions arabes :

« Un jeune enfant et sa mère, habitants de Jérusalem, avaient été forcés, pour échapper aux persécutions des Juifs, de se réfugier en Egypte. L'enfant fut mis en apprentissage chez un teinturier. Un jour, son maître étant sorti, il prit diverses étoffes destinées à recevoir des nuances différentes et les jeta pêle-mêle dans la chaudière où se préparait la *nila*, ou couleur noire. Le teinturier, s'étant aperçu de la maladresse du jeune apprenti, entra en fureur et se lamentait piteusement lorsque, ayant retiré quelques pièces de la chaudière, il vit, à sa grande surprise, que chacune d'elles avait la couleur qu'elle devait recevoir. Un grand prophète venait de se révéler par ce miracle, et ce prophète, c'était Aïssa Ben Merim, Jésus fils de Marie. »

Le Koran déclare que « ceux-là seuls qui croiront en

(1) C'est à-dire *l'Ecriture* ou l'ensemble des livres révélés, particulièrement l'Evangile et le Koran, à cause de leur excellence. (*El-Beid'âwi*, ms. 394, A. Bibl. d'Alger.)

Jésus ayant leur mort feront partie de la famille du Livre ». Il rapporte les histoires d'Abel, de Noé, d'Abraham « l'ami de Dieu », de Jacob, de Josué, de Joseph, de Job, de Moïse ou Moussa, de David qu'il surnomme « le lieutenant de Dieu sur la terre », et de Salomon «auquel les génies étaient assujettis ». Il constate que les anges annoncèrent à Zacharie la naissance de Jean *(Jahia)* « le grand, le chaste, le prophète du nombre des Justes, qui confirmera la vérité du Verbe de Dieu ». Enfin, d'après les croyances musulmanes, l'Antechrist doit apparaître en Syrie et être anéanti par Jésus lui-même.

Comme on le voit, il existe de nombreuses similitudes entre les traditions des Ecritures Saintes et celles du Koran. Tantôt le récit est identique, tantôt les Musulmans l'ont enjolivé de détails plaisants. Nous avons vu plus haut la légende de Jésus chez le teinturier ; en voici une autre, relative aux sources thermales et que les Arabes racontent volontiers :

« Le roi Salomon, qui était éminemment sage et prévoyant, avait fait construire des bains chauds dans tous les coins du globe, pour la santé et la propreté du genre humain. Il y avait placé, en qualité de baigneurs, masseurs et serviteurs, des génies, de vrais génies (1). Mais afin que ces préposés ne pussent ni entendre, ni répéter, ni voir ce qui se disait et se faisait dans les innombrables établissements qu'ils géraient, Salomon voulut que tous les génies employés de la sorte fussent aveugles, sourds et muets. Lorsque le roi mourut, on ne put parvenir à leur faire comprendre qu'ils n'avaient plus de maître. Aussi les génies, triplement infirmes, continuèrent-ils à chauffer les bains comme si rien n'était, et, à l'heure actuelle, ils les chauffent toujours, avec autant de zèle que jadis. »

Comprenez-vous maintenant l'origine et l'existence des eaux thermales?..... Si la raison donnée par les Arabes

(1) Rappelons que, d'après le Koran, les génies étaient assujettis à Salomon.

est peu probable, elle est, du moins, assez bien trouvée.

Il ne faudrait pas croire que la vénération dont les Musulmans entourent Jésus soit toujours invoquée pour de bons motifs ; témoin cette anecdote qui a cours en Egypte :

« On raconte qu'un certain imbécile (*textuel*), entrant un jour dans une ville, trouva écrit sur la porte : « Tout étranger qui mourra dans cette cité, sera enseveli aux frais du roi qui donnera quatre-vingts *dirhems* pour son linceul. » Cet individu, qui était plus à sec d'argent qu'un Juif un jour de samedi, se trouva une fois, dans la rue, en présence du roi qui passait. Il se mit à crier : « Je suis lésé ! » — « Qui t'a fait du tort ? » lui demanda le roi. — « J'ai vu écrit sur la porte de la ville, répondit l'homme, que tout étranger qui mourrait dans cette ville, serait enseveli aux frais du roi qui donnerait quatre-vingt *dirhems* pour son linceul. En ce qui me concerne, vingts *dirhems* suffisent à mon dernier vêtement, et j'ai, dès à présent, un urgent besoin des soixante autres. Comptez-les moi, et lorsque je mourrai, vous n'en aurez plus que vingt à me donner. » — Le roi se mit à rire et ordonna qu'on lui versât la somme demandée. L'homme la prit et continua son chemin.

« Quelques jours après, il rencontra encore le roi ; il s'arrêta et cria, comme la première fois : « Je suis lésé ! » — Interrogé par les personnes de la suite du roi, il dit : « J'ai vu, la nuit dernière, Jésus, fils de Marie, (que les bénédictions et le salut de Dieu soient sur lui !) et il m'a révélé que je ne mourrais que noyé. Je réclame donc les vingt *dirhems* restant du prix de mon linceul, puisque désormais il ne m'est plus nécessaire. » — Le roi s'amusa de sa ruse et lui fit donner une petite pension.

VII

Fragment d'une narration de la bataille d'Isly.

Cette pièce, adressée du Maroc à desMaures Trarzas des environs du Podor (fleuve du Sénégal), a été traduite et repro-

duite par M. Bresnier dans son *Cours pratique et théorique de langue arabe*. Le savant disciple de Silvestre de Sacy en devait la communication à M. le docteur Féraud fils, qui la recueillit au Sénégal et la copia sur l'autographe même.

« Récit de la collision qui eut lieu entre les Musulmans et et les Chrétiens :

« Les Chrétiens partirent d'Alger pour marcher contre les Musulmans. Ils s'étaient portés sur Ouedjda et avaient fait main-basse sur ce que cette ville renfermait de Musulmans. Quelques corps de troupes de Mahi-ed-Din *(Abd-el-Kader ben Mahi-ed-Din)* avaient obtenu divers succès. La nouvelle de ces faits parvint à l'Iman Moulaï Abd-er-Kahman *(à l'empereur du Maroc)* qui partit aussitôt de Marrakech *(Maroc)* pour se rendre à Rabât et fit prévenir l'Imam de Tafilalet *(Taflet)* qui est l'Excellent Imam, et qui est caïd, ainsi que Ben Amhaouchi, caïd des Atamer. L'Empereur envoya aussi à l'armée trois de ses fils : Sidi Mohamed, Moulaï Sleïman et Moulaï Ahmed. Les troupes de Moulaï Ahmed étaient au nombre de plus de soixante-quinze mille *(hommes)* ; c'est le plus jeune de ses frères, et celui dont l'armée était la moins nombreuse. Ils marchèrent vers les Infidèles et en vinrent aux mains avec eux. Les Chrétiens employèrent contre eux les ruses les plus perfides, qui ne produisirent aucun dommage aux Musulmans. Entre autres machinations, ils leur envoyèrent une mule figurée et creuse, remplie de poudre et de plomb, à laquelle les Musulmans ne firent aucune attention (*qu'ils ne voulurent pas recevoir*), et sur le dos de laquelle était une grande quantité d'or. Ils envoyèrent aussi à Sidi Mohamed une statue d'homme en or, dans laquelle était renfermé tout ce qu'on peut imaginer d'artifices ; il n'y fit pas attention. On se mit en ligne et l'on combattit. Les Musulmans furent *renversés sur leur dos*, et le carnage en fut considérable. Neuf mille sept cents hommes d'entre eux périrent, et les Chrétiens convertirent tous les Musulmans qui étaient entre

leurs mains. La nouvelle parvint à l'Iman Moulaï Abd-er-Rahman qui s'irrita contre son fils, Sidi... » (*Ici s'arrête le fragment*).

Il est à regretter que ce document ne soit pas complet ; car, outre l'intérêt qu'on y trouve, c'est un monument de l'esprit d'exagération des Marocains qui, plus encore que les autres populations mahométanes, trouvent généralement trop étroit le champ de la vérité. On doit même leur savoir gré de n'avoir pas mis le triomphe du côté des Musulmans.

∴

A rapprocher de la relation qui précède ce fragment d'une lettre adressée à un caïd, de la part du fils de l'empereur du Maroc, et dont l'original fut trouvé à cette même bataille d'Isly :

« Louange au Dieu unique. Que Dieu répande ses grâces sur notre Seigneur et notre Maître Mohamed, et sur sa famille !

« Serviteur de notre gracieux, glorieux et magnanime Souverain, Caïd Omar ben Mohamed, (que Dieu t'assiste et te garde !) Que le salut soit sur toi, ainsi que la bénédiction de Dieu, par les grâces de notre Souverain, (que Dieu perpétue son existence et sa gloire !) (1)

« Ensuite. Ta lettre nous est parvenue ; nous avons entouré son contenu de notre science, et avons appris ce qui est survenu du fait de la perversité des Karârma (2), par suite du

(1) En Orient, tous les actes officiels ou particuliers, les livres, les contrats, et généralement toutes pièces écrites commencent par des invocations à la Providence. Quelques-unes de ces doxologies sont réellement fort belles. Elles indiquent une absolue soumission aux volontés du Tout-Puissant, en même temps qu'une confiance entière dans sa bonté.

Les Musulmans croient fermement que sans la grâce divine nul bonheur n'est possible ici-bas ; d'où leur retour continuel vers Dieu. Cette coutume, basée sur une foi profonde, peut paraître ridicule au scepticisme européen ; cependant elle a quelque chose de pénétré, de touchant, de sincère, qui commande le respect et défie la raillerie.

(2) C'est-à-dire des Français.

méchant esprit qui existe en eux et du mauvais caractère de leur foi ; car ils ont enlevé le voile de leur pudeur et rejeté loin d'eux tout ce qui les couvrait. Mais avec de telles gens on ne peut compter le nombre des fautes. Aujourd'hui, patience, et demain, gloire ! Par la patience et la fermeté dans ces lieux (*terrestres*), le Croyant arrive auprès de Dieu, aux séjours embaumés des zéphirs et des parfums les plus suaves. Paix donc à celui qui apprécie le but où il tend ; tout ce qu'il rencontre parmi les choses d'ici-bas lui semble méprisable. Eh quoi ! Dieu ne dit-il pas : « Nous vous éprouverons, afin « de connaître ceux d'entre vous qui participent à la guerre « sainte... ? » (1) C'est par la guerre contre l'ennemi et l'infidèle que Dieu distingue entre le méchant et le bon, comme il distingue entre la tempête qui ravage et la pluie qui féconde. Malheur à eux, qui sont un peuple commettant le mal et s'abstenant du bien ! »

Voilà avec quoi l'on monte les esprits et comment on écrit l'histoire dans ces crédules pays de l'Islam.

VIII

Légende Arabe.

Le morceau qui suit est extrait de l'ouvrage précité de M. Bresnier. J'ignore le nom de l'auteur du récit ; mais je ne serais pas surpris que le très estimé professeur eût rédigé, à l'intention de ses élèves et d'après quelque tradition orale, ces pages qui semblent avoir été écrites pour des Européens désireux de s'initier au langage usuel. En tous cas, la légende dont il s'agit est encore fort accréditée, et l'on montre, près d'Alger, sur les coteaux de la Boudzaréa, la maison où les faits sont censés avoir eu lieu.

Pour l'intelligence des personnes que pourraient rebuter la traduction trop littérale et les formes arabes volontairement laissées à celle-ci par M. Bresnier, je remanie le « mot à mot » afin de lui donner une tournure plus littéraire.

(1) Kor. Chap. 47, v. 33.

« Il existait autrefois, soixante ans avant l'entrée des Français à Alger, un vieillard nommé El-Faci (*originaire de Fez*), possesseur de grands biens, et notamment, d'un superbe jardin dans la banlieue de la ville. Cet homme était père de trois filles, belles et jolies comme la lune, et auxquelles il avait voué une affection sans bornes.

« Le vieillard refusait de les marier parce qu'il redoutait, une fois séparé d'elles, de rester dans l'isolement et d'éprouver du chagrin à leur sujet. Cependant de nombreux partis s'étaient offerts ; des fils de notables, des gens riches avaient demandé au vieux El-Faci de les unir à ses filles. Aucun prétendant ne fut agréé.

Quant aux sœurs, elles désiraient vivement prendre époux; car elles avaient remarqué trois beaux jeunes gens, trois amis, qu'elles rencontraient sur le chemin du jardin lorsqu'elles allaient à la campagne ou en revenaient. L'un était fils du pacha ; le second, fils de l'aga ; et le troisième, fils du syndic des crieurs publics.

« Pendant l'été, le vieux El-Faci habitait au jardin avec ses filles, qu'il laissait sous la garde des négresses et des nègres quand quelque affaire l'appelait en ville. Tout proche se trouvait le jardin du fils de l'amine (*syndic*) des crieurs, qui y réunissait ses amis. Par ruse des vieilles femmes, autant que par suggestions du démon (que la malédiction de Dieu soit sur lui!) une correspondance s'établit entre les jeunes garçons et les jeunes filles. Lorsque le vieillard allait à la ville, les trois camarades se rendaient au jardin des sœurs et restaient à causer avec elles, sous les arbres. Cela dura jusqu'à ce que El-Faci en eût été prévenu.

« Le vieillard, tout d'abord stupéfait, sentit bientôt naître en lui une profonde irritation ; cependant il sut cacher à ses filles ce que son cœur éprouvait. Quelques jours plus tard, il partit, un matin, comme s'il descendait en ville, selon son habitude. Les sœurs, pensant qu'il ne rentrerait que le soir, firent le signal convenu entre elles et les jeunes gens. Ceux-ci

accoururent et restèrent à rire et à causer avec leurs voisines. Mais El Faci était revenu sur ses pas; il pénétra dans le jardin, se cacha entre les arbres et vit des hommes avec ses filles. Après s'être bien convaincu du fait, il sortit doucement, pour que personne ne le vît, et il ne fit aucun reproche à ses filles, ne manifesta pas la moindre colère, et les laissa se coucher comme à l'ordinaire.

« Au milieu de la nuit, lorsque le vieillard pensa qu'elles étaient endormies, il se leva, prit avec lui un esclave noir, entra dans la chambre des sœurs, en marchant avec précaution, et il les égorgea toutes les trois. Par la toute-puissance de Dieu, aucun des nègres et des négresses qui habitaient la maison n'entendit quoi que ce soit. A l'aurore, El-Faci ordonna aux serviteurs de rassembler les bagages, de préparer les mules et de descendre le tout à la ville. Il leur recommanda de vider entièrement le logis, excepté la chambre des filles; il défendit de réveiller celles-ci, attendu que lui et le nègre un tel resteraient et les ramèneraient. Les serviteurs exécutèrent ponctuellement les ordres du maître.

« Lorsqu'ils furent partis, El-Faci et le nègre ensevelirent les mortes, creusèrent trois tombes dans le jardin et y enterrèrent les cadavres. Cela fait, il revint à la maison de ville, avec son nègre, et dit aux gens qu'il avait envoyé ses filles à la ferme. Peu après, il s'en alla au pèlerinage, avec le nègre.

« Pendant longtemps le jardin d'El-Faci demeura abandonné; personne ne s'y montra; la maison se détériora et se lézarda; l'herbe poussa en abondance; mais il advint que, chaque nuit, des revenants circulèrent dans ces lieux délaissés. Les voisins apercevaient comme de la lumière marchant pendant la nuit, et entendaient des espèces de cris et de gémissements demandant merci. On en parla beaucoup dans le quartier; l'épouvante se répandit tout aux alentours, et personne n'osa plus passer de ce côté-là.

« Deux jeunes hommes de la ville ne voulurent pas croire à ces discours et riaient lorsqu'il entendaient raconter les ap-

paritions du jardin d'El-Faci. Ils convinrent de s'y rendre, avec un guitariste de leurs amis, qui emporterait son instrument pour accompagner leurs chants et les divertir durant cette excursion nocturne. Ils décidèrent que chacun d'eux se pourvoirait de vivres, de liquides, d'une bougie, et se rendrait isolément au rendez-vous, afin de ne donner l'éveil à personne.

« Ce guitariste, répondant au nom d'Omar, était un homme vertueux, pieux et craignant le Seigneur. A la nuit tombante, il prit le chemin du jardin, arriva le premier, et, en attendant ses compagnons, parcourut le jardin et la maison. Tout était dénudé ; on n'y trouvait pas traces de fils d'Adam (*d'êtres humains*). Il n'entendit que la voix de la chouette dans le jardin, et le vol des chauves-souris dans les appartements.

« Après avoir attendu ses camarades pendant deux heures, il comprit que la peur les avait retenus, et qu'ils ne viendraient pas. Il entra alors dans une chambre d'en-bas, alluma la bougie qu'il avait apportée, disposa ses aliments et s'assit au milieu du *Kobo* (1) pour diner. Lorsqu'il eut terminé son repas, il accorda sa guitare, et se mit à jouer et à chanter. Tout resta silencieux autour de lui jusque vers le milieu de la nuit ; mais, à ce moment, tandis qu'il jouait et chantait, le plafond craqua au-dessus de sa tête, et il lui sembla entendre un être humain marcher à pas légers dans la chambre supérieure, puis descendre l'escalier.

« Il se recommanda au Dieu le haut, le très grand, et, levant les yeux, il vit à la porte de la chambre trois femmes, jeunes, belles, jolies, mais dont la figure était aussi blanche que la neige. Elles portaient des linceuls arrosés de sang, et à

(1) Enfoncement cintré en ogive à sa partie antérieure, d'un mètre environ de profondeur, et ouvert sur le milieu de la longueur de la chambre. Cet enfoncement, situé ordinairement vis-à-vis de la porte, est garni de coussins et de tapis. Il forme une espèce de sofa très bas, où l'on s'assied les jambes repliées, à la manière de nos tailleurs.

leur cou pendaient des perles et des bijoux hors de prix. Elles avaient des bracelets d'or aux bras, des anneaux d'or aux jambes. Elles tenaient des oranges dans leurs mains, et marchaient comme si quelqu'un les trainait. Il reconnut en elles les filles d'El-Faci.

« Elles entrèrent dans la chambre, et saluèrent de la main Omar le guitariste. Elles demeuraient silencieuses. Omar leur rendit le salut, puis elles lui firent signe de continuer à chanter pour elles. Il se remit à jouer, tandis qu'elles restaient debout, écoutant. Néanmoins leurs traits ne marquaient nulle satisfaction, comme si le chant qu'elles entendaient ne leur plût pas. La plus jeune s'avança, et, parlant avec difficulté, d'une voix rauque, elle dit : Omar, ce chant n'est pas de circonstance ici ; chante plutôt sur un air vif :

« Jardin d'El-Faci, là où je joue, là ou je chante, c'est là
« que l'on m'a coupé la tête. »

« Le guitariste se prêta au désir de la jeune fille et chanta comme elle le lui avait dit. Alors, l'enfant se mit à tourner avec précipitation au milieu de la chambre, jetant dans le mouchoir d'Omar l'écorce de l'orange qu'elle tenait à la main, tournoyant de plus en plus vite, et accélérant ses mouvements au point que la sueur ruisselait de son front. Lorsqu'elle eut fini, ses sœurs commencèrent à tourner comme elle, jetant aussi des écorces d'orange dans le mouchoir d'Omar.

« Quand elles s'arrêtèrent, la jeune fille qui avait déjà parlé dit : Maître Omar, nous désirons que tu reviennes nous voir, l'année prochaine, à pareil jour. Prends garde d'y manquer et de nous oublier ; car si tu ne viens pas, c'est nous-mêmes qui irons te trouver. — Il promit d'obéir, et elles sortirent, silencieuses, comme elles étaient venues. On ne les voyait pas se mouvoir ; vous auriez dit qu'elles glissaient sur le sol.

« Resté seul, Omar se sentit pris d'épouvante en songeant à ce que ses yeux venaient de percevoir. Après un temps assez

prolongé, il entendit des cris dans la chambre située au-dessus de sa tête : les filles poussaient des plaintes comme les gens qu'on tue, et demandaient grâce. Mais ce bruit fut tout à coup interrompu par la voix de la chouette hululant dans le jardin.

« Le guitariste, vaincu par le sommeil, ne tarda pas à s'assoupir ; il dormit jusqu'à ce que fût monté le soleil, et l'on était à près de midi lorsqu'il se réveilla. Omar prit ses effets, qu'il trouva tels qu'il les avait laissés, sauf le mouchoir qui, précédemment rempli d'écorces d'orange, contenait alors des diamants, des perles et des sultanis d'or. Il revint en ville, emportant cette petite fortune et guéri de toute frayeur. Cependant il ne parla à personne de ce qu'il avait vu.

« De temps en temps Omar pensa aux filles d'El-Farci, s'apitoyant sur leur sort, et implorant Dieu qu'il leur pardonnât et les rappelât à la vie.

« A l'expiration du terme fixé, il se souvint de la parole qu'il avait engagée et monta au jardin, ainsi qu'il y était monté, l'année précédente ; toutefois il n'en instruisit personne. Aussitôt rendu, il récita deux *rik'a* (1), il pleura sur les filles et dit : Pardonne-leur, ô Miséricordieux, et délivre-les du démon lapidable. Puis il exécuta des chants religieux jusqu'après minuit.

« Le jour allait paraître ; personne n'était venu. Omar s'en réjouit, louant Dieu, et fit la prière de l'aurore.

« Lorsqu'il se releva, il vit les filles debout auprès de lui, dans la chambre ; mais, au lieu de porter des linceuls comme la première fois, elles étaient vêtues de superbes atours, et la plus jeune se présenta avec une parure de mariée. Elles le saluèrent silencieusement ; la dernière lui prit la main ; ses doigts étaient froids et roides comme de la glace.

« Après avoir montré le jardin à Omar, les trois sœurs sortirent de la chambre et marchèrent vers un endroit où se

(1) Séries de prières.

trouvaient trois tombes ouvertes. Le guitariste y plongea le regard et aperçut, au fond, les linceuls dont les filles d'El-Faci étaient vêtues l'année précédente. La plus jeune des sœurs dit à Omar, d'une voix qui semblait sortir de dessous terre : Prends-les, brûle-les, et prie !

« Le guitariste possédait un briquet, emporté pour allumer sa bougie. Il ramassa quelques broussailles, des herbes sèches, mit le feu et y jeta les linceuls ; puis il pria. Aussitôt les filles d'El-Faci poussèrent un grand cri et tombèrent évanouies sur le sol. Omar ne cessa de prier que lorsqu'il les vit revenir à elles. Enfin leurs yeux commencèrent à remuer, et leur langue à prononcer quelques paroles. Elles louèrent Dieu et remercièrent le guitariste. L'âme était rentrée en elles. Omar rendit grâces à la toute-puissance de Dieu (qu'il soit exalté !) et se réjouit fort de l'événement.

« Le jour ayant commencé à monter, les filles prirent congé du guitariste, en le félicitant de sa force d'âme. Mais, se rappelant ce qui leur était arrivé du fait de leur père, elles chargèrent Omar de rapporter de la ville ce dont elles avaient besoin pour attendre, à la campagne, qu'il eût trouvé moyen de les faire partir pour un autre lieu. — Achète-nous, dirent-elles, tout ce que nous t'avons demandé, et ne lésine sur rien ; car, outre nos bijoux et notre propre argent, nous avons le trésor de notre père, qui est enfoui ici et qu'il n'a pu emporter, le jour où il nous a égorgées, craignant que le nègre ne le tuât lorsque la présence du trésor serait révélée.

« Omar fit ce qu'on lui avait commandé, et, pendant plusieurs jours, il vint voir assidûment les trois sœurs. Bientôt il put les prévenir qu'il avait tout terminé pour leur transport au loin, dans une belle ville.

« Les filles le remercièrent, et la plus jeune dit à Omar : Tu nous a comblées de soins ; c'est à toi que nous devons notre retour à la vie. Que Dieu te rémunère et te récompense de tant de bienfaits ! Nous ne voulons emporter que les objets les plus légers de nos richesses ; cela nous suffira pour le

temps qu'il nous reste à vivre. Voici les actes de propriété des domaines de notre père; nous les avons trouvés avec le trésor. Prends-les, ainsi que l'argent que nous laissons; nous te les donnons pour que tu en restes propriétaire.

« Omar répondit : Madame, je n'accepte ni votre bien ni celui de votre père. Je ne saurais en jouir avec le chagrin qui me broie le cœur et le souci qui étreint mon âme. Hors de vous, je n'ai besoin de rien. Dieu ne m'a pas donné ce que j'implore de lui ; cependant je lui rends grâces et me résigne. S'il plaît à Dieu, je quitterai bientôt ce monde.

« Ayant levé la tête, la jeune fille vit des larmes dans les yeux d'Omar. Elle lui dit : O mon frère, loue plutôt le Seigneur de nous avoir permis de lire dans ton cœur ! Tu regrettes de nous quitter, de même que nous déplorons de nous séparer de toi. Eh bien, si tu le veux, reste avec nous; choisis une de nous et épouse-la ; chacune de nous y consent. Exprime ton désir, et il sera fait selon tes vœux.

« Omar répliqua : Comment pourrais-je choisir entre vous, qui, toutes les trois, êtes belles et jolies? Je ne saurais désigner l'une ou l'autre !

« La jeune fille insista en ces termes : Parle ; indique celle que tu préfères, et ne crains pas de nous fâcher.

« Madame, déclara Omar, mon cœur est à celle qui m'a parlé pendant la nuit terrible.

« Or, c'était la plus jeune des sœurs.

« Elle en fut bien heureuse, la fillette; car elle aimait Omar. Ses sœurs se réjouirent avec elle, et leur joie fut aussi sincère que profonde.

« Tous convinrent de partir ensemble. Omar annonça qu'il épouserait sa fiancée dès que l'on serait arrivé dans la ville adoptée pour séjour.

« Ils s'éloignèrent donc, à la grâce de Dieu.

« Les deux autres filles se marièrent là-bas. Chacune vécut dans le plus parfait bonheur et avec grand bien-être

« Dieu le sait mieux que personne. »

Cette légende est une des plus palpitantes que je connaisse; aussi ai-je cru devoir la transcrire en entier, malgré sa longueur et l'aridité d'une traduction si scrupuleusement conforme au texte, qu'il n'était pas facile de s'y reconnaître.

∴

On trouvera sans doute qu'il faut être bien naïf pour ajouter foi à de pareils récits. C'est vrai; mais n'oublions pas que les populations orientales sont extrêmement superstitieuses. Chez elles, les fausses croyances dominent encore à tel point qu'on n'achève pas la construction d'une maison quand la personne qui la faisait bâtir vient à mourir. — Il est d'usage qu'à la pose de la première pierre, le propriétaire tue un bœuf ou plusieurs moutons, dont la chair est donnée aux pauvres (1). — Quelqu'un passe-t-il de vie à trépas, les voisins bouchent immédiatement les puits, les citernes et tous les réservoirs d'eau, dans la crainte que l'ange de la mort n'y trempe son épée sanglante, et ne rende les eaux nuisibles ou mortelles.

Les Orientaux redoutent principalement le *aïn* ou mauvais œil, et cherchent par mille moyens à l'écarter de leurs personnes ou de leurs demeures. Craignent-ils, par exemple, que quelqu'un ne leur nuise?... Ils ne seront tranquilles qu'après être parvenus à lui couper furtivement un morceau de son habit, qu'ils brûlent avec la conviction de n'avoir plus rien à redouter. D'autres fois, ils prononcent le mot *Khamsa* (cinq), ou bien ils s'écrient : *Bel haout alek* (que le poisson soit sur toi !) — Dans toutes les constructions mauresques on remarque une pierre noire ou imparfaitement taillée, se détachant au milieu des autres. Cette pierre chasse les *djins* et les farfadets qui pourraient, dit-on, renverser l'édifice, si celui-ci était irréprochablement bâti. Or, les Musulmans admettent comme un dogme que nulle œuvre humaine n'est

(1) On tue également des moutons pour toutes les inaugurations de n'importe quoi, les fêtes de ceci ou de cela, etc., etc.

parfaite, et, pour être sûrs que leurs maisons pèchent au moins par un point, ils y placent la pierre enchantée. — Presque toutes les habitations portent, en outre, au lieu le plus apparent, une main avec les cinq doigts étendus. Elle est ordinairement peinte auprès de la porte du logis, et doit attirer sur elle les maléfices du méchant esprit.

Ces gens croient aveuglément aux sorciers, aux astrologues, aux sortilèges, à la magie. Ils voient partout des génies, des fées, des péris, des djins, des goules, des afrits et autres êtres invisibles. Leur plus grand souci est de se les rendre favorables en portant des *djedouels*, des *heurz*, des talismans de toute sorte, et en consultant ces fameuses sorcières, appelées *téguésas*, vieilles femmes réputées habiles à prédire l'avenir par l'observation des astres.

Aussi bien les Musulmans sont persuadés que les planètes ont une influence décisive sur nos destinées parce que — disent-ils — le froid, le chaud, le sec et l'humide sont les quatre régulateurs de la création. Qu'un enfant, qu'un cheval naisse la nuit ou le jour, sous certaine position de telle ou telle planète, le sort ou le caractère du nouveau-né seront prédits à coup sûr, l'animal aura plus ou moins de valeur. — Suivant eux, le soleil est le principe de la chaleur, et la lune (1) celui de l'humidité ; quant au froid et au sec, ils résultent de la conjonction ou du voisinage des autres corps célestes. Parmi les planètes, Jupiter a leurs préférences ; en Afrique, ils l'appellent *es-Sâd-el-Kébir* (grande fortune), à

(1) On sait que le croissant de la lune est devenu l'emblème des Musulmans. Cela tient à ce que le Prophète a pris la lune en croissant pour servir de règle aux jeûnes et aux fêtes. La lune est donc l'astre, pour ainsi dire vénéré, quoique le soleil soit considéré comme plus bienfaisant. Aussi, lors des éclipses lunaires, faut-il voir la grande colère et les inquiétudes des Orientaux.

Il y a quelques mois, lors d'un phénomène de ce genre, j'ai été témoin, à Constantinople, du formidable remue-ménage, occasionné par la prétendue présence de « l'animal qui dévorait la lune ». Sur toutes les terrasses

cause de son influence tempérée par un égal mélange de chaud et d'humide. Vénus n'est pour eux que la « petite fortune » (*es-Sâd-es Sserhir*). Ils tiennent pour funestes Mars et Saturne, surnommés « petite infortune » (*el-nehess-es-Sserhir*) et « grande infortune » (*el-nehess-el-Kébir*), l'un étant à la fois chaud et sec, l'autre, sec et froid. Les Arabes donnent à Mercure le nom de *Menafeuq* (changeur de côté) montrant par là qu'il peut devenir bon ou malveillant, et qu'on ne doit pas avoir une confiance absolue dans ses influences capricieuses. Ils n'accordent aux autres planètes aucune action particulièrement propice ou fatale, et ils prétendent que tout dépend de leur position respective dans l'ensemble du mouvement sidéral.

En Tunisie, il ne faut jamais, devant un Juif ou un Musulman, faire l'éloge soit d'un enfant, soit d'un animal domestique; vous paraîtriez vouloir leur jeter quelque mauvais sort. — M. Henri Dunant, qui a beaucoup étudié les mœurs de ce pays, dit que lorsqu'on rencontre un joli petit garçon ou une gracieuse jeune fille, le mieux à faire est de cracher dessus. C'est le seul moyen de passer pour un homme poli, et

des maisons, ce n'était que fusillades incessantes, menaces, défis, injonctions au monstre qui causait tant d'alarmes.

Les Grecs, avec leur manie de tirer des coups de feu dans les rues, à propos de tout comme à propos de rien, ne manquèrent pas de saisir une aussi belle occasion de *pistoledjer* (terme local) au nez de la débonnaire police turque. Ils se mirent de la partie, et les oreilles m'en tintent encore.

Il est bon de remarquer, en passant, que les modernes compatriotes d'Anaxagore ne sont pas moins superstitieux que leurs aînés et rendraient peut-être des points aux Musulmans dans nombre de cas. — Pour ne citer qu'un exemple : lorsqu'un enterrement (bière ouverte) quitte la maison mortuaire, les parents du défunt jettent par les fenêtres de l'eau, des assiettes, des tasses, des vases quelconques. Tout le long du cortège, il n'est pas de Grec, devant l'huis duquel passe le cercueil, qui ne se hâte de jeter, également par les fenêtres, des potées d'eau, au risque d'inonder de braves gens n'en pouvant mais. On croit par ce moyen, chasser la mort et l'empêcher d'entrer dans le logis.

Convenez que c'est passablement stupide.

les parents de l'enfant se montreront très touchés d'une aussi gracieuse sollicitude à l'égard de leur progéniture. Quant aux très petits enfants, on peut se borner à leur passer la langue sur la joue, en les embrassant ; cela suffit, parait-il, pour écarter d'eux le *aïn*.

Etonnez-vous donc que les Musulmans soient ce qu'ils sont?... Un peuple, qui subit à ce point l'empire de la superstition, devient nécessairement l'esclave des imposteurs de toute catégorie, dont l'audace égale la crédulité de ce monde si facile à exploiter.

IX

Les « Colliers d'Or » ou Allocutions morales de Zamakschari.

Voilà un livre peu connu en France, bien que M. Barbier de Meynard en ait fait une excellente traduction, sortie des presses de l'Imprimerie Nationale, en 1876. Depuis longtemps les *Colliers d'Or* se recommandaient aux arabisants comme une œuvre tout à fait digne d'exciter leur émulation. En effet, ce n'était certainement pas la traduction allemande publiée en 1835 par M. de Hammer, ni même les deux « revisions » de ce dernier travail produites, dès l'année suivante, par MM. Fleischer et G. Weil, qui pouvaient faire apprécier la valeur des *Colliers d'Or*. M. de Hammer s'était totalement fourvoyé ; ses deux compatriotes, sans s'être concertés le moins du monde et en faisant paraitre, chacun de son côté, une édition nouvelle, ne réussirent qu'à malmener leur devancier et à montrer que l'orientalisme allemand avait beaucoup à faire pour se créer un renom.

Il appartenait à un Français de mettre brillamment en pratique les conseils de M. de Sacy et de donner à l'Occident une superbe traduction de ce recueil de maximes édifiantes, qui jouit, en Orient, d'une réputation sans égale. Le savant professeur du collége de France, M. Barbier de Meynard, eut la bonne fortune de bien saisir la pensée de Zamakcshari et

de rendre avec une précision parfaite les pieux aphorismes du célèbre imam. Et pourtant il n'avait que de bien faibles ressources pour ne point s'égarer au milieu de ce livre de dévotion, qui a été comparé, non sans raison, à ceux de Port-Royal. Le traducteur possédait seulement un exemplaire des *Colliers d'Or*, avec variantes et un commentaire turc par deux écrivains ottomans, Saïd et Zehni effendis. Mais, malgré l'éloge qu'en faisaient S. E. Ahmed Véfik effendi et les quelques lecteurs orientaux auxquels la ferveur religieuse n'interdit point le culte des lettres, cette publication était empreinte d'hésitation ; elle ne pouvait guère servir à M. Barbier de Meynard qui s'est toujours distingué par l'allure ferme et dégagée de ses œuvres. Néanmoins le professeur du Collége de France sut tirer le meilleur parti de ces matériaux, et eut la grande habileté de laisser aux allocutions morales de Zamakschari leur style concis mais correct très travaillé mais plein de relief, rappelant les exercices littéraires de Hariri et de Hamadani, autant par la coupe du verset que par l'étude constante du parallélisme et des assonances.

Ecoutez, d'ailleurs, ce qu'en dit M. Auguste Cherbonneau, dont l'autorité fait loi en pareille matière : « Il fallait, certes, une grande sûreté d'érudition, pour suivre le développement naturel de la pensée de Zamakschari à travers ces courtes maximes si harmonieusement condensées, ces nombreuses allusions au livre révélé, et les locutions proverbiales qui exercent encore la sagacité des plus doctes Musulmans. Quel sentiment délicat de la phrase arabe ! Quelle finesse dans la reproduction de ces jeux de mots, rebelles au génie de notre langue ! On peut dire que les orientalistes seuls sauront reconnaître la difficulté vaincue. »

Avant de parler de Zamakschari et de son œuvre, il est bon de toucher un mot des diverses sectes dont se compose l'Islamisme.

Les Mahométans comprennent deux grandes divisions : les *Sunnites* ou orthodoxes, et les *Chiites* ou dissidents. Les

premiers se subdivisent en quatre rites principaux, appelés *Medzaeb*, lesquels ont donné naissance à plusieurs communions offrant plus ou moins de divergences. Ces quatre rites principaux sont ceux des *Malekites*, qui tirent leur nom de l'imam Malek; les *Hanéfites*, fondés par l'imam Abou-Hanifa,(1) les *Chafaïs*, par l'imam Chafaà; et les *Hambillis*, par l'imam Ahmed ben Hambil. Ils ne diffèrent entre eux que par des points de forme, tels que la position dans la prière, les ablutions, etc.; mais les Hambillis portent très loin le rigorisme du culte. Si, par exemple, une femme ou un chien vient à passer pendant l'adoration, ils doivent recommencer leurs ablutions et leurs prières. Les trois autres rites sont beaucoup moins scrupuleux et ne présentent rien d'extraordinaire.

Les Sunnites, qui dominent dans une partie de l'Asie, l'Empire Ottoman, l'Egypte et le Maghreb, se distinguent des Chiites par une divergence de doctrines assez semblable à celle existant entre les Catholiques et les Protestants. — Les Sunnites admettent, outre le Koran, la règle d'une *sunna* ou tradition, contenant les *hadits* (sentences) du Prophète, préceptes de sagesse recueillis par ses disciples et notamment par El-Boukhari, surnommé « le roi de la *Sunna* ». Ils croient religieusement aussi à certains récits, conservés d'âge en âge, sur la vie et les actes de Mohamed. — Les Chiites, que l'on rencontre en Perse avec un grand nombre de Sunnites du rite Hanéfi, obéissent à des dogmes tout opposés : continuateurs d'Ali, ils ne reconnaissent que le Koran, refusent aux Kalifes l'autorité et le titre de successeurs du Prophète, et repoussent les traditions.

(1) Quelques auteurs ont donné comme chef aux Hanéfites l'imam Abou-el-Naaman. C'est une erreur. — Abou-el-Naaman ne fut que le commentateur de Abou-Hanifa.

Quant à ce dernier, il fut le plus illustre et le plus vénéré des imams. Les trois autres fondateurs de sectes, quoique n'acceptant pas sa doctrine, lui reconnaissaient une grande supériorité personnelle. Abou-Hanifa fut surnommé Imam-el-Addem, créateur de la loi hanéfite.

Je ne citerai que pour mémoire les Khamsis, considérés comme musulmans schismatiques et, d'ailleurs, peu nombreux ; mais je dois m'arrêter, un instant, aux *Motazélites* qui se rapprochent des Chiites sur bien des points, tout en conservant nombre de dogmes des Sunnites du rite Hanéfi. Ce qui distinguait les Motazélites, c'est le principe du libre arbitre, dont ils faisaient profession, et la persistance avec laquelle ils nièrent les attributs divins. Ils enseignaient, dit M. de Slane (1), que c'était pour Dieu une nécessité de faire le bien aux hommes, et quelques-uns d'entre eux prétendaient même qu'il devait faire pour eux le mieux possible.

Le court exposé qui précède suffira, je pense, pour faire comprendre les doctrines émises par l'imam Zamakschari, et apprécier le rang qu'il occupe comme écrivain et comme théologien.

Zamakschari, plus connu sous le nom de Djar-Allah « Client de Dieu », que lui valut son séjour à la Mecque, naquit en 1075 de notre ère, à Zamakschar, dans le Khowarezm. Il mourut à Djordjânya, en 1144. Pendant longtemps, nul ne parla de lui, et s'il vit dans la mémoire de la postérité, ce n'est que par ses ouvrages. Son origine étrangère, le rigorisme de ses principes, son attachement aux idées motazélites, doctrines réprouvées par l'école orthodoxe, le firent presque tenir en charte privée. Il appartenait, cependant, à la secte d'Abou-Hanifa ; mais, durant son séjour à la Mecque, il eut pour protecteur l'émir Ibn-Wahhas, issu de la famille d'Ali, et ces relations ne contribuèrent pas peu à le faire persévérer dans l'espèce d'éclectisme philosophique qu'il avait adopté.

Suivant le témoignage d'Ibn-Khallikân, Zamakschari fut le maître des maîtres dans l'exégèse Koranique, la lexicologie et la rhétorique. Outre les *Colliers d'Or,* auxquels il avait primitivement donné le titre de *Naçaïh essirar* « petits conseils », le célèbre imam écrivit un grand nombre d'ouvrages dont plusieurs sont devenus les traités classiques des

(1) Traduction des *Prolégomènes* d'Ibn-Khaldoun; tome III, page 58.

universités musulmanes. Son œuvre capitale est le *Kaschaf* « Le Révélateur », qui donne la meilleure interprétation du Koran et est réputé tel même par les Malekites. Il convient aussi de mentionner un opuscule intitulé : *Les pensées jaillissantes.*

La doctrine de Zamakschari peut se résumer en ceci : l'homme ne jouit de sa dignité que s'il possède la responsabilité de ses actes. Zamakschari ne concevait pas la révélation sans l'alliance de la raison ; il voulait l'affranchissement de la conscience dans la foi, ce qui ne l'empêcha pas d'être un sévère prédestinant. — Faut-il voir en lui un schismatique ? Quelque délicate que soit la question je penche vers la négative, et je crois avec M. Barbier de Meynard, d'après l'opinion de Motarrezi et d'Ibn-Khallikân, que l'auteur des *Colliers d'Or* professait des croyances mixtes, parfaitement acceptables, même par les plus rigoristes des sectateurs de l'Islam. En effet, comment admettre le contraire quand on sait que, depuis plus de sept siècles, son commentaire du Koran est expliqué dans les *Médraça* (écoles supérieures) de l'Asie et de l'Afrique ? En serait-il ainsi pour l'œuvre d'un schismatique ? Je sais bien que de nombreux docteurs sunnites, cédant à l'admiration et contraints d'avouer qu'ils ont puisé la lumière dans le livre de Zamakschari, prétendent que le grand théologien a renié ses anciennes idées. Je n'ignore pas, non plus, qu'ils attribuent cette conversion à la résidence de Zamakschari dans la ville sainte. Mais où est la preuve ? Et sur quoi se fonde-t-on pour soutenir pareille thèse ? D'aucuns invoquent le distique suivant, qu'il avait choisi pour épitaphe : « Dieu tout-puissant, ici, dans le sein de la terre, je suis devenu ton hôte ; or, les droits de l'hospitalité sont respectés par un maitre généreux. » — D'autres s'appuient sur une réflexion du même genre, également consignée par Zamakschari dans la préface des *Colliers d'Or*, et qui n'est que le complément de la première : « Comme don de bienvenue, accorde-moi le pardon de mes fautes : grand sera le don ;

mais qu'y a-t-il de plus grand que ton hospitalité ? » — Il faudrait, vraiment, d'autres raisons pour établir que Zamakschari fut un schismatique.....

En tous cas, dans l'œuvre que j'analyse, il s'érige en moraliste, et les avertissements coulent de sa plume avec une variété de forme très rare chez les écrivains musulmans. Ainsi que le fait très justement remarquer M. Auguste Cherbonneau, ce n'est plus le prédicateur grave, tout entier à la démonstration d'un point de dogme; c'est un censeur, à la parole acerbe, secouant sans ménagement la torpeur de la communauté, aiguisant la satire, et lui donnant ce trait acéré qui pique de telle sorte qu'on ne l'oublie plus. Non moins sévère contre les indifférents qu'à l'égard des faux dévots, il réprimande les uns et démasque les autres. Les fastueux, les médisants, les demi-savants, les avares tombent meurtris sous ses coups.

Ecoutez-le, par exemple, lorsqu'il veut rabattre l'orgueil humain :

« Fils d'Adam, tu as été formé d'argile comme un vase de terre (1), et cependant tu affectes une vanité et une jactance déplacées, en louant, tour à tour, ton père et tes ancêtres, en exaltant ta puissance et ta fortune. Qu'il te siérait mieux de ne pas détourner ton visage avec dédain, et de ne point te glorifier de ta noblesse ! Vois, ô mon ami, sur quoi tu seras porté et en quoi tu seras changé. — Refrène donc cette vanité sans bornes ; renonce à tes prétentions chimériques. »

Et ailleurs :

« Homme insensé et qui mérites les plus terribles malédictions ! Dis-moi, malheureux, dis-moi combien de temps couvriras-tu la terre des pans de ton manteau fastueux ? C'est elle qui jettera sur toi son fardeau. Elle pèsera sur toi plus

(1) La même réflexion, dans des termes à peine différents, a été encore formulée, je ne sais plus où, par Zamakschari : « L'homme, formé d'argile, comme le vase du potier, de quel droit se pavane-t-il avec tant d'insolence ? »

que tu ne pesais sur elle ; elle te chargera d'un poids double de celui que tu lui faisais porter. »

Ne croirait-on pas entendre le majestueux « *Memento quia pulvis es et in pulverem reverteris* » que prononce le prêtre catholique en imposant les cendres aux fidèles ?

Zamakschari revient souvent sur cette idée, et toujours il imprime à son avertissement une forme qui tient, à la fois, de la rudesse musulmane et de la brièveté sémitique. Jugez-en par la Maxime LXXIV : « Humble esclave, pourquoi ce vêtement à longue traîne ? Pourquoi ce visage dédaigneux et ces airs de mépris ? Regarde, mon cher, regarde sans affectation ; peut-être le foulon prépare-t-il déjà tes linceuls. »

Voulez-vous une glose de la sublime pensée du Psalmiste : « *Cœli enarrant gloriam Dei* » ? — Lisez ce fragment de Zamakschari :

« Repais tes yeux de la magnificence de ces astres ; dirige tes regards vers cet ensemble de merveilles ! Songe à la puissance de celui qui les a créées, et médite sur la sagesse de celui qui les a distribuées avec ordre. Hâte-toi avant que le destin t'emporte, en jetant un voile entre toi et ce beau spectacle. »

Du temps de Zamakschari, l'amour des plaisirs avait déjà envahi le monde musulman et exercé son action dissolvante. L'indifférence religieuse fut un des premiers résultats de l'engouement pour la vie à outrance. On ne songeait plus guère aux prescriptions de la loi sainte ; les mosquées étaient presque désertées ; ceux qui les fréquentaient encore n'obéissaient qu'à la force de l'habitude ou à un reste de pudeur ; seuls les gens du peuple et les contemplatifs continuaient de remplir assidûment leurs devoirs religieux. Le grand iman ne pouvait fermer les yeux sur de tels scandales ; il les stigmatisa en ces termes :

« Une existence si courte et des espérances si longues, des œuvres si importantes ! Hélas ! N'est-il pas triste que la négligence ferme comme au verrou les cœur des hommes ?

N'est-il pas déplorable que la torpeur de l'insouciance appesantisse leurs paupières? Ils ne font aucun effort pour voir et pour réfléchir; ils s'éloignent de l'examen et de l'expérience! »

Et maintenant, en quoi consiste la véritable religion? — L'auteur des *Colliers d'Or* ne veut ni momerie (mahomeries) ni hypocrisie; ce qu'il faut, c'est de la sincérité (1), une piété solide, exempte d'apprêt.

« On n'obtient, dit-il, la grâce de Dieu ni par une démarche abattue, ni par une attitude de moribond (2). Il faut, pour l'obtenir, un cœur consumé par la crainte de l'enfer, brisé par l'attente du paradis. Il faut que l'intention se joigne à la pratique (3), et que le doute soit dissipé par la certitude. »

Prenant à partie les jouisseurs à outrance, ceux qui ne se complaisent que dans les raffinements de la vie, Zamakschari les fustige de la belle manière :

« Si l'on te disait : voudrais-tu posséder une personne belle

(1) Dans ses *Pensées jaillissantes* Zamakschari a dit : « La pureté du cœur est un vêtement plus solide que la meilleure cuirasse; quiconque s'en dépouille ne rencontre qu'infortune. »

(2) « Les larmes et les prières valent quelquefois moins que les chansons et la danse. » — (*Pensées jaillissantes*, de Zamakschari).

(3) Dans un autre passage de son livre Zamakschari enseigne que Dieu ordonna à Gabriel de dire *amen*, de concert avec les anges, lorsque le fidèle prie en secret pour son prochain, du fond du cœur et en toute sincérité.

Le mot *amen* ou plutôt *amine* a une grande importance dans les prières musulmanes. Ainsi la *Fâtha*, principale oraison du culte islamite, et dont, de par les prescriptions de la Sourate *Hedjr* du Koran, tout Musulman doit « répéter constamment les sept versets », se termine toujours par le mot *Amine* parce que Mohamed a déclaré que « l'ange Gabriel lui avait appris à dire *Amen* chaque fois qu'il achevait de réciter la Fâthâ.

El-Fâthâ signifie *l'ouverture, l'introduction*; en effet, la Fâtha forme le premier chapitre du Koran. Elle est ainsi conçue :

« Au nom d'Allah, compatissant et miséricordieux.

« Gloire à Allah, maître de l'Univers. — 2 Compatissant et miséricor-
« dieux, — 3 Roi du jour du Jugement. — C'est toi que nous servons, ô

comme une idole, aux doigts souples comme la tige de *l'anam*, au teint blanc et lisse, au visage brillant de l'incarnat des roses, aux dents rangées comme des perles (1) ; une beauté à la taille élégante, aux yeux bistrés de *kohol*, à la voix harmonieuse? Voudrais-tu avoir pour soutiens les bras vigoureux de tes enfants et petits-enfants? Voudrais-tu de belles pièces d'or, des avenues plantées de fertiles palmiers, des chameaux au long cou, de la race des arhabites, (2) des ca-

« Dieu, c'est à toi que nous avons recours, — 5 Dirige-nous dans le sentier « de ceux qui se tiennent fermes, — 6 Dans le sentier de ceux que tu as « comblés de tes bienfaits, — 7 Qui n'ont point encouru ta colère, et qui « ne s'égarent pas. » — « Amen. »

Cette sourate est lue en chaire par le Cheik-ul-Islam toutes les fois que le Chef de l'Etat fait une déclaration de guerre. Elle est prononcée aussi sur la tête du nouveau souverain arrivant au pouvoir. Enfin tout bon Musulman doit la réciter avant ses autres prières.

(1) « La beauté du visage est une sorte de magie. » — (*Pensées jaillissantes*).

(2) Le chameau, ce fidèle serviteur des populations orientales, est préférable au cheval pour les longues courses et le transport des fardeaux pesants, surtout dans les régions sablonneuses où son pied, large et mou, ne pénètre pas le sol trop profondément. Avec une charge de 300 kilog., il fait 25 ou 30 lieues par jour, se contentant de quelques végétaux coriaces qu'il trouvera sur sa route, ou même ne mangeant pas ; car il peut se passer de nourriture et de boisson pendant plusieurs jours. Le chameau est un animal d'excellent profit : outre les services qu'il rend comme bête de somme, il produit le poil dont on fait les tentes, les tapis, certaines étoffes et des cordes. Sa femelle donne un lait estimé. Enfin, quand il meurt, sa peau, sa chair et sa graisse sont utilisées.

Il y a encore le méhari ou dromadaire, plus haut et plus maigre que le chameau ordinaire, avec un cou très allongé, le corps mince, la bosse peu saillante, les jambes fines et délicates. Sobre, doux, intelligent, il est de beaucoup supérieur au chameau pour la rapidité de sa course. Les méhara sont désignés sous divers noms, suivant l'espace qu'ils peuvent parcourir dans un temps donné. Ainsi celui qui, en une seule journée, franchit la distance correspondant à deux journées de marche ordinaire, s'appelle . . . . *Etni.*

à 3 journées. . . . . *Tslâti.*

vales aux flancs minces, au corps agile? A cette question tu répondrais avec empressement : je ne souhaite rien avec plus d'ardeur ! Ta joie égalerait celle que cause une pluie abondante au laboureur souffrant de la sécheresse. Mais, si une occasion de faire du bien se présente, tu te détournes ; si la facilité des bonnes œuvres s'offre à toi, tu fais le malade. Que l'on te cite les versets du Livre de Dieu, tu t'éloignes avec précipitation... Ton cœur n'a plus d'amour que pour les plaisirs de ce monde. »

On ne saurait montrer plus de verve et d'originalité.

Si l'auteur des *Colliers d'Or* pouvait revenir parmi nous et assister au triomphe de l' « avocasserie », surtout dans notre beau pays de France, il manifesterait certainement une violente colère. En effet, Zamakschari détestait les faiseurs de discours. Il s'exprimait même, à leur endroit, d'une façon quelque peu vive, comme en témoigne ce passage d'une de ses allocutions : «... Ne jalouse pas l'orateur disert ; car il

à 4 journées. . . . . *Arbâï.*
à 5 journées. . . . . *Khamaci.*
à 6 journées. . . . . *Sedâci.*
à 7 journées. . . . . *Sebâï.*
à 8 journées. . . . . *Tsemânii.*
à 9 journées. . . . . *Tesâï.*
à 10 journées. . . . . *Achâri.*

noms empruntés aux dénominations des nombres : 2 *etnin*, 3 *tslatsa*, 4 *arbâa*, 5 *Khamsa*, 6 *setta*, 7 *sebâa*, 8 *tsemenia*, 9 *tesâa*, 10 *achera*.

Dans certaines tribus d'Afrique, le méhari est élevé avec des soins extraordinaires, dont les indigènes se transmettent la tradition, de père en fils. Voici, entre autres, une des méthodes les plus usitées : aussitôt qu'il est échappé du sein de sa mère, on l'enterre dans le sable jusqu'au ventre, afin que ses jambes, trop délicates pour le porter, ne se déforment point sous le poids de son corps. Il reste ainsi pendant quatorze jours, ne recevant que du beurre pour toute nourriture ; après quoi, sa véritable éducation commence. On lui apprend à s'arrêter et à se baisser quand son cavalier est tombé, à comprendre les ordres, et à obéir sur le champ. Dressé de la sorte, l'animal a acquis une valeur sept ou huit fois plus élevée que le prix du meilleur chameau.

vaudrait peut-être mieux, pour lui, couper du bois, que de déclamer des phrases. »

A dire vrai, j'aime assez cette boutade ; mais je la trouverais meilleure encore si elle ne s'adressait qu'aux parleurs médiocres, aux rhéteurs sans talent, engeance inutile sinon nuisible, et que l'on regarde flageller sans pitié aucune. Malheureusement Zamakschari, malgré ses idées larges et neuves, s'est trop souvenu, en l'occurrence, de la vieille théorie des Pères de l'Islam, n'admettant que l'éloquence sacrée. Il n'a pas compris qu'un tel exclusivisme, loin de servir le monde musulman, lui causait un préjudice grave, en frappant la science d'interdit, ou en la représentant comme une distraction futile, un sujet de perdition.

Telle est bien, en effet, la pensée de l'auteur, lorsqu'il écrit : « Il y a plusieurs sortes de folie, et les sciences sont elles-mêmes une folie. Contente-toi d'une science unique (1), qui est, pour toi, le meilleur instrument dans l'accomplissement de tes devoirs, et comme un niveau sur lequel tu règles ta dévotion. Toutes les autres branches du savoir ont, il est vrai, un aspect séduisant ; mais elles ne sont qu'un obstacle. Elles attirent ton cœur, et ne sont pourtant qu'une cause de retard. Il vaut mieux ignorer telle ou telle science, que d'en posséder une qui détourne de la pratique... »

La médecine, surtout, n'a pu trouver grâce devant Zamakschari ; il l'accable de ses sarcasmes et conseille aux malades de recourir à la prière plutôt que de se faire soigner. C'est tellement incroyable que, même devant le texte, on se prend encore à douter. Voici l'allocution dans laquelle Zamaks-

(1) Il doit s'agir ici de la dialectique, si je rapproche de cette citation deux autres fragments des *Colliers d'Or* : « Je n'ai jamais vu deux coursiers marcher d'un pas aussi égal que la vérité et la science de l'argumentation. » — « La brebis pelée, exposée aux rafales humides de l'aquilon, n'a pas plus piteuse mine que l'homme de routine à côté du dialecticien instruit. »

Assurément l'art de raisonner a du bon ; mais, si l'on en abuse, il mène au paradoxe.

chari fait litière des connaissances humaines et pose la résignation comme principe absolu :

« La confiance que tu accordes aux discours du médecin est un mal bien plus grave que la maladie dont tu souffres, et elle t'éloigne davantage du but que tu poursuis (*la guérison*). Quand tu es malade, commence par t'armer de patience, et, en second lieu, remercie Dieu des biens et des maux qu'il t'a dispensés. Si ton mal s'aggrave, si la douleur te surexcite, lève tes mains suppliantes vers Celui qui peut te guérir ; car la guérison, comme le mal, dépend de lui. C'est en te courbant humblement devant lui que tu te sauveras, et non en consultant Jean (1) et Bakhtièshou (2). Le médecin n'est que le disciple de l'empirisme : il débite ce qu'il a dans son sac. Aussi n'est-il pas rare que ses consultations emportent le malade, ni que ses drogues le tuent. Hais les médecins, puisque la plupart d'entre eux ne sont que des matérialistes (3), ou des adorateurs de la croix au fond d'une église. »

C'est avec ces préjugés ridicules, ce piétisme poussé jusqu'à l'absurde, qu'on détourna les Musulmans de l'exercice d'un art où quelques-uns d'entre eux s'étaient acquis antérieurement une réputation méritée. La médecine et la chirurgie, considérées comme professions impures, furent abandonnées aux Chrétiens et aux Juifs, c'est à-dire aux infidèles, et l'on en vint à accorder aux amulettes et aux phylactères une vertu bien supérieure à la science du meilleur praticien. Aujourd'hui encore, même à Constantinople et dans les grandes villes de l'Empire Ottoman, on rencontre fort peu de médecins musulmans. Les Arméniens et les Grecs fournissent le princi-

(1) Yohanna ou Jean appartenait à une famille de médecins, originaires de la Susiane ; il fut contemporain du Khalife Watbik et mourut vers l'année 357 de notre ère. — (*Journ. asiat.*, Mai 1853).

(2) *Bakhtièshou* est un surnom qui semble signifier « le bonheur de Jésus ». Il a été porté par deux médecins, dont l'un fut au service de Harouner-Rachid. — (*Journ. asiat.*, 1855, p. 139).

(3) Le texte arabe dit : « adorateurs de la nature ».

pal contingent ; quelques docteurs européens exercent aussi. Les Turcs ont établi à Stamboul une Ecole Impériale de Médecine, qui fait peu parler d'elle et dont le directeur, Marco pacha, semble être fort à court de spécialistes. Je n'en veux pour preuve que le fait suivant :

Il y a peu de temps, un Musulman d'Alger, ancien assesseur aux tribunaux français, vint à Constantinople pour y chercher un emploi. Recommandé à Marco pacha, il se rendit auprès de l'honorable praticien qui lui demanda :

— Etes-vous médecin ?

— Non, répondit le solliciteur.

— C'est dommage ; car je vous aurais pris immédiatement ; il y a toujours de la place chez moi, tandis qu'ailleurs...

Voilà où l'on en est dans la capitale des Osmanlis ! Que doit-ce être à quelques lieues de là, dans les bicoques où le fanatisme bat son plein, dans les provinces où nul n'oserait se risquer à combattre la routine et les erreurs populaires ? On devrait pourtant se souvenir qu'Ibn-Abi-Oçaïbya (1) démontra par des textes authentiques que « la science des corps a été placée au même rang que celle des religions ».

N'en déplaise à Zamakschari, si la vraie science, au lieu d'être frappée d'anathème, avait été honorée comme elle le mérite, l'art de guérir ne serait pas tombé en pareil discrédit, et l'on n'assisterait point au lamentable spectacle qu'offrent certains médicâtres musulmans. C'est surtout en Afrique que je les ai vus à l'œuvre ; j'ai été témoin de scènes où l'odieux le disputait au grotesque. Impossible de rencontrer plus d'ignorance jointe à autant de gredinerie ; mais aussi, jamais malades ne furent plus commodes ni plus complaisants que les indigènes du Maghreb. Aucun d'eux n'a garde d'oublier certain proverbe dont les Arabes et les Kabyles se sont fait une règle, et grâce auquel le charlatanisme jouit de toute sé-

(1) Célèbre médecin qui vivait à Damas, dans le treizième siècle de notre ère.

curité : « Ne fais de mal ni aux prêtres, ni aux médecins, ni aux meuniers, en nulle circonstance, et quelle que soit leur religion ou leur nationalité. »

Quelques mots suffiront pour donner une idée de ces prétendus disciples d'Esculape.

A leur tête se trouve le barbier qui, aux humbles fonctions de sa spécialité joint les attributions du chirurgien et, quelque peu aussi, celles du médecin. Le barbier saigne, pose les ventouses, les scarifie, pratique la circoncision, applique les sangsues et arrache les dents. Il se déclare volontiers le plus habile praticien du monde, il assure ne craindre aucune concurrence, et affirme que son instrument est aussi infaillible que sa science.

La hiérarchie médicale comprend encore le *Thébib*, ou vrai docteur, qui se croit absolument impeccable; puis le *Mdaouï*, ou simple guérisseur; ensuite le *Çana*, instrumenteur; et enfin la *Quabela*, ou sage-femme. Il y a bien aussi les marabouts, qui se mêlent de soigner les maladies, mais leur sainteté et la vénération dont ils sont entourés les dispensent de recourir à la thérapeutique ordinaire. Ils traitent leurs clients par de simples paroles, ou en simulant quelques conjurations destinées à expulser le démon dont, sans nul doute, le malade est possédé. Si le mal a l'impertinence de ne pas céder, c'est que le marabout que l'on vient de consulter n'était pas le saint spécialement désigné par Dieu pour mettre le diable en fuite,

Les *thébibs*, qui n'ont guère fréquenté que l'école du *taleb* (1), ne possèdent aucune instruction spéciale; ils sont médecins ou chirurgiens, de naissance et par tradition de père en fils. Le bagage scientifique des plus savants consiste en un peu de physiologie, une idée approximative de la charpente osseuse de l'homme, des fonctions des viscères, du mécanisme des muscles, et de la circulation du sang. L'observation remplace, chez eux, le vrai savoir, et ils préfèrent la médecine expectante à la médication active. Sauf dans les cas

(1) Instituteur chargé d'enseigner le Koran aux enfants. — J'en ai déjà parlé plus haut.

de blessures d'armes à feu, qu'ils traitent généralement avec beaucoup de bonheur et non sans habileté, ils abusent toujours des moyens dilatoires. Gens d'esprit et de ressources, ainsi qu'il convient dans des contrées où les subterfuges tiennent lieu de science, ils ont recours aux faux-fuyants les plus ingénieux. Ainsi, il leur arrivera, par exemple, de prescrire à un malade de boire du lait de lionne, ou d'aller se baigner dans telle rivière, avec recommandation expresse de remonter le cours d'eau et ses affluents jusqu'à leur source. On comprend que de pareils traitements soient fort difficiles à suivre, et si le malade meurt avant qu'on ait pu décider une lionne à se laisser traire, personne ne pourra accuser le *thébib* de s'être trompé.

Le *mdaouï* est un empirique, mais assez inoffensif; car tout son système consiste à agir sur l'esprit du client. Il a recours aux talismans, aux paroles cabalistiques et aux conjurations. Presque tous adoptent une spécialité : les uns soignent l'hydropisie; d'autres, l'hydrophobie; d'autres encore les fièvres, les maux d'estomac, les ophtalmies. Mais c'est surtout à l'encontre des maris, que les *mdaouïs* inventent ce qu'il y a de plus extravagant en fait de remèdes. On sait que l'impuissance est une infirmité très commune parmi les Orientaux et chez les peuples soumis au régime de la polygamie. Le *mdaouï* n'a pas manqué d'exploiter ce triste mal, et il y trouve une source abondante de revenus, d'autant plus que, à l'instar des *thébibs*, il ne se fait pas faute d'user de supercheries envers ses malades, pour leur soutirer de forts honoraires, soit en argent, soit en nature.

Le *çana* est à la fois bandagiste, dentiste, fabricant de béquilles et de jambes de bois; il pose ses appareils, saigne, et pratique l'art vétérinaire. Il a une haute idée de sa profession : médecin des animaux et consolateur des estropiés, il opère sans charlatanisme. S'il confectionne des membres, c'est sans recourir à l'intervention céleste.

Quant à la *quabela* ou sage-femme, elle n'est autre qu'une « faiseuse d'anges », selon l'expression consacrée à la barre

de nos cours d'assises. On ne saurait croire à l'aide de quels moyens bizarres, et parfois criminels, elle a la prétention de seconder les efforts de la maternité aux abois. Parmi les recettes dues à l'infernale imagination de ces misérables, la plus originale est, à coup sûr, celle-ci, que M. Casimir Henricy a relatée dans ses *Mœurs et Costumes de tous les peuples* : la *quabela* compose un breuvage de tout ce qu'elle peut trouver de plus immonde, de plus nauséabond ; l'eau la plus infecte, mêlée aux ordures les plus dégoûtantes, forme la base de ce que la malade doit avaler jusqu'à la dernière goutte. Il est rare que la répugnance n'occasionne pas une violente contraction du diaphragme, et ce mouvement convulsif détermine la délivrance. — D'autres fois, la *quabela* place sur le ventre de la femme en couches un de ces moulins à bras qui, dans chaque ménage indigène, sert à moudre le blé. Elle fait tourner les deux meules et produit ainsi, dans tout le corps de la patiente, une commotion terrible. L'ébranlement et le poids de l'appareil produisent le résultat désiré. — Souvent l'enfant succombe aux suites de ces atroces manœuvres, ou bien il se présente mort-né. Mais qu'importe ?... Dans les pays musulmans, l'infanticide et l'avortement sont considérés comme des vétilles !...

Voilà ce que Zamakschari aurait dû blâmer sévèrement, au lieu de s'attaquer à la science laborieusement acquise et honnêtement pratiquée. Il ne l'a pas voulu !... C'est fâcheux ; car le mépris qu'il a déversé sur l'art médical fait tache dans ses *Colliers d'Or*. On désirerait ne rien rejeter de ce livre superbe ; malheureusement, par suite d'un instant d'oubli ou d'égarement, l'auteur encourt le reproche grave d'avoir manqué, dans l'allocution dont il s'agit, à la vérité, au bon sens, je dirai même à la moralité, et d'avoir faussé la signification éternelle qui doit toujours s'attacher à des maximes pieuses.

Gaston des GODINS de SOUHESMES.

Constantinople. 20, rue Chah-Kouli, Téké de Péra,

L'ALCOOL & L'ALCOOLISME

Par le Dr DAVILLER

MÉDECIN-CONSULTANT AUX EAUX DE PLOMBIÈRES

Membre associé

I

La mort est dans l'alambic !

Le 6 Janvier 1869, on transportait à l'hôpital Saint-Charles, de Nancy, un individu ivre-mort. Il avait été ramassé, gisant au milieu d'une rue, et ayant près de lui une bouteille qui ne contenait plus que quelques gouttes de liquide.

Ce liquide était de l'eau-de-vie.

Cet individu est froid, immobile ; un trismus très prononcé contracte ses mâchoires. La pupille est dilatée, fixe, sans réaction ; la respiration est irrégulière, stertoreuse, le pouls imperceptible.

Transporté dans une salle, il y est laissé sur un brancard jusqu'au lendemain matin, à dix heures, et, à ce moment, il fut couché dans un lit.

Peu de temps après, commença à se dégager dans la salle une odeur alcoolique fortement prononcée, signe évident de l'exhalation de l'alcool par les voies respiratoire et cutanée. D'ailleurs, toujours même insensibilité, même trismus, même refroidissement ; aucun changement dans l'état du pouls ni des pupilles.

A 10 heures du soir, mort.

Je fis l'autopsie le lendemain (j'étais alors interne et préparateur d'anatomie), en présence de mes maîtres, MM. les professeurs Léon et Victor Parisot.

Voici ce qu'elle nous révéla :

1° Du côté des poumons, congestion énorme ; ces organes,

au lieu de présenter leur teinte rosée normale, sont d'un brun noirâtre fortement prononcé. Les grosses bronches et la trachée sont rouges et dégagent une odeur alcoolique manifeste.

2° Dans l'estomac, bouillie épaisse simulant l'aspect de matières animales en cours de digestion et présentant l'odeur de ces dernières jointe à une forte odeur alcoolique.

3° Le cerveau dégage aussi, à un très haut degré, la même odeur, les vaisseaux des méninges sont fortement congestionnés, remplis d'un sang noir, fluide. En outre, on remarque des points apoplectiques dans les circonvolutions cérébrales, surtout au niveau du 4e ventricule. La membrane arachnoïde est adhérente, épaissie, ce qui dénote, chez le sujet, des habitudes invétérées d'ivrognerie. Ainsi, les circonvolutions d'abord, ont été empoisonnées, puis la protubérance, puis, de proche en proche, le bulbe, qui préside à la respiration et à la circulation, et où siège le nœud vital.

4° Le sang, comme on le remarque toujours chez les sujets morts alcooliques, est noir, liquide, huileux ; on ne rencontre dans sa masse aucun caillot.

5° Le foie est congestionné, ainsi que la rate, mais surtout le premier viscère, qui, en outre, présente un commencement de dégénérescence adipeuse, ainsi que le rein, nouveau signe d'alcoolisme invétéré.

6° La vessie est presque entièrement remplie et l'urine exhale trés-manifestement l'odeur d'alcool.

Tels sont les faits.

Le sujet a succombé à un empoisonnement alcoolique aigu. Tout le corps en était imprégné, et nous allons même y retrouver l'alcool en nature.

C'est M. le professeur Delcominète qui s'est chargé de cette recherche. Le cerveau, le sang, et une certaine portion des autres viscères lui ont été remis, ainsi que l'urine.

Selon toute probabilité, c'est dans le cerveau que l'on trouvera surtout l'alcool.

Pour traiter cet organe par la distillation, voici le procédé opératoire ; on le traite d'abord par l'eau distillée, pour bien faire disparaître tout le sang qu'il contient ; ensuite on le pile dans un mortier et on y ajoute un litre d'eau distillée. Cela fait, on distille : on obtient d'abord un liquide rougeâtre d'une odeur désagréable. On l'additionne d'une certaine quantité de bicarbonate de potasse et on recommence l'opération trois ou quatre fois de suite, jusqu'à ce qu'on ait obtenu un liquide clair, offrant toutes les propriétés de l'alcool : odeur caractéristique, *sui generis*, flamme bleue etc. C'est précisément ce qu'a trouvé Mr Delcominète dans le cas qui nous occupe.

Des remarques analogues ont été faites par Tardieu, Hodgson et par le médecin principal Artigues. Ce dernier cite le cas d'un ivrogne qui, après avoir ingurgité un litre et demi d'eau-de-vie, tomba foudroyé. Le lendemain de sa mort, ayant fait l'autopsie, il constata que tous les organes exhalaient une forte odeur d'alcool, le cerveau lui-même en était saturé ; la sérosité normale des ventricules n'était pas augmentée, mais, en approchant une bougie, cette sérosité *prit feu et brûla en donnant une flamme bleue.*

Pourquoi ai-je cité ces faits ? C'est parce qu'ils réfutent victorieusement la théorie de Liébig et Bouchardat qui, se fondant sur la composition chimique de l'alcool, laquelle se rapproche de celle des féculents et du sucre, pensaient que l'alcool est un aliment respiratoire, qu'il se transforme en acide carbonique et en eau, qu'il fournit du charbon à la combustion pulmonaire, et que, par suite, son emploi dispenserait en partie des fécules et du sucre. D'après eux, l'alcool *nourrirait.*

Mais il n'en est rien, et cette théorie a été battue en brèche par les docteurs Lallemand et Perrin et par le pharmacien Duroy, tous trois de l'Académie des Sciences, lesquels ont

retiré de l'alcool en nature des viscères, ainsi que nous-même, dans l'autopsie dont nous avons donné plus haut la description.

Donc l'alcool ne donne lieu, dans l'organisme, ni à de l'aldéhyde, ni à de la vapeur d'eau, ni à de l'acide carbonique. C'est un poison que l'organisme s'efforce d'éliminer par toutes les voies dont il dispose, poumons, reins, peau, etc. Mais s'il se trouve en excès et qu'il ne puisse être éliminé en quantité suffisante et à temps, il y a intoxication aigüe et mort.

En résumé, *l'alcool ne nourrit pas*, au contraire : il *désorganise*, et cela surtout parce qu'il est avide de l'oxygène contenu dans les globules rouges du sang ; il tue ces globules en leur enlevant cette substance, et, en tuant les globules, il réduit à néant le liquide nourricier, le sang.

II

A l'époque actuelle, les savants de tous les pays cherchent les moyens les plus sûrs et les plus pratiques pour guérir les maladies réputées, jusqu'ici, incurables, et par le fait, prolonger la vie humaine.

La France, dans cette voie, n'occupe pas le dernier rang ; il suffit de citer deux noms célèbres : Pasteur et Verneuil, pour établir cette vérité. L'un vient de consacrer d'une manière éclatante, glorieuse et désormais irréfutable, la série de ses nombreux et laborieux travaux sur les virus-vaccins, en guérissant cette horrible maladie, la rage, contre laquelle le praticien était complètement désarmé ; le second cherche le moyen d'enrayer cette autre maladie, bien plus meurtrière encore, la phthisie pulmonaire qui, dans les grandes villes, représente le cinquième de la mortalité, et qui, semblable à une pieuvre gigantesque, étend peu à peu ses tentacules destructeurs jusque dans les plus humbles hameaux.

Mais il est un autre fléau, au moins aussi pernicieux, une

maladie, ou plutôt un vice, qui fait des brèches énormes dans les rangs de l'humanité, j'ai désigné l'*alcoolisme*.

Il y a longtemps que les médecins, les hygiénistes, les moralistes et les philosophes ont traité cette question avec une compétence que je n'ai pas.

Depuis longtemps, ils ont vu les progrès de ce vice que l'homme cultive et développe avec une persévérance qui terrifie. Du bas en haut de l'échelle sociale, tous y passent. Le bas prolétaire et le rentier, l'artisan et le poète, le riche et le pauvre, le savant et l'ignorant, la femme comme l'homme, chacun boit à cette coupe empoisonnée dont la dernière goutte se traduit par un cabanon ou par une mort dégradante et prématurée.

L'alcoolisme tue, non-seulement l'individu, mais il tue la race. *Les enfants du lundi*, dans la classe ouvrière, sont, la plupart du temps, ou rachitiques, ou épileptiques, ou idiots.

« L'alcoolisme, dit M. Demeaux, n'est pas seulement une maladie de l'individu, il est encore une maladie de famille, et projette son influence malfaisante jusque sur la race ; la passion des boissons alcooliques, la tendance à l'immoralité, à la dépravation, au cynisme : tel est, en somme, le triste héritage que laissent à leurs descendants un nombre malheureusement trop grand d'individus adonnés aux boissons alcooliques. »

L'espèce humaine, par le fait de ce poison universel, se détériore et s'étiole. C'est le plus navrant et le plus désolant spectacle ; c'est, en même temps, la constatation la plus pénible à faire, non-seulement pour le philosophe et l'hygiéniste, qui observent et suivent pas à pas cette décadence sans pouvoir l'enrayer, mais aussi et surtout pour le patriote qui voit son pays manquer de bras pour le défendre. Tandis que, dans les nations voisines, la natalité s'accroît dans des proportions rapides et toujours ascensionnelles, chez nous, elle reste stationnaire et tend plutôt à diminuer, ainsi que les statistiques nous en donnent la triste preuve.

Sommes-nous donc condamnés à disparaître, et la France ne verra-t-elle pas surgir de ses entrailles un autre Pasteur qui appliquera aux hommes une vaccination préventive contre l'alcoolisme? Pourquoi boire sans soif? Et pourquoi surtout absorber des boissons, non-seulement désagréables au palais pour la plupart, mais de véritables poisons, des destructeurs, lents peut-être, mais sûrs, de l'intelligence et des organes.

Je conviens que l'aristocratique ivresse du champagne diffère de l'ivresse malpropre de l'eau-de-vie. Et il est hors de doute que la pointe de gaîté qu'un vin généreux fait germer dans nos cerveaux, n'est pas préjudiciable à la santé. Au contraire, et la vieille Gaule de Rabelais n'est pas morte.

Bien plus, gardons-nous de renoncer à ces joyeuses agapes qui maintiennent l'équilibre entre les fonctions physiques et intellectuelles. Un peu de bonne humeur à travers les tristes réalités et les amers soucis de l'existence n'est certes pas de trop, et rien n'est plus apte à rendre le cœur chaud et l'âme généreuse qu'un doigt de ces vieux vins de France que nos voisins nous envient certes plus que notre organisation financière ou administrative.

« Méditons aussi cette belle devise que Gœthe a donné au monde nouveau : « Pensez à vivre ! » Celui qui prêche l'abstinence complète des boissons alcooliques nous ramène au christianisme du moyen-âge dont la maxime : « Pensez à mourir », tuait l'humanité dans sa fleur (1) ».

En un mot c'est l'excès en tout qui est un défaut, et c'est l'excès que nous combattons.

Depuis l'ivrogne crapuleux jusqu'à l'alcoolisé de haute marque, depuis le buveur solitaire jusqu'au viveur des cercles et des salons à la mode, il y a une infinité de nuances, et on peut dire avec quelque raison qu'il y a presque autant de types d'alcoolisés que de buveurs.

(1) Moleschott. — De l'alimentation et du régime, p. 180.

En effet, celui-ci est gai, celui-là est triste, l'un est loquace, l'autre taciturne ; le premier expansif et bon, le second pleureur et concentré ; l'un serviable et généreux, l'autre méchant, voleur et assassin.

Mais il convient de dire que ces variétés tiennent souvent à l'espèce de boisson absorbée. Ainsi le bourgogne, c'est la gaité, les chansons ; le champagne, la pétulance, la loquacité ; la bière, la tristesse et la lourdeur ; l'alcool, l'abrutissement, etc., etc.

Toutes ces diverses substances agissent d'une manière spéciale sur les centres nerveux et sur les voies digestives et leurs annexes. On sait que bien des crimes reconnaissent l'ivresse comme cause, et il y a des pages admirables que Musset, ce poëte cher à la jeunesse, a écrites dans un état voisin de l'ébriété.

Murger et Pierre Dupont ont puisé au fond du verre d'excellentes inspirations, et nul n'ignore que tel ou tel savant, tel ou tel écrivain ne soutient son activité cérébrale qu'à l'aide d'un adjuvant, d'un excitant quelconque, et plus particulièrement, le thé ou le café. A la fin de sa longue et laborieuse carrière, Littré, paraît-il, faisait une consommation énorme de cette dernière boisson.

Mais, malheureusement, ces boissons inoffensives ne sont point celles que le public affectionne et recherche. Parlez de thé ou de café à un ouvrier ou à un paysan, ils ne vous comprendront pas. D'ailleurs, le prix de ces substances est trop élevé et leur préparation trop compliquée pour qu'il s'y habitue. De plus, elles ne leur procureraient pas ce bien être, cet état d'étourdissement cérébral, cette *béatitude,* si je puis m'exprimer ainsi, que recherchent par-dessus tout les coutumiers de l'alcool. L'état de jouissance dans lequel se trouvent les buveurs d'absinthe est trop connu pour qu'il me soit nécessaire d'insister. J'ai vu à Paris, dans un établissement de la rue St-Jacques, lequel est décoré du titre pompeux et iro-

nique « d'Académie » (je ne sais s'il existe encore), j'ai vu des buveurs d'absinthe, presque tous des ratés ou des dévoyés, généralement de très bonne famille et la plupart munis de diplômes et de titres universitaires, je les ai vus, dis-je, la figure bourgeonnée, les pommettes violacées, les yeux rouges et saillants, le crâne dénudé, les traits prématurément vieillis, se plonger, à l'aide de cette boisson, dans une sorte d'extase qui est, non-seulement l'oubli de soi-même et des misères d'ici bas, mais encore la réalisation factice d'un bien-être particulier. On est riche, on est gai, on est savant, on est puissant, la folle du logis erre et s'égare à l'aventure dans des pays tout de roses, le tabac achève l'œuvre; et on a alors devant les yeux le fumeur d'opium ou le mangeur de hatschis, avec cette différence, que c'est en Occident et non en Orient, en France et non en Chine ou aux Indes, dans la ville la plus civilisée du monde, la plus instruite, et la plus éclairée. L'Oriental peut puiser une excuse dans son ignorance et sa misère, le Français intelligent n'en a aucune; c'est la dégradation voulue, c'est un vice acquis sciemment, c'est le couronnement fatal d'une habitude pernicieuse éclose autrefois, qui s'est développée peu à peu, et qui s'épanouit hideusement dans toute sa laideur au déclin d'une existence manquée, inutile et souvent nuisible à la société.

Ecoutons, à ce propos le professeur Bouchardat, dans son livre intitulé « *L'Eau-de-vie et ses dangers*. »

« A peine, dit-il, a-t-on savouré la perfide liqueur (l'absinthe), que l'intelligence semble animée, surexcitée; si le buveur se livre à des travaux d'imagination, surviennent des éclairs heureux; mais ce bien passager entraîne à sa suite une longue série de maux.

Un des effets les plus pernicieux de l'absinthe, c'est de déterminer la sécheresse du gosier qui demande des libations nouvelles, danger considérable, car insensiblement on augmente la dose pour maintenir la sensation que l'habitude émousse, et bientôt, comme l'a si bien dit M. Bégin « à

l'essor spontané de l'esprit succède la stupéfiante hébétude propre aux ivrognes ». M. L. Figuier, dans l'Année scientifique de 1862, dit que l'on consomme en France des quantités énormes d'absinthe.

Notre armée et nos colons d'Afrique font un déplorable abus de ce *poison vert*. Les dangers de l'absinthe, prise à doses élevées ou d'une manière habituelle, ne sont ignorés de personne, et pourtant le buveur y revient toujours, en obéissant à une attraction presque invincible. L'étrange et universelle fascination exercée par cette liqueur a quelque chose d'inexplicable et de fatal: elle rappelle ce qui se passe en Chine à l'égard de l'opium, et l'on pourrait dire que la liqueur d'absinthe est devenue l'opium de l'Occident.

Vous n'ignorez sans doute pas ce fait qu'en 1840 une sorte d'épidémie sévissait sur le 1er régiment de dragons. Une enquête révéla dans l'absinthe des cantines la présence du *vitriol bleu*. Quelques jours après, et en présence des troupes, les fûts d'absinthe saisis dans les cantines furent défoncés, et l'on jeta au ruisseau *l'infusion de gros sous* comme l'appelaient les dragons. Inutile d'ajouter qu'après cela, les soldats recouvrèrent la santé ».

Je le répète, l'alcoolique, né intelligent, n'a aucune excuse à son vice; il avait, avec ses facultés et la culture de son esprit toutes les ressources voulues pour vivre de la vie cérébrale qui procure des jouissances réelles et nobles à celui qui la vit, et le fait sortir du milieu terre à terre de l'existence commune et matérielle.

Car l'homme est ainsi fait, qu'il a besoin d'un excitant cérébral, qu'il doit forcément se distraire et varier le genre de ses travaux et de ses plaisirs. L'instrument sublime qui le fait vivre et qui le fait penser, le cerveau, ne peut user son activité sur les mêmes objets, dans le même cercle monotone et uniforme, sous peine de tomber vite dans l'usure et la décrépitude.

« Un exemple frappant de cette vérité nous est fourni par

l'usage des boissons enivrantes. L'esprit de vin qu'elles contiennent agit sur le cerveau comme par enchantement. L'esprit de vin, substance volatile composée de carbone, d'hydrogène et d'oxygène peut s'obtenir du sucre; et, de nos jours, aussitôt que le chimiste trouve un fruit riche en sucre, il le recommande à l'industrie pour en faire du vin. Mais longtemps avant que le chimiste pût donner ses conseils, les Dieux païens buvaient déjà le nectar, les Babyloniens connaissaient le vin de palmier, les Phéniciens et les Grecs buvaient le vin chanté par leurs poètes, le Tartare s'enivrait de son Kumisz, Sénèque, tout en prêchant la pauvreté, buvait le Falerne dans l'or; son compatriote Horace, dans sa villa de Tibur, célébrait et consommait autre chose que de l'eau, et enfin Ossian, dans ses strophes mélancoliques et immortelles, célébrait l'hydromel (1) »

Et puis le rire n'est-il pas, au même titre que les pleurs, l'apanage de l'homme ici-bas ?

Il faut donc alterner forcément, et lorsqu'on a payé au travail son tribut normal, se reposer et se récréer. Mais malheur à celui qui, dans ce but, choisit les alcools ! Gare à l'ouvrier qui, s'il a quelques minutes de répit, en profite pour aller prestement consommer un verre d'eau-de-vie !

S'il lui semble s'être redonné sur le moment un regain de force, d'activité et de gaîté, il ne tardera pas à retomber à plat, et plus mal à l'aise qu'avant d'avoir sacrifié à son poison favori. C'est l'histoire d'une machine à laquelle on fait produire un travail exagéré en la surchauffant. Elle s'use et se détraque bien plus vite que si elle ne rendait que la moyenne normale de force et de vitesse.

(1) Moleschott. p. 172. loc. cit.

III

L'alcool attaque tous les viscères, tous les tissus de l'organisme, suivant les prédispositions individuelles et la nature de la boisson ingérée.

L'absinthe s'attaque au cerveau, l'eau-de-vie anéantit l'estomac, le vin blanc mine le système nerveux, le vin généreux pris en excès amène la goutte ; la bière désorganise le foie, le cœur et les intestins, etc., etc.

Quant aux innombrables boissons qui naissent chaque jour et qu'on affuble des noms les plus bizarres, byrr, bitter, amer picon, picotin, etc ; ce sont des amers déguisés, alcoolisés fortement et colorés artificiellement ; ils ont sur les viscères la même influence pernicieuse et leur usage immodéré entraîne très-rapidement la mort. On les appelle apéritifs, c'est exact, en ce sens qu'ils ouvrent la tombe à ceux qui les consomment.

Quant à ouvrir l'appétit, jamais ! Ils contribuent plutôt à l'amoindrir et même à l'anéantir à la longue.

Car l'action première de tous ces liquides se manifeste d'abord sur la muqueuse de l'estomac. Celui-ci étant complètement vide, introduisez dans son intérieur un des alcools précités. Le principe alcoolique qu'il renferme excite les papilles nerveuses de cet organe. Il en résulte une sécrétion plus rapide et plus abondante du suc gastrique, car, sous cette influence artificielle, les glandes contenues dans l'épaisseur de ses membranes fonctionnent avec suractivité, bref, il se produit un double phénomène : d'abord hypersécrétion du suc gastrique, puis absorption très rapide de l'alcool par les vaisseaux de l'estomac. Cet alcool, ainsi transporté en nature dans le torrent circulaire, passe rapidement à travers les viscères qu'il imprègne, excite et empoisonne, notamment le foie, le cerveau, le cœur et le poumon. Chacun de nous a pu observer ces phénomènes : boire à jeûn amène l'ébriété très-vite, et personne n'a été sans remarquer l'haleine carac-

téristique du buveur d'eau-de-vie. C'est la loi, et la muqueuse pulmonaire s'efforce de rejeter le corps importun que l'estomac lui envoie par le canal de la circulation.

Et comment ne pas comprendre que, si l'on répète tous les jours et plusieurs fois par jour ces ingestions, les viscères, baignés pour ainsi dire dans ce poison quotidien et excités continuellement par lui, finissent par se désorganiser fatalement ? Le foie deviendra graisseux, le cœur aussi, avec altération de ses valvules, le rein filtrera l'albumine et le sucre du sang, et son tissu propre s'altèrera, l'estomac deviendra squirrheux ou ulcéreux, les artères perdront leur contractibilité et deviendront athéromateuses, comme chez les vieillards, le cerveau perdra sa vitalité et les méninges se congestionneront ; bref, la vie surexcitée fera place à la déchéance prématurée, à la mort plus rapide des tissus, et la machine humaine, bâtie pour fonctionner pendant 80 ans et au delà, sera usée avant la quarantaine.

C'est le suicide par l'alcool ; c'est la mort, lente parfois, mais toujours sûre et précoce.

C'est cet état aigu du délire particulier que l'on connait sous le nom de « *delirium tremens* ».

Je ne puis résister à l'envie de vous en citer quelques observations typiques que j'emprunte à l'excellent ouvrage du regretté professeur Lasègue sur « *Le Délire aigu des alcooliques* »

OBS. XIX. — D.... Marchand de vins

Alcoolisme subaigu ; — Premier accès au 2e jour du délire.

Hier soir, il était onze heures un quart, il entre un individu qui me demande une chopine. Je veux bien. Là dessus, ils boivent et ma femme vient se coucher. Nous n'avons pas été sitôt au lit qu'il vient danser du monde autour de nous. Il y en avait un qui avait une casquette blanche, deux en blouse, deux dans le fond qui dansaient, ça me fiche un coup! J'allume une allumette, personne. Je me dis : j'ai le corps qui me remue. Je me recouche. Quand j'avais soufflé la chandelle, en voilà

un qui me remue devant la figure. Je rallume, personne. Au travers du plancher, nous voyons du monde; je cours, je ne vois rien; ils se sont sauvés.

On nous éblouit d'une espèce de poudre de vif argent. Nous nous recouchons, on nous en fait encore autant. Ma femme se mit à pleurer; je retire les draps et je mets l'édredon sur une table, je voyais mon portrait dans l'édredon. Je me suis rhabillé et je suis reparti par la porte de derrière.

Je vois deux individus qui se sauvent, je crie au voleur. Ils laissent un fil électrique, je le prends,ça m'engourdit la main. Ils sautent par dessus une maison et disparaissent.

Il y a un petit bonhomme en drap que ma fille accroche à la cheminée. Ça fait une figure d'homme qui respirait en faisant : Hum, hum ! Je saute, je lui bouche la figure, mais rien.

Je me recouche la tête sur l'oreiller. Entre le bras et la tête, il me passait du feu avec des boules qui me faisaient allonger les bras et les jambes. On n'en voyait rien, ça laissait des petites marques sur les jambes. Je l'ai montré au commissaire. On me disait : c'est le télégraphe. J'ai été au bureau. On m'a dit : le télégraphe ne fait pas de ces choses-là. C'est des petites boules plus petites qu'un mouchoir qui se tournent, s'étendent et vous enveloppent tout.

C'était curieux tout de même de voir le monde qui regardait au travers le baldaquin du lit. Les rideaux étaient mis. Il y en avait un qui soufflait, l'autre avait une petite baguette, il nous touchait, il levait la chemise de ma femme, je n'ai pas pu. Quand on courait après lui, il était déjà à 50 mètres. Si j'avais eu un pistolet dans ma poche, il était sûr de son affaire.

Jamais je n'avais vu cela de ma vie. Il passait des étincelles d'électricité, on ne voyait plus rien... »

Obs. XX. — L..., 26 ans. — Arrêté sur le boulevard de la Chapelle, criant qu'on venait de tuer une femme chez lui. Il est épicier, débitant de vins, boit tous les matins avec ses pratiques sans être jamais en état d'ivresse. Pendant la semaine qui a précédé l'accès, il s'est livré à des débauches exceptionnelles. La crise délirante, qui date d'un jour, a été précédée par quatre jours du mal de tête, de nausées, de dégoût pour la nourriture, sans insomnie. Excitation légère, pas de terreur, expression de la physionomie souriante et en pleine contradiction avec ses récits.

« C'était hier dans la nuit. Il est arrivé une bataille de Russes, parce qu'il est rentré dans la maison une femme qui avait un petit sauvage, un petit homme qu'elle avait chez elle. Je les ai entendus et bien vus. Le sauvage a la gueule (on peut bien dire la gueule), allongée ; j'en avais peur. Il se mettait de côté, et quand elle a passé, elle lui a donné un coup de stylet ou de couteau. Il l'a enlevée dans la maison à côté en passant par le toit. Elle est tombée et s'est achevée.

On a pensé que j'étais de l'attaque des Polonais, on s'est trompé. Les Russes sont arrivés dans la cour par l'aide de singes qui courent sur les toits des maisons ; ils se sont tous tués, on rejette la faute sur moi. Tout le monde a dit : tu as fait l'accident. Il est venu un bataillon de chasseurs ; on a enlevé tous les corps et les femmes aussi. Les femmes se sauvaient dans le puits en descendant par la corde. Il y avait des bouchers qui lavaient le sang. Moi, je n'ai pas voulu. Ils étaient habillés en bourgeois, mais l'autorité doit les avoir emmenés. Le chef est condamné à perpétuité par la loi. Nous n'avons qu'à voir si les papiers se raccordent.

J'ai été condamné à mort pour cette affaire. Je suis jeune encore, je demande ma grâce. Il n'y a plus de crainte que cela recommence ; la femme est morte et le singe aussi. On a fermé les portes et on les a forcés de se donner des coups de couteau. » (1).

(1) Archives générales de médecine, 1869.

Barella, dans son livre sur « *L'Abus des spiritueux*, » cite le cas d'un ouvrier charpentier, livré depuis quelques années à l'ivrognerie, et qui entendait une voix qui lui criait de tuer son enfant. Il réussit d'abord à vaincre par la prière cette funeste pensée ; mais la voix commandait toujours, et la prière devint impuissante à la conjurer. Alors ce malheureux, hors d'état de résister et pleurant à chaudes larmes, se leva, saisit une hache et alla tuer l'enfant.

IV

J'entends dire : on voit aujourd'hui beaucoup plus d'ivrognes qu'autrefois ; c'est très-exact, et cela pour trois raisons principales :

1° La multiplication exagérée et toujours croissante des débits de boissons ;

2° Le bon marché et l'abondance des innombrables produits de la distillation ;

3° La mauvaise qualité et la falsification de ces mêmes produits.

Les deux premiers motifs ne sauraient être discutés par nous. C'est au législateur qu'il convient d'y mettre bon ordre. Quant à la mauvaise qualité des produits distillés, c'est ici le point capital, et c'est ici que l'hygiéniste a une mission redoutable et sacrée à remplir.

Nos pères n'étaient pas ennemis de la joie, de la table et du vin, et la race Française n'a jamais engendré la mélancolie. En France, on est foncièrement gai, et, lorsque c'est le moment de s'amuser, on y va, comme on dit « franc jeu, bon argent. » La chanson, après boire, est de tradition immémoriale, et, dans notre beau pays Lorrain, j'ai pu maintes fois observer les physionomies rubicondes et épanouies des convives, pendant qu'un amateur débitait une chanson bachique, avec un fort goût de terroir local et gouailleur.

C'est un spectacle réjouissant, et il ne saurait venir à l'idée

de personne de déblatérer contre cette divine liqueur qui met tant de beau sang dans les joues et tant de verve au cerveau des humains.

Mais ces humains n'ont bu que du vin naturel, du jus de raisin authentique. Supposons, pour un instant, qu'ils aient consommé de la bière en mangeant, il vous serait facile de constater la différence. Ils n'auraient ni ces belles couleurs, ni cette expansion charmante, ni cette loquacité d'avocat, ni cette suractivité générale des fonctions; ils seraient comme nos bons voisins les Allemands, lourds, empâtés, taciturnes, après un repas arrosé de la lourde boisson de Gambrinus.

Et si ces mêmes Lorrains viennent à compléter leur gai repas par du café et de l'eau-de-vie, ils ont encore des produits naturels, des marcs ou des kirschs de leur récolte et de leur fabrication, et non ces alcools amyliques pernicieux au dernier degré.

Voilà pourquoi il n'y avait pas tant d'ivrognes autrefois, voilà pourquoi nos pères vivaient vieux, sans infirmités, tout en consommant autant que nous de vins et d'alcools. *Les produits dont ils faisaient usage étaient naturels.*

Et ces produits ne servaient qu'à augmenter leur force et leur virilité, car, ainsi que le dit Moleschott : « Avec le sang, l'alcool passe dans le cerveau qui en éprouve les effets avant tous les autres organes. Les boissons spiritueuses vivifient fortement l'imagination. L'excitation de cette activité facilite les idées et réveille la mémoire. Les sens eux-mêmes atteignent une plus grande sensibilité : les impressions sont perçues avec éclat et promptitude. Le jugement se forme plus radidement, parce que l'imagination et la mémoire plus vives rapprochent les faits dans lesquels on le puise.

Aussi dans les choses qui ne demandent pas un long examen, la netteté et la hardiesse du jugement sont souvent surprenantes. On se sert plus facilement que d'habitude des langues étrangères. A la facilité du mouvement de la pensée, à la vivacité des idées se joint une plus grande légèreté dans le

jeu des muscles, la voix devient plus pleine et plus forte, la fatigue disparait, ainsi que l'épuisement qui se produit à la suite d'un trop grand travail musculaire. On éprouve un sentiment de bien-être et de joie, de force et de courage qui chasse les mauvaises dispositions d'esprit, bannit les inquiétudes et dissipe la crainte et le chagrin. On s'intéresse davantage aux affaires d'autrui ; on accorde aux autres et on en attend plus d'indulgence et de sympathie. Pour augmenter encore ces dispositions, on parle de soi avec confiance, et l'on cause volontiers, non-seulement de ce que l'on fait, mais aussi de ses projets et de ses entreprises (1) ».

Ce tableau est parfaitement exact, et il est facile de le reconnaître, lorsqu'on n'a consommé que des boissons pures et naturelles. J'en reviens toujours à ce point de départ.

Mais hélas ! Quels changements depuis cette époque ! Et quelle lourde responsabilité le gouvernement n'encourt-il pas lorsqu'il laisse les citoyens d'un grand pays s'empoisonner sans qu'il y oppose le moindre veto !

Pourquoi les commissions hygiéniques, qui sont bien sur le papier (comme y était la mobile en 1870), pourquoi ne fonctionnent-elles pas ? Pourquoi les distilleries d'alcool, les brasseries, les fabriques de liqueur, etc., etc., ne sont-elles pas soumises à un contrôle chimique et hygiénique sévère, sérieux et permanent ?

Pourquoi, en un mot, ne procède-t-on pas partout comme au laboratoire municipal de Paris, où, non-seulement toutes les boissons subissent l'analyse, mais aussi, au besoin, les produits alimentaires, beurre, lait, viandes etc... La santé des provinciaux n'est-elle pas aussi précieuse et aussi digne de sollicitude que celle des Parisiens ?

On exerce bien les distilleries et autres fabriques de produits fermentés au point de vue fiscal, et les propriétaires s'y soumettent. Pourquoi ne les exercerait-on pas au point

(1) Moleschott. — Loc. cit., p. 181.

de vue sanitaire et hygiénique ? Et, de même que l'employé des contributions indirectes trempe sa baguette dans le foudre d'alcool ou de bière, ou de vin, pourquoi l'hygiéniste n'y introduirait-il pas ses réactifs ?

Si on n'en arrive pas là, c'est une question de vie et de mort pour la race, et c'est pour cela qu'un grand devoir incombe à nos gouvernants.

Il serait à désirer que nos députés, engagés le plus souvent dans des questions oiseuses, ou égarés dans des discussions personnelles ou de groupe à groupe (mesquines intrigues de couloir peu dignes des représentants d'un grand peuple), il serait à désirer, dis-je, qu'ils missent cette question, comme d'autres non moins importantes, à l'ordre du jour le plus tôt possible.

Sans léser les intérêts de personne, une loi réglant la matière mettrait les producteurs en demeure de fabriquer des produits inoffensifs, et elle garantirait les consommateurs (qui sont les trois-quarts et demi de la France), contre la nocuité des boissons provenant de matières avariées ou de qualité inférieure, frelatées, et teintes, le plus souvent, avec des poisons.

Mais je prévois une objection. Dans les tables de mortalité que l'on publie un peu partout aujourd'hui, on ne voit jamais figurer la cause *alcoolisme !* C'est que l'alcoolisme, cause première, a comme aboutissement final une maladie organique quelconque.

Parmi les décès, attribués dans les statistiques officielles aux maladies de foie, de cœur, à la phthisie pulmonaire, à l'épilepsie, à la paralysie générale, à l'hydropisie, à la maladie de Brigth, au cancer de l'estomac, à la goutte, au diabète, à la folie, au suicide etc., un grand nombre reconnaissent comme origine l'alcoolisme et ont été développées par lui.

C'est donc une pieuvre gigantesque unique, à ramuscules et à ventouses innombrables, qui fouille et détruit tel ou tel viscère suivant les prédispositions individuelles ou héréditaires et le genre de boisson adopté.

V

Mais encore faut-il savoir en quoi consistent principalement ces falsifications et ces fraudes.

Vins. — On fabrique du vin dans lequel il n'entre pas un seul grain de raisin, et cela avec un liquide alcoolique mélangé avec des substances diverses, et que l'on colore ensuite par des procédés chimiques avec des matières animales ou végétales (jus de myrtilles, bois de Campêche etc.) mais surtout avec la fuschine, substance très vénéneuse en ce sens qu'elle n'est presque jamais exempte d'impuretés et qu'elle renferme de l'arsenic. On ajoute parfois à ces vins de la litharge, de la céruse, etc.

Bière. — On remplace le houblon, qui coûte cher, par l'acide picrique ; on masque l'absence du principe sucré par le bois de réglisse ; on la brunit avec la corne de cerf et enfin on lui donne le degré voulu d'alcool à l'aide de la Coque du Levant, ou *Coculus indicus.*

Le sulfate de fer est aussi employé pour donner du piquant à cette boisson et même le sel marin pour exciter la soif et pousser à la consommation.

On y trouve aussi des préparations de plomb et de chaux, qu'on y incorpore pour neutraliser la présence des acides qu'elle renferme en trop grande quantité lorsqu'elle devient aigre.

Le grain est souvent remplacé par le riz et les fécules.

Le houblon est non seulement remplacé par l'acide picrique, mais aussi par l'aloës, la noix vomique, la gentiane, etc.

Spiritueux — Si les spiritueux ne renfermaient que de l'alcool éthylique, leur usage ne serait pas trop pernicieux. Mais malheureusement ils renferment presque toujours des alcools buthylique et amylique en petite quantité. Or, ces deux alcools sont des poisons, surtout l'alcool *amylique* ou *huile de pommes de terre.* Ce principe est surtout appréciable

dans les eaux-de-vie de grains, de pommes de terre et de betteraves. Ce serait donc un grand progrès accompli, dit Rabuteau, si l'on parvenait à obtenir des liqueurs alcooliques ne contenant pas d'alcool amylique.

L'eau-de-vie est souvent falsifiée avec le poivre, l'acide sulfurique, l'ammoniaque, l'alun, le savon blanc, etc. etc.

Alfred Fournier, dans son livre sur « l'Alcoolisme », rapporte que sur 35 échantillons d'esprit et d'eau-de-vie débités à vil prix dans les faubourg de Rouen, et saisis par la police, 21 contenaient de l'acide sulfurique, et 5 de l'acide acétique.

Le docteur Riant, dans un très bon livre intitulé : « l'Alcool et le tabac », indique une recette pour fabriquer le rhum, recette qui montre, dit-il, jusqu'où peut aller l'effronterie dans cette voie :

Cuir neuf rapé	2	kilog.
Ecorce de chêne pilée	500	gr.
Clous de girofle.	15	—
Goudron	15	—
Alcool de mélasse	180	—

Bergeret parle d'un Ecossais habitant Chicago, homme pratique et industrieux s'il en fut, qui préparait de l'alcool avec les balayures et les ordures des rues, les restes pourris de toute provenance, les rats morts et autres horreurs.

Tous ces débris étaient soumis à une cuisson qui permettait de recueillir d'abord une bonne quantité de graisse pour la savonnerie, le reste se distillait et formait un alcool fort limpide.

Et puisque nous sommes ici au sein du pays où le kirsch se fabrique en grand, disons, en passant, un mot de cette boisson.

D'abord il faut dire pour être exact que, non-seulement les distillateurs de profession, mais même les propriétaires qui ne distillent qu'après la récolte des cerises, ont pris la funeste habitude (pour doubler leurs bénéfices), de se servir de

trois-six qu'ils additionnent dans l'alambic pendant la distillation. Et quels trois-six ! Il en résulte un double inconvénient : c'est que la boisson n'est plus naturelle, et chose plus regrettable, c'est qu'à l'action nuisible de l'acide cyanhydrique qui se trouve en quantité assez notable dans le kirsch, vient s'ajouter celle, non moins pernicieuse, de l'alcool amylique renfermé dans les trois-six. Le prix du produit baisse, assurément, mais sa qualité aussi ; le consommateur pauvre peut alors se payer cette boisson, mais il vaudrait bien mieux pour lui que son prix, resté élevé, l'empêchât d'y goûter; il conserverait son argent et ne s'empoisonnerait pas.

L'alcool rectifié, dédoublé et aromatisé avec quelques gouttes d'essence de noyaux, constitue ce qu'on appelle le *kirsch de commerce* et se vend chez le négociant à des prix dérisoires, de 60 à 70 fr. l'hectolitre. Et c'est celui-là que l'on consomme presque partout. Il n'y a pas à Paris, chez tous les cafetiers et restaurateurs, deux hectolitres de kirsch pur et naturel.

L'absinthe, que l'on fabrique également à Fougerolles, est vendue à raison de 90 cent. le litre ! Quels alcools peut-on donc employer pour livrer la marchandise à si vil prix ? C'est ce qu'on nomme, en terme de métier, les *têtes de rectification*, c'est-à-dire les alcools de qualité tout à fait inférieure.

Cependant il faut bien dire que, dans l'absinthe, l'alcool n'est pas le seul coupable, car on falsifie cette boisson avec le cuivre et la strychnine; cette dernière est un poison convulsif et le cuivre amène l'épilepsie; de plus l'huile essentielle d'absinthe est un poison très actif.

Bouchardat l'a démontré d'une manière frappante par l'expérience suivante : il a pris deux coupes contenant chacune un litre d'eau et il y a mis des poissons; il a versé dans l'une six gouttes *d'essence d'absinthe*, dans l'autre, six gouttes *d'acide cyanhydrique pur* ; il a observé que les poissons étaient foudroyés plus vite par l'absinthe que par l'acide cyanhydrique.

— D'après les dernières analyses chimiques faites sur les alcools de commerce, et dont le résultat est annexé au remarquable rapport de notre sympathique compatriote, M. le sénateur Claude, voici les éléments toxiques que l'on rencontre le plus souvent aujourd'hui dans ces substances :

1° *L'aldéhyde*, qui est un suffocant à la manière de l'acide sulfureux et qui entrave l'acte chimique de la respiration ;

2° *L'éther acétique* qui est anesthésique ;

3° *L'acide propylique*, qui est un poison dangereux et d'autant plus à craindre que sa présence jusqu'à la proportion de 2 à 3 0/0 ne trahit aucun mauvais goût, et que, s'il atteint seulement 4 0/0, il ne produit d'autre impression qu'un peu de montant.

VI

Il est difficile d'établir nettement des catégories de buveurs, car, ainsi que je l'écrivais précédemment, l'ivresse revêt des aspects différents suivant les individus et suivant les diverses boissons.

Mais peut-on dire qu'en dernière analyse les résultats soient les mêmes ! Que, par exemple, le viveur des hautes classes, l'abonné des grands cercles qui consomme tous les jours une quantité parfois notable d'alcools, présentera, à temps égal, les mêmes accidents d'intoxication que l'ouvrier qui boit l'alcool en nature sous forme d'alcool amylique ?

Non, assurément.

Le riche ne consomme que des alcools, des liqueurs, des bières, des vins de bonne qualité, parce qu'il peut les payer.

Ces boissons, même prises avec excès, n'ont pas sur l'organisme les effets désastreux des boissons frelatées ou trop jeunes.

Tandis que l'habitué de l'eau-de-vie ou du vin blanc prendra facilement le tremblement alcoolique, le bégaiement (psellismus), et en dernier ressort les accès de *delirium tremens*, le buveur de bonnes choses éprouvera seulement des

troubles fonctionnels de l'estomac, du foie, des intestins, (gastrite, gastro-hépatite, entérite, dilatation de l'estomac etc.); mais ces accidents disparaissent sous l'influence d'un régime bien suivi, d'une diminution dans l'alimentation, à l'aide de la diète lactée, etc.

Le médecin est là pour adresser des remontrances et donner ses conseils à son client qui est instruit, intelligent, qui le comprend et qui l'écoute. Il sait que s'il récidive, s'il retombe dans les mêmes excès, il verra les mêmes inconvénients se reproduire; alors, il se range et devient sobre. Sa santé est, dès lors, hors d'atteinte de ce côté.

Mais il n'en est pas de même, malheureusement, pour les classes pauvres.

D'abord, ces personnes n'ont pas une culture d'esprit qui les rende accessibles à un raisonnement logique; du reste, personne ne se donne la peine de le leur faire; c'est tout au plus si le médecin qui constate dans son cabinet les ravages de l'alcool, lui adresse un conseil paternel. On considère ces gens-là comme une quantité négligeable et comme la proie forcée de l'alcool.

Hélas! lorsqu'on y songe bien, doit-on rejeter sur eux seuls la lourde responsabilité d'un empoisonnement volontaire?

Non, certes, ce serait une injustice, et ce serait les faire plus vicieux qu'ils ne le sont réellement. Le vrai vice n'est pas dans cette classe. S'ils se laissent glisser sur cette pente, c'est qu'ils obéissent à des mobiles divers, les uns d'ordre psychologique, les autres de cause physiologique.

Croyez-vous que pour le manœuvré, l'ouvrier des forges ou des mines, l'aide de culture etc., tous les gens, en un mot, qui travaillent fort, qui peinent du corps toute la journée, croyez-vous que, pour eux, une soupe et des pommes de terre, (puisqu'il faut entrer dans ces détails), suffisent à la réparation des forces qu'ils viennent de dépenser, et au développement de celles qu'ils vont être appelés à déployer pendant le restant de la journée? Et peut-on admettre que l'eau

claire, ou le vin frelaté qui assaisonne ces deux maigres plats redonne beaucoup de vie à leur sang appauvri par une sueur abondante et une circulation suractivée ?

Non, ce n'est pas admisible. Et c'est précisément pour suppléer à ce défaut de combustible qu'il sent fort bien, dont il se rend parfaitement compte, pour donner, en un mot, à son balancier vital l'impulsion que son régime et sa nourriture ne sauraient lui donner, c'est pour cela que l'ouvrier va à l'alcool.

Et en cela il se croit logique, s'il ne l'est pas, car il sent l'effet immédiat; s'il ne calcule pas la conséquence, il voit le moment présent sans songer à l'avenir ; il se donne un coup de fouet, mais sans penser que la marque reste, et qu'à force de frapper, la plaie s'accentue et devient finalement incurable.

C'est sans doute en faisant allusion à ces buveurs que Liebig a pu écrire que l'alcool est une lettre de change tirée sur la santé de l'ouvrier et qu'il faut renouveler, faute de pouvoir l'acquitter. Il consomme ainsi, ajoute ce savant, le capital et l'intérêt, et la conséquence inévitable est la banqueroute du corps.

Qu'il me soit permis d'emprunter à l'ouvrage du docteur Bergeret une observation qui fera mieux comprendre l'aphorisme de Liebig :

« Un domestique de Colombier, bien qu'usant à discrétion jusqu'à trois fois par jour, dans la forte saison, du vin généreux qu'il cultivait lui-même dans la vigne de son maitre, lui dit un jour : « A la bonne heure, du vin pour le matin et l'après-midi, mais à l'aube, quand je me lève pour aller faucher, une ration d'eau-de-vie me ferait plus plaisir ; elle me réchaufferait mieux. »

Mais au bout de quelques jours, voici revenir notre homme : « Après tout, si cela vous est égal, j'aimerais reprendre mon ancien régime, cette eau-de-vie me réchauffe bien un moment, mais après cela, elle me casse les bras, et la faux me tombe des mains. »

« Elle me réchauffe bien un moment, mais après cela, elle me casse les bras ! » Voilà bien, peinte d'après nature, la vertu de l'alcool ! A peine introduit dans nos organes, il y produit une puissante excitation. Il se donne l'air d'augmenter leur vigueur pour les plonger ensuite dans cet anéantissement si connu des buveurs. Dans le premier de ses effets, il semble multiplier vos forces, dans le second, il les enlève; dans le premier, il vous promet la vie, dans le second, il vous donne la mort. Aussi se nomme-t-il *alcool*, c'est-à-dire, fard, masque trompeur. » (1)

VII

Voilà bien le mal dans toute sa laideur et sa triste évidence, mais où trouver le remède ?

C'est une impossibilité absolue de vouloir empêcher le buveur de s'enivrer. Mais il est certainement possible d'atténuer le mal. D'abord, ainsi que je le disais plus haut, c'est le devoir du gouvernement, devoir pressant et impérieux, de veiller à la qualité des produits fabriqués. Pour arriver à ce but, il est de toute nécessité d'instituer des commissions hygiéniques qui fonctionnent réellement, et qui, prenant leur rôle au sérieux, ne se laissent arrêter par aucune considération de sentiment d'amitié, ni de convenance sociale.

Et il est, de plus, indispensable que, pour donner une sanction efficace aux travaux de ces commissions, des pénalités soient édictées contre les délinquants, c'est-à-dire contre les fabricants dont les produits seraient reconnus frelatés, ou de qualité nuisible. On l'a fait pour les vins fuschsinés, pourquoi ne pas oser le faire pour les alcools, les bières, les liqueurs? précisément pour les substances que l'on frelate actuellement avec une effronterie colossale ?

Si quelques distillateurs, brasseurs ou liquoristes étaient frappés au début, soyez sûrs que l'exemple serait salutaire,

(1) Bergeret. — *De l'abus des boissons alcooliques*, p. 190, 191.

et que les peines corporelles ou pécuniaires qu'on leur infligerait feraient réfléchir la corporation.

Ensuite, il faudrait instruire le peuple. Y a-t-il, dans un département de France, un homme instruit qui prenne la peine de dire à l'ouvrier : mais l'eau-de-vie que vous buvez est un poison, vous vous tuez sans le savoir et je vous prédis que, si vous continuez, vous serez certainement mort dans deux ans.

Croyez-vous que ces paroles d'avertissement ne seraient pas entendues par le plus grand nombre? L'instinct de la conservation n'est-il pas, en somme, le plus puissant de tous ceux que la nature a mis au cœur de l'homme? Il est certain qu'il y a des endurcis et des incorrigibles à perpétuité, mais on ne peut pas forcer celui qui se noie à saisir la perche qu'on lui tend. Quant à la majorité, nous sommes persuadé qu'elle entendrait la voix de la raison.

Je vais plus loin, les propriétaires et directeurs d'usines, de manufactures, d'ateliers, de chantiers de construction etc., ne pourraient-ils, usant de l'influence morale qu'ils possèdent sur leurs subordonnés, les avertir des dangers qu'ils courent en s'adonnant aux boissons alcooliques? N'ont-ils pas même le devoir, si leurs remontrances restent à l'état de lettre morte, de sévir contre les récalcitrants et de les éliminer comme exerçant sur les autres un empire et un entrainement funestes?

Mais hélas! il faut mettre ce rêve au rang des utopies irréalisables, car les grandes exploitations échappent à ces sortes de leçons morales, et, à l'heure qu'il est, les rapports entre patrons et ouvriers sont trop tendus pour que des tentatives de ce genre aient quelque chance de succès.

Quoi qu'il en soit, c'est un moyen à tenter, et à appliquer partout où il peut l'être d'une manière efficace.

Il y a aussi d'autres moyens qui tous ont été employés, soit simultanément, soit les uns après les autres, par les gouvernements des différents peuples de l'Europe.



C'est, en premier lieu, la règlementation des débits de boissons, en second lieu, les pénalités édictées contre les délinquants, débitants et consommateurs. En France, le gouvernement actuel a décidé que l'ouverture des débits serait libre. Celui qui veut tenir café, auberge ou cabaret n'a qu'à en faire la demande à l'autorité préfectorale, laquelle, si le postulant joint à sa demande un certificat de bonnes vie et mœurs, ne refuse jamais son autorisation. C'est ce qui fait que, depuis quelques années, le nombre des débits a augmenté dans des proportions considérables.

Est-ce un bien ? est-ce un mal ? Nous n'hésitons pas à répondre : c'est un mal ! Car si l'on favorise une certaine catégorie de citoyens dans la personne des débitants, catégorie restreinte bien que trop nombreuse encore, on nuit au reste de la population. Ce n'est peut-être pas absolument exact dans certains pays agricoles dont les habitants n'ont pas encore contracté des habitudes d'auberge ou de café; mais c'est très vrai dans les grandes villes, dans les centres industriels et manufacturiers, dans les pays privés de vignes, et cela s'observe surtout dans le Nord et l'Est de la France.

Je prends pour point de comparaison la ville de Plombières, que j'habite, bien qu'il existe dans l'arrondissement de Remiremont des localités (au Thillot et à Gérardmer, notamment), où le nombre des débits est encore proportionnellement beaucoup plus élevé. Or, à Plombières, il y a vingt-cinq débits de toute sorte, cafés, auberges, cabarets. Le nombre des électeurs est de quatre cent quarante, dont vingt ou trente absents (militaires, malades). Cela nous donne donc une moyenne de *un cabaret pour dix-sept personnes*, de telle sorte que s'il prenait fantaisie aux quatre cents électeurs valides de Plombières de se répandre à la fois dans tous les débits de la localité, il y aurait largement pour les recevoir et même pour en contenir le double.

Et puis, cette multiplicité des cabarets pousse à la consommation. On sort de l'un pour rentrer dans l'autre, et le

buveur fait ainsi une sorte de chemin de croix qui, pour ne pas aboutir immédiatement à un Calvaire où il trouvera la mort, l'y conduit néanmoins sûrement.

Et aussi, par une sorte d'amour-propre et de respect humain (fort mal placé, d'ailleurs), le buveur se dit que, ne consommant que très peu dans chaque débit, il ne saurait avoir la réputation peu enviable de consommateur effréné.

C'est l'éternelle histoire de celui qui, adonné à la passion de l'absinthe, entre dans un café et commande deux verres. Il les prépare tous deux et semble très inquiet de ne pas voir arriver la seconde personne qu'il est censé attendre. Il présente des signes d'une impatience tels qu'il se fait demander par le cafetier s'il attend quelqu'un. Il répond hardiment : oui, et comme, en fin de compte, il ne doit venir personne (et il le sait fort bien), il prend le parti héroïque d'absorber les deux verres.

Il y a aussi, contre les ivrognes, les lois élaborées et votées par les Chambres. Il y a la fermeture règlementaire des lieux publics, à telle heure en été, à telle heure en hiver.

La loi du 23 janvier 1873 qui prononce la peine de un à cinq francs d'amende contre les personnes trouvées en état d'ivresse sur les places, dans les chemins, dans les cafés, cabarets et autres lieux publics, et qui, en cas de récidive, va jusqu'à la prison, cette loi, dis-je, est-elle d'une bien grande utilité et a-t-elle produit des résultats satisfaisants?

Hélas ! j'ai tout lieu d'en douter.

Je m'en rapporte à ma seule expérience. Depuis dix ans, j'ai eu maintes fois, comme suppléant du juge de paix, l'occasion de siéger par intérim. Eh bien ! tous les quinze jours, j'ai toujours eu à peu près le même nombre de procès d'ivresse à juger. Je me trompe ; dans les quinzaines qui précèdent, qui suivent, ou qui comprennent des fêtes de l'Eglise ou d'autres, le tirage au sort, la révision, etc., le nombre de ces procès augmente régulièrement d'un bon tiers. L'alcool fait partie intégrante des habitudes du peuple, qu'il fête le bon Dieu ou

le 14 juillet, qu'il s'agisse du service militaire ou de la première communion. On croirait que l'occasion est une chose bien précieuse, et on n'a garde de la laisser échapper. Bien plus, on la provoque au besoin. Les jours de foire, dans les chefs-lieux de canton et dans les simples communes rurales, sont l'occasion de libations aussi copieuses que règlementaires, et je ne sais quel intérêt peuvent avoir à courir ces sortes de réunions certains cultivateurs qui, sous le prétexte d'y vendre un veau ou un sac de blé, d'y acheter un cheval ou une paire de bœufs, y dépensent certainement plus qu'ils n'y gagnent. Sans compter les oisifs qui y vont exclusivement et régulièrement pour faire bombance.

Aussi, en résumé, perte de temps et perte d'argent, sans compter la perte de la santé.

Pour en revenir à la loi du vingt-trois janvier mil huit cent soixante-treize sur l'ivresse publique, qu'il me soit permis de citer la statistique des condamnations pendant quatre années consécutives :

1881. — 67379	condamnations ;	en deuxième récidive,	2939.
1882. — 68934	id.	id.	3370.
1883. — 69506	id.	id.	3429.
1884. — 68072	id.	id.	3594.

Cette progression croissante du nombre des délinquants et des récidivistes n'est-elle pas la preuve la plus évidente de l'impuissance ou, pour parler plus exactement, de l'insuffisance de cette loi ?

— Et si l'on s'engage plus avant dans cette voie, on arrive à de bien tristes découvertes.

L'homme qui boit prive sa femme et ses enfants de ressources importantes et souvent indispensables. Il dépense à lui seul de quoi procurer des aliments et du vin à sa famille, et, tel qui boit pour un franc ou un franc cinquante d'eau-de-vie par jour (il en existe un bon nombre dans nos départements du Nord et de l'Est), celui-là aurait avec cet argent de quoi

donner aux siens un excellent pot-au-feu, et un litre de vin convenable.

Au lieu de cela, la femme et les enfants sont condamnés aux pommes de terre (quand il y en a), au pain et à l'eau à perpétuité. Heureuse encore lorsqu'en rentrant aux trois quarts ivre, l'homme ne lui fait pas de scène et ne roue pas de coups les enfants parce qu'il ne trouve pas un rôti sur la table.

Dès lors, par suite de cette immoralité de l'homme, la famille n'ayant pas les ressources pour se sustenter suffisamment, tombe dans la misère matérielle et physiologique. Les enfants deviennent malades, faute de nourriture et de soins ; souvent les mœurs se relâchent, et combien ne voit-on pas de jeunes filles se lancer dans la débauche pour fuir un intérieur qui leur est devenu insupportable et qui, chose monstrueuse, a été pour elles l'école du vice !

C'est un tableau bien noir, bien triste, mais malheureusement exact.

Ecoutez cette page si éloquente et si vraie que j'emprunte au livre de J. Simon, *L'Ouvrière*, livre publié à Paris en 1861.

« Les habitudes d'ivrognerie sont telles dans plusieurs villes de fabrique, et elles entraînent une telle misère que l'ouvrier est absolument incapable de songer à l'avenir. Le jour de paye, on lui donne en bloc l'argent de sa semaine ou de sa quinzaine. Il n'attend même pas le lendemain.

Si c'est un samedi, il se jette le soir dans les cabarets, il y reste le dimanche, quelquefois encore le lundi. Bientôt il ne reste plus que les deux tiers ou la moitié de ce salaire si péniblement gagné.

Il faudra manger pourtant ! Que va devenir la femme pendant la quinzaine qui va suivre ?

Elle est là, à la porte, toute pâle, gémissante, songeant aux enfants qui ont faim. Vient le soir : on voit stationner devant les cabarets des troupeaux de ces malheureuses qui essayent de saisir leur mari, si elles peuvent l'entrevoir, ou qui atten-

dent l'ivrogne pour le soutenir quand le cabatier le chassera ou qu'un invicible besoin de sommeil le ramènera chez lui. A Saint-Quentin, plusieurs de ces détaillants ont été pris pour ces femmes d'une étrange pitié: elles enduraient le froid et la pluie pendant des heures, ils leur ont fait construire une sorte de hangar devant la maison. Ils ont même mis des bancs. La salle où les femmes viennent pleurer fait désormais partie de leurs bouges !..... (1)

J'en arrive tout naturellement à la question des sociétés de tempérance contre l'abus des boissons alcoliques, du tabac, etc.

La principale a son siège à Paris et a, comme Président, non seulement un médecin très instruit et très en renom, mais aussi un philanthrope et un homme de bien : j'ai désigné M. le docteur Dujardin-Baumetz. Le vice-président de cette même société est M. le sénateur Claude, auquel on doit un remarquable Rapport sur l'Alcool, tant au point de vue hygiénique et humanitaire, qu'à celui qui a rapport à la statistique et à l'impôt.

Il en existe un certain nombre d'autres dans les départements.

Il est hors de doute que ces sociétés, fondées dans un but utile et humanitaire, rendent des services indispensables. Leurs statuts sont élaborés pour atteindre ce but, et les ressources dont elles disposent sont destinées à subvenir, d'une part aux besoins des familles honnêtes, laborieuses, sobres, d'autre part à récompenser les personnes qui leur sont signalées comme s'étant surtout distinguées par leur travail, leur bonne conduite et leur tempérance.

C'est très-bien. Mais j'ai peur que ces bonnes mesures ne soient pas d'un exemple suffisant. Sans doute, on sait dans tel ou tel village, qu'un tel a été gratifié d'une récompen e en argent ou d'une mention honorable; la gazette du chef-lieu

(1) J. Simon. — *L'Ouvrière.*

(qu'on ne lit que peu ou pas), en fait mention une seule fois, on en parle à peine, et c'est tout.

Un autre est récompensé l'année suivante(si toutefois on en trouve un), mais la masse reste insensible à ces sortes de triomphes modestes et obscurs. Je sais même,et cela en raison de la tendance actuelle des esprits, que ces institutions sont tournées en ridicule par la majorité des ouvriers.

Dès lors, un ouvrier aurait-il la ferme intention de bien faire, que l'exemple l'entrainerait et cette sorte de scepticisme et d'indifférence, en matière de bien et de moralité, l'arrêterait court et net. Il suit la masse, et la masse étant déréglée, il se dérange aussi, et, le premier pas une fois fait dans cette voie, il est bien rare qu'on s'arrête.

VIII

Mais si l'alcoolique invétéré échappe à toute tentative d'amélioration, et, à plus forte raison, à toute chance de guérison: si, malheureusement, la génération actuelle ne sait pas à quoi s'en tenir sur les dangers de l'alcool parce que personne n'a pu ou n'a voulu l'en instruire , il est de toute nécessité que la jeune génération, celle qui s'instruit à l'heure qu'il est dans nos écoles nationales, comme celles qui la suivront, il est de toute nécessité, dis-je, qu'elles ne soient pas tenues dans une ignorance aussi regrettable.

C'est un devoir sacré pour les maîtres de l'Université d'introduire dans ces écoles l'étude de l'hygiène comme ils y ont introduit le grand principe de la liberté. Il faut que chaque éléve sache et qu'on le lui répète à tout propos, que l'alcool est un poison des plus pernicieux; le maître lui en fera toucher du doigt les inconvénients et les dangers au double point de vue sanitaire et social. Alors, connaissant bien l'ennemi, il aura plus de facilité pour s'en garer.

D'autre part,si le gouvernement veille avec soin à l'inspection et à l'analyse des liquides distillés, lancés dans la circu-

lation, si des pénalités sont prononcées contre les délinquants, cette action conduite vigoureusement et jointe à celle toujours permanente de l'Instituteur, aura pour effet certain de diminuer, dans des proportions notables, les ravages que nous constatons avec peine, sans pouvoir y apporter un remède efficace. Ce n'est pas être pessimiste de dire que l'avenir de la France dépend, en grande partie des mesures que l'on prendra à cet égard.

Il y aurait bien autre chose à dire si l'on envisageait le côté économique de la question ; il faudrait parler de la surtaxe obligatoire des alcools et des vins de luxe, du dégrèvement des vins ordinaires, de la propagation du cidre et de la bière comme boissons de table, etc., etc., mais le cadre que je me suis imposé est trop restreint pour que j'y aborde l'étude de ces différentes questions économiques. Je compte d'ailleurs y revenir dans un prochain mémoire.

Qu'il me soit aussi permis de faire une réflexion et une proposition sur l'ivresse au point de vue législatif et pénal.

Pourquoi le code civil, comme le code militaire, ne rejette-t-il pas absolument et toujours l'ivresse comme circonstance atténuante ? Il est trop facile au criminel de s'abriter derrière ce vice pour excuser l'autre. Je demande au contraire, que l'ivresse soit considérée comme circonstance aggravante. Car il y a vice et crime; l'un et l'autre doivent être réprimés et punis, mais, jamais dans aucun cas, l'un ne doit servir de palliatif à l'autre.

L'orsqu'il en sera ainsi, beaucoup de drôles qui s'enhardissent par l'alcool pour accomplir un mauvais coup, et qui savent que leur état d'ivresse mitigera la peine, ceux-là, dis-je, y réfléchiraient à deux fois, et, restés à sang-froid, ils recu-leraient peut-être devant l'accomplissement du crime.

Et si, pour terminer, je n'avais peur de faire une digression qui semble peu en rapport avec le sujet, je demanderais aussi dans les écoles de filles, l'institution d'un *cours de cuisine élémentaire*. Ceci peut sembler puéril, mais cela ne l'est pas réellement.

Je n'ai jamais rencontré, pour ma part, à la campagne, sur cent ménages, plus de deux ou trois au plus, dans lesquels la femme sût faire pour un malade un pot-au-feu convenable. Il vaudrait cependant mieux qu'une jeune fille appelée à se marier et à devenir mère de famille, connût un peu de cuisine, que de savoir extraire une racine cubique ou de citer des étymologies grecques ou latines.

Et c'est indirectement encore combattre l'alcoolisme, car je connais des ménages dans lesquels la nourriture est, je ne dirai pas insuffisante (la chose devient de plus en plus rare), mais si mal préparée, que le pauvre mari mécontent d'un menu peu réconfortant et désagréable au palais, va compléter son trop mauvais repas par une dose d'alcool qu'il croit (bien à tort), devoir combler le vide qu'il ressent dans l'estomac.

Pour atténuer, dans la mesure du possible, les ravages toujours croissants de l'alcoolisme en France, il faudrait, à notre avis :

1° Créer, dans chaque arrondissement, des commissions sanitaires permanentes dont le rôle serait de visiter, au point de vue sanitaire et hygiénique les brasseries, distilleries, fabriques de liqueurs et de boissons diverses, les caves des marchands de vins en gros etc. Analyser les matières premières employées et en particulier l'alcool..

Les commissions qui existent actuellement et qui sont chargées de l'inspection des pharmacies, des drogueries, des épiceries, ne pourraient-elles pas être chargées de cette urveillance ? De la sorte, aucun remaniement, aucune nomination nouvelle, aucuns frais.

2° Etablir, suivant la nature des délits, des amendes sérieuses, et, en cas de récidive, des peines corporelles (prison, interdiction).

3° Prohiber l'introduction en France d'alcools étrangers, de qualité inférieure et nuisible (alcools amyliques).

4° Imposer les boissons de luxe, et dégrever, autant que possible, les boissons d'usage courant.

Encourager, comme boissons de table, l'usage du cidre et de la bière.

5° Restreindre, dans une notable proportion, les autorisations pour l'ouverture de cabarets nouveaux.

6° Sévir plus rigoureusement qu' on ne l'a fait jusqu'à présent, contre les cabaretiers qui donnent à boire à des gens déjà ivres, ou à des mineurs.

7° N'admettre, en aucun cas, en matière de délit, de contravention ou de crime, l'ivresse comme circonstance atténuante.

8° Instituer dans les écoles publiques et surtout dans les cours d'adultes, des leçons d'hygiène élémentaire et pratique, dans lesquelles entre autres notions on apprendrait aux élèves, à côté de ses quelques avantages réels, les inconvénients multiples de l'alcool au triple point de vue de la santé, de la famille et de la société.

9° Encourager par des récompenses distribuées *solennellement* et annuellement dans chaque canton, un certain nombre d'ouvriers, de serviteurs, de pères de familles, qui se seront particulièrement distingués par leur bonne conduite et leur tempérance.



LA CORNE DE CORNIMONT

Par M. X. de Cornimont

Membre correspondant

A Monsieur Gley, Vice-Président de la Société d'Emulation du département des Vosges.

Monsieur le Vice-Président,

Une pauvre corne reléguée au fond d'une salle de mairie, dans un village des montagnes, voilà certes un maigre sujet de communication à une société savante. Si pourtant vous jugiez digne de quelque intérêt cette modeste relique du passé ? On en a vu de plus insignifiantes captiver l'attention des archéologues. Et puis, après tout, une note est une note, bientôt lue, bientôt jugée : accueillez celle-ci, que je vous envoie à tout hasard, condamnez-la, s'il vous semble plus juste, à l'oubli du panier : croyez bien que ni le sujet ni l'auteur n'y trouveront rien à redire.

I

C'est *Cornimont* — un nom significatif, vous le voyez — qui possède la corne dont je désire vous entretenir quelques minutes.

Pénétrez dans le très simple Hôtel-de-ville de ce bourg vosgien. Sur votre demande, on vous remettra obligeamment entre les mains l'objet connu sous la dénomination fort peu poétique de « *Corne de la mairie* ». Vous en considérez avec étonnement les extraordinaires dimensions. Voici bien un ornement tel qu'aucun front de notre faune actuelle n'en saurait présenter de comparable. La corne n'a pas moins de soixante-dix centimètres de longueur, en supposant redressée

sa courbure assez prononcée. Le diamètre de la base est à l'avenant ; il représente un septième de la longueur, soit un décimètre. La couleur est d'un brun foncé, marbré de taches fauves.

Quelle espèce indigène de l'antiquité a été armée d'un aussi redoutable appareil de défense et d'attaque ? Le moyen-âge l'aurait-il encore connue ? Les vieux auteurs, interprétés par les naturalistes modernes, parlent çà et là de *buffles*, d'*aurochs*, d'*urus*. Tout le monde se rappelle le fameux passage du VIe livre des *Commentaires de César*. On a épluché Pline l'Ancien, Sénèque le Tragique, Grégoire de Tours, Venance Fortunat, Jonas, les hagiographes, les poétes épiques, en particulier le chant des *Niebelungen*. Ce que leurs textes rapprochés, comparés, approfondis, nous révèlent, c'est d'abord que le *bison* ou *aurochs* avait le cou velu et hérissé, mais des cornes sans dimension extraordinaire ; c'est ensuite que l'*urus* avait, au contraire, cette armure singulièrement développée, distinction que précisent assez bien les vers suivants de l'*Hippolyte* de Sénèque (T, 63) :

« Tibi dant variæ pectora tigres,
Tibi *villosi* terga bisontes,
Latis cornibus uri. »

C'est enfin que, par une sorte de confusion de langage, les termes de *urus* et de *bubalus* ont fini par ne plus désigner que la même espèce, différente de celle du *bison* ou *aurochs*. On en a la preuve dès Pline (Hist. nat. VIII, 15) : « *Germania.....* (gignit)..... *jubatos bisontes excellentique vi et velocitate uros quibus imperitum vulgus bubalorum nomen imponit* ». L'historien grec *Agathias*, à qui nous devons un dramatique récit de l'accident de chasse dont Théodebert Ier fut victime dans nos contrées, dit positivement qu'on appelle *bubales* (buffles) cette espèce de taureau sauvage, à la taille énorme et aux cornes élevées, qui vivent dans les bois et les montagnes de l'Austrasie. (Rec. de D. Bouquet, II, 50, 51).

De toutes ces indications je ne prétends pas conclure que la corne religieusement gardée à Cornimont a bien certainement appartenu à un *urus*. Mon incompétence scientifique ne me le permet pas. Mais ne pourrais-je le conjecturer, quoi qu'il y ait, dit-on, en Italie, de paisibles bœufs ornés de cornes magnifiques et que, à la rigueur, celle-ci aurait pu être apportée par quelque trafiquant, comme il en passa en assez grand nombre dans nos régions au moyen-âge ? La décision d'un expert-naturaliste serait, en tout cas, sur ce point, tout à fait la bienvenue. Je me permets de la désirer.

II

A quoi servait donc cet objet singulier ? En examinant les deux extrémités, il est facile de constater que l'une et l'autre ont été grossièrement détériorées. La tradition orale, ici appuyée sur la déclaration de témoins oculaires, affirme que cette corne, soigneusement évidée, était garnie d'argent à son embouchure et à son pavillon, il y a moins d'un siècle : une main brutale l'aurait ainsi dégradée pour s'emparer de la garniture.

Pendant longtemps, avant que la communauté pût disposer d'une cloche, la corne servait de cor d'appel pour les assemblées du plaid. Du haut d'un pic de rocher, aujourd'hui réduit de moitié, mais qu'on aperçoit encore de la grande rue, dominant la Moselotte en un point où elle se précipitait autrefois dans des gouffres affreux, à une quarantaine de mètres du pont du Daval, sur la rive droite, le corneur *(counou)* convoquait les habitants des petits groupes épars de *Chermenil*, des *Champs à Nabord*, de *Xoulce*, du *Daval*.

Quand la cloche put avantageusement remplacer ce rustique mode d'appel, — à peu près vers les grandes pestes du XVII[e] siècle, au plus tôt, — la corne servit sans gloire aux modestes annonces de l'appariteur.

Cependant le respect un peu inconscient dont elle ne cessa d'être entourée, et qui la préserva de l'aliénation et de la

destruction, n'est pas suffisamment expliqué par cette utilité très secondaire. Nous lisons dans un compte rendu par le maire Barthélemy Germain le Jeune, de Xoulce, en 1732, que les habitants possédaient en commun un fusil et le vendirent moyennant sept livres. Parmi les officiers ou greffiers de seigneurie qui venaient faire leur perception dans ces hauteurs, ne se serait-il pas rencontré un amateur désireux d'acquérir, d'une manière ou d'une autre, un instrument digne de figurer avec honneur dans la plus riche panoplie de chasseur ? La communauté n'eût assurément pas refusé, sans *une raison toute spéciale de conservation.*

Il faut aller plus loin : est-il croyable que la communauté de Cornimont, si petite en nombre, si pauvre de ressources, qui n'a pris quelque développement que sous le règne réparateur de Léopold, se soit, en aucune époque de son histoire, telle que les comptes de la Mairie la représentent, approprié un si puissant et probablement si coûteux « huchet » garni d'argent ?

Je ne serais pas éloigné d'accepter, sur la provenance de ce monumental cor de chasse — (car peut-il être autre chose ?) — les explications plus ou moins plausibles de la tradition locale, transmise d'âge en âge et de foyer en foyer dans les piquants récits des « *loures* » (veillées : *lauern*) d'autrefois.

Un grand seigneur aurait perdu ce cor dans une chasse, et les rares habitants de ces forêts, piqueurs, pâtres, bûcherons ou pêcheurs, auraient retrouvé l'objet, qui serait resté en leur possession par la volonté du propriétaire, ou par une sorte de prescription de négligence ou d'oubli. Une autre version, qui parait moins vraisemblable, prétendrait que ce cor était en dépôt chez les chasseurs seigneuriaux du lieu, chargés, comme on le sait, de surveiller et de réserver les gîtes des bêtes fauves et les aires des oiseaux de proie, pour préparer le succès des chasses prochaines. Il est certain, en effet, que les ducs de Lorraine, par accompagnement de l'abbaye de Remiremont, et par droit de monopole pour certains cantons

réservés, eurent un chasseur attitré à Cornimont pendant longtemps. C'était un reste, sans doute, de l'usage primitif qui réservait au souverain la chasse des rares survivants des grandes espèces de fauves aujourd'hui éteintes. Jusqu'au XVIIe siècle, nous constatons des provisions de chasseur. Ainsi, le 15 janvier 1628, Catherine de Lorraine accorde cet office, par lettres expédiées de Nancy, à Jean Simon de Cornimont. Il y a, du reste, des vieillards de cette localité qui ont encore vu et décrivent fort bien la grande salle basse aux poutres sculptées et aux vitres en arabesques, où les chasseurs ducaux avaient le droit de gîte depuis un temps immémorial. Elle était située à Xoulce, à l'emplacement occupé aujourd'hui par la maison de M. Emile Mathey. Apparemment, ces chasseurs lointains avaient un piqueur sur place pour les guider vers les retraites giboyeuses, soigneusemnt étudiées à l'avance. Le cor aurait fort bien pu — (comme le fusil vendu en 1732, et comme, avant le fusil, une arquebuse et même une arbalète) — rester à la garde ou du chasseur ou de la communauté.

Quand la tradition veut préciser et désigner le grand seigneur à qui le cor était dû, elle n'hésite pas : ce n'est ni plus ni moins que Charlemagne. On peut trouver un peu multipliés à l'excès les souvenirs du grand empereur dans nos Hautes-Vosges. A chaque pas, on rencontre son nom attribué à une source, à un rocher, à un passage, etc. La légende ressemble en cela à l'usure : elle ne prête qu'aux riches.

Cependant, rien n'est moins légendaire que les excursions de Charlemagne dans les forêts des Vosges : et il est à supposer que les gorges les plus sauvages, dernier refuge des grands animaux déjà devenus rares au VIe siècle, à plus forte raison au VIIIe et au IXe, ont plus spécialement attiré ses expéditions. Or, si l'examen de notre corne, fait par un naturaliste compétent, permettait de la rapporter véritablement à un *urus*, il faudrait bien en faire remonter la provenance jusqu'au temps de Charlemagne. Alors encore, quoique très rarement, on pouvait conquérir le précieux trophée : mais les seuls rois en

pouvaient faire le don ou le perdre. La prétention de nos conteurs serait-elle donc si invraisemblable ?

En tout cas, la tradition très certaine n'a de signification qu'en la rattachant à l'un des nobles et puissants chasseurs qu'attiraient nos montagnes. Est-ce Charlemagne (1), Gérard d'Alsace, quelque sire de Faucogney (2), où même un autre Charles le grand, Charles III ? (3) Il y a des probabilités pour chacun, mais elles ne seront appréciées avec quelque chance d'équité qu'en tenant compte de certains faits étymologiques.

III

C'est pourquoi je vous demande encore, Monsieur le Vice-Président, de vous soumettre quelques réflexions à ce sujet.

J'avoue que je ne puis me défendre d'établir une relation entre notre vieille corne et le nom même du village qui la possède, Cornimont, c'est-à-dire le Mont de la Corne.

Oh ! je ne me dissimule pas tout ce qu'on peut m'objecter. Je connais en particulier certain savant étymologiste qui ne manquera pas de raisons pour accabler ma plaisante conjecture.

Il me citera quelques parchemins où l'orthographe *Cornelmont* et *Cornilmont* est exclusive : ces titres appartiennent surtout au XVI[e] siècle (fin) et au XVII[e].

(1) Une abondante et excellente source située sur l'ancienne route de La Bresse à Remiremont, en un point où s'ouvrent les trois vallées supérieures de Cherménil, Xoulce et Travexin, en aval de la Bouxenaie, passe pour avoir habituellement désaltéré et arrêté, sur ses bords verdoyants, les troupes de chasse de Charlemagne et de ses successeurs.

(2) Il parait que Cornimont, dépendance de la seigneurie de Fougerolles, a fait partie de l'immense baronnie de Faucogney, à laquelle appartenait aussi le Château-Lambert.

(3) Par lettres du 15 février 1578 (1579), le duc Charles III accorda aux habitants de Cornimont de pouvoir « *à leur loysir chasser aux montagnes et lieux qui leur sont proches et circonvoysins, à leurs meilleurs advantaiges et commodites.....* »



Il m'allèguera la prononciation patoise analogue dans *Counimont* (Cornimont) et *Coundye* (corneille ou corbeau).

Il me rappellera que le langage local traduit *corne* par *couône* et prétendra que cette traduction devrait être *coune* pour justifier le sens attribué par moi à *Counimont*.

Et tout triomphant, avec une pointe de compassion pour mes déductions, il conclura : « Votre Cornimont ? Mais c'est tout bonnement le Mont des Corneilles ! »

Voici bien simplement ce que je répondrai.

D'abord, l'orthographe du XVIe siècle et du suivant ne peut pas faire loi. Les tabellions et les officiers de justice d'alors étaient tous plus ou moins atteints de la manie d'étymologie conjecturale et savante de l'époque, et l'on sait aujourd'hui à quoi s'en tenir sur la correction des noms propres de leurs textes.

Je m'y fie d'autant moins que les documents les plus anciens disent simplement *Cornemont*. Témoin le *vidimus* donné au XVIe siècle pour l'acte du mois de mai 1285 par lequel le duc Ferry III transporte à Conrad Wernher de Hadstatt et à son fils, la moitié de la seigneurie de La Bresse : « *quæ sita est ex altera parte Cornemont* ».

D'ailleurs je retrouve ce « *Cornemont* » en 1565, dans les comptes de la prévôté d'Arches. Et l'orthographe *Cornelmont* est si peu universelle, que l'on peut citer en 1518 et en 1589, aux deux extrémités du XVIe siècle, *Coynimont* et *Coynemont* (sans parler de *Conemont* en 1478 et 1480).

Voilà, il faut en convenir, une manière d'écrire qui se rapproche singulièrement de la prononciation *couône* — *corne !* Ce qu'il y a de plus remarquable, c'est que l'idée de *corne* et des dérivés est rendue par les deux formes *coune* et *couone*.

Ainsi *corneur* se traduit *counou* ; *écornée* (au féminin, en parlant d'une vache) se dit *xcounôye*. Il n'y a donc aucune raison de prétendre que *Counimont* (Cornimont) et *Counekel* (habitant de Cornimont) se rattachent plutôt à *corneille* qu'à *corne*.

Pourquoi, d'autre part, les Alsaciens disent-ils *Hornenberg* (1), et non *Rabenberg* ? Car c'est ainsi que j'ai vu traduit Cornimont dans des titres du XVIIe siècle relatifs à des propriétés situées sur notre territoire et possédées par des compatriotes émigrés au Val Saint-Amarin. Le fait serait encore plus frappant, si la publication du cartulaire de Faucogney — attendue depuis quelques années — nous apportait quelque mention de *Hornenberg und Salxa* pour une époque très reculée. Un vieillard très curieux d'archéologie et assez au courant des choses du passé, affirmait, il y a une vingtaine d'années, avoir vu dans les archives communales une copie ou un extrait d'un titre de la période carlovingienne, avec l'indication de ces deux noms. Quelle traduction proposerait-on, dans ce cas ? Et n'aurions-nous pas une forte présomption de plus en faveur de ces timides conjectures que j'ose reproduire en forme de conclusion : Cornimont équivaudrait à *Mont de la Corne* et tirerait cette dénomination du volumineux *cor de chasse* que l'on a gardé avec assez de soin dans sa maison de ville. Ce cor *pourrait* tenir son prix à la fois et de l'animal qui l'a fourni et du possesseur primitif qui s'en est dessaisi.

Voilà, j'en conviens, Monsieur le Vice-Président, beaucoup d'encre dépensée pour un pauvre résultat. Veuillez toutefois reconnaître combien mes hypothèses se hasardent timidement et avec quelle réserve je les produis : car il ne faut jurer de rien en matière de conjecture historique et étymologique. Si ces lignes trouvent grâce devant vous pour un instant de lecture, elles s'en estimeront assez heureuses, indifférentes qu'elles seront d'ailleurs sur le sort que vous leur destinerez ensuite, avec plus de bienveillance encore que de justice.

J'ai l'honneur de vous renouveler, Monsieur le Vice-Président, l'expression de mon plus sincère respect.

X. de CORNIMONT.

(1) Vulgo *Hornepärg*

NOTA 1.

Les traditions relatives aux chasses sont restées vivaces jusqu'à notre siècle. Elles se sont incrustées dans quelques noms de lieux. D'anciens documents mentionnent un « *chemin des chasses* » qui s'enfonçait dans les forêts de Xoulce jusqu'aux limites de la région du Sundgau. Le territoire de Cornimont offre des lieux dits le *Bain du Cerf*, la *Tête des Cerfs*, le *Trou du Chamois* (Bockloch), et, les environs, la *Basse de l'Ours*, le *Pertuis de l'Ours*, la *Falle* (piège), etc.

On pourrait même reconnaître dans quelques-uns la trace des chasses les plus anciennes. Ainsi le *Harseloch* (le trou du cheval sauvage, au-dessous du Drumont) ; le col du *Morbieu*, à Saulxures ; le *Haut de la Vache brûlée*, à Cornimont. Il faut surtout citer le *Bœu*, étranglement rocheux et marécageux, d'un aspect sauvage, situé entre la tête du Jéhan (le Gisant) et le *Bambois* de Saulxures, deux escarpements presque à pic. Là viennent aboutir les ouvertures des vallées de La Bresse, Xoulce, Travexin et Ventron. Le lieu se prête excellemment à une chasse telle que la décrit César. Poussée des hauteurs vers le fond de la gorge, la bête fauve cernée se trouvait presque infailliblement entraînée dans ce sillon resserré, où les pièges et les fosses, habilement disposés, devaient arrêter sa marche et assurer sa capture. De là le nom de la région ? Ou bien le dernier *urus* a-t-il eu là son gîte et sa prison, jalousement observés en attendant le prince ?

NOTA 2.

Me permettra-t-on, à cette occasion, de proposer l'étymologie d'un nom dont je n'ai trouvé nulle part l'explication ? Il s'agit de « *Vixantine* ». C'est ainsi qu'on appelait autrefois toute la partie supérieure du val de Ramonchamp. Elle communiquait avec le Sundgau par le *Pertuis de Taye*, avec la *Comté* par celui de *Chastel-Humbert* ou de l'*Etraye*, avec le val de Vagney par le passage de *Travexin* (trans, vexinum de veho).

Si j'ai bonne mémoire, M. Friry, de Remiremont, a écrit quelque part que *Vixentine* était le nom primitif de St-Maurice.

changé en celui-ci au xve siècle, lorsque des reliques de ce saint y furent apportées.

Il y a là une erreur à rectifier. Le 23 décembre 1343, Jeanne de Blâmont amodia au duc de Lorraine, entre autres possessions, ce qu'elle pouvait avoir, pour raison de douaire à *Busan*, au *Tillot*, au *Pertuis de Taye*, à *Wixantine*, *Wagney*, *Saint-Morice*, *Saussure*, *La Bresse*, *Demruz*, etc. Dès cette époque, Saint-Maurice existait donc et n'avait pas remplacé *Wixentine*.

A mon avis, *Vixentine* serait encore une dénomination empruntée aux souvenirs des anciennes chasses.

Supprimons le suffixe de lieu dans le terme : il reste *Wixent*, *Wisent*, *Visent*. Il est parfaitement conforme aux principes de la dérivation — si l'on ne veut pas de l'allemand *wisant* (*bison*) comme racine immédiate — de signaler, dans *Visent* — Bisent, le propre radical de l'accusatif *bisontem*, (Cf. Bisontio, Besançon). Ce canton ne serait-il pas le *Val du Bison*, ou *aurochs?*

Sur la voie gallo-romaine de Metz à Bâle, qui passait dans cette vallée, l'*urus*, beaucoup plus farouche, on le sait, que l'*aurochs*, disparut probablement plus tôt que dans la *Haute-Moselotte*. Le soin avec lequel on surveillait le gîte des derniers survivants de ces espèces, protégés par l'ordre des princes, ne suffit-il pas pour expliquer ces dénominations données ici « au *Bœu* », là à la Bisontine ou *Vixentine ?* Peut-être même cette explication servirait-elle à l'étymologie de *Bussang*, autrefois *Bussan*, nom qui a si peu de rapport avec celui que cette localité porte en allemand : *Pelseboch*, terme patois qui équivaut à Pelzbach (ruisseau de la peau).

EXTRAIT

DU RAPPORT

FAIT A LA SOCIÉTÉ DE GIRECOURT

Par M. FIGAROL

membre associé

Les essais de la Société de Girecourt ont eu cette année deux buts : le premier, de comparer entre elles, au point de du rendement en tubercules, un grand nombre de variétés de pommes de terre, dont quelques-unes importées directement d'Allemagne : le second, de déterminer la quantité de fécule contenue dans 100 kil. de chacune de ces variétés.

Nous donnons les résultats des expériences de M. Rivat, du Boulay, et de M. Lederlin, de Thaon.

1° Rendement en tubercules à l'hectare

I. — CHEZ M. RIVAT, DU BOULAY

N° 1	Krack de Mulhouse....................	30,000 k.
N° 2	*Grosser Kurfurst*.........................	27,700
N° 3	Institut de Beauvais.....................	23,100
N° 4	Eléphant blanc............................	22,000
N° 5	*Juno*...	20,900
N° 6	*Matador*..	20,600
N° 7	*Rosalie*..	19,500
N° 8	Gelbe rose (4e année)..................	18,000
N° 9	*Rothe Maus*..................................	16,800
N° 10	*Odin*..	14,700
N° 11	Flocon de neige...........................	14,100
N° 12	*Audener*......................................	13,700
N° 13	*Kornblume*..................................	11,900
N° 14	*Chevusker*..................................	11,200

II. — CHEZ M. LEDERLIN, DE THAON

N° 1	Krack de Mulhouse	31,400 k.
N° 2	Eléphant blanc	23,500
N° 3	Early rose	22,800
N° 4	Farineuse rouge	22,400
N° 5	*Richter's frühe Zwiebel*	19,500
N° 6	*Juno*	18,500
N° 7	*Kornblume*	16,900
N° 8	Magnum bonum	15,900
N° 9	Jeuxey améliorée	16,600
N° 10	*Rothemans*	15,300
N° 11	*Charlotte*	15,100
N° 12	*Cherusker*	14,500
N° 13	*Readin Russet*	14,100
N° 14	*Reading Hero*	13,800
N° 15	Merveille d'Amérique	12,800
N° 16	*Odin*	12,200
N° 17	Balle de farine	12,100
N° 18	Champion	12,000
N° 19	Beauté d'Hebron	12,000
N° 20	*Gelbe rose*	11,100
N° 21	Comtée	10,600
N° 22	*Frühe Nassengrunder*	10,600
N° 23	*Matador*	10,600
N° 24	*Hortensia*	10,400
N° 25	*Chardon*	10,400
N° 26	*Rosalie*	8,300
N° 27	Américaine	7,700
N° 28	*Early Regent*	7,60
N° 29	*Andersen*	7,600

2e Rendement en fécule par 100 kil.

I. — CHEZ M. RIVAT, DU BOULAY

N° 1	Institut de Beauvais	16k80
N° 2	Krack de Mulhouse	16 50

Nº 25	*Hortensia*	13k 90
Nº 26	Chardon	13 20
Nº 27	*Frühe Nassengründer*	13
Nº 28	*Reading Hero*	12 50
Nº 29	*Matador*	10 60

On remarque que le rendement en tubercules varie, suivant la variété semée, de 30,000 à 11,200 kil. chez M. Rivat, et de 31,400 à 7,600 chez M. Lederlin, et que le rendement en fécule varie également, suivant les espèces, entre 16 k. 80 et 11 k. 80 chez M. Rivat, et entre 19 kil. 80 et 10 kil. 60 chez M. Lederlin. Nous n'avons pas besoin d'insister sur l'importance de ces écarts.

V. FIGAROL.

Nota. — Les noms en italique indiquent les variétés de provenance directe d'Allemagne.

Nº 3	Grisette haute	16k
Nº 4	Eléphant blanc	15 70
Nº 5	*Juno*	14 80
Nº 6	Américaine	14 50
Nº 7	*Kornblume*	14 30
Nº 8	*Grosser Kurfurst*	14 20
Nº 9	Jeuxey	14
Nº 10	*Matador*	12 50
Nº 11	Rothe Maus	11 80

II. — CHEZ M. LEDERLIN, DE THAON

Nº 1	*Reading Russet*	19k80
Nº 2	*Juno*	19 60
Nº 3	Balle de farine	18 90
Nº 4	Jaune de Zincourt	18 90
Nº 5	Magnum bonum	18 80
Nº 6	Champion	18 80
Nº 7	Krack de Mulhouse	18 40
Nº 8	Early rose	18 30
Nº 9	Farineuse rouge	18 20
Nº 10	*Rothe Maus*	18
Nº 11	*Andersen*	17 80
Nº 12	Merveille d'Amérique	17 80
Nº 13	*Gelbe rose*	17 70
Nº 14	Eléphant blanc	17 40
Nº 15	Comtée	17 10
Nº 16	Beauté d'Hebron	17
Nº 17	*Richter's frühe Zwiebel*	17 90
Nº 18	*Early regent*	15 50
Nº 19	*Chevusker*	15 20
Nº 20	*Kornblume*	15 20
Nº 21	Américaine	15
Nº 22	*Rosalie*	14 80
Nº 23	*Odin*	14 20
Nº 24	*Charlotte*	14

RAPPORT

SUR LE

MUSÉE DÉPARTEMENTAL DES VOSGES

Par M. VOULOT

membre titulaire

MONSIEUR LE PRÉFET,

J'ai l'honneur de vous signaler les principaux changements et accroissements survenus au Musée depuis un an. Les visiteurs étrangers à la ville pourront consulter avec fruit à l'entrée de notre galerie d'histoire naturelle un excellent plan en relief des environs d'Epinal, œuvre de notre éminent cartographe, M. Adolphe Garnier, qui a bien voulu nous l'offrir. Dans cette même galerie, ont pris place une série d'oiseaux habilement préparés par M. Lomont, de Crainvilliers, qui nous en a fait don, un grand balbuzard offert par M. Alcide Lalloué, de Girmont, et un bois de cerf incrusté offert par M. Chapellier.

Nos antiquités lapidaires se sont enrichies cette année de plusieurs acquisitions importantes : Un couronnement d'édicule romain, trouvé jadis à Soulosse, abrite avec une parfaite convenance au jardin du Musée une statue de Mercure contemporaine et presque complète ; le torse nous avait été donné par M. Granclaudon, d'Uzemain, qui l'avait trouvé dans son champ.

Un chapiteau historié, portant quatre bustes de divinités dont un de Diane, et un chapiteau gallo-codrinthien à trois parois sculptées, provenant les deux de Soulosse, ont été dressés, l'un dans la cour antérieure, l'autre au fond du jardin.

Notre série d'autels antiques a été augmentée d'un cippe

quadrangulaire malheureusement très fruste, trouvé à Gran et portant en bas-relief quatre divinités. Des fouilles exécutées à Bleurville pour la construction d'une maison d'école ont rencontré un lion de grès de près de deux mètres de longueur qui nous a été offert par M. Bocard, entrepreneur de travaux publics. C'est un souvenir des bains romains de Bleurville. Le couronnement de cippe gallo-romain dédié au dieu Mars et recueilli à Escles l'an dernier par M. Ed. Bresson, notre député, a été offert généreusement au Musée.

La Société d'Emulation nous a donné un curieux chapiteau d'angle à palmettes de l'an 1200 environ, tiré des fouilles pratiquées sous l'église abbatiale de Chaumousey. J'ai rapporté de Neufchâteau un fragment d'architecture armorié portant la date de 1605, ayant formé une retombée d'arcade riche et originale,

Une élégante amphore, de plus d'un mètre de hauteur, de style rhodien et deux manchons de pierre gravés ayant servi à supporter des vases de ce genre ont été acquis à Gran. Il en est de même de deux anses élégamment contournées et d'autres importants fragments d'une grande urne cinéraire romaine, en verre bleuâtre, qui a conservé toute sa transparence et sa solidité. (J'omets de mentionner un certain nombre de dons et d'acquisitions de moindre importance.)

La salle de sculpture, débarrassée des vitrines et des meubles qui l'encombraient, permet aujourd'hui d'y circuler pour étudier les statues. L'une d'elles, la Vénus de Milo, (moulage) dont nous n'avons que le haut du corps, gagnerait à être complétée, si vous vouliez bien en faire la demande à l'Etat. Nous aurions d'autant plus de chances d'obtenir cette faveur que, depuis deux ans, le ministère ne nous a envoyé aucune œuvre d'art. La même galerie a reçu une figure de grandeur naturelle presque complète, en pierre de la Meuse, et un haut-relief de guerrier accroupi, de moindre dimension. Ces sculptures, tirées des fouilles de Chaumousey, nous ont été offertes par la Société d'Emulation.

au gardiennage régulier, aux jours et heures d'ouverture au public, de nos galeries du rez-de-chaussée. L'insuffisante surveillance a empêché pendant le Concours régional, des milliers de personnes de visiter plusieurs de nos galeries, et des centaines d'étrangers, notamment diverses sociétés de musique, de pénétrer dans l'établissement. Pour cette raison, la nouvelle salle n'a pu être ouverte jusqu'en juillet courant. Elle est aujourd'hui garnie de quatre vitrines d'antiquités vosgiennes, de quatre meubles d'art et de la grande vitrine en hauteur d'objets de l'époque mérovingienne. Ces cinq derniers meubles ont été enlevés à la faible lumière qu'ils recevaient de vitraux peints pour être mis en valeur dans un local mieux éclairé. Les murs ont été garnis de reliefs, médaillons, tableaux et dessins d'un genre archaïque ou sévère en rapport avec les antiquités avoisinantes. D'autre part, la galerie des vitraux a reçu une meilleure disposition : notre beau meuble ancien à deux corps a pu être mieux placé, ainsi que deux statues du moyen-âge et d'intéressantes faïences vosgiennes. Grâce à la munificence du Conseil général, nous avons pu faire exécuter par l'habile praticien, M. P. Kiewert, de Paris, d'excellents travaux de restauration sur plusieurs de nos meilleurs tableaux.

Un certain nombre d'entre eux sont encore en souffrance, et je ne doute pas que le Conseil général veuille bien nous continuer sa sollicitude pour nous aider à les sauver de la destruction.

D'autre part, un riche amateur de Paris, M. Paul Marmottan, ayant donné à notre Musée une série de petits tableaux de l'école de la Révolution, ce qui nous manquait presque entièrement, les moindres vides de notre salle de peinture ont été comblés.

En outre, un artiste lorrain qui s'est fait une spécialité des sujets de chasse, M. Gridel, vient de nous offrir son grand tableau représentant des sangliers attaqués par des loups, récompensé au Salon de 1886. Cette toile, peinte pour être vue

L'escalier communiquant de la salle de sculpture avec celle des bibelots est orné de chaque côté d'une statue de femme, sculptures assez élégantes du XVIIe siècle, que j'ai données au Musée. Elles proviennent de l'ancienne église des Cordeliers de Neufchâteau et sont dues sans doute au ciseau d'artistes lorrains.

La salle où M. Emile Lagarde a installé, classé et rangé lui-même selon son goût particulier la riche collection d'amateur comprenant une grande variété d'armes et de bibelots modernes ou contemporains est du meilleur aspect. Si le département n'a rien ménagé pour la transformation du local et l'acquisition du mobilier, le donateur a su tirer un excellent parti de ces dispositions et organiser sa collection avec un rare goût décoratif. Ce curieux assemblage d'objets les plus divers, en nombre presque infini, offre un puissant attrait au grand public, tout en renfermant des pièces précieuses pour les amateurs. Bien que cette galerie soit dépourvue de tout caratère vosgien, elle constitue un genre qui nous manquait, elle comble une importante lacune dans notre établissement. Aussi devons-nous une grande reconnaissance au généreux donateur qui l'a offerte au département et nous ne doutons pas que le Conseil général ne veuille bien faire placer une petite vitrine étagère sous deux des fenêtres de la salle, pour abriter les petits bibelots laissés à la discrétion des visiteurs.

La salle restée vide derrière la précédente a reçu les réparations décidées par le Conseil général, sur votre bienveillante proposition. Toutefois, il serait urgent de les compléter, pour la sécurité de nos collections, en adaptant des volets à la porte-fenêtre communiquant avec le dehors. L'ouverture des deux nouvelles galeries du rez-de-chaussée qui renferment bien des objets délicats, va nécessiter pour le chauffage un surcroît de dépenses annuelles qu'on peut évaluer à 100 fr. De même il sera indispensable, ainsi que la Commission de surveillance l'a reconnu, qu'un crédit annuel de 150 fr environ soit affecté

à distance, va occuper dans la grande galerie une place qui la fera valoir sans nuire aux autres peintures.

Telle est la marche qu'ont suivi les développements de notre Musée depuis un an.

Veuillez agréer, M. le Préfet, l'hommage de mon respect.

Epinal le 10 juillet 1888.

Le Conservateur du Musée départemental

F. VOULOT.

ERRATUM

Page 92, au lieu de : Les rois de Germanie, Othon III et Othon IV, lisez : Othon II et Othon III.

LISTE DES MEMBRES

DE

LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU

DÉPARTEMENT DES VOSGES (1)

BUREAU

PRÉSIDENT D'HONNEUR, M. *le Préfet des Vosges.*

PRÉSIDENT, M. *Ohmer* (✱, I. ✪), proviseur honoraire.

VICE-PRÉSIDENTS { M. *Le Moyne* (O. ✱, A. ✪), directeur des postes et télégraphes.
M. *Burel*, conservateur des forêts. }

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL, M. *Haillant*, avoué, docteur en droit.

SECRÉTAIRE ADJOINT, M. *Châtel* (A. ✪), industriel.

TRÉSORIER, *M. Mangin*, directeur des contributions indirectes.

BIBLIOTHÉCAIRE-ARCHIVISTE, M. *Claudot*, garde général des forêts.

BIBLIOTHÉCAIRE-ARCHIVISTE ADJOINT, M. *Gazin*, Auguste, inspecteur adjoint des forêts.

COMMISSIONS ANNUELLES

1° COMMISSION D'AGRICULTURE

MM. *Burel*, président, *Huot*, vice-président, *Ména*, secrétaire, *Gazin* (Edgard), *Guyot*, *Lapicque*, *Le Comte*. Membres adjoints : MM. *Claudot*, *Figarol*, *Gazin* (Auguste).

(1) La Société d'Emulation du département des Vosges, fondée à Epinal le 8 janvier 1825, a été reconnue comme établissement d'utilité publique par ordonnance royale du 20 octobre 1829.

2e COMMISSION D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE

MM. *Chevreux* président, *Gazin* (Edgard), secrétaire, *Ballande*, *Ganier*, *Gley* (Gérard), *Mangin*, *Voulot*. Membres adjoints, MM. *Derazey* et *Louis*, (Léon).

3e COMMISSION LITTÉRAIRE

MM. *Châtel*, président, *Claudot*, secrétaire, *Derazey*, *Gley* (Gérard), *Le Moyne*, *Noël* et *Lebrunt*. Membre adjoint, M. *Gazin* (Auguste).

4e COMMISSION SCIENTIFIQUE ET INDUSTRIELLE

MM. *Le Moyne*, président, *Châtel*, secrétaire, *Burel*, *Huot*, *Kampmann*, *Ména*, *Retournard*. Membres adjoints : MM. *Lebrunt*, *Mieg* et *Thomas*.

5e COMMISSION DES BEAUX-ARTS

MM. *Ganier*, président, *Chevreux*, secrétaire, *Ballande*, *Clasquin*, *Kampmann*, *Louis* (Léon), *Tourey*. Membres adjoints : MM. *Châtel*, *Couturier*, et *Derazey*.

6e COMMISSION D'ADMISSION

M. *Mottet*, président, *Retournard*, secrétaire, *Garnier*, *Gazin*, *Gley* (Gérard), *Mangin* et *Guyot*.

M. le Président de la Société et M. le Secrétaire perpétuel sont de droit membres de toutes les commissions.

MEMBRES TITULAIRES

résidant à Epinal

MM. les Sociétaires qui changent de domicile sont instamment priés d'en informer sans retard M. le Secrétaire perpétuel, et d'indiquer très exactement leur nouvelle adresse, avec toutes les rectifications concernant les noms, prénoms, professions, titres, grades et qualités.

MM.

Ballande, ancien élève de l'Ecole des Beaux-Arts, professeur de dessin, 8, rue Claude-Gelée (1884). (1)

(1) Le millésime qui suit le nom indique l'année de l'admission.

Berher, docteur en médecine, botaniste, 10, rue des Forts (1870).

Brenier (M. l'abbé), curé de la paroisse (1874).

Burel, (Abel), conservateur des forêts, chevalier du mérite agricole, 6, rue Claude-Gelée (1885).

Châtel (A. ✪), industriel, président de l'Association des anciens élèves des écoles industrielles de Mulhouse et d'Epinal, juge au tribunal de commerce, 39, avenue des Templiers (1877).

Chevreux (A. ✪), ancien élève de l'Ecole des Chartes, archiviste du département, 29, rue des Forts (1880).

Claudot, garde général des forêts, 36, rue Rualménil (1836).

Collot, ancien professeur d'histoire, imprimeur, 13, rue du Boudiou (1874).

Douliot (I. ✪), licencié ès-sciences, ancien principal du collége et directeur de l'école industrielle (1881).

Ganier (A. ✪), docteur en droit, juge d'instruction, 1, rue de l'Ecole Normale (1880).

Garnier (I. ✪), conducteur des ponts et chaussées, chef des bureaux de l'ingénieur en chef, 10, rue Jeanne d'Arc (1878).

Gazin (Edgard) (A. ✪), docteur en droit, avocat, 22, rue d'Ambrail (1885).

Gebhart, pharmacien, secrétaire du Conseil central d'hygiène et de salubrité du département des Vosges, 38, rue Léopold-Bourg (1871).

Gley (Emile), ancien imprimeur, 19, place de la Bourse (1874).

Gley (Gérard) (I. ✪), professeur en retraite, 5, rue de Calandre (1853).

Grisouard, commis principal des postes et télégraphes, 35, rue des Petites Boucheries (1882).

Guyot, directeur des contributions directes, 3, rue Gilbert (1883).

Haillant, avoué, docteur en droit, lauréat de l'Institut, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, 17, rue du Quartier (1875).

Huot (✵), ancien maire d'Epinal, 33, avenue des Templiers (1882).

Kampmann (✵), industriel, ancien juge au tribunal de commerce (1885).

Lapicque, Auguste, vétérinaire, 5, rue de la Bourse (1861).

Lebrunt (I. ✪), professeur en retraite, ancien adjoint au maire d'Epinal, 43, rue de la Préfecture, (1856).

Le Comte (I. ✪) bibliothécaire de la ville, 8, rue de Crottez (1883).

Le Moyne (O. ✲, A. ✪), directeur des postes et télégraphes 14, rue de la Préfecture (1864).

Mallarmé (✲), avocat, ancien juge suppléant, 10, rue de l'Ecole Normale (1875).

Mangin, directeur des contributions indirectes, 24, rue de la Préfecture (1885).

Maud'heux (A. ✪), avocat, docteur en droit, chevalier du mérite agricole, 16, rue des Forts (1854).

Ména, inspecteur des forêts, 34, rue de la Préfecture (1884).

Merklen, docteur en droit, notaire, 6, rue Thiers (1880).

Merlin (I. ✪), commis principal de l'inspection académique, 11, place des Vosges (1862).

Mottet (✲), ancien directeur des postes de la Seine, 15, rue de l'Hôtel-de-Ville (1879).

Noël (I. ✪), inspecteur de l'enseignement primaire, 23, rue d'Arches (1883).

Ohmer (✲, I. ✪), proviseur honoraire du lycée Charlemagne, ancien maire d'Epinal, 17, rue Thiers (1882).

Retournard, inspecteur des contributions directes, 1, rue Gilbert (1881).

Tourey (A. ✪), professeur et compositeur de musique, 3, rue d'Ambrail (1882).

Voulot (A. ✪), conservateur du Musée départemental, correspondant du Ministère de l'Instruction publique (1876).

MEMBRES LIBRES

résidant à Epinal

MM.

Ancel (A. ✪), docteur en médecine, 6, rue du Chapitre (1877). (1)

Ballon, pharmacien, 9, rue de la Paix (1887).

Barbier (Charles), receveur de l'enregistrement, 3, rue de la Calandre (1884).

de Cardo, numismate, directeur des douanes, 16, rue de la Préfecture (1886).

Clasquin, architecte départemental, 3, rue Gilbert (1886).

Couturier, docteur en médecine 2, place Saint-Gœry (1888).

Dalsace (✠), inspecteur des forêts, 5, rue de l'Ecole Normale (1882).

Denys (✠), ingénieur en chef des ponts et chaussées, chemin des Corvées (1887).

Derazey, (Albert), avocat, 4, faubourg d'Ambrail (1888).

Doley (Henry), fils, avocat, 2, quai de Juillet (1886).

Fricotel, imprimeur, 2, quai de Juillet (1888).

Gazin, (Auguste), inspecteur adjoint des forêts, 11, place de la Bourse (1887).

Gazin, (Ernest), inspecteur des forêts, 17, place de l'Atre (1888).

Geistodt (Daniel), ancien élève de l'École polytechnique, industriel, 5, rue de Provence (1887).

Gentil (Elie), préfet des Vosges (1887).

Goguel, pasteur, 31, rue Gambetta (1882).

de Golbéry (Gaston), avocat, ancien juge suppléant, 35, rue Thiers (1887).

Kiener (Christian), (✠, A. ✪), sénateur des Vosges, industriel, 20, rue de la Préfecture (1878).

Kiener (Roger), fils, industriel, 20, rue de la Préfecture (1879)

Louis (Léon) (A. ✪), chef de division à la préfecture des Vosges, 11, rue Thiers (1886).

(1) Le millésime qui suit le nom indique l'année de l'admission.



Marcelin, aide-major de première classe au 5e régiment de chasseurs à cheval, faubourg de Nancy, 3 (1888).

Mieg, (Charles), industriel, 18, rue Thiers (1888).

Sonrel, fils, propriétaire, rue de Crottez (1887).

Stein, licencié en droit, notaire, 7, rue de la Préfecture (1882).

Teutsch, trésorier-payeur général des Vosges, ancien député, 21, rue d'Ambrail (1885).

Thierry, propriétaire à Bellevue (Epinal) (1879).

Thomas (O. ✱), sous-ingénieur ordinaire des ponts et chaussées, 5, rue Claude-Gelée (1886).

Thouvenin (✱, I. ⓘ), inspecteur d'Académie, 5, rue Gambetta, (1885).

Volmérange (René), garde général des forêts, 16, Rue de la Préfecture [1888]

MEMBRES ASSOCIÉS

dans le département des Vosges

Les membres de la Société qui changent de domicile sont instamment priés d'en informer sans retard le Secrétaire perpétuel, et d'indiquer très exactement leur nouvelle adresse avec toutes les rectifications concernant les noms, prénoms, professions, titres, grades et qualités.

MM.

Bailly (✱), docteur en médecine, membre du conseil général, maire de Bains, (1882). (1)

Baradez, docteur en droit, procureur de la République à Saint-Dié (1885).

Boucher (Henry), licencié en droit, membre du Conseil général, industriel à Kichompré, commune de Gérardmer (1875).

Bouloumié (A. ⓘ), licencié en droit, maire de Vittel (1883).

Bour, juge d'instruction au tribunal de Saint-Dié (1887).

de Bourculle (O. ✱), colonel d'artillerie en retraite, à Docelles (1877)

Bourguignon, propriétaire et agriculteur, chevalier du mérite agricole, à Vrécourt (1864).

(1) Le millésime qui suit le nom indique l'année de l'admission.

Bresson (A. ✪), député des Vosges, à Monthureux-sur-Saône, ou Hôtel du Louvre, 166, rue de Rivoli, Paris (1882).

Buffet (Louis) (✠), sénateur, ancien ministre, à Ravenel (Mirecourt), ou 2, rue Saint-Pétersbourg, à Paris (1850).

Chapelier (l'abbé), curé à Jeanménil (Rambervillers) (1886).

Colin, agriculteur au Ménil-sous-Harol, par Ville-sur-Illon (1875).

Conrard, licencié en droit, à Damas-devant-Dompaire (1878).

Daviller, docteur en médecine à Plombières (1883)

Déchambenoît, directeur des usines de la Pipée, à Fontenoy-le-Château (1876).

Defrance, agriculteur à Langley, par Charmes (1868).

Dubois (Jules), conseiller d'arrondissement, propriétaire à Martigny-les-Bains (1876).

Ducret (Gustave), rentier, délégué cantonal à Bulgnéville. (1886).

Edme (Louis), à Rouceux, par Neufchâteau (1873).

Favre (Auguste), dit *Balthazard*, chevalier du mérite agricole, agriculteur à Neufchâteau (1879).

Ferry (Léopold), chevalier du mérite agricole, agriculteur à Corcieux (1887).

Figarol (A. ✪), agrégé de l'Université, ancien professeur, industriel à Aydoilles, par Girecourt (1882).

Fournier (A. ✪), docteur en médecine à Rambervillers (1875).

Gautier, ancien capitaine du génie, industriel à Monthureux-sur-Saône (1878).

George, (✠), agriculteur à Mirecourt (1864).

Guinot, ancien curé de Contrexéville (1861).

Hénin (le prince d'), au château de Bourlémont (Neufchâteau) (1876).

Henry (Auguste), homme de lettres, membre du Comice agricole, à Neufchâteau (1885).

Humbel (✠), chef de bataillon de l'armée territoriale, industriel à Eloyes (1881).

Krantz (Lucien), industriel, à Docelles (1880).

Leblanc, directeur de la Ferme-Ecole du Beaufroy, près Mirecourt (1879).

Le Beuf, professeur départemental d'agriculture, à Mirecourt (1862).

Leclerc (Lucien) (O. ✵), médecin-major en retraite, associé correspondant de la Société des antiquaires de France, à Ville-sur-Illon, (1864).

Lederlin (✵ I. ✪), directeur des établissements industriels de Thaon (1867).

Legras, docteur en médecine à Dompaire (1878).

Liégeois, docteur en médecine à Bainville-aux-Saules, par Dompaire (1882).

Liétard (✵), médecin-inspecteur des eaux de Plombières (1862).

Louis (A. ✪), principal du collège de Bruyères (1858).

Lung (Albert), industriel, membre du Conseil général, à Moussey. (1876).

Martin (Camille), compositeur et professeur de musique, organiste à Charmes (1887).

Masson, Albert, docteur en médecine à Mirecourt (1888).

Mathieu (Emile), juge au tribunal de commerce, agriculteur à Thaon (1887).

Mazure, industriel à Arches (1879).

Méline, botaniste, instituteur à Thiéfosse, par Vagney (1883).

Michaux, architecte à Sartes, par Neufchâteau (1846).

Moitessier, ancien négociant, ancien juge au tribunal de commerce, à Mirecourt (1870).

Moret (Emile), chef de comptabilité aux Grands Moulins de Charmes, officier d'administration de réserve. (1888).

Mougeot (Antoine) (✵, A. ✪) docteur en médecine, ancien secrétaire de la Société mycologique de France, à Bruyères (1839).

Mougeot (Henri) fils, ingénieur civil, industriel à Laval, par Bruyères (1881).

Perdrix, officier du mérite agricole, agriculteur, président du Comice de Neufchâteau, à Bazoilles (1863).

Pernet (Léon), (✵, A. ✪) négociant, membre du Conseil général, ancien maire de Rambervillers (1876).

Perrin (Sulpice), botaniste, agriculteur, à Crémanvillers, près Vagney (1861).

Petit (✻, I. ✪), ancien principal du collège, à Neufchâteau (1856).

Petit, (Louis), agriculteur à Darney (1886).

de Pruines (Victor) (✻), maître de forges à Sémouze, par Xertigny (1842).

Raoult, docteur en médecine à Raon-l'Etape (1882).

de Ravinel, Président du Comice agricole de Rambervillers, agriculteur à Nossoncourt (1888).

Renault (A. ✪), pépiniériste à Bulgnéville, conseiller d'arrondissement, chevalier du mérite agricole (1859).

Resal, père ( ), ancien député, avocat à Dompaire (1836).

Resal, fils, docteur en médecine, membre du Conseil général, maire de Dompaire (1862).

Richard (Alfred), licencié en droit, notaire à Remiremont (1882).

Sauvage, inspecteur des forêts à Remiremont (1884).

Trompette-Flageollet, membre du Comice agricole, maître d'hôtel, à Châtel (1879).

MEMBRES CORRESPONDANTS

résidant hors du département des Vosges (1)

Les membres de la Société qui changent de domicile sont instamment priés d'en informer sans retard le Secrétaire perpétuel, et d'indiquer très exactement leur nouvelle adresse, avec toutes les rectifications concernant les noms, prénoms, professions, titres, grades et qualités.

MM.

Adam (Lucien), (✻) président de chambre à la Cour d'appel de Rennes (Ille-et-Vilaine) (1862).

Amaral B. de Toro (Don José do), architecte et archéologue, à Vizeu-Alfacache, (Portugal) (1881).

d'Arbois de Jubainville (A. ✪), conservateur des forêts, officier du mérite agricole, à Niort, (Deux-Sèvres) (1881).

(1) Les noms précédés d'un astérisque sont ceux des membres abonnés aux *Annales* de la Société. — Le millésime qui suit le nom indique l'année de l'admission.

**Aubry* (Félix) (O. ✱), propriétaire, faubourg Poissonnière, 35, à Paris (1838).

Barbier (A. ✪), secrétaire général de la Société de géographie de l'Est, rue de la Prairie, 1 *bis*, à Nancy (1879).

**Barbier de Montaut*, prélat de la maison de sa Sainteté, 37, rue Saint-Denis, à Poitiers (1875).

Bataillard, agronome, à Champagney, par Audeux (Doubs) (1861).

Baudrillart ( ), ancien conservateur des forêts, à Dreux (Eure-et-Loire) (1854).

Baudrillart ( ), membre de l'Institut (Académie des sciences morales et politiques), rue de l'Odéon, 10, à Paris (1855).

**de Bauffremont-Courtenay* (le prince Eugène), duc d'Atrisco, au château de Brienne (Aube) (1871).

**de Bauffremont-Courtenay* (le prince Gontran), au château de Brienne (Aube) (1874).

Bécus, ancien notaire, agronome, 28, rue Saint-Nicolas, à Nancy (1878).

Benoît (Arthur), archéologue à Berthelming (Lorraine) (1870).

Benoit (Charles), (✱) doyen honoraire de la Faculté des lettres de Nancy 1850).

Bertherand, docteur en médecine, secrétaire de la Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny (Jura) (1862).

de Blignières (O. ✱), ancien préfet des Vosges, au Ministère des affaires étrangères, à Paris (1871).

Boegner (O. ✱, I. ✪), docteur en droit, ancien préfet des Vosges, préfet du Loiret, à Orléans (1878).

Bonnardot (I. ✪), sous-inspecteur du service historique à la Préfecture de la Seine 45, rue de la Santé, Paris (1875).

Boucher de Molandon (✱, I. ✪), homme de lettres, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, à Orléans, rue Pothier (1883).

Boudard (I. ✪), inspecteur de l'enseignement primaire, 23, rue Stanislas, à Nancy (1875).

******Boudier* (A. ✿), correspondant de l'Académie de médecine président de la Société mycologique à Montmorency Seine-et-Oise) (1884).

Bourgeois, ancien professeur à l'école professionnelle de Mulhouse, en retraite, à Besançon (1862).

Bourgeois (Alfred), archiviste paléographe de Loir-et-Cher, à Blois (1887).

Bourlot, professeur de mathématiques au lycée de Montauban (Tarn-et-Garonne) (1861).

**Boutier* (Félix), (O. ✿) chef de bureau au ministère des Finances, rue Miromesnil, 78, à Paris (1883).

Braconnier (✻), ingénieur des mines, rue de la Monnaie, 5, à Nancy (1879).

De Braux, historiographe à Boucq, par Foug (Meurthe-et-Moselle) (1880).

**Bretagne* (F.), contrôleur principal des contributions directes à Nancy, 41, rue de la Ravinelle (1880).

**Burger*, inspecteur-adjoint des forêts en retraite, chevalier du Mérite agricole, à Meaux (Seine-et-Marne (1881).

Burtaire (O. ✿), professeur de mathématiques au lycée de Bar-le-Duc (1875).

Cahen (✻), ingénieur en chef des ponts et chaussées à Charleville (Ardennes) (1876).

Caillat, docteur en médecine à Aix (1862).

Campaux (✻), professeur de littérature à la Faculté des lettres de Nancy, faubourg St-Georges, 15 bis (1863).

**Chapellier* (I. ✿), instituteur public en retraite, quai de Choiseul, 12 bis, à Nancy (1850).

Cherrin, aîné, directeur-fondateur de l'institution des bègues, avenue d'Eylau, 90, à Paris (1869).

De Clinchamps, (✻), inspecteur des enfants assistés, rue Baudimont, 61, Arras (1867.)

Cournault (Ch.), (✻), conservateur du Musée lorrain, rue de la Rivière, 16, à Malzéville, par Nancy (1849).

**Daguin*, (A. ✿), délégué cantonal, homme de lettres, associé

correspondant de la Société des Antiquaires de France, 140, rue de la Pompe, à Paris (1880).

Darcy (✵), ancien préfet des Vosges, à Dijon (1873).

Daubrée (G.O. ✵), membre de l'Institut (Académie des sciences) directeur de l'Ecole des mines, boulevard Saint-Michel, 62, à Paris (1858).

Debidour (✵, A. ✪), doyen de la Faculté des lettres de Nancy, président de la Société de géographie de l'Est, 5, rue de Lorraine, à Nancy (1879).

Delétang (✵), ingénieur des chemins de fer de l'Est à Charleville (1856).

**Delorme* (Paul), élève à l'école de médecine navale, hôpital maritime, à Brest (Finistère) (1884.)

**Denis*, Charles, ancien sergent au 4e bataillon de chasseurs, élève d'administration aux hôpitaux militaires de la division d'Oran (1884).

Didier-Laurent, (l'abbé), directeur de l'école Saint-Joseph, à Reims (Marne) (1886).

Dietz, pasteur à Rothau, par Schirmeck, (Alsace-Lorraine) (1880).

Druhen. aîné (I. ✪), professeur à l'Ecole de médecine, Grande Rue, 74, à Besançon (1851).

Duhamel (A. ✪), archiviste du département de Vaucluse, à Avignon (1865).

Duroselle, ancien professeur d'agriculture du département des Vosges, Grande-Rue, 77, à Malzéville, par Nancy (1879).

Faudel, docteur en médecine, secrétaire de la Société d'histoire naturelle à Colmar (1875).

Finot, avocat, archiviste du Nord, 1, rue du Pont-Neuf, à Lille. (1879).

**Fliche*, professeur d'histoire naturelle à l'Ecole forestière, ancien président et membre titulaire de l'Académie de Stanislas, 9, rue St-Dizier, à Nancy (1884).

Florentin, receveur des établissements de bienfaisance, à Bar-le-Duc (1874).

Français (O. ✣), peintre paysagiste, boulevard Montparnasse, 37, à Paris (1870).

**Gabé* (O. ✣), directeur général honoraire des forêts, chevalier du mérite agricole, 8, rue de Provence, à Versailles (1878).

Gaspard, directeur du Crédit de France, rue des Loups, 12, à Nancy (1872).

Gaudel, inspecteur des forêts, 23, rue Michâtel, à Toul (1874).

Gauguet (I. ✪), ancien professeur, libraire-éditeur, rue de Seine, 36, Paris (1882).

Gaulard, docteur en médecine, professeur à la Faculté de médecine de Lille (1880).

**Génin* (A. ✪), professeur d'histoire et de géographie au lycée, 29, rue Charles-le-Téméraire, à Nancy (1884).

**Gérard*, (C.-A). conservateur des hypothèques à Baume-les-Dames (1876).

**Germain* (Léon), (A. ✪) bibliothécaire archiviste de la Société d'archéologie lorraine, 26, rue Héré, à Nancy 1880).

Gillebert d'Hercourt, directeur de l'établissement hydrothérapique d'Enghien (Seine-et-Oise) (1852).

Ginoux (Denis), greffier de paix à Château-Renard (Bouches-du-Rhône) (1876).

Giraud. président du tribunal civil à Niort (Deux-Sèvres) (1863).

**Gley* (C. ✣), ancien officier d'administration principal des subsistances militaires, rue Cassette, 11, à Paris (1845).

Gley, (René), sous-inspecteur des domaines, à Beaune (1878).

des Godins de Souhesmes (Gaston), publiciste, rue Chah-Kouli, 20, au Téké-Pérà de Constantinople, (Turquie) (1876).

Grad (Charles), député au Reichstag, membre correspondant de l'Institut de France, au Logelbach (Alsace) (1869).

**de Grandprey* (✣), inspecteur général des forêts en retraite, à Versailles (1873).

**Guyot*, (Charles), (O. ✪), inspecteur des forêts, professeur de droit à l'Ecole forestière, chevalier du mérite agricole, 10, rue Girardet, à Nancy (1886).

Heitz, percepteur à Vézelise (Meurthe-et-Moselle), (1883).

Héquet, comptable aux forges de Liverdun (Meurthe-et-Moselle) (1863).

Hoorebecke (Gustave van), avocat à la cour d'appel de Gand (Belgique) (1858).

Hyver (l'abbé), professeur à l'Institut catholique de Lille (1874).

**Jacob*, directeur du Musée, à Bar-le-Duc (Meuse) (1875).

Joly, avocat, secrétaire de la Société d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts de Poitiers (1863)

Joubin (✻, I. ✪), proviseur du lycée Saint-Louis, à Paris (1860).

Jouve (Louis) (I. ✪), sous-bibliothécaire à l'Arsenal, impasse Boileau, 5, à Paris-Auteuil (1866).

**Julhiet* (O. ✻), capitaine de vaisseau en retraite à la Côte-Saint-André (Isère) (1874).

**Kintzel*, chef de section aux chemins de fer de l'Est, à Commercy (Meuse) (1879).

**Kuhn* (l'abbé Hermann), curé de Gueblange, par Dieuze (Lorraine), (1868).

Kuss (✻), ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Paris (1855).

Lafosse (✻), intendant militaire à Châlons (1872).

**Lamblé*, inspecteur des forêts, 8, rue de la Monnaie à Nancy (1884).

Landmann (A. ✪), professeur de dessin au lycée de Versailles (1881).

Laurent (l'abbé), (I. ✪), ancien inspecteur d'académie, 12, place Dauménil, à Paris (1873).

**Le Bègue*, directeur de l'asile public des aliénés, à Bron, près Lyon (1878).

Leblanc (O. ✻), inspecteur général des ponts et chaussées, 14, rue des Vignes, à Paris-Passy (1872).

**Lebrun*, architecte à Azerailles, par Baccarat (Meurthe-et-Moselle) (1849).

Lehr, docteur en droit, professeur de droit à l'Académie de Lausanne Suisse (1867)

Le Plé (✻), docteur en médecine, président de la Société libre

d'émulation de la Seine-Inférieure, place de la Pucelle, 20, à Rouen (1874).

Levallois (✻). inspecteur général des mines, rue Bellechasse, 44, à Paris (1847).

Lévy (A. ✪), grand rabbin, à Vesoul (1866).

L'Héritier (✻), inspecteur des eaux thermales de Plombières (1853).

**Liégey*, docteur en médecine, rue Saint-Louis, 11, à Choisy-le-Roi (Seine) (1849).

Liron d'Airolles, (Jules, de) secrétaire général honoraire de la Société d'agriculture de Châlon-sur-Saône (1861).

Lorrain, homme de lettres, à Iberville (Canada) (1878).

Ly Chao Pée, lettré, mandarin chinois, attaché à l'ambassade chinoise, 5, avenue Kléber, à Paris (1881).

Malgras, procureur de la République à Barbézieux (1878).

Maire (A. ✪). inspecteur des forêts, à Gray (1881).

Malte-Brun (✻, A. ✪), secrétaire général honoraire de la Société de Géographie, rue Jacob, 16, à Paris (1864)

**Marchal*, juge de paix à Bourmont (Haute-Marne) (1859).

Maréchal (A. ✪), inspecteur de l'enseignement primaire, à La Châtre (Indre) (1871).

**Marqfoy* (✻), trésorier payeur général à Bordeaux (1881)

Matheron (✻), ingénieur civil à Marseille (1854).

**Maxe-Werly* (I. ✪), archéologue, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, rue de Rennes, 61, à Paris (1876).

Monchablon (✻, artiste peintre, 20, rue Copernic, à Paris 1881).

**Morand* (O. ✻), médecin principal de 1re classe, en retraite, rue Gay-Lussac, 13 à Paris (1859).

Morel (Léon), receveur particulier des finances, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, archéologue, à Vitry-sur-Marne (1888).

Mortillet (Gabriel de) (✻), ingénieur civil, rue de Vaugirard, 35, à Paris (1866.

Mougel, curé de Duvivier, par Bône (Algérie) (1861).

**Moullade*, pharmacien au Puy (Haute-Loire) (1883).

Moynier de Villepoix, pharmacien à Abbeville (Somme) (1878).

**Muel* (A. ✪), chargé de l'intérim de la conservation des forêts à Besançon (1878).

Noël (Ernest), industriel à Paris (1868).

Nolen, recteur de l'Académie de Douai (1879).

Pange (comte Maurice de), historiographe, rue de l'Université, 98, à Paris (1880).

Papier (I. ✪), chef du service des tabacs en retraite, président de l'Académie d'Hippone, à Bône (Algérie) (1876).

Pâté, professeur d'agriculture, à Nancy (1864).

**Peltier*, professeur au Lycée de Bar-le-Duc (Meuse) 1887.

De Pfluck-Harttung, de Hambourg, professeur à Tubingue (1883).

Ponscarme (✠), artiste graveur, professeur à l'Ecole des Beaux-Arts, à Malakoff-Vanves, près Paris (1861).

**Puton* (Alfred) (O. ✠, I. ✪), chevalier du Mérite agricole, directeur de l'Ecole forestière, 12, rue Girardet, à Nancy (1876).

Quélet (A. ✪), docteur en médecine, président honoraire de la Société mycologique de France, à Hérimoncourt (Doubs) (1883).

Quintard, archéologue, 30, rue Saint-Michel, à Nancy (1871).

Rabache, homme de lettres, à Morchain, par Nesles (Somme) (1869).

Rance (l'abbé) (A. ✪), docteur en théologie, professeur à la Faculté d'Aix (Bouches-du-Rhône) (1883).

Renauld (F.) pharmacien à Saint-Chamond (Loire) (1872).

Reuss, docteur ès-sciences, professeur de mathématiques au lycée de Belfort (1859).

Risler, (O. ✠), agronome, directeur de l'Institut agronomique à Paris (1856).

Ristelhüber, homme de lettres, lauréat de l'Institut, rue de la Douane, 7, à Strasbourg (1870).

Riston, (Victor), docteur en droit, avocat à Malzéville (Meurthe-et-Moselle) [1888].

Robert (Ferd. des), membre de l'Académie de Stanislas 1, villa de la Pépinière, à Nancy (1881).

**Roumeguère*, mycologue, lauréat de l'Institut, directeur de la *Revue mycologique*, 37, rue Riquet, à Toulouse (1884).

*Salmon (✻), conseiller honoraire à la Cour de cassation, membre correspondant de l'Institut (Académie des sciences morales et politiques), 168, boulevard Saint-Germain, à Paris [1842].

Schumann, (G). homme de lettres, receveur buraliste au Bourget (Seine), (1886).

Seillière (Frédéric), ingénieur civil, avenue de l'Alma, 61, à Paris [1878].

Simon (Max), médecin en chef de l'asile de Bron, près Lyon [1883].

Simonet (A. ✪), principal du collège de Longwy (1878).

Steinheil (✻), ancien député des Vosges, manufacturier à Rothau [1867].

Michel, 45 à Paris [1853].

Thévenot, (Arsène) lauréat de l'Institut, publiciste à Epinal, ancienvérificateur des poids et mesures [1869].

Valkenaër (baron de), agriculteur, au Paraclet (Aube) [1875].

Vatin (A. ✪), préfet de Loir-et-Cher, à Blois [1882].

Vergon (✻), docteur en médecine, 52, rue Saint-André des Arts, à Paris [1862].

Ville (Georges), (✻), professeur-administrateur au Muséum d'histoire naturelle, rue Cuvier, 57, à Paris [1879].

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

décédés depuis l'impression des dernières Annales.

Chevreuse (A. ◉), docteur en médecine à Charmes (1843).

Cosserat, docteur en médecine à Padoux, (1880).

**Forquignon* (L.), docteur ès sciences, professeur de chimie à la Faculté des sciences, ancien archiviste de la Société mycologique de France, 9, route de Saint-Seine, à Dijon (1884).

Gasquin (✻), proviseur du lycée de Reims (1863).

Krantz (Léon), industriel, maire de Docelles (1866).

Lahache, juge de paix à Clary (Nord) (1859).

**Lepage* (Henri) (✻), archiviste de Meurthe-et-Moselle, président de la Société d'archéologie lorraine, Hôtel de la Monnaie, à Nancy (1844).

Oustry (O. ✻, A. ◉), ancien préfet des Vosges, conseiller d'Etat, 8, avenue de l'Alma, Paris (1876).

Pellerin (A. ◉), imprimeur imagiste, 14, rue Léopold-Bourg à Epinal (1877).

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE VOLUME DE 1888


UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 06730 2037


Digitized by Google

